Le Monde

55e ANNÉE – No 16793 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE

VENDREDI 22 JANVIER 1999

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

LE MONDE DES LIVRES

■ Visite au Nobel Naguib Mahfouz

■ Poètes de la Toile et webromanciers

L'embryon humain au service de la recherche : le tournant américain

LE PROFESSEUR Harold Warmus, directeur des Instituts nationaux américains de santé (NIH), a annoncé, mardi 19 janvier, que des crédits fédéraux seraient prochainement affectés aux travaux de recherche portant sur des cellules embryonnaires humaines. Le financement public des travaux de recherche portant sur l'embryon humain était interdit depuis 1994 aux Etats-Unis. Dans un entretien *au Monde,* Noëlle Lenoir, présidente du comité d'éthique de l'Union européenne, estime que cette décision oblige à poser à nouveau *« les questions délicates sur la recherche et l'embryon humain »*. A Londres, la BBC a, en outre, annoncé mardi que Ian Wilmut, créateur de la brebis Dolly, était en discussion pour constituer une équipe scientifique afin de créer des embryons humains par clonage.

Lire page 2

Européennes : la droite se coupe en trois

● Encouragé par Jacques Chirac, Philippe Séguin constitue son équipe pour les élections du 13 juin

● François Bayrou est décidé à conduire l'UDF à la bataille sous ses propres couleurs

● Avec celle de Charles Pasqua, trois listes de droite seraient ainsi en concurrence

LA DROITE se présentera divisée aux élections européennes du 13 juin. Après la dissidence de Charles Pasqua, qui a annoncé dès le début de l'année qu'il présentera sa propre liste, la direction du RPR, encouragée vivement par Jacques Chirac, a décidé, mercredi 20 janvier, de précipiter la formation d'une liste avec Démocratie libérale et sans l'UDF, troisième partenaire de L'Alliance pour la France. Cette liste sera conduite par Philippe Séguin, dont la présence à cette place était contestée par les centristes, avec sans doute Alain Madelin, président de DL, en numéro 2. Est ainsi reconstitué le couple qui avait animé la campagne présidentielle de M. Chirac en 1995 et qui avait été appelé à la rescousse, en 1997, après le retrait d'Alain Juppé entre les deux tours des élections législatives.

L'UDF, qui réunissait son comité exécutif le même jour, a dénoncé, par la voix de son porte-parole, Gilles de Robien, *« l'injonction »* du RPR, qu'elle juge *« d'autant plus malvenue que c'est au RPR que se pose un grave problème de division avec la liste Pasqua »*. Le parti centriste et libéral doit déterminer officiellement sa position lors de la réunion de son conseil national, le 7 février, à Bordeaux. Aucune voix ne s'est fait entendre, dans ses rangs, pour accepter la liste d'union aux conditions mises par le RPR et DL. La probabilité d'une liste conduite par le président de l'UDF, François Bayrou, est donc forte.

L'Elysée et le RPR souhaitent démarrer sans attendre une campagne européenne qui, a dit M. Séguin, *« n'est qu'une étape, dont l'objectif majeur est l'alternance politique en France et l'autre raison d'être, à nos yeux, est la réélection du président de la République »*. Le programme que défendra cette liste doit être rédigé, dans les prochains jours, par le RPR et DL. Nicolas Sarkozy, secrétaire général du RPR, a précisé, toutefois, que des places resteront ouvertes à l'UDF, sur cette liste, *« aussi longtemps que nécessaire »*.

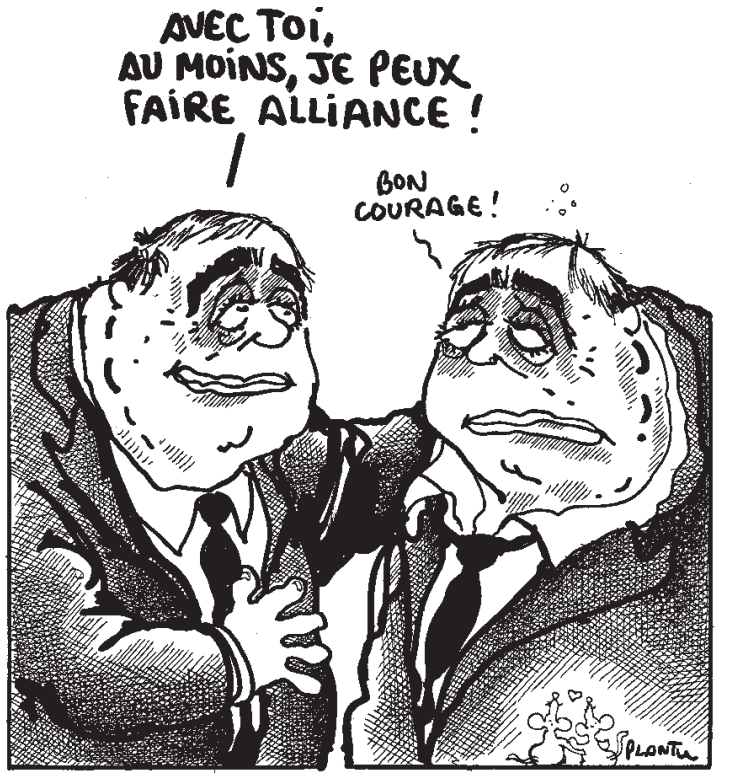

Lire page 5

Chasse aux gaspillages

■ Nucléaire, Grande bibliothèque, préfecture de police : la Cour des comptes révèle de multiples abus

■ Des crédits municipaux accusés de pratiquer des taux usuraires

■ Nîmes, Gravelines, Essonne : des collectivités locales également épinglées

Lire pages 6 et 10

■ Accusé : l'antiterrorisme

Dans un rapport rendu public jeudi, la Fédération internationale des droits de l'homme condamne l'*« arbitraire »* de la justice antiterroriste française. p. 8 et notre éditorial p. 14

■ Kosovo : l'OTAN bouge

L'OTAN a décidé de renforcer son dispositif militaire sans envisager, pour l'instant, une intervention en Serbie. p. 3

■ M. Rosenczveig juge pour enfants

En vingt-cinq ans de magistrature, le président du tribunal pour enfants de Bobigny a constaté la banalisation de la violence. Les gamins n'ont plus d'espoirs, plus de rêves. p. 12

■ Parité : le Sénat refuse les quotas

Bien que favorable à la parité, la commission des lois du Sénat s'est opposée au texte voté par les députés qu'elle assimile à la mise en place de quotas féminins aux élections. p. 6

■ La mort de Jacques Lecoq

Il était persuadé qu'il n'était de théâtre que celui *« qui engage le corps dans son ensemble »*. Jacques Lecoq est mort à Paris mardi 19 janvier. p. 26

■ Guerre du «people»

Allô ! et *Oh là !* se livrent une guerre commerciale acharnée sans qu'aucun n'en sorte vainqueur. p. 17

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 122 - 7,50 F

Le grand Oscar d'Hollywood fait des misères aux petits Oscars belges

BRUXELLES
de notre correspondant

Il y a cinquante ans, la compagnie cinématographique Warner Bros menaçait les Marx Brothers d'un procès pour avoir intitulé l'une de leurs désopilantes pochades *Une nuit à Casablanca*, alors que la « major » hollywoodienne venait de produire le chef-d'œuvre intitulé *Casablanca*, où l'on voit Humphrey Bogart demander à un pianiste noir prénommé Sam de jouer et rejouer encore et toujours le même air de jazz. Groucho, aîné des frères Marx, avait pris sa plus belle plume pour informer la Warner Bros de son intention de traîner cette compagnie en justice pour utilisation abusive du mot « brothers ». Et l'affaire s'arrêta là...

Une mésaventure semblable s'est abattue au mois de novembre 1998 sur le modeste Office belge du commerce extérieur (OBCE), qui décerne depuis dix-neuf ans des Oscars de l'exportation aux entreprises du royaume qui se sont signalées pour leur zèle à diffuser à travers le monde les produits de l'industrie locale. Dix entreprises se voient chaque année décerner cette distinction, qui se matérialise par la remise d'une belle assiette où l'on peut admirer le logo de l'OBCE, une mappemonde surmontée d'un « B » majuscule. Jusque-là, la réputation de ces Oscars *made in Belgium* n'avait guère dépassé le triangle Bruxelles-Anvers-Liège, et les entreprises ainsi mises à l'honneur tiraient sans problème argument commercial de cette reconnaissance de leurs performances. Mais vint Internet, qui mit nos PME belges sous la surveillance vigilante du *big brother* américain, et plus particulièrement de la prestigieuse Academy of Motion Pictures Art and Sciences, qui décerne chaque année les Oscars, les vrais, ceux du cinéma *(« And the winner is... »)*

Depuis 1987, le terme « Oscar » est déposé comme « marque de service » à l'usage exclusif de l'académie hollywoodienne. Les lauréats 1998 du prix belge ont donc tous reçu, au mois de décembre, une lettre comminatoire du cabinet d'avocats bruxellois De Bauw et Mayaert, représentant l'académie en Belgique, les menaçant des foudres de la justice s'ils s'avisaient d'utiliser ce label.

La firme IBA de Louvain-la-Neuve, qui fabrique et vend avec succès des cyclotrons, persiste et signe : *« Nous avons reçu ce prix, nous sommes donc autorisés à utiliser ce label »*, ont déclaré ses responsables au *Soir de Bruxelles. « Ce n'est pas à nous, mais à l'OBCE d'en vérifier l'authenticité »*, poursuivent-ils. *Le Soir* croit pouvoir prédire que ce conflit va s'éteindre de lui-même avec la prochaine disparition de l'OBCE, qui sera remplacé par des offices régionaux de promotion du commerce extérieur, un pour la Flandre et l'autre pour la Wallonie. *« Ne pourrait-on pas songer à rebaptiser sans attendre ces récompenses : le "Grand Lion"* [emblème de la Flandre] *et le "Grand Coq"* [emblème de la Wallonie] », suggère ce quotidien, non sans remarquer que les Flamands pourraient alors avoir quelques ennuis avec les responsables de la Mostra de Venise.

Luc Rosenzweig

Sang contaminé : pour Fabius

À L'APPROCHE du procès de Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé dans l'affaire du sang contaminé, qui doit s'ouvrir le 9 février devant la Cour de justice de la République, se développe une campagne de soutiens en leur faveur. Alain Minc, dans le droit fil de son livre *Au nom de la loi,* dénie toute pertinence à une justice politique. Il en souligne les sinistres réminiscences et dénonce ses dangers, estimant que l'arrêt de renvoi des trois ministres *« exsude la haine »*. Jean-Noël Jeanneney s'en prend aux méfaits de l'anachronisme, vieil ennemi de l'historien, source perverse de mises en perspective déformées et de conclusions fausses.

Lire page 13

ALAIN FINKIELKRAUT

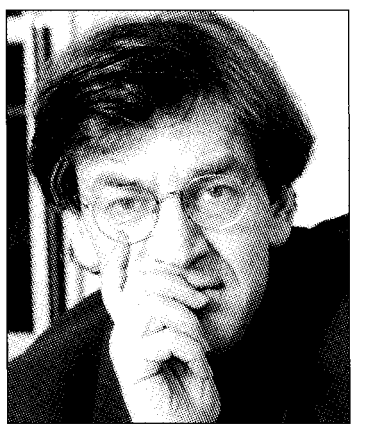

L'INGRATITUDE

Conversation sur notre temps

Ph. J. Sassier ©

Gallimard - 372 206 733 RCS Paris B.

GALLIMARD

Affaires Clinton et Dumas : la presse coupable ?

DEUX AFFAIRES politico-judiciaires auxquelles la presse consacre, depuis quelques mois, une large place sont entrées dans une phase nouvelle : en France, les juges d'instruction qui ont mis en examen Roland Dumas ont décidé de clore leur dossier afin de le transmettre au parquet de Paris ; aux Etats-Unis, le Sénat conduit le procès du président Clinton, mis en accusation par la Chambre des représentants et menacé de destitution s'il est reconnu coupable de parjure et entrave à la justice.

Par-delà leurs évidentes dissemblances, ces deux affaires ont pour point commun d'avoir suscité un double débat : sur l'attitude du principal protagoniste, d'une part, et sur le comportement de la presse, de l'autre.

Premier débat : Bill Clinton et Roland Dumas devaient-ils se démettre de leurs fonctions respectives avant même d'avoir été condamnés ? Le président des Etats-Unis comme celui du Conseil constitutionnel en France ont été invités par plusieurs élus, par des personnalités connues et par plusieurs médias, à renoncer à leurs mandats pour préserver l'autorité de l'institution qu'ils président : l'un et l'autre s'y sont refusés, en proclamant leur innocence et en dénonçant la campagne de dénigrement menée contre eux par leurs adversaires politiques.

Second débat : la presse a-t-elle fait preuve, à l'égard de ces deux personnalités, d'un acharnement condamnable, en donnant à ces deux affaires une importance exagérée, en portant atteinte à la présomption d'innocence comme au respect de la vie privée, en multipliant les révélations les plus déplaisantes et quelquefois les plus douteuses ?

Le premier débat est politique : « La vertu de la République », pour reprendre le titre de l'éditorial du *Monde* du 30 octobre 1998, sera-t-elle mieux défendue si Roland Dumas en France et Bill Clinton aux Etats-Unis abandonnent les hauts postes qu'ils occupent ? La réponse dépend évidemment, dans l'un et l'autre cas, du rapport entre les faits établis et les responsabilités exercées. De ce point de vue, on peut absoudre ou accabler les deux hommes.

Thomas Ferenczi

Lire la suite page 14

Réussir sa fusion

DANIEL VASELLA

LA MODE est aux fusions. Mais leur taux d'échec est très élevé, et certains expriment leurs inquiétudes. Novartis, numéro un mondial des sciences de la vie, issu de la fusion en 1996 de Ciba et Sandoz, apparaît comme un modèle d'intégration. Daniel Vasella, PDG de Novartis, explique au *Monde* ses méthodes. DaimlerChrysler, dont la fusion est en cours, veut l'imiter.

Lire page 15

International	2	Tableau de bord	18
France	5	Aujourd'hui	21
Société	8	Météorologie, jeux	24
Régions	10	Culture	25
Carnet	11	Guide culturel	27
Horizons	12	Kiosque	28
Entreprises	15	Abonnements	28
Communication	17	Radio-Télévision	29

GÉNÉTIQUE **Tournant aux Etats-Unis : les organismes publics de santé ont annoncé mardi 19 janvier que des crédits seraient affectés à la recherche cellulaire sur l'embryon humain. Depuis 1994, une loi interdisait ces travaux. ● CETTE DÉCISION intervient alors que d'importantes avancées en matière de culture de cellules embryonnaires et de clonage des mammifères laissent entrevoir des enjeux financiers considérables. ● IAN WILMUT, créateur de la brebis Dolly, a annoncé qu'il était en contact avec une firme californienne pour tenter de créer des embryons humains par clonage. ● NOËLLE LENOIR, présidente du comité d'éthique de l'Union européenne, juge qu'avec cette décision, l'embryon humain *« n'est plus perçu comme une future personne humaine mais comme une composante de vie humaine pouvant être utile aux personnes vivantes et malades ».***

Les Etats-Unis s'engagent à financer les recherches utilisant l'embryon humain

Les Instituts nationaux américains de santé ont annoncé mardi 19 janvier que des crédits fédéraux seront alloués aux travaux recourant à l'embryon humain. Le clonage humain, les greffes d'organes animaux et les recherches sur l'embryon humain divisent les Etats européens

LE PROFESSEUR Harold Warmus, directeur des Instituts nationaux américains de santé (NIH), a annoncé, mardi 19 janvier, que des crédits fédéraux seraient prochainement affectés au financement de travaux de recherche sur des cellules embryonnaires humaines. Il s'agit notamment ici de cellules capables de se multiplier de manière indéfinie et de donner naissance, de la sorte, aux différents tissus constitutifs de l'organisme humain (cellules totipotentes ou cellules ES, pour *Embryonic Stem*). Un tel financement était jusqu'à présent tenu pour impossible en vertu d'une loi datant de 1994 qui, outre-Atlantique, interdit tout financement fédéral de travaux scientifiques impliquant le recours à des embryons humains.

En novembre, une équipe de scientifiques américains, dirigée par les docteurs James A. Thomson (centre de recherche sur les primates, université du Wisconsin, Madison) et Jeffrey M. Jones (département universitaire de gynécologie et d'obstétrique, Madison), avait révélé, dans l'hebdomadaire *Science*, avoir réussi à isoler et à mettre en culture des cellules embryonnaires humaines naturellement capables de se transformer et de se multiplier de manière infinie en laboratoire (*Le Monde* du 7 novembre 1998). Cette première, très attendue dans les milieux internationaux de la biologie, ouvrait de

vastes perspectives thérapeutiques et industrielles. Sa publication devait, dans le même temps, bouleverser l'analyse que les autorités scientifiques et politiques américaines pouvaient faire dans ce domaine.

CELLULES « TOTIPOTENTES »

Le professeur Warmus a expliqué, pour justifier la décision des NIH, que les cellules ES pouvaient ne pas être considérées comme des embryons – puisqu'elles ne permettent pas, à elles seules, de conduire au développement d'un être humain. Présentant ses conclusions devant la commission consultative d'éthique mise en place par Bill Clinton, le professeur Warmus a soutenu que ce type de travaux n'entrait pas dans le cadre de la loi votée par le Congrès en 1994. *« Parce que les cellules embryonnaires indifférenciées n'ont pas la capacité de se développer en un être humain, elles ne peuvent être considérées comme des embryons »*, ont précisé les NIH dans un communiqué, soulignant qu'il s'agit là d'un domaine *« aux bénéfices scientifiques et médicaux potentiels considérables »*.

« Les cellules ES ne sont pas en elles-mêmes des "embryons" ou des "œufs", dans la mesure où elles sont incapables d'avoir par elles-mêmes une évolution vers un embryon multicellulaire et un fœtus normaux, estime-t-on on auprès du Comité national français d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé. *Cependant, ces cellules sont "totipotentes" en ce qu'elles peuvent participer à la formation de tous les tissus lorsqu'elles ne sont pas injectées dans un embryon authentique constitué. »* Les NIH américains vont édicter, dans les prochains mois, une série de directives, d'ores et déjà annoncées comme *« très rigoureuses »*, afin d'encadrer ces travaux aux plans éthique, législatif et moral. Seuls les travaux respectant ces prochaines directives pourront, aux Etats-Unis, bénéficier d'un financement d'origine fédérale.

Le professeur Warmus avait déjà, ces dernières semaines, exprimé son inquiétude face au développement de recherches qui se seraient cantonnées à la seule sphère privée de l'industrie des biotechnologies. Il expliquait qu'une participation financière de la puissance publique américaine permettrait de prévenir certaines dérives. Il n'en est pas moins vrai que la lecture que les NIH font de la loi de 1994 devrait être contestée par tous ceux qui, aux Etats-Unis, sont violemment opposés à l'instrumentalisation scientifique de l'embryon humain. Si les recherches sur les cellules ES ne sont pas, stricto sensu, des recherches *« sur l'embryon humain »*, elles n'en impliquent pas moins d'utiliser – et de détruire – ces mêmes embryons. Ainsi, pour réussir leur première, les chercheurs de l'université du Wisconsin avaient expliqué avoir eu recours à trente-six embryons humains conçus par fécondation *in vitro*, conservés par congélation, et « offerts » à la science par différents centres de procréation médicalement assistée.

CHOC EN RETOUR

En prenant une telle décision, les NIH américains reprennent l'offensive, après le sérieux revers qu'ils avaient subi en 1994. Avant cette date, le gouvernement Reagan avait imposé un moratoire dans ce domaine, moratoire qui correspondait à l'opinion majoritaire du Parti républicain. Arrivé au pouvoir en 1992, le président Clinton avait voulu lever ce moratoire et constitué une commission *ad hoc*, le *« Human Embryo Research Panel »*, dont la composition faisait qu'elle était plutôt en faveur de tels travaux. Cette commission a rapidement rendu un rapport très détaillé qui concluait à la nécessité d'encourager ces recherches tout en les encadrant. Elle prenait également position en faveur de la possible création d'embryons humains au profit de la recherche scientifique. Ces conclusions eurent alors un effet de choc en retour et furent perçues par certains comme une véritable provocation. Le Congrès, en majorité républicain, devait alors tout bloquer en interdisant toute possibilité de financement public.

L'offensive des NIH bénéficie à l'évidence du nouveau contexte né des récentes avancées de la biologie en matière de culture de cellules embryonnaires et de clonage des mammifères. L'absence d'un financement fédéral dans ce secteur hautement prometteur aurait sans aucun doute conduit les équipes américaines les plus performantes à nouer des contrats avec les firmes privées de biotechnologie. Elle s'inscrit dans un contexte plus général qui voit, en Europe notamment, les responsables scientifiques faire pression sur les autorités politiques et éthiques pour que de tels travaux soit autorisés et financés par la collectivité. L'une des prochaines étapes très attendue dans ce domaine sera la relecture par le Parlement, avant la fin de cette année, des lois françaises de bioéthique qui, en pratique, interdisent depuis 1994 toutes les recherches sur l'embryon, dès lors qu'elles pourraient nuire à ce dernier.

Jean-Yves Nau

L'Europe profondément divisée

Les travaux de recherche sur l'embryon humain divisent profondément les pays de l'Union européenne. Alors qu'en France ces travaux sont *de facto* interdits, les deux pays les plus en avance dans ce domaine sont la Grande-Bretagne et la Belgique. Un avant-projet de loi belge va même jusqu'à prévoir d'autoriser la création d'embryons humains à des fins de recherche, ce qu'interdit expressément la Convention du Conseil de l'Europe (*Le Monde* du 7 janvier). D'autre part, la Commission européenne n'a pas suivi l'avis du groupe européen d'éthique des sciences et des nouvelles technologies, qui avait conclu qu'il ne fallait pas exclure *a priori* les financements communautaires des recherches portant sur l'embryon humain. Toutefois, le Conseil des ministres européen devait en définitive décider de ne pas suivre la Commission et, notamment, de ne pas exclure dans ce domaine les soutiens financiers d'origine communautaire.

Le créateur de la brebis Dolly va tenter de cloner des embryons humains

LE DOCTEUR Ian Wilmut (Roslin Institute, Edimbourg), créateur, à partir de la technique du clonage, d'une cellule adulte de la brebis Dolly, est actuellement en discussion avec la firme californienne de biotechnologies Geron, afin de constituer au plus vite une équipe scientifique et de tenter de créer des embryons humains par clonage.

Cette information, donnée mardi 19 janvier par la BBC, témoigne une nouvelle fois de l'imminence des tentatives de duplication non sexuée d'êtres humains. Elle est d'autant plus surprenante que les créateurs de Dolly avaient, d'emblée, certifié qu'ils se refuseraient à mettre en œuvre leur nouveau savoir-faire sur des cellules et des embryons humains.

Il faut, pour comprendre, faire la part entre le clonage mis en œuvre à des fins de reproduction (la création d'un double génétique, comme dans le cas de Dolly), et le clonage pratiqué à des fins thérapeutiques. Dans le premier cas, on prélève le noyau d'une cellule adulte que l'on place dans un ovocyte énucléé et on laisse l'embryon ainsi obtenu se développer jusqu'à son terme.

Dans le cas du clonage à visée thérapeutique, la technique utilisée est la même, mais l'objectif est tout autre. *« A peine la recherche vient-elle de nous apprendre qu'il existait pour les mammifères une autre façon de se reproduire que la seule reproduction sexuée qu'elle commence à laisser entrevoir une possibilité radicalement nouvelle, avec le clonage non reproductif, de corriger les défauts de nos cellules ou de nos organes »*, écrit le professeur Jean-Paul Renard, directeur de recherche à l'Institut national de recherche agronomique (INRA), dans un remarquable document consacré au clonage (« Clonage et éthique », revue mensuelle de débats et d'idées de la CFDT, novembre 1998). *« Regénérer, par transfert de noyaux, à partir d'un simple prélèvement de peau ou de globules blancs du sang, les lymphocytes B, des cellules nerveuses, osseuses ou sanguines, met chacun d'entre nous face à une demande sécurisante de thérapie cellulaire pour mieux s'armer contre des maladies invalidantes, comme la maladie de Parkinson, celle d'Alzheimer ou certaines leucémies. »*

« FIER D'ÊTRE UN ANIMAL »

Pour le professeur Renard, le marché est ici *« autrement plus large »* que celui des greffes d'organes animaux « humanisés », dont les enjeux économiques sont déjà considérables. *« La réticence à utiliser comme réceptacle des ovocytes humains énucléés pourrait à son tour devenir sans objet si on peut lui substituer des ovocytes de vaches ou de mouton !* ajoute-t-il. *Accepter de remplacer les "mauvais" gènes de nos tissus déficients en faisant appel aux ovules de nos cousins les bêtes, c'est reconnaître avec les biologistes que "l'homme est un animal et qu'il a raison d'être fier d'être un animal parce qu'être animal c'est être vivant". »* Les déclarations du docteur Wilmut s'inscrivent pleinement dans cette perspective du rapprochement, autour du clonage, des spécialistes vétérinaires et des biologistes travaillant sur des cellules humaines.

L'association du chercheur écossais à la réputation aujourd'hui internationale avec une firme californienne qui finance par ailleurs des travaux sur les cellules embryonnaires humaines témoigne du poids du secteur privé dans ce nouveau champ de la science et de la maîtrise du vivant. Ce rapprochement vient souligner la nécessité de faire la part entre le clonage reproductif et le clonage thérapeutique, même si d'aucuns soutiennent d'ores et déjà que cette distinction, utilisée par certains comités d'éthique, apparaîtra bientôt peu pertinente si l'un se banalise alors que l'autre reste banni.

« L'exemple du clonage, conclut le professeur Renard, *montre bien que condamner les apprentis sorciers de la science (qui plus est par médias interposés) ne suffira pas à résoudre les nouvelles questions soulevées par le développement des biotechnologies. »*

J.-Y. N.

Le Conseil de l'Europe veut interdire le greffage d'organes animaux sur l'homme

RÉDIGÉ par la Commission de la science et de la technologie du Conseil de l'Europe, un rapport sur les greffes humaines d'organes, de tissus ou de cellules d'origine animale (les xénotransplantations) suscite les plus vives inquiétudes dans les milieux scientifiques et industriels concernés. Ce document, qui sera prochainement présenté à l'assemblée parlementaire du Conseil, préconise l'adoption d'un *« moratoire juridiquement contraignant »* dans tous les Etats membres ainsi que le développement d'initiatives visant à ce que ce moratoire *« devienne un accord juridique d'envergure mondiale »*.

Les progrès considérables réalisés ces dernières années dans le champ de la biologie et la pénurie croissante de greffons d'origine humaine font que les transplantations de cellules, de tissus ou d'organes prélevés sur des animaux au patrimoine génétique « humanisé » sont aujourd'hui devenues une perspective réaliste. Plusieurs compagnies pharmaceutiques ont investi de grosses sommes dans ce secteur, *a priori* très prometteur, et différents protocoles d'essais cliniques sur l'homme ont été bâtis. *« On envisage très sérieusement de greffer des organes, des tissus et des cellules d'origine animale sur certains malades, d'autant que la mise au point d'organes artificiels prendra vraisemblablement encore des dizaines d'années »*, explique le rapport du Conseil de l'Europe, qui évoque *« de gigantesques enjeux financiers et commerciaux* (pour) *le marché de la xénogreffe* (...) *à l'horizon 2010 »*.

Résumant les travaux en cours dans ce domaine – conduits notamment sur des porcs au patrimoine génétique modifié –, les auteurs du rapport soulignent les risques infectieux inhérents aux xénotransplantations. *« Les animaux sont porteurs de virus et de prions qui n'existent pas chez l'homme, et contre lesquels l'organisme humain ne sait pas se défendre*, expliquent-ils. *Il n'est donc pas exclu que les cellules, tissus ou organes d'origine animale greffés sur des receveurs humains puissent contenir des agents infectieux. Ces agents pathogènes vont dès lors se reproduire dans l'organisme humain et provoquer des maladies qui, si le receveur contamine d'autres individus, risquent de prendre des proportions pandémiques. »* Les auteurs ajoutent que les contacts cellulaires favorisent les recombinaisons avec des virus humains, un mécanisme dont on connaît parfaitement le rôle dans l'apparition de nouvelles épidémies. Les maladies infectieuses à incubation longue sont particulièrement redoutables, dans la mesure où elles ont en général commencé leur propagation au moment où elles sont détectées.

« VIRUS PORCINS »

« Des essais in vitro *ont récemment révélé que les porcs étaient porteurs de rétrovirus endogènes capables d'infecter des cellules humaines, ce qui réduit à néant l'argument des partisans des élevages d'animaux, qui élimineraient soi-disant le risque viral. Selon la revue* Nature, *dix Suédois atteints de diabète, greffés avec des tissus pancréatiques prélevés sur des fœtus de porc, ont développé des anticorps contre la grippe porcine et cinq d'entre eux sont porteurs de virus porcins »*, peut-on lire dans le document du Conseil de l'Europe. Dès lors, la question du risque sanitaire *« est au cœur du débat »*, d'autant que la xénotransplantation *« risque de mofifier le patrimoine génétique humain »*. *« La question du contrôle des procédures doit faire l'objet d'un débat international, car tout pays qui autorise les xénotransplantations prend le risque de propager des maladies à l'extérieur de ses frontières »*, écrivent les auteurs. *« Le cauchemar,* poursuivent-ils, *serait de voir apparaître des "paradis xénogéniques" exploités par des chirurgiens sans scrupules et d'où pourraient s'échapper des virus du règne animal qui viendraient contaminer des populations humaines. »* Dans un tel contexte, où les risques *« sont actuellement trop élevés pour être acceptables »*, les auteurs du rapport estiment qu'il serait *« irresponsable »* d'autoriser des essais cliniques et qu'il faut imposer au plus vite *« un moratoire international sur les essais cliniques jusqu'à ce que toutes les données scientifiques pertinentes aient été analysées en profondeur »*.

Un tel moratoire serait beaucoup plus contraignant que les initiatives qui se développent au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et en Suisse, qui visent à définir les conditions dans lesquelles les premiers essais cliniques de xénotransplantation devraient être conduits. *« Nous sommes très surpris de la teneur d'un tel document,* a déclaré au *Monde* le professeur Didier Houssin, directeur de l'Etablissement français des greffes. *Ce rapport est en complet décalage avec les textes en vigueur ou en cours de rédaction à l'échelon international ou aux échelons nationaux. Pour notre part, nous avons alerté notre tutelle sur les risques inhérents à l'adoption d'une telle proposition. »* Pour le professeur Houssin, la proposition du Conseil de l'Europe reviendrait de fait à interrompre la recherche dans un domaine scientifique – les greffes d'organes – particulièrement prometteur pour l'avenir.

J.-Y. N.

TROIS QUESTIONS À...

NOËLLE LENOIR

1 Quelle analyse la présidente du comité d'éthique de l'Union européenne que vous êtes fait-elle de la décision prise par les instituts nationaux américains de la santé de financer les travaux de recherche sur l'embryon humain ?

Une telle décision conduit à renouveler les questions délicates sur la recherche et l'embryon humain. Elle fait suite aux récentes découvertes sur les possibilités de mise en culture des cellules totipotentes embryonnaires, qui ont totalement changé la donne quant aux intérêts qui sont en jeu. En peu de temps, on a quitté le champ de l'assistance médicale à la procréation et de la thérapeutique de la stérilité et on entre dans un monde où les enjeux économiques et industriels sont sans commune mesure, tant le marché apparaît considérable. Les récentes déclarations du docteur Ian Wilmut, le créateur de Dolly, qui s'était jusqu'ici toujours déclaré opposé au clonage humain, témoignent de l'intérêt considérable que les chercheurs portent aujourd'hui aux futurs développements de ces travaux.

2 Peut-on aisément distinguer, comme le fait le professeur Harold Warmus, directeur des NIH, l'embryon humain des cellules qui le composent ?

Il est bien évident que l'on joue ici quelque peu sur les mots. Mais ceci s'inscrit dans une tendance lourde, qui fait que l'embryon n'est plus considéré dans sa potentialité d'individu mais comme un ensemble de cellules, comme une sorte de matériau de vie humaine. Pour le dire autrement, il n'est plus perçu comme une future personne humaine mais comme une composante de vie humaine pouvant être utile aux personnes humaines vivantes et malades.

3 La décision américaine va-t-elle, outre-Atlantique, être contestée ?

Peut-être, mais il faut observer que le contexte est très différent de 1994 (lorsqu'une loi américaine avait interdit tout financement fédéral de recherches recourant à l'embryon humain). Le fait de parler de cellules et non d'embryon permet de faire l'économie du débat sur une action se situant aux débuts de la vie humaine. Il faut ajouter que le Congrès a été incapable d'adopter une législation fédérale sur le clonage.

L'Allemagne adopte un budget prudent pour 1999

L'accent est mis sur l'emploi et les secteurs d'avenir

BONN
de notre correspondant

Le budget révisé approuvé, mercredi 20 janvier, par le nouveau gouvernement allemand du chancelier Gerhard Schröder pour l'année 1999 est apparu très prudent. Le ministre des finances, Oskar Lafontaine, avait pour souci de montrer qu'il était au moins aussi vertueux que son prédécesseur conservateur, Theo Waigel, qui en avait préparé la première mouture avant les élections de septembre 1998. Il a donc présenté un budget prévoyant une augmentation de l'endettement – c'est la définition allemande des déficits publics – équivalente à celle de 1998 : *« C'est un signal aux marchés et aux partenaires qui doivent contribuer à la croissance et à l'emploi »*, a commenté M. Lafontaine, qualifiant son budget de *« solide et dirigé vers la stabilité »*.

En adoptant un projet orthodoxe, M. Lafontaine veut offrir à la Banque centrale européenne une marge de manœuvre pour baisser les taux d'intérêt. Le budget est fondé sur une hypothèse de croissance de 2 %, mais le ministre a estimé qu'au regard des crises actuelles, notamment au Brésil, *« personne ne peut donner des prévisions sûres pour cette année »*. En cas de dégradation supplémentaire de la conjoncture, il compte laisser jouer les stabilisateurs économiques, estimant que *« ce serait une erreur de consolider plus le budget par une réduction plus forte des dépenses ou une augmentation des impôts »*.

Par rapport au budget antérieur, la structure des dépenses est assez profondément modifiée. Celles-ci augmentent de 6,8 %, à 244 milliards d'euros (environ 1 600 milliards de francs), mais cette progression est largement due à la fiscalisation croissante des retraites. Pour financer ces dernières, le gouvernement Kohl avait augmenté de 1 point la TVA en avril 1998 et Gerhard Schröder compte introduire au printemps une taxe sur l'énergie, qui permettra de baisser les cotisations retraites de 20,3 % à 19,5 % du salaire : ces deux mesures vont entraîner en 1999 une hausse des dépenses fédérales de 7,5 milliards d'euros. M. Lafontaine explique qu'il ne faut pas en tenir compte pour estimer la hausse des dépenses de l'Etat. La démonstration n'est pas tout à fait juste : la hausse des impôts a été supérieure à la baisse des cotisations sociales ; et le gouvernement Schröder a annulé la réforme des retraites de Helmut Kohl, qui devait entrer en vigueur le 1er janvier 1999. Il devra prendre des mesures sociales ou budgétaires pour endiguer cette envolée.

LES CRITIQUES DE LA CDU

L'argument de M. Lafontaine est toutefois pertinent dans la mesure ou le train de vie de l'Etat fédéral ne va progresser que de 1,7 %. Globalement, les administrations fédérales ont été appelées à réduire de 0,5 % leurs frais de fonctionnement, tandis que la baisse annuelle de 1,5 % des effectifs sera poursuivie. Le gouvernement, qui a augmenté début janvier les allocations familiales et baissé l'impôt sur le revenu des particuliers en supprimant des niches fiscales qui profitaient aux entreprises et aux ménages aisés, a donné à son budget une orientation sociale, tournée *« vers de nouveaux emplois »* : 1 milliard d'euros seront dépensés pour offrir à 100 000 jeunes une place d'apprentissage, et 500 millions pour les chômeurs de longue durée.

« Il aurait été économiquement plus intelligent de baisser les cotisations sociales que de cimenter le traitement social du chômage », a accusé le Parti chrétien démocrate (CDU), reprochant au gouvernement d'avoir fait passer ses aides au bureau du travail de 3,4 milliards d'euros en 1998 à 5,5 milliards en 1999, alors que le chômage a baissé de 324 000 personnes en un an. Le gouvernement, qui veut également réorienter les dépenses de l'Etat vers les secteurs d'avenir, va augmenter de 500 millions d'euros les investissements dans la recherche, le développement, les universités, l'écologie. Au total, les investissements de l'Etat progressent de 2 % à 58,2 milliards de deutschemarks (24 milliards d'euros).

Côté recettes, grâce aux bonnes rentrées fiscales de l'année dernière, le gouvernement Schröder a décidé de reporter à 1999 des privatisations prévues par Theo Waigel en 1998. *« Sans ce report, la croissance de l'endettement n'aurait pas été de 56 milliards de marks mais de 66 milliards et le budget aurait été inconstitutionnel »*, a accusé la CDU. La Constitution interdit en effet à un gouvernement fédéral ou régional d'avoir une croissance de son endettement supérieure au montant de ses investissements.

Arnaud Leparmentier

La Cour constitutionnelle ordonne une baisse d'impôt pour les familles

BONN
de notre correspondant

La présentation du budget allemand a été occultée, mercredi 20 janvier, par une décision explosive de la Cour constitutionnelle de Karlsruhe publiée la veille. Au nom de la défense de la famille, la Cour a ordonné d'étendre aux couples mariés élevant un enfant un abattement fiscal sur l'impôt sur le revenu d'environ 5 000 euros (32 800 francs), qui ne valait jusqu'à présent que pour les personnes seules ou séparées.

La Cour a donné des injonctions au gouvernement, qui devra modifier le droit existant en faveur des familles avec enfants en deux étapes, avant le 1er janvier 2000 et le 1er janvier 2002, pour que celles-ci ne soient pas défavorisées. Cette décision devrait conduire, selon le quotidien *Handelsblatt,* à un allègement de l'équivalent de 1 100 francs par mois pour un couple marié avec un enfant gagnant 13 000 francs par mois. Dans un pays où l'impôt sur le revenu est très lourd et très défavorable aux familles, cela équivaut à introduire un quotient familial quasi inexistant outre-Rhin.

Le ministre des finances, Oskar Lafontaine, a cherché à faire bonne figure, estimant que la Cour allait dans le même sens que sa politique qui consiste à augmenter le pouvoir d'achat des familles, en particulier via la hausse des allocations familiales. Il n'empêche, la décision des juges, qui concernerait 6,5 millions de familles, devrait coûter, selon les premiers calculs, 5 milliards d'euros à partir de l'an 2000 et 11 milliards à partir de l'an 2002. Cette somme représente 8 % du total de l'impôt sur le revenu ou 2,75 % des recettes fiscales de l'Etat, des Länder et des communes.

En Allemagne, la Cour constitutionnelle, qui peut être saisie par n'importe quel citoyen, se substitue souvent *de facto* au législateur, dont l'action est strictement encadrée. Au nom du respect de la propriété, elle avait ordonné en 1995 au gouvernement Kohl de supprimer l'impôt sur la fortune, estimant inconstitutionnel que l'Etat prélève plus de 50 % du revenu d'un contribuable.

L'allègement réclamé par Karlsruhe est de 50 % supérieur à l'allègement net d'impôt prévu par la réforme fiscale annoncée par le gouvernement. M. Lafontaine pourrait être contraint, comme le réclame le patronat, la droite et même les Verts, de diminuer les dépenses de l'Etat. Mais la conséquence pourrait être de retarder la baisse réclamée par le patronat de la fiscalité sur les entreprises.

Ar. Le.

L'OTAN, qui renforce son dispositif militaire, prône une « solution politique » au Kosovo

Le Groupe de contact doit se réunir, vendredi 22 janvier, à Londres

L'OTAN a décidé de renforcer son dispositif militaire mais n'envisage pas d'intervention imminente en Serbie. L'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) a demandé au chef de ses observateurs au Kosovo, William Walker, de rester sur place malgré l'ordre d'expulsion de Belgrade. Le procureur du TPIY, Louise Arbour, devait regagner La Haye jeudi 21 janvier.

BRUXELLES
de notre correspondant

De retour de Belgrade, les généraux Wesley Clark et Klaus Naumann, les plus hauts responsables militaires de l'OTAN, ont rendu compte, mercredi 20 janvier à Bruxelles, devant le Conseil atlantique, de leur rencontre avec le président yougoslave, Slobodan Milosevic. Le premier s'est déclaré *« profondément déçu »* par l'attitude rigide de M. Milosevic qui n'a fait preuve *« d'aucune flexibilité »*. Le dirigeant serbe considère toujours, selon les deux généraux, que le problème de cette province serbe à majorité albanaise est celui de la lutte contre les *« groupes terroristes »* et non pas un problème politique.

Jamie Shea, porte-parole du secrétaire général de l'OTAN, a annoncé à l'issue de la réunion du conseil, que l'Alliance avait pris des mesures de renforcement de son dispositif militaire dans la région : déplacement à Brindisi du porte-avions *Enterprise,* mouvement de navires de l'Alliance de la mer Egée vers l'Adriatique, réduction de quatre-vingt-seize à quarante-huit heures du délai de mise en alerte de la force aérienne pour d'éventuelles frappes. Mais les responsables de l'OTAN insistaient, dans les couloirs du siège de l'organisation, pour que ces mesures ne soient pas interprétées comme la mise en marche inéluctable d'un processus menant à des frappes aériennes contre Belgrade : *« Aucune option n'est exclue, mais on est encore loin d'avoir atteint le point de non-retour »*, estimaient ces responsables.

ACCÈS DE MODESTIE

D'autres diplomates s'exprimaient plus crûment : *« On reste encore dans le registre de la gesticulation. Nous ne sommes ni plus ni moins prêts à intervenir militairement qu'au mois d'octobre dernier »*, constataient-ils, tout en concédant que l'attitude du président yougoslave mettait l'Alliance dans une fâcheuse posture. Pour l'instant, donc, l'Alliance s'accroche à l'idée de rechercher une solution politique au Kosovo, consistant en un statut de large autonomie sans remise en cause de l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie. *« Mais il faut bien constater que la mission menée actuellement par l'ambassadeur Christopher Hill pour amener Serbes et Kosovars à la table de négociations est dans l'impasse,* estimaient les mêmes diplomates. *La responsabilité de ce blocage est largement partagée par les responsables albanais, qui n'ont pas encore réussi à mettre sur pied une délégation commune. »*

Face à ces difficultés, dans un remarquable accès de modestie, les responsables de l'OTAN faisaient valoir avec insistance que l'Alliance atlantique n'était pas la seule organisation internationale impliquée dans la crise du Kosovo.

Les Nations unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Groupe de contact sur l'ex-Yougoslavie ont aussi, selon ces responsables, leur rôle à jouer et leurs responsabilités à prendre. *« Que ces organisations déterminent une politique commune, quelle qu'elle soit, et nous la mettrons en œuvre ! »*, affirmaient-ils. Certains Européens souhaitent que le Groupe de contact, qui doit se réunir, vendredi à Londres, au niveau des hauts fonctionnaires, reprenne la main dans la gestion politique de la crise, en convoquant les parties et en les forçant à s'asseoir à la table de négociations.

D'autres soupçonnent les Etats-Unis de ne penser qu'à une seule chose : *« sauver le sommet, qu'ils organisent à leur gloire, fin avril à Washington, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Alliance*, expliquent-ils. *S'il s'avérait que l'option politique telle qu'elle est définie aujourd'hui était un échec, on pourrait assister à un virage à 180 ° des Américains, qui choisiraient l'option de l'indépendance du Kosovo, en permettant que les forces de l'OTAN se transforment en forces aériennes au service de l'UCK. L'affaire pourrait alors être réglée en moins d'un mois, et on pourrait tirer sans états d'âme des feux d'artifice à Washington... »*

Luc Rosenzweig

Menaces aériennes et déploiement terrestre

L'OTAN modifie apparemment son dispositif militaire autour du Kosovo par touches successives apportées à sa planification précédente pour tenir compte du blocage actuel de la situation. Plus exactement, l'Organisation atlantique renforce et durçit ce qu'on appelle ses niveaux de « posture » et elle le fait principalement dans deux directions : elle concentre des moyens aériens, en Italie et en Adriatique, et elle prépare une évolution de son déploiement terrestre via la force d'extraction.

Dans le domaine aérien, les Etats-Unis ont dépêché en Adriatique leur porte-avions Enterprise avec une escorte navale de la VIe flotte, dont des frégates armées de missiles de croisière, et avec la force navale permanente de la Méditerranée, composée de navires fournis par huit pays de l'OTAN dans le port italien de Brindisi. Soit, au total, une quinzaine de bâtiments de guerre. La Grande-Bretagne, l'Allemagne et les Pays-Bas ont annoncé l'envoi en Italie d'avions de combat – notamment des Tornado et des F-16 – sous condition d'alerte réduite de moitié. De son côté, la France étudie l'éventualité de renvoyer, en Italie, les avions de combat Mirage 2000 qu'elle avait rapatriés après octobre 1998.

Le but probable de cette menace aérienne ou de l'emploi des avions, au besoin, est double : frapper les infrastructures de défense aérienne, de façon à ouvrir l'espace aérien en toute sécurité aux avions alliés, et ralentir, voire interdire aux deux camps la mobilité de leurs matériels sur le terrain. C'est une menace qui s'exerce davantage contre les Serbes que contre les indépendantistes de l'UCK, moins lourdement équipés.

En matière terrestre, la force d'extraction, soit 1 800 hommes de plusieurs pays européens, en l'absence de soldats américains, avec des hélicoptères et des blindés en Macédoine, est désormais à pied d'œuvre pour porter secours aux vérificateurs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) s'ils venaient à être menacés au Kosovo. Il s'agirait là de missions ponctuelles, décidées au cas par cas. En effet, même si elle peut être portée à 2 300 hommes sur court préavis à partir de compagnies tenues en réserve en Bosnie, cette structure militaire est trop légère pour être chargée d'autres tâches, y compris l'évacuation d'urgence – sous le feu éventuel des indépendantistes et des forces serbes – de la totalité des personnels de l'OSCE qui, au nombre de 750 à 800 actuellement, devraient atteindre les 2 000 vérificateurs.

C'est la raison pour laquelle l'OTAN a prévu que certains pays soient prêts à engager des forces spéciales, c'est-à-dire des commandos aptes à la récupération de vérificateurs pris en otages. Outre cette perspective à laquelle la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne ont accepté de prêter leur concours, l'Alliance a planifié le déploiement d'une force plus lourde : 8 000 hommes avec des moyens d'artillerie et des avions d'appui au sol.

Jacques Isnard

Pour les Albanais, le massacre de Racak ne fait aucun doute

PRISTINA
de notre envoyé spécial

Pour les Albanais du Kosovo, il ne fait aucun doute que le massacre de Racak a été commis par les forces de police serbe appuyées par l'armée yougoslave. Ils réclament l'ouverture d'une enquête dont la seule garantie d'objectivité serait, selon eux, la participation d'experts internationaux.

Les médecins légistes yougoslaves ont commencé, mercredi 20 janvier, l'autopsie de la quarantaine de corps découverts samedi 16 janvier. Ces examens se font avec la participation de trois experts étrangers membres de la mission d'observation de l'OSCE pour le Kosovo (MVK). Ils devraient établir si oui ou non des mutilations ont été commises *post-mortem* et combien d'Albanais ont été exécutés sommairement. Les conclusions des médecins yougoslaves – dont *« la compétence en ce domaine ne fait pas de doute »,* selon un haut responsable de la MVK – ne devraient pas être connus avant plusieurs semaines.

Concernant le déroulement de la journée de vendredi, un observateur de la mission américaine d'observation au Kosovo (US KDOM) – créée avant la MVK à laquelle elle est progressivement intégrée – admet une certaine confusion. *« Il existe beaucoup d'histoires »* nous déclare-t-il. Postés dès 9 h 45 sur une hauteur à 2 kilomètres du village, les deux équipes d'observateurs américains n'ont qu'une vision partielle du village de Racak. *« N'étant pas armés, nous ne pouvons pas nous interposer. La seule chose à faire est de trouver le meilleur poste d'observation »,* confie-t-il. D'où ils sont, ils ne peuvent pas voir le chemin creux dissimulé par les arbres où seront retrouvés vingt-trois corps le lendemain matin. *« Pendant toute la journée, jusque vers 16 heures, nous entendons des échanges de tirs dans les collines »,* rapporte-t-il.

Ils n'assistent pas non plus aux événements sur toute leur durée. Plusieurs témoignages recueillis par l'US KDOM font état de l'arrivée des policiers dans la partie basse du village de Racak au petit matin. Soit avant leur arrivée et celle des journalistes d'APTV. C'est à ce moment-là que des Albanais auraient été raflés. *« L'un d'eux nous a raconté que des Serbes sont entrés dans sa maison. Ils l'ont battu et poussé, ainsi que quatre autres hommes de sa famille, dans la rue vers un groupe d'une vingtaine d'Albanais qui attendaient, les mains en l'air, sous la menace des policiers. Des tirs ont éclaté en direction des policiers et notre témoin a profité d'une seconde de flottement pour s'enfuir. Pendant sept heures, il s'est caché au bord d'une rivière, dans le village, jusqu'au départ des policiers ».* En fin d'après-midi, lorsque l'US KDOM entre dans le village, les policiers sont partis. *« Je n'ai rien remarqué d'inhabituel. On essayait de faire deux choses à la fois : comprendre ce qui s'était passé et trouver d'éventuels blessés »,* affirme-t-il. Les gens qu'ils rencontrent, une petite dizaine d'hommes, pour la plupart, sont incapables de faire un bilan mais parlent d'une vingtaine d'hommes arrêtés. L'US KDOM aurait établi une liste de ces personnes. Certaines d'entre elles figureraient parmi les cadavres retrouvés le lendemain dans le fossé, *« apparemment exécutés sur place »,* soutient l'observateur qui précise qu'il n'est pas expert en la matière. Un de ses collègues aurait également ramassé un certain nombre de douilles autour des corps. Si ces éléments se confirment, ils seraient accablants pour les forces serbes en établissant leur responsabilité dans cet acte odieux.

Cette opération a été *« très bien planifiée »* par Belgrade affirme le dirigeant albanais modéré, Fehmi Agani. Selon lui, la publicité faite par les autorités serbes autour de l'intervention de police de Racak fait partie de ce plan. *« Les Serbes ont délivré un triple message : la mission d'observation est impuissante, les Albanais doivent avoir peur et les Serbes peuvent compter sur leurs forces de l'ordre pour garder le Kosovo »,* nous a-t-il déclaré. Toute discussion avec Belgrade est *« absolument exclue dans les conditions actuelles »,* ajoute M. Agani.

Christophe Châtelot

Le premier ministre cambodgien s'engage devant l'ONU à faire juger les Khmers rouges

Dans leur refuge de Païlin, les derniers responsables du génocide des années 70 aspirent à l'oubli

Le premier ministre cambodgien, Hun Sen, a écrit au secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, pour s'engager à faire juger, sur un mode non précisé, les dirigeants khmers rouges dans un procès où il souhaite voir comparaître tous ceux qui ont soutenu les responsables du génocide des années 70. Ceux-ci vivent à Païlin, sur la frontière thaïlandaise, où ils font des affaires en recherchant l'oubli.

PHNOM PENH
de notre envoyé spécial

Un casino a été ouvert sur la frontière avec la Thaïlande. Sevrés de jeux, interdits sur leur propre territoire, les Thaïlandais fréquentent également celui qui trône, depuis l'an dernier, au chef-lieu du district, à une demi-heure de piste de leur pays. Des artisans vietnamiens amenés de Phnom Penh y ont installé l'électricité. Païlin, district semi-autonome contrôlé par les Khmers rouges, se dote également d'un modeste hôtel de deux étages, aussitôt qualifié de « cinq étoiles ».

REPORTAGE
L'ultime projet des compagnons de Pol Pot : s'assurer une retraite tranquille

Salles de karaoké et de billard se sont ouvertes. La prostitution fait son apparition. Certes, les pierres précieuses, dont le trafic a longtemps alimenté les comptes en banque khmers rouges, rapportent moins. Mais des sociétés étrangères, y compris américaines, s'y intéresseraient encore. Païlin, où les anciens collaborateurs de Pol Pot se sont retirés, est donc tout à ses affaires.

Pour compléter le tableau, le district a envoyé siéger à l'Assemblée nationale, en juillet dernier, un membre du Parti Sam Rainsy (PSR) et non un Khmer rouge. Lors du ralliement négocié du district en 1996, les Khmers rouges ont renoncé à leur uniforme et revêtu celui de l'armée royale. Païlin se « normalise » donc « à la cambodgienne » et entend offrir l'image rassurante de gens toujours sur leurs gardes, mais qui n'aspirent qu'à la retraite dans l'oubli.

Si leurs ambitions sont ainsi bien mesurées, ont-« ils » pour autant changé ? *« Même si nous avons changé d'uniforme, nous ne nous sommes pas rendus. Nous sommes toujours des Khmers rouges »*, avait déclaré, quelques mois après la reconnaissance de l'autorité du gouvernement royal, le général Pann Pich, commandant adjoint de la 417e division khmère rouge. Ieng Sary, « parrain » de Païlin et ancien « numéro trois » de la hiérarchie khmère rouge, qui passe pour un homme d'affaires accompli, a accueilli à bras ouverts, le 25 décembre 1998, les deux derniers « ralliés » : Khieu Samphan, ancien chef de l'Etat (1976-1979), et Nuon Chea, l'ancien « frère numéro 2 » du mouvement dont Pol Pot était le « numéro un ». Ce qui laisse entendre qu'ils ne s'étaient pas aussi brutalement querellés qu'on avait pu le croire en 1996, quand Ieng Sary et Païlin avaient choisi Phnom Penh contre la volonté de Pol Pot et de Ta Mok, alors refoulés à Anlong Veng, dans l'extrême nord du pays.

« DEUXIÈMES COUTEAUX »

Nuon Chea et Khieu Samphan ne fréquentent sûrement pas les casinos de Païlin. Ils n'ont même pas reconnu leurs responsabilités dans les crimes commis à la fin des années 70. Pour des raisons de sécurité, ils ont troqué la villa mise à leur disposition en bordure du chef-lieu pour une maison à deux pas de la frontière thaïlandaise. De sinistres adjoints se terrent eux aussi dans les environs, tel Deuch, l'ancien directeur du centre de tortures de Tuol Sleng à Phnom Penh.

Plus urbains et moins voyants, certains de ces « deuxièmes couteaux » vivent entre Païlin et Phnom Penh, quand ils n'ont pas élu domicile dans la capitale. Thiounn Thioeunn, soixante-dix-huit ans, premier diplômé de chirurgie du Cambodge, doyen de la faculté de médecine de Phnom Penh dans les années 60, ancien ministre de la santé de Pol Pot, n'a fait défection que l'an dernier, en compagnie de Chan Youran, ancien diplomate collaborateur de longue main de Pol Pot, qui a également émigré à Phnom Penh.

Les Khmers rouges n'ont plus de projet. Comme le résume Youkk Chhang, directeur du Centre cambodgien de documentation sur le génocide, *« Pol Pot a vécu comme un monstre et est mort comme un diable »*. Dans les familles cambodgiennes, on dit d'un enfant qu'il *« est un Pol Pot »* quand il se comporte mal. D'une mauvaise action, on dit : *« Les Khmers rouges l'ont fait. »*

Ils n'ont plus que les moyens de se défendre et de se ménager ainsi une retraite tranquille, en faisant valoir, par exemple, que leurs unités constituées demeurent organisées et dotées d'armes légères. *« Attaquer Païlin coûterait cher à l'armée royale, car elle est mal commandée et désorganisée, sans parler de l'absence d'aviation »*, estime un expert étranger. De toute façon, une telle initiative n'est pas dans l'air du temps. L'échec des offensives fort coûteuses de 1994 et 1995 contribue à expliquer les *modus vivendi* négociés en 1996 avec les Khmers rouges de Païlin et, l'an dernier, avec ceux d'Anlong Veng. Surtout, Hun Sen tient à sa paix civile. Enfin, pour tenir à distance pas mal de monde, les Khmers rouges avancent également que, en cas de procès, ils pourraient être très bavards.

UN DISTRICT COMME LES AUTRES

Païlin, donc, prend l'allure d'un district comme les autres, avec des investisseurs finlandais, chinois, taïwanais et sud-coréens qui s'intéresseraient à y installer une fabrique de meubles ou une papeterie. *« Une compagnie finlandaise a accepté d'investir dans une papeterie et nous nous attendons à au moins 10 millions de dollars* [8,6 millions d'euros] *d'investissements dans les trois mois à venir »*, a déclaré le 6 janvier Ieng Vuth, gouverneur adjoint de Païlin et fils de Ieng Sary. Sa seule crainte : que la rumeur montante d'un procès des Khmers rouges décourage les investisseurs.

« Nous devrions nous demander d'abord si les gens ont un niveau de vie décent et, ensuite, nous devrions penser à un tribunal », a encore expliqué Ieng Vuth, dans un entretien publié le 12 janvier par le *Cambodia Daily* de Phnom Penh. La communauté internationale, a-t-il ajouté, fait pression en faveur d'un procès des Khmers rouges *« avant que le Cambodge n'y soit prêt »*. Pour préserver la quiétude de leur retraite, les Khmers rouges jouent donc la montre. La vitrine offerte par Païlin – un coin de pays, en somme, bien comme les autres – n'est jamais que l'un des volets de l'oubli, leur ultime projet.

Jean-Claude Pomonti

La lettre de Hun Sen à Kofi Annan

Le premier ministre cambodgien Hun Sen a officiellement réclamé, jeudi 21 janvier, un procès exhaustif des Khmers rouges. *« La raison essentielle, en faveur d'une Cour chargée de juger les criminels du génocide, est de garantir que justice sera rendue au peuple cambodgien et de punir les responsables »*, explique-t-il dans une lettre adressée à Kofi Annan, secrétaire général de l'ONU. Ainsi qu'il l'avait déclaré dans un entretien exclusif, le 16 janvier, au *Monde* et à l'AFP, Hun Sen veut un procès qui s'étale de 1970 (coup d'Etat de Lon Nol) à 1998 (dernières élections) et non pas seulement de 1975 à 1979, quand les Khmers rouges ont exercé le pouvoir. *« Personne ne doit échapper à la justice et tous ceux qui ont soutenu les Khmers rouges doivent être également présentés devant un tribunal »*, avait-il alors déclaré. Dans sa lettre à Kofi Annan, il ajoute : *« Quelles offenses devraient être retenues de 1970 à 1975, de 1975 à 1979 et de 1979 à 1998 ? Différents types de crimes ont été commis pendant chaque période »*. Mais il ne précise pas le type ou les attributions de l'éventuel tribunal. – *(Corresp.)*

Quand Pol Pot se vantait d'avoir « libéré la liberté »...

SI LES RÉGIMES totalitaires parlent naturellement beaucoup d'eux-mêmes, l'Angkar (l'« Organisation ») des Khmers rouges fut d'une éloquence exemplaire dans l'expression de son utopie meurtrière, du temps de son règne, de 1975 à fin 1978. L'horreur dans l'absurde se reflète dans des slogans qu'on croirait ciselés par le George Orwell de *1984*, à cette « nuance » près que l'expérience n'a pas conduit le peuple khmer à « aimer » son « Big Brother ». Le système de pensée, en tout cas, procède bien du même détournement du sens des mots puisés dans les jargons marxiste et nationaliste, avec recours occasionnel à la tautologie.

Ainsi l'Angkar se vantait-elle non seulement d'avoir *« libéré le peuple, le territoire, la société »* mais aussi, précisait un slogan en vigueur sur les ondes radio officielles, d'avoir *« libéré la liberté »* en affranchissant la population *« de la notion même de classes »*. Ou cette explicite menace de mort, à l'intention d'un récalcitrant : *« Tu es tellement libre qu'il aurait mieux valu que tu meures tout petit. »*

Recueillis par Henri Locard (*Le Petit Livre rouge de Pol Pot,* L'Harmattan, 1996), les slogans des Khmers rouges atteignent des sommets de macabre poésie qui disent toute la violence et la paranoïa de ces combattants de la jungle, dont le grand œuvre participait de l'éternelle ambition de forger l'homme nouveau. D'abord, abolition de la propriété, mais sur le mode volontaire : *« Je te prie de donner de bon cœur ta montre, tes parures, tes onguents, tes poudres et parfums. »* Au bout d'un temps, *« il n'y a plus de ventes, plus d'échanges, plus de plaintes, plus de vols, plus de pillages, plus de propriété individuelle. »* Les Khmers apprennent à vivre autrement : *« Être dur comme une planche de bois et mou comme du vermicelle » ; « Se forger soi-même comme le forgeron martèle le fer »*.

« LES YEUX DE L'ANANAS »

Les hommes rechignent-ils ? La « persuasion » se durcit : *« Quand on arrache les herbes, il faut en extirper toutes les racines »*. D'autant que *« l'ennemi »* – indispensable – guette, prêt à saboter l'entreprise : que chacun sache donc que *« qui proteste est un ennemi ; qui s'oppose est un cadavre »*.

Telle une divinité, l'Angkar rejoint un certain primitivisme ancestral dans ses représentations : *« L'Angkar a les yeux de l'ananas »*, voit tout, sait tout, et n'attend plus que les aveux de crimes imaginaires : *« Camarade, l'Angkar connaît déjà toute l'histoire de ta vie ! »* Et l'Organisation est pressée de les obtenir : *« L'Angkar ne répète jamais deux fois la même question. »*

Aucun refuge en vue pour qui chercherait à se réfugier dans quelque maladie : *« Le malade est rusé comme le lapin, et peut avaler une marmite entière de riz »*, privant les bons sujets de leur maigre pitance méritée. Dès lors, la responsabilité des conséquences n'appartient qu'au coupable : *« Celui qui défie la loi de l'Angkar se jette lui-même en prison. »* Les geôliers s'adaptent à cette logique de terreur : *« Mieux vaut arrêter dix personnes à tort qu'en libérer une seule par erreur »* ; *« A qui commet une faute avec le bras, on supprimera le bras ; à qui commet une faute avec la jambe, on supprimera la jambe. »* Mais le massacre proprement dit, en masse, dans les fosses communes où l'on retrouvera ensuite des centaines de milliers de cadavres, restera dans le non-dit, ainsi que dans la mémoire des survivants, qui avaient compris la seule règle de base digne de considération en pareilles circonstances : *« Si vous voulez rester en vie, travaillez ! »* Gratuitement, évidemment.

Francis Deron

Les combats en Sierra Leone auraient fait des milliers de victimes

DES ÉLÉMENTS de la rébellion sierra-léonaise étaient encerclés, mercredi 20 janvier au soir, sur la péninsule de Freetown par la force ouest-africaine de l'Ecomog (à majorité nigériane), qui prévoyait le déclenchement rapide d'opérations de ratissage, selon des sources militaires. L'Ecomog, qui a entrepris de chasser de la capitale sierra-léonaise les rebelles du Front révolutionnaire uni (RUF) entrés dans la ville le 6 janvier, leur coupe ainsi toute possibilité de retraite vers l'intérieur du pays. Aucun bilan officiel des combats n'est disponible, mais, selon les témoignages d'habitants, les échanges d'artillerie et les combats de rue entre les rebelles et les forces défendant le gouvernement élu d'Ahmed Tejan Kabbah auraient fait des centaines, voire des milliers de morts. Des journalistes autorisés mardi à visiter la zone portuaire de Kissy ont pu constater que les rues étaient jonchées de cadavres et que les maisons et les magasins avaient été pillés.

Mercredi, pour la première fois depuis le début du mois, les habitants de la capitale restés sur place ont pu sortir dans les rues de la capitale dévastée et s'approvisionner en eau et en nourriture. Quelques boutiques ont rouvert, affichant des prix très élevés pour des produits encore rares. L'insécurité et les problèmes logistiques empêchent d'ailleurs toujours l'arrivée de l'aide humanitaire à Freetown. Un cargo chargé de plusieurs milliers de tonnes de céréales attend au large de la capitale, menacée de famine, selon les organisations internationales, que les conditions de sécurité s'améliorent. Son déchargement constituerait la première véritable livraison d'aide alimentaire deux semaines après le début des combats qui ont ravagé la ville, jusqu'ici privée d'eau, d'électricité et de téléphone.

Si les rebelles ont été chassés de la capitale, ils continuent néanmoins à contrôler la majorité du pays – *(AFP, AP, Reuters.)*

Le roi Hussein de Jordanie relance les spéculations sur sa succession

AMMAN. Le roi Hussein de Jordanie, soixante-trois ans, a laissé planer le doute, mercredi 20 janvier, sur sa succession, en plaçant son fils aîné, le prince Abdallah, en tête du protocole pour accueillir des princes arabes du Golfe à la place du prince héritier, le frère du roi Hassan ibn Talal, cinquante et un ans. Dans un entretien télévisé, le roi, Hussein n'a pas dévoilé totalement ses intentions. *« Je ne suis pas prêt à répondre »*, s'est-il borné à déclarer quand on lui a demandé s'il comptait écarter le prince Hassan de la succession. Critiquant indirectement son frère, qui l'a remplacé pendant sa longue hospitalisation aux Etats-Unis, le souverain hachémite a estimé qu'un prince héritier devait *« travailler dans l'ombre »*. – *(AFP.)*.

Le Conseil de sécurité contre un retrait des Nations unies d'Angola

NEW YORK. Plusieurs membres du Conseil de sécurité, dont les Etats-Unis, la Russie et le Portugal, « troïka » supervisant le processus de paix en Angola, se sont prononcés, mercredi 20 janvier, pour le maintien d'une présence politique limitée des Nations unies dans ce pays, en dépit de recommandations contraires du secrétaire général Kofi Annan. Un projet de déclaration du Conseil élaboré par la troïka réclame *« le maintien de la présence de la Mission des Nations unies »* à Luanda et notamment d'un représentant spécial de l'ONU et de ses collaborateurs, avec un mandat *« adapté aux conditions actuelles »*. Les diplomates envisagent un personnel d'une centaine de personnes. Plusieurs pays africains ont aussi fait part à M. Annan de leurs inquiétudes en cas de retrait de l'ONU d'Angola. Le maintien d'une présence onusienne nécessite néanmoins le consentement du gouvernement angolais. – *(AFP.)*

Reprise du procès du journaliste écologiste russe Grigori Pasko

VLADIVOSTOK. Emprisonné depuis novembre 1997 pour *« haute trahison »*, Grigori Pasko, trente-quatre ans, ex-employé du journal officiel de la flotte du Pacifique, sera présenté devant un tribunal militaire à Vladivostok (Extrême-orient), jeudi 21 janvier. Il risque entre quinze et vingt ans de prison pour avoir filmé le déversement, depuis un pétrolier russe, de déchets radioactifs et chimiques liquides en mer du Japon pour le compte de la chaîne de télévision japonaise NHK. Il a également rédigé des articles sur l'état d'abandon des sous-marins nucléaires russes et l'implication présumée du FSB (ex-KGB) dans un trafic de déchets nucléaires. L'organisation Reporters sans frontières, qui demande la libération du journaliste, estime que les activités de Grigori Pasko sont protégées par l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, dont la Russie est signataire, qui stipule que *« toute personne a le droit à la liberté d'expression »*. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **ARGENTINE : le dernier président de la dictature militaire**, le général Reynaldo Benito Bignone, a été arrêté, mercredi 20 janvier à Buenos Aires, sur décision du juge fédéral Adolfo Bagnasco, pour sa participation présumée aux rapts de bébés nés en captivité. Après avoir passé une première nuit dans une cellule, le général Bignone devrait être rapidement placé aux arrêts domiciliaires, une mesure dûe à son âge, soixante-et-onze ans, et qui a déjà été appliquée à six autres responsables des juntes militaires qui se sont succédé au pouvoir en Argentine entre 1976 et 1983. – *(AFP.)*

■ **INDONÉSIE : au moins 17 personnes ont été tuées** et une centaine grièvement blessées dans l'est de l'Indonésie dans des affrontements entre musulmans et catholiques, a-t-on appris jeudi 20 janvier de source officielle. Commencé comme une banale dispute de voisinage entre deux villages, les incidents ont dégénéré en conflit interreligieux et se sont étendus à Ambon, une petite capitale provinciale de quelques 200 000 habitants citée le mois dernier par le président indonésien Yusuf Habibie comme modèle d'intégration religieuse. – *(AFP.)*

■ **NIGERIA : le prochain président du pays africain le plus peuplé** sera nigérian, âgé au minimum de quarante ans et aura été scolarisé jusqu'à au moins seize ans, selon les règles électorales présidentielles annoncées mercredi 20 janvier. Le candidat sera également membre de l'un des trois partis en lice : l'Alliance pour la démocratie (AD, radical), le Parti de tous les Peuples (APP, centre-droit) ou le Parti démocratique du Peuple (PDP, centre-gauche). Il devra également avoir obtenu le soutien d'au moins 60 membres de sa formation dans 24 des 36 Etats de la Fédération nigériane. Le candidat vainqueur du scrutin présidentiel du 27 février deviendra le premier président civil au Nigeria depuis plus de quinze ans. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : les médecins ont exclu d'opérer Boris Eltsine dans l'immédiat** pour son ulcère à l'estomac qui présente des *« signes de cicatrisation »* et ont décidé, mercredi 20 janvier, de poursuivre le traitement médicamenteux, a annoncé le porte-parole présidentiel. Autorisé à se lever et à *« travailler »* dans sa chambre, Boris Eltsine devrait rester deux à trois semaines à l'hôpital, selon son ancien médecin. – *(AFP.)*

■ **SUÈDE : une commission d'enquête fera la lumière sur les activités** des services de renseignements suédois depuis la Seconde guerre mondiale, a annoncé le premier ministre social-démocrate Göran Persson, mercredi 20 janvier. Ces services se sont notamment livrés à la surveillance de citoyens suédois pour leur opinions pro-communistes, une affaire qui avait fait scandale lors de sa révélation. La commission devrait rendre son rapport en 2001. – *(Corresp.)*

■ **UKRAINE : l'Ukraine, qui a *« clairement manqué à ses engagements »*** dans plusieurs domaines, notamment envers l'abolition de la peine de mort, est menacée de suspension du Conseil de l'Europe, dans un rapport qui sera voté le 27 janvier à Strasbourg par l'Assemblée parlementaire, et dans lequel sont également dénoncés la torture et le manque de liberté de la presse. – *(AFP.)*

Reprise des négociations FMI-Russie

MOSCOU. La Russie a repris, mercredi 20 janvier, des négociations avec une délégation du FMI arrivée pour trois à quatre semaines à Moscou, mais les experts excluent que la Russie obtienne de l'argent frais à court terme. Seul le G7, et au premier rang les Etats-Unis, pourraient décider d'une aide d'urgence. Au mieux, Moscou pourrait obtenir un accord portant sur la restructuration de sa dette au FMI, d'un montant de près de 5 milliards de dollars (4,3 milliards d'euros) en 1999. Bien que la Douma ait adopté, mardi, le projet de budget 1999 en deuxième lecture (sur quatre prévues) sans augmenter les dépenses globales ni diminuer le montant des remboursements consentis aux créditeurs étrangers (9,5 milliards de dollars sur 17,5 dûs), ce projet est jugé irréaliste par le FMI.

En revanche, la Russie a obtenu, comme prévu, un succès mercredi au Club de Londres, dont les banques privées ont opté pour une deuxième restructuration de leurs créances de 23 milliards de dollars (19,8 milliards d'euros), *au lieu de* prononcer la faillite de la Vnechekonombank. – (AFP, Reuters.)

DROITE **Le RPR a annoncé, mercredi 20 janvier, sa décision de constituer une liste pour les élections européennes du 13 juin, sous la direction de Philippe Séguin, sans attendre un accord des différentes composantes de L'Alliance pour la France. Démocratie libérale a aussitôt donné son accord à cette initiative, que son président, Alain Madelin, avait appelée de ses vœux dès le 11 janvier. ● L'UDF, qui exigeait un débat préalable sur le programme que défendrait l'opposition et sur la tête de liste, dont elle contestait l'attribution à M. Séguin, se voit ainsi écartée, de fait, de l'union. Elle devrait annoncer, le 7 février, la constitution de sa propre liste derrière son président, François Bayrou. ● LA DROITE est ainsi fracturée en trois tronçons – RPR-DL, Charles Pasqua et UDF –, sans compter les listes annoncées ou possibles de Philippe de Villiers et de Charles Millon.**

Jacques Chirac lance Philippe Séguin dans la campagne européenne

Le chef du RPR prend la direction d'une liste aux élections européennes avec Alain Madelin et sans l'UDF. Il y a été encouragé avec insistance par le président de la République, dont il s'agit, a-t-il dit, de préparer la « réélection »

LE RPR est, de nouveau, sur le pied de guerre. L'ordre de mobilisation a été donné, le 19 janvier, par Jacques Chirac lui-même. Le président de la République a gratifié d'encouragements pressants celui qui sera chargé de *« défendre et incarner »* sa politique européenne aux élections du 13 juin : Philippe Séguin. M. Chirac a fort peu apprécié que, lors du déjeuner des dirigeants de L'Alliance pour la France à l'Elysée (*Le Monde* du 21 janvier), le président de l'UDF, François Bayrou, fasse référence au passé de son hôte – la création du RPR en 1976, la prise de la Mairie de Paris en 1977, la conduite d'une liste aux élections européennes en 1979 – pour justifier son actuelle stratégie.

Le chef de l'Etat a jugé, aussi, que céder aux exigences de l'UDF sur le choix de la tête de liste aux élections européennes reviendrait à humilier, non pas seulement le président du RPR, mais le mouvement gaulliste tout entier. Aussi a-t-il indiqué à M. Bayrou, en présence de M. Séguin, de Nicolas Sarkozy et d'Alain Madelin, que le choix du président du RPR pour conduire la liste n'était *« pas négociable »*. Devant le comité politique du RPR, mercredi 20 janvier, M. Sarkozy a rappelé que, par trois fois dans le passé, en 1984, 1989 et 1994, les gaullistes s'étaient effacés au profit de têtes de liste UDF – Simone Veil, Valéry Giscard d'Estaing, Dominique Baudis –, et qu'il était peut-être temps, surtout après l'échec de la droite aux élections législatives de 1997, qu'un membre de l'ancien parti du président relève le défi.

« CONVAINCRE ET GAGNER »

Or, qui d'autre que M. Séguin pourrait le faire ? Le choix de M. Sarkozy, plus acceptable pour l'UDF que M. Séguin, serait un camouflet pour ce dernier ; celui d'Edouard Balladur, qui, au demeurant, n'a jamais montré d'intérêt particulier pour cette joute électorale, serait difficilement acceptable pour le président de la République. Mercredi, devant le comité politique, M. Sarkozy a donc lancé cet appel à M. Séguin : *« Celui qui saura le mieux parler de la France et de l'Europe, c'est toi ! Il est venu le moment de te le demander ; le moment est venu que tu t'y engages. Il est temps pour le RPR de combattre, de convaincre et de gagner. »*

Lors du déjeuner de la veille, M. Chirac avait déclaré que tout retard dans la campagne européenne de la droite profiterait dangereusement à la gauche et à l'initiative prise par Charles Pasqua pour rassembler les opposants à l'actuelle intégration européenne.

Pour qui n'aurait pas tout à fait pris la mesure du caractère impérieux de l'analyse élyséenne, le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré, proche de M. Chirac, avait fait divulguer, mercredi, en fin de matinée, la teneur des propos qu'il avait tenus, peu auparavant, devant les députés gaullistes : *« Ceux qui paralysent l'opposition et diffèrent notre entrée en campagne assument la responsabilité de leur attitude. »* Le comité politique a voté à l'unanimité, toutes sensibilités et générations confondues, une motion dans laquelle il *« souhaite que le président du RPR, Philippe Séguin, conduise la liste d'union de l'opposition »*. A distance, Démocratie libérale a enregistré, au même moment, *« avec satisfaction, la volonté du RPR de tout mettre en œuvre pour constituer une liste d'union de l'opposition »*.

M. Séguin et M. Madelin avaient été les deux partenaires de la campagne présidentielle de M. Chirac, en 1995, puis de la tentative de rattrapage en catastrophe de la campagne législative de la droite, en 1997. Les voici de nouveau associés – M. Madelin l'avait annoncé, dès le 11 janvier, sur France 2, après la rupture avec l'UDF en Rhône-Alpes – pour la campagne des européennes de juin, présentée par le président du RPR, mercredi, comme n'étant *« qu'une étape, dont l'objectif majeur est l'alternance politique en France et l'autre raison d'être, à nos yeux, est la réélection du président de la République »*.

« GARDER DES PLACES »

Le RPR et DL devraient se retrouver dans les prochains jours pour mettre au point une plateforme commune. François Fillon, porte-parole du RPR, Pierre Lellouche, ancien conseiller diplomatique de M. Chirac, et Jean-Claude Pasty, chef de file des députés RPR au Parlement de Strasbourg, discuteront, en l'absence de l'UDF, avec trois représentants du mouvement présidé par Alain Madelin : Laurent Dominati, secrétaire général de DL et député de Paris ; Pierre Lequiller, député des Yvelines ; François Goulard, député du Morbihan.

Le comité politique du RPR a demandé, d'autre part, que *« soient d'ores et déjà préparées les conditions d'un lancement de la campagne dès début février »*.

La plus large instance du mouvement, le conseil national, devrait entériner, le 13 février, la stratégie définitive du RPR et le choix de sa tête de liste. Partisan d'une campagne *« longue »* et *« pédagogique »*, M. Sarkozy a précisé qu'il conviendra de *« garder des places, aussi longtemps que nécessaire »* pour accueillir, le cas échéant, des membres de l'UDF. *« Philippe Séguin sera celui qui pourra rassembler le mieux, au-delà du seul camp des européens »*, a assuré M. Sarkozy.

La porte de l'union n'est, certes, pas complètement fermée, mais la tonalité du comité exécutif de l'UDF, réuni le même jour *(lire ci-dessous)*, laisse peu de chance au rassemblement des trois composantes de l'opposition sur une même liste. Jeudi, M. Séguin est parti pour Istanbul, en compagnie de MM. Lellouche et Pasty, pour une réunion de l'Union démocratique européenne, qui regroupe une quarantaine de formations de droite et du centre. Il en attend une recomposition des groupes politiques au Parlement européen.

Jean-Louis Saux

Charles Pasqua met en cause le chef de l'Etat

Opposé au traité d'Amsterdam, Charles Pasqua a déclaré, mercredi 20 janvier, que *« le fait qu'il n'y ait pas eu de référendum »* pour la révision constitutionnelle ouvrant la voie à la ratification de ce traité *« est véritablement, de la part du président de la République, un manquement grave à ses responsabilités »*. Le sénateur et président du conseil général des Hauts-de-Seine, qui entend présenter une liste aux élections européennes de juin, s'exprimait au cours d'un colloque sur l'Europe organisé à Paris par la Fondation Marc-Bloch.

***« La Constitution ayant été adoptée par le peuple français, elle ne peut être modifiée que par le peuple français »*, a ajouté M. Pasqua, très applaudi par le public. *« Toute autre démarche est contraire, sinon à la lettre, du moins à l'esprit des institutions »*, a-t-il ajouté. *« Il faut que les choses soient claires : c'est parce qu'il n'y a pas eu de référendum que, personnellement, j'ai décidé de prendre la position que j'ai prise »*, a conclu M. Pasqua.**

L'UDF refuse de se soumettre au diktat de la liste unique

DEPUIS des années, non sans un brin de coquetterie, François Bayrou invoque un maître dans l'art de politique : François Mitterrand. Depuis deux jours, le président de l'UDF s'est découvert un second inspirateur : Jacques Chirac. C'est en se prévalant du parcours du chef de l'Etat lui-même que M. Bayrou a refusé, le 19 janvier, lors du déjeuner des dirigeants de L'Alliance à l'Elysée, de se plier à la discipline de la liste unique derrière Philippe Séguin pour les élections européennes. Chef du RPR, M. Chirac avait été candidat à la mairie de Paris, en 1977, contre le choix de Valéry Giscard d'Estaing, puis tête de liste du RPR, aux européennes de 1979, contre le parti du président, enfin candidat en 1981 contre le même... *« Pourquoi l'UDF ne pourrait-elle en faire autant ? »*, a-t-il lancé au président de la République.

Après ce déjeuner et la fin de non-recevoir opposée par ses interlocuteurs à ses demandes, M. Bayrou a été encouragé dans cette voie par le comité exécutif de l'UDF, réuni mercredi 20 janvier. Ses principaux lieutenants ont pesé et soupesé les avantages et les risques d'une liste UDF et, majoritairement, jugé que les premiers valent la peine de courir les seconds. Ils ont soutenu les deux conditions posées par M. Bayrou pour que l'UDF participe à une liste d'union : que le projet soit débattu et décidé ensemble, que la tête de la liste soit choisie en commun. Aucune décision n'a formellement été prise – il reviendra au conseil national de se prononcer –, mais les participants se sont séparés avec le sentiment que la liste UDF a *« 95 % de chances »* de voir le jour. Les 5 % restants, relevait-on, reposent essentiellement sur l'hypothèse improbable où M. Séguin renoncerait à conduire la liste.

CHANGEMENT DE PIED

Jusque très récemment, le président de l'UDF était l'un des plus réticents, dans son propre parti, à l'idée de constituer une liste concurrente de celle qu'ambitionnait de conduire M. Séguin. L'université d'été des jeunes démocrates, en septembre 1998, d'abord, puis le conseil national fondateur de la nouvelle UDF, en novembre, à Lille, avaient montré la virulence de l'antiséguinisme dans les rangs centristes. M. Bayrou, qui avait fait de son engagement de L'Alliance l'axe de sa stratégie et craignait qu'une liste centriste fasse un mauvais score, avait temporisé et renvoyé la question au 7 février. Même après l'élection d'un RPR à la présidence du Sénat, le président de l'UDF avait choisi d'adopter un profil bas.

Plus que l'élection du président du conseil régional Rhône-Alpes, les attaques du RPR et de Démocratie libérale contre l'UDF, dans les jours qui ont suivi, sont à l'origine du changement de pied de M. Bayrou. Une liste autonome devient presque indispensable pour imposer l'UDF face à l'alliance du RPR et de DL. Le « passé » antimaastrichtien de M. Séguin fait, en outre, miroiter un espace au *« grand parti européen de la vie politique »* que M. Bayrou veut installer. A l'inverse, deux des risques de cette option sont aujourd'hui réduits : l'attitude du RPR, mercredi *(lire ci-dessus)*, permet à l'UDF d'imputer aux gaullistes le rôle du diviseur de l'opposition ; l'accusation de dérive vers la gauche est devenue moins dissuasive dans la mesure ou, de toute façon, le RPR et DL l'ont déjà portée contre l'UDF après l'élection d'Anne-Marie Comparini à la présidence de la région Rhône-Alpes.

Enfin, M. Bayrou peut compter sur la cohésion de son parti. Certes, certains de ses « barons », tel l'ancien ministre Jacques Barrot, demeurent partisans d'une liste d'union, tandis qu'à l'opposé d'autres, comme Pierre Méhaignerie ou Bernard Bosson, campent sur un refus catégorique de s'aligner derrière M. Séguin. Cependant, aucun responsable – et notamment pas Philippe Douste-Blazy, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale et rival de M. Bayrou – ne sera en mesure de critiquer l'option d'indépendance lorsqu'elle sera confirmée.

Les « chiraquiens » de l'UDF ne cachaient d'ailleurs pas, mercredi, leur incompréhension de la stratégie de passage en force adoptée tant par l'Elysée que par le RPR. La voie paraissait libre pour que le conseil national décide, le 7 février, à Bordeaux, la formation d'une liste de l'UDF, derrière M. Bayrou, pour les élections européennes du 13 juin.

Cécile Chambraud

En Alsace, Jacques Chirac se fait le héraut de la « culture du risque »

STRASBOURG
de notre correspondant régional

Jacques Chirac a commencé, mercredi 20 janvier, son voyage de deux jours en Alsace en choisissant de parler à ses troupes. En inaugurant le nouveau bâtiment qui abrite la chambre des métiers régionale, à Schiltigheim, près de Strasbourg, il est venu dire aux artisans et aux petits entrepreneurs combien ils jouent *« un rôle majeur »* dans l'économie du pays. L'auditoire a entendu ce qu'il voulait entendre, c'est-à-dire que la France est dans *« une situation paradoxale »* car, *« dans un pays qui compte près de trois millions de chômeurs, beaucoup renoncent à créer des emplois* (...) *à cause d'un coût excessif du travail »*. Pour le président de la République, *« faire le choix de la croissance, cela signifie cesser de pénaliser le travail »* et créer *« les conditions nécessaires pour libérer les énergies et renforcer la cohésion sociale »*.

Diminuer les charges des entreprises est un passage obligé, car, *« à l'heure de l'euro »*, elles constituent *« un véritable handicap »* pour la compétitivité des entreprises françaises. La simplification des réglementations doit aussi contribuer à la réalisation de cet objectif et, s'agissant des 35 heures, *« il faut surtout veiller à ne jamais plaquer sur les réalités de la petite entreprise des législations faites pour les entreprises plus importantes »*. L'amélioration des mécanismes de financement des entreprises, notamment des PME, est aussi une voie sur laquelle il faut s'engager résolument, en encourageant la *« culture du risque »*. *« La France n'est pas assez à l'écoute de ses entreprises et de ses entrepreneurs »*, a déploré M. Chirac.

« FACILITER LA VIE DES ENTREPRISES »

Dénonçant le *« malentendu persistant entre une partie du corps social et politique et ceux qui créent la richesse et l'emploi »*, le président de la République a déclaré : *« Le regard des pouvoirs publics sur l'entreprise doit évoluer. L'ère du soupçon et de la défiance est révolue. Les administrations doivent faciliter la vie des entreprises, au service de l'emploi et de la croissance. »* Son propos sur l'apprentissage et l'emploi des jeunes lui a donné l'occasion de critiquer la suppression des aides à l'artisanat par le gouvernement de Lionel Jospin pour les jeunes les mieux formés. Instaurées par la cabinet d'Alain Juppé, les subventions à la formation sont désormais limitées aux apprentis les moins qualifiés. Pour M. Chirac, l'apprentissage et, plus généralement, l'alternance ont toute leur place dans un enseignement moderne. Ils doivent permettre d'accéder à l'ensemble des niveaux de qualification, *« depuis le CAP jusqu'au diplôme d'ingénieur »*, leur financement devant être organisé en conséquence.

Au « dîner républicain », organisé à la préfecture du Bas-Rhin, auquel étaient conviés les parlementaires de la région, il a beaucoup été question de violences urbaines. La sécurité devait être le thème majeur de la deuxième journée du voyage de M. Chirac en Alsace.

Marcel Scotto

Ces couples que tout sépare et que rien ne peut défaire

***« J'EN AI MARRE**, marabout, bout de ficelle... »* Telle la contine enfantine, l'opposition est composée, à son sommet, d'un enchaînement de couples étranges, dont l'état des relations détermine, de façon souvent irrationnelle, une bonne part de l'avenir de la droite.

● **Chirac-Séguin.** C'est le couple majeur, le couple explosif qui, dans la durée, a résisté à tous les coups de grisou. Lors de la dissolution de l'Assemblée nationale, en avril 1997, Philippe Séguin dit pis que pendre de Jacques Chirac et de son initiative hasardeuse. Ecarté, en 1995, du premier cercle du pouvoir, le principal artisan de la victoire de M. Chirac à l'élection présidentielle fracasse les portes du RPR à la faveur de l'échec de la droite aux élections législatives.

Pour succéder à Alain Juppé, il bénéficie, alors, de l'appui de Charles Pasqua et de la bienveillance d'Edouard Balladur, qui lui rétrocède un jeune homme plein d'avenir, Nicolas Sarkozy. Prudemment, les premiers mois, M. Séguin hésite à faire de celui-ci son bras droit, afin de ne pas froisser le président, jusqu'au moment où le député des Hauts-de-Seine pousse lui-même la porte de l'Elysée, renoue avec M. Chirac et, dans les moments de tension, parvient même à rétablir la liaison entre le président de la République et le président du Rassemblement.

● **Séguin-Sarkozy.** Hormis une passion commune pour le football, tout les sépare. Le premier peut passer des jours – et des nuits – à peaufiner un discours, quand le second tire une simple fiche de sa poche pour paraître improviser. A la tribune, Philippe Séguin donne dans le tragique, Nicolas Sarkozy met les rieurs de son côté. L'ancien ministre du budget a tout, en principe, pour agacer prodigieusement le président du RPR. Ce dernier est en fait ébahi par l'énergie de son secrétaire général. Le contrôle de l'appareil gaulliste fait toutefois l'objet d'un équilibre subtil. Depuis un an et demi que ce couple dure, tout le monde guette le moment de la trahison. *« J'ai appris à être patient »*, se défend M. Sarkozy. Il ne vise officiellement ni la Mairie de Paris, ni la tête de liste aux élections européennes, ni la présidence du RPR. C'est qu'une seule chose l'intéresse véritablement : Matignon, un jour. Comme M. Séguin.

● **Sarkozy-Madelin.** La première fois qu'ils se sont rencontrés, le maire de Neuilly n'a pas supporté que le député d'Ille-et-Vilaine prenne ses aises en posant ostensiblement ses pieds sur son bureau. Depuis, ils ont appris à se connaître en préparant ensemble les états généraux de l'opposition avant le retour de la droite aux affaires en 1993. Aujourd'hui encore, le secrétaire général du RPR considère le président de Démocratie libérale comme un allié privilégié. Il le juge piètre chef de parti, mais apprécie son côté agitateur d'idées. A l'inverse, M. Madelin se réjouit de voir le numéro deux du RPR tirer la famille gaulliste vers le libéralisme. Les deux compères entretiennent une controverse au long cours : l'opposition doit-elle être d'abord de droite ou d'abord libérale ? Mais la récente affaire de Rhône-Alpes l'a montré, ils se retrouvent parfaitement d'accord et agissent de concert lorsqu'il s'agit de choisir des alliances. Pour eux, ce ne sera jamais la gauche.

> Quand tout le monde guette le moment de la trahison, ils ont appris la patience

● **Madelin-Bayrou.** Après s'être violemment querellés au lendemain des élections régionales, ces deux-là ne se parlent plus. Même dans les moments de crise, puisqu'ils n'ont pas échangé une parole lors des deux jours qu'a duré l'élection d'Anne-Marie Comparini à la présidence du conseil régional Rhône-Alpes. Philippe Séguin se plaint d'ailleurs assez souvent de devoir jouer les intermédiaires. La séparation de corps qui avait suivi l'élection de présidents de régions avec les voix du Front national, en mars 1998, n'a pas apaisé leurs relations, bien au contraire. Dans l'entente presque sans nuages qu'entretiennent le président de Démocratie libérale et le RPR, M. Bayrou voit une véritable trahison du ménage que formaient depuis 1978 les libéraux et les centristes au sein de l'UDF. M. Madelin n'a, pour sa part, de cesse de dénoncer la dérive vers la gauche qui menacerait, selon lui, d'entraîner la nouvelle UDF.

● **Bayrou-Douste-Blazy.** L'agrégé de lettres et le médecin ont en commun les Pyrénées. Le premier est président du conseil général des Pyrénées-Atlantiques, le second maire de Lourdes (Hautes-Pyrénées). Leur proximité s'arrête là. Depuis qu'en juin 1998 Philippe Douste-Blazy s'est fait élire président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, François Bayrou, l'ancien ministre de la culture d'Alain Juppé est devenu le rival officiel du président de l'UDF. C'est ainsi que M. Douste-Blazy suit avec un intérêt gourmand l'entrée de M. Bayrou dans la campagne européenne. Un cavalier seul de l'UDF ne remettra pas, en tout état de cause, la bonne intelligence qu'il cultive avec M. Chirac.

Cé. C. et J.-L. S.

Le Sénat veut bouleverser le projet sur la parité hommes-femmes en politique

Il refuse une dérive vers des quotas

SUR CE TERRAIN, les sénateurs ont longtemps eu mauvaise réputation. Leurs aïeux luttèrent ardemment, dans les années 30, contre le vote des femmes. On ne compte encore que dix-huit sénatrices sur trois cent vingt et un à la seconde Chambre. C'est donc avec une certaine crainte que les mouvements en faveur de la parité hommes-femmes ont vu le projet de loi constitutionnelle, voté le 16 décembre à l'unanimité des groupes de droite et de gauche (moins une abstention) par l'Assemblée nationale, arriver au Palais du Luxembourg.

Mercredi 20 janvier, la commission des lois, à majorité RPR-UDF-DL, a donné un avant-goût de ce que pourrait être le vote des sénateurs lors de l'examen de ce texte en séance publique, le 26 janvier. En effet, elle a profondément bouleversé le projet de loi constitutionnelle. Dans le texte originel du gouvernement, il s'agissait de compléter l'article 3 de la Constitution, en y ajoutant : *« La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats et aux fonctions. »* Les députés, sous l'impulsion de leur commission des lois, l'avaient légèrement « durci » en précisant ainsi sa rédaction : *« La loi détermine les conditions dans lesquelles est organisé l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives. »*

Le rapporteur du texte au Sénat, Guy Cabanel (Rassemblement démocratique et social européen), favorable à la parité, mais soucieux de marquer l'apport des sénateurs, proposait de revenir au projet du gouvernement. Sans en changer le fond. Mais il a dû faire face à un débat houleux animé par de farouches opposants aux quotas, au premier rang desquels l'ancien ministre Christian Bonnet (DL). A leurs yeux, le texte, en permettant des mesures contraignantes, ouvre la porte à ces quotas. C'est sur leur impulsion que la commission des lois a renoncé à compléter l'article 3 de la Constitution, optant plutôt pour une modification de l'article 4 qui concerne les partis politiques. L'article unique du projet de loi constitutionnelle, tel qu'il a été adopté par les sénateurs, serait donc rédigé ainsi : *« Les partis favorisent l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives. »* M. Cabanel a seulement obtenu que la commission des lois y ajoute : *« Les règles relatives à leur financement public peuvent contribuer à la mise en œuvre de ce principe. »*

Constatant le bouleversement sur le fond même du projet, les communistes et les socialistes de la commission des lois se sont très vite retirés du débat. Mardi, cependant, le groupe socialiste du Sénat avait connu lui aussi un débat animé sur le sujet, sous l'impulsion de Robert Badinter. Ce dernier, dont l'épouse Elisabeth est une fervente opposante de la parité au motif qu'elle met en cause un principe républicain, y avait largement fait savoir son opposition au projet. Mercredi, il s'est pourtant abstenu de participer aux votes de la commission.

CALENDRIER REMIS EN CAUSE

La commission des lois du Sénat, majoritairement de droite, n'a donc pas hésité à se démarquer du président de la République. Car c'est en étroite concertation avec ce dernier que le gouvernement avait arrêté la rédaction du projet de loi et choisi de compléter l'article 3, plutôt que tout autre article de la Constitution. Les commissaires RPR se sont d'ailleurs divisés sur ce choix, mercredi.

Enfin, si les sénateurs suivent la position de leur commission des lois, cela repoussera également l'entrée en vigueur de la révision constitutionnelle. Car une modification de la Constitution nécessite un vote conforme des deux Assemblées, puis un vote du Parlement réuni en Congrès. Il est peu probable que la majorité de gauche de l'Assemblée accepte le texte du Sénat. Il faudra donc une nouvelle navette, jusqu'à un accord parlementaire, ce qui paraît compromettre la tenue d'un Congrès le 8 mars, comme l'envisage le gouvernement.

Raphaëlle Bacqué

La Cour des comptes dresse un réquisitoire contre les gaspillages des deniers publics

Pierre Joxe se réjouit que les observations antérieures aient été suivies d'effet

Rendu public, mercredi 20 janvier, le rapport de la Cour des comptes pour 1998 déplore les gaspillages ou l'incurie des services de l'Etat, mais aussi des collectivités territoriales ou des entreprises publiques. La Bibliothèque nationale de France, la Préfecture de police de Paris, les facilités des céréaliers ou l'imprévoyance de la filière nucléaire sont notamment épinglées par les magistrats de la rue Cambon.

C'EST au lendemain des vœux, mercredi 20 janvier, et non à l'automne, que la Cour des comptes a rendu public son rapport pour l'année 1998 : le premier président, Pierre Joxe, espère que ce document de 850 pages aura ainsi plus d'écho auprès des parlementaires. L'automne étant, depuis 1996, « occupé » par la parution du rapport annuel sur la Sécurité sociale, M. Joxe a jugé opportun de repousser au premier trimestre la publication du rapport annuel.

Pour la deuxième année consécutive, la Cour fait un bilan des suites qui sont données à ses observations, comme Pierre Joxe s'y était engagé, devant le Parlement, en 1996. Mais ce qui ne représentait que quelques pages en 1997 donne, cette fois, lieu à un chapitre fort consistant, et susceptible de démontrer que la Cour *« ne prêche pas dans le désert »,* selon le mot de M. Joxe.

Les magistrats de la rue Cambon notent ainsi que les contrats emploi-solidarité, dont ils avaient déploré, en 1996, qu'ils ne bénéficient pas suffisamment aux chômeurs de longue durée, ont été recentrés sur ce public fragile. Ils constatent, pour s'en réjouir, que la loi du 4 février 1995 a étendu aux emplois de catégories A (niveau licence) et B (niveau bac) de la fonction publique une procédure de recrutement de travailleurs handicapés en qualité de contractuels, comme l'avait recommandé la Cour. Autre sujet de satisfaction : la conclusion, en décembre 1997, d'un avenant à un contrat liant le Syndicat des eaux d'Ile-de-France et la Compagnie générale des eaux, devenue Vivendi, a immédiatement entraîné, pour les usagers, une baisse de 5,9 % du prix de l'eau.

Si la Cour des comptes enregistre des améliorations dans la gestion des organismes qu'elle a contrôlés, elle « épingle » encore un certain nombre de dysfonctionnements, au fil des chapitres qu'elle consacre à l'Etat, aux collectivités territoriales et aux entreprises publiques. C'est ainsi qu'après avoir passé au crible les contrats de plan de la troisième génération, elle constate que l'Etat n'a pas respecté les engagements qu'il a pris envers les régions *(lire page 10).*

● **Douze Canadair hasardeux.** La Cour pointe des opérations qui donnent lieu au gaspillage des deniers publics, telle l'acquisition, en 1991, de douze Canadair par le ministère de l'intérieur. Ces avions, destinés à éteindre les incendies, fabriqués par la société canadienne Bombardier, ont été livrés, pour la plupart, avec un retard de deux à trente-huit mois et pour un prix supérieur de 11 % à celui qui avait été fixé. La Cour déplore que la direction de la sécurité civile se soit aventurée dans une négociation qui portait sur plus de 1 milliard de francs sans s'être entourée de spécialistes du droit des contrats internationaux.

● **L'onéreux théâtre de Strasbourg.** Faute d'un encadrement sérieux de l'Etat, la rénovation du Théâtre national de Strasbourg a duré huit ans. Le coût global, non définitif, de l'opération, atteignait 133,2 millions de francs au mois d'avril 1998, alors que les premiers projets étaient fondés sur une estimation de l'ordre de 55 millions de francs.

● **L'incurie de certains services.** Le rapport de la Cour des comptes contient, comme d'habitude, un lot de « perles » qui mettent en évidence l'incurie de certains services. Les magistrats notent ainsi que la liquidation de l'Agence nationale pour le développement de l'éducation permanente s'est opérée dans des conditions tout aussi criticables que l'avait été sa gestion : un loyer de 250 000 francs a été payé parce que le directeur avait oublié de résilier le bail de l'immeuble qu'il venait de quitter ; des archives, dont l'arrivée n'avait pas été annoncée, ont été déposées dans une cour enneigée... A l'opéra municipal de Montpellier, *« les danseurs ne dansent pas »* : en effet, *« dans les cas, peu fréquents, où l'œuvre jouée comportait un ballet, il a paru préférable de recruter des intermittents ».* Les licenciements opérés ont été annulés, *« au motif de l'incompétence des signataires »...*

● **La Préfecture de police sur la sellette.** A la Préfecture de police de Paris, institution dotée de deux budgets (*Le Monde* du 22 septembre 1998), le taux d'absentéisme des agents des ateliers atteint 34 % à 60 % selon les périodes de l'année, tandis que trois interventions par jour, au garage central, sont effectuées sur des véhicules privés appartenant à des personnes extérieures.

● **Les surcoûts de la BNF.** La Cour consacre 57 pages à la Bibliothèque nationale de France, le plus coûteux des grands travaux présidentiels lancés par François Mitterrand. Après en avoir retracé la genèse tumultueuse, elle l'épingle sur quatre points : les entorses faites par ses responsables à la réglementation des marchés, les difficultés rencontrées pour la doter d'un système informatique susceptible de la faire fonctionner, la dérive de l'enveloppe financière (7,9 milliards de francs) et le dépassement annoncé de son coût de fonctionnement (1 milliard de francs).

● **Les facilités des céréaliers.** De vives critiques sont formulées à l'encontre de la société Unigrains, créée en 1963 à l'initiative de l'Association générale des producteurs de blé et alimentée par des taxes parafiscales prélevées sur les producteurs de céréales. Une convention lie cette société financière à l'Etat et, à la demande du ministère de l'agriculture, Unigrains a souvent apporté son soutien à des secteurs en difficultés. Mais Unigrains place librement ses ressources parafiscales sur le marché financier, ce que la Cour juge contestable. Elle n'est pas assujettie à l'impôt sur les sociétés. La Cour lui reproche aussi d'accorder des subventions (cotisations déguisées) à plusieurs organisations professionnelles membres de la FNSEA.

● **L'opéra de Marseille exorbitant.** Après avoir relevé que *« le prix de revient de la place s'élève en moyenne à 2 200 francs, frais de structure inclus »,* les magistrats notent que *« seuls, 200 francs sont payés par le spectateur ».* Ils estiment que *« les mécanismes budgétaires, qui traitent séparément les recettes et les dépenses, n'incitent pas les responsables de l'opéra à rechercher des recettes nouvelles ».*

● **Le nucléaire, bombe budgétaire.** Pour que les entreprises du secteur nucléaire puissent, le moment venu, assurer les charges liées au démantèlement des centrales ou au retraitement, elles doivent mettre en place des instruments juridiques, comptables et financiers adaptés, estime la Cour. La recherche des formules les plus adéquates *« doit s'inspirer de l'équité entre les générations et ne pas faire reposer sur les consommateurs et les contribuables de demain le paiement des charges déjà prélevées sur les consommateurs d'hier et d'aujourd'hui »,* indique-t-elle. Le gouvernement *« contribuerait utilement à l'information des citoyens »* s'il présentait *« à une périodicité appropriée un bilan de la situation sur l'ensemble du sujet ».* Le coût du retraitement devrait être de 400 milliards de francs, les provisions fin 1997 sont de 165,8 milliards, et l'engagement hors bilan de 40,9 milliards *(Le Monde* du 21 janvier).

● **Gabegie à Radio Monte-Carlo.** Huit ans de déficit et trois privatisations manquées résument la gestion de RMC entre 1988 et 1996. Durant ces années, les recettes ont baissé de 9 % par an alors que les dépenses diminuaient de 6 %. Trois catégories de dépenses ont retenu l'attention de la Cour : l'éclatement sur plusieurs sites, les dépenses de personnel et les rémunérations des dirigeants. La Cour évoque aussi les relations entre la Sofirad, actionnaire majoritaire avec 83,3 % du capital, et l'Etat monégasque, qui détient le solde mais *« dispose dans la direction de l'entreprise d'un poids qui dépasse les prérogatives liées à sa participation au capital ».*

Rafaële Rivais
avec les services culture, entreprises, régions et société

Le chapitre Corse passé sous silence

Si le rapport public de la Cour des comptes ne contient aucun des contrôles effectués en Corse, il semble que la faute en soit imputable à... l'inspection des finances. Lors de la sélection des rapports devant figurer dans le document final, les magistrats de la Cour avaient, dans un premier temps, retenu la lettre d'observation rédigée par la chambre régionale des comptes de Corse sur la gestion de l'hôpital de Bonifacio (Corse-du-Sud). Ce travail avait révélé de nombreuses irrégularités et donné lieu à l'ouverture d'une information judiciaire. Mais, au moment d'établir le sommaire définitif du rapport public de la Cour, le chapitre sur l'hôpital de Bonifacio n'a finalement pas été retenu. Les magistrats ont craint, semble-t-il, qu'il ne souffre trop fortement de la comparaison avec la mission d'audit réalisée, au printemps 1998, par l'inspection générale des finances sur le Crédit agricole de Corse, dossier-phare du retour de l'Etat de droit dans l'île.

L'institution va être soumise à un audit

Le 5 décembre 1996, lors d'un colloque sur la Cour des comptes et le Parlement qu'il avait organisé, Pierre Joxe avait surpris le public en affirmant qu'il envisageait de demander à la Cour des comptes des Pays-Bas de contrôler son homologue française. Il jugeait que l'institution qu'il préside devait, comme toute autre, faire l'objet d'un audit, même si les textes ne le prévoient pas. Un président de chambre avait répliqué, en plaisantant : *« La Cour des comptes néerlandaise a elle aussi été créée par Napoléon, ce serait donc une bonne chose. »* Les relations franco-hollandaises se sont-elles refroidies ? Des Pays-Bas, il n'a plus été question lors de la séance de rentrée solennelle du lundi 11 janvier. M. Joxe s'est contenté de dire que la Cour va se soumettre à un audit externe. Ses services démentent qu'il ait l'intention de l'organiser dans le but de découvrir l'origine des « fuites » dans la presse sur le rapport 1998, qu'il a fortement critiquées.

Quand le Crédit municipal pratique des taux usuraires

LA COUR DES COMPTES s'est penchée sur la situation et la gestion de neuf des vingt et une de crédit municipal (Bordeaux, Lille, Nantes, Nîmes, Reims, Toulon et Toulouse). Le verdict qu'elle établit dans son rapport 1998 est sévère. Les magistrats de la rue Cambon affirment que *« les caisses n'ont pas su adapter leurs structures et leur organisation aux exigences du secteur concurrentiel ».* La gestion des établissements contrôlés apparaît *« entachée de nombreuses erreurs et irrégularités », « dans un contexte parfois marqué par des interventions injustifiées de leurs communes de rattachement »,* poursuit le rapport de la Cour des comptes.

Couramment appelées *« Ma tante »,* les caisses de crédit municipal, héritières des « monts-de-piété », sont des établissements publics communaux de crédit et d'aide sociale. Avant de pointer du doigt leur mauvaise gestion, les magistrats rappellent l'histoire de ces établissements, dont le rôle originel était de lutter contre l'usure en fournissant un crédit immédiat contre le dépôt d'un objet, quel qu'il soit. Mais elles présentent aujourd'hui un aspect ambivalent, entre l'activité d'aide sociale et les activités bancaires. Les prêts sur gage représentent, aujourd'hui, moins de 10 % en moyenne des prêts personnels qu'ils accordent. De fait, la *« dimension sociale a souvent été perdue de vue ».* Or, *« la raison d'être des caisses de crédit municipal, leur mission sociale de prêt personnel aux plus défavorisés, qu'elles sont les seules à remplir, reste plus que jamais d'actualité »,* conclut le rapport.

« Le poids de ces activités [bancaires] *reste prépondérant »,* indique la Cour. Pis, *« les caisses n'ont pas su adapter leurs structures et leur organisation aux exigences du secteur concurrentiel* (...) *et ont perdu de vue celles qui s'attachaient à leur statut d'établissements publics chargés d'une mission de secteur public ».* Ainsi, la caisse de Nice a dépassé le seuil légal d'usure en pratiquant des prêts à des taux de 20,04 %. Les caisses ont souvent sous-estimé les biens gagés, en octroyant dans certains cas *« des avantages indus aux commissaires-priseurs ».*

CONTRIBUTIONS INDUES

Parallèlement, certaines des caisses contrôlées par la Cour des comptes *« ont été mises à contribution financièrement par leurs communes de rattachement, directement ou indirectement, de manière injustifiée et dans des proportions excessives »,* souligne le rapport. Ainsi, les fonds propres du Crédit municipal de Bordeaux ont été ponctionnés de 130 millions de francs entre 1994 et 1997 ! Depuis 1993, la caisse de crédit municipal de Lille reverse également une partie de ses résultats nets à divers satellites de la ville, au centre communal d'aide sociale de façon récurrente, ainsi que, plus épisodiquement, à la Fondation pour la ville de Lille et à la caisse des écoles. D'autres se sont vu imposer des opérations immobilières injustifiées par leur communes de rattachement.

Autre critique, l'organisation même des caisses est mise en cause, au niveau des organes de direction, des services de comptabilité et des systèmes de contrôle interne. Dans les faits, les contrôles effectués par la Cour des comptes ont montré *« de nombreuses irrégularités et défaillances »,* notamment sur le plan comptable. Les systèmes de contrôle interne aux établissements se sont montrés *« insuffisants ».* A Lyon, par exemple, *« il a fallu attendre que l'établissement subisse des malversations en 1990 pour qu'il se dote d'un service de contrôle interne ».*

Il en est résulté que *« certaines opérations d'investissement se sont révélées malheureuses ou inutiles ; d'autres ont été conduites dans des conditions irrégulières, au détriment, dans les deux cas, de l'intérêt financier des établissements concernés »,* ajoute encore les magistrats de la rue Cambon.

Pascale Santi

OSP
VENTES PAR ADJUDICATION
Office Spécial de Publicité
47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

75 Vente sur Folle Enchère au Palais de Justice de PARIS
Jeudi 28 Janvier 1999 à 14 30 - En un lot
BOUTIQUE à PARIS 1er
41, boulevard de Sébastopol
2, rue de la Cossonnerie et 62, rue Saint-Denis
Au Rdc gauche et un sous-sol n° 1 sous la boutique
MISE A PRIX : 2.800.000 F
S'adresser à **Maître Joseph WEISZ**, Avocat à PARIS 15ème,
130, avenue de Suffren - **Tél : 01.43.06.71.99**
Au Greffe du Tribunal de Grande Instance de PARIS
Sur les lieux pour visiter en s'adressant à l'avocat poursuivant

75 Vente s/sais. Pal. Just. PARIS, **Jeudi 4 Février 1999 à 14h 30**
STUDIO (13,55 m² env.) à PARIS 4ème
9, rue Caron - 7 et 9, rue de Jarente
Au 3ème étage, au fond du couloir porte face - **SERAIT LIBRE**
MISE A PRIX : 80.000 F
S'adr. à **Me V. DRAGO**, Avocat Associé de la **SCP NEVEU, SUDAKA & Associés**, à PARIS 8ème, 43, avenue Hoche (**Me Patrick BONNO**, Avocat **Tél : 01.53.81.50.16**) - ***Visite sur place Mardi 2 Février 1999 de 14h à 15h 30*** par la **SCP DAIGREMONT**, Huissiers de Justice à PARIS 16ème, 36, rue de Lübeck

75 Vente sur surenchère du 10ème au Palais de Justice de PARIS,
Jeudi 28 Janvier 1999 à 14h30
EN 12 LOTS
Différents Biens et Droits Immobiliers
6, Rue de la Michodière à PARIS 2ème
MISES A PRIX :
1er lot : **445.500 F** - *2ème lot :* **1.067.000 F** - *3ème lot :* **902.000 F**
4ème lot : **797.500 F** - *5ème lot :* **1.925.000 F** - *6ème lot :* **1.134.100 F**
7ème lot : **808.500 F** - *8ème lot :* **1.045.000 F** - *9ème lot :* **1.001.000 F**
10ème lot : **181.500 F** - *11ème lot :* **363.000 F** - *12ème lot :* **1.386.000 F**
S'adr. à la **SCP COURTEAULT LECOCQ RIBADEAU-DUMAS**,
Avts, 17, Avenue de Lamballe à PARIS 16ème
Tél : 01.45.24.46.40 - Me M.C. GARDE, Avt à PARIS 8ème,
51, Avenue Montaigne - **Me A. SPILLIAERT**, Avt à PARIS 8ème,
51, Av. Montaigne **Me P. MASSON**, Avt à PARIS 8ème, 51, Av. Montaigne
Me O. BAULAC, Avt à PARIS 17ème, 52, Av. de Wagram
Me M. LEQUAIN, Avt à PARIS 8ème - 11, Rue de Rome
Me D. NAKACHE, Avt à PARIS 16ème, 67, Bld Lannes

Le PS vient en aide à Mme Voynet sur l'aménagement du territoire

La ministre cherche des appuis auprès de chaque composante de la majorité « plurielle » – chevènementistes exceptés. Elle se dit « prête » à examiner toutes les suggestions des parlementaires

L'INVITATION a été lancée au dernier moment, comme entre vieux copains. Mercredi 20 janvier, pendant les questions d'actualité, à l'Assemblée nationale, quelques députés de la majorité ont reçu un petit mot manuscrit signé de l'attaché parlementaire de Dominique Voynet : *« Mme Voynet vous convie à un dîner informel, ce soir, au ministère... »* Il s'agit de discuter du projet de loi d'aménagement du territoire dont la discussion en séance publique a démarré le 19 janvier. Avenue de Ségur, le soir, la ministre écologiste de l'aménagement du territoire et de l'environnement réunit à sa table François Huwart (PRG, Eure-et-Loir), Félix Leyzour (PCF, Côtes-d'Armor), Philippe Duron (PS, Calvados), Christiane Taubira-Delannon (PS, Guyane), entre autres. Les élus MDC n'ont pas été conviés.

Au menu : le schéma national d'aménagement du territoire, le mode d'élaboration des « pays » et le rôle des conseils généraux dans la négociation des contrats de plan... Les convives passent en revue les mesures phares du projet de loi, qui divisent la majorité. Pour l'instant, seuls le PS et les Verts soutiennent le texte de Mme Voynet tandis que les communistes, le PRG et le MDC menacent de ne pas le voter. *« Si tel est le cas, le texte n'obtiendra pas la majorité »*, soulignait, mardi, Yves Cochet (Verts, Val-d'Oise), dans les couloirs du Palais-Bourbon, avant de lancer : *« Nous, les Verts, on soutient le texte de Chevènement sur l'intercommunalité ! »*

Mardi après-midi, Michel Crépeau (PRG), président du groupe Radical, Citoyen et Vert, glisse quelques mots à l'oreille de Mme Voynet, avant de quitter l'hémicycle : *« Les rats des champs ont l'impression que le texte privilégie le milieu urbain... »*, dit-il en substance. Un communiqué du PRG, daté du mercredi, indique que les radicaux seront *« très attentifs »* à l'évolution du texte *« avant de déterminer leur position définitive »*. Mercredi soir, à l'issue de la discussion générale, Mme Voynet se dit *« prête »* à examiner les amendements de la commission et des parlementaires. Diplomatique avant tout.

« ON TRAVAILLE POUR LES VERTS »

Car Jean-Pierre Balligand (PS, Aisne) s'occupe du « service d'ordre ». Le maire de Vervins, président du conseil général de l'Aisne, connaît bien le dossier puisqu'en 1995 il a donné la réplique à Patrick Ollier (RPR, Hautes-Alpes), rapporteur de la loi de Charles Pasqua sur l'aménagement du territoire. M. Balligand passe d'un banc à l'autre, comme pour s'assurer que tout va bien. Il s'asseoit à côté d'un communiste, tape sur l'épaule d'un socialiste, échange plus loin un mot avec François Sauvadet (UDF, Côte-d'Or). Seul problème : mardi, la majorité, divisée, réagit mollement aux attaques de la droite, pourtant répétitives...

En fin d'après-midi, alors que Philippe Vasseur (DL, Pas-de-Calais) vient de présenter l'exception d'irrecevabilité, M. Balligand ironise sur *« la loi de nostalgie »* de M. Pasqua, *« orchestration politique »* de la *« campagne présidentielle de M. Balladur »*. L'effet est immédiat : l'opposition s'indigne, et la gauche se rassemble derrière sa ministre. *« Ça marche ! »*, se réjouit Guy Hascoët (Verts, Nord), dans les couloirs. *« Ça montre aux Verts qu'un groupe majoritaire comme le PS, ça peut servir »*, souligne, de son côté, un proche de Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement, qui ajoute : *« On travaille beaucoup pour les Verts en ce moment... »*

Mme Voynet cherchait en effet à se débarrasser d'un amendement proposé par... un député des Verts, Jean-Michel Marchand (Maine-et-Loire), qui permet aux parlementaires de valider chacun des huit schémas sectoriels, alors que le gouvernement prévoit une mise en œuvre par décret, pour éviter notamment le lobbying. Eurêka ! Un compromis a été trouvé lors de la réunion de concertation entre les cinq chefs de file de la majorité et M. Vaillant : deux délégations parlementaires – l'une au Sénat, l'autre à l'Assemblée – auront un droit de contrôle sur l'exécution des schémas sectoriels, tandis que les parlementaires pourront voter, tous les cinq ans, une loi d'orientation sur les schémas collectifs...

Clarisse Fabre

La Poste s'ouvre discrètement à la concurrence

APRÈS les télécommunications et l'électricité, le secteur postal est le troisième service public à faire l'objet d'une directive européenne que le gouvernement doit transposer dans le droit français. Selon le texte de la directive, adoptée le 15 décembre 1997, les Etats ont jusqu'au 10 février 1999 pour adapter leurs législations nationales, mais très peu d'entre eux, en fait, respecteront le calendrier initial. Alors que l'entourage de Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie, laissait entendre, il y a quelques semaines, que cette transposition ne se ferait qu'au second semestre, le gouvernement a déposé, mercredi 20 janvier, un article additionnel dans le projet de loi d'aménagement du territoire de Dominique Voynet, qui vise à transposer partiellement la directive sur les services postaux. L'amendement, examiné dans le cadre de l'article 88 du règlement de l'Assemblée nationale, a été « accepté » par la commission de la production et des échanges, qui examine le texte de Mme Voynet.

L'enjeu de ce texte est moins important pour le secteur postal que ne l'est la transposition de la directive électricité pour EDF. A la différence du texte sur l'énergie, la directive postale n'est qu'un premier petit pas vers la libéralisation du secteur. Une deuxième directive postale doit être discutée dès cette année. C'est elle qui pourrait ouvrir le secteur à la concurrence dès 2004. Néanmoins, pour la première fois, le texte du gouvernement définit ce qu'est le service postal universel. Il *« concourt à la cohésion sociale et au développement équilibré du territoire. Il est assuré dans le respect des principes d'égalité, de continuité et d'adaptabilité, en recherchant la meilleure efficacité économique. Il garantit à tous les usagers, de manière permanente et sur l'ensemble du territoire national, des services postaux répondant à des normes de qualité déterminées. Ces services sont offerts à des prix abordables pour tous les utilisateurs. Il comprend des offres de services nationaux et transfrontières d'avoirs postaux, d'un poids inférieur ou égal à 2 kilogrammes, de colis postaux jusqu'à 20 kilogrammes, d'envois recommandés et d'envois à valeur déclarée. »*

Mais le projet de loi de Mme Voynet ne permet pas d'intégrer l'ensemble de la problématique postale. Certains aspects de la directive, comme le régime d'autorisations pour les nouveaux entrants et les sanctions d'infractions au monopole figureront dans un autre texte. Du coup, les syndicats comme la Commission supérieure du service public des postes et des télécommunications (CSSPPT) reprochent au gouvernement l'absence de grand débat sur La Poste. André Lajoinie (PC, Allier), président de la commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale, juge la méthode *« un peu expéditive »*.

« On souhaite une loi globale de transposition », explique le député Jacques Guyard (PS, Essonne), président de la CSSPPT. La commission a émis un avis négatif sur la proposition du gouvernement visant à transposer le reste de la directive dans un texte portant diverses mesures d'ordre européen. Dans un courrier adressé à M. Guyard, mercredi, M. Pierret confirme l'intention du gouvernement d'insérer dans le projet de loi de Mme Voynet *« un article transposant des dispositions essentielles »* de la directive, et de déposer *« dans les mois qui viennent un projet de loi qui donnera aux activités postales un cadre juridique complet »*.

Clarisse Fabre et Frédéric Lemaître

35 heures : Mme Aubry se défend de vouloir avantager EDF-GDF

À QUELQUES JOURS de la signature de l'accord sur les 35 heures chez EDF-GDF entre direction et syndicats, prévue lundi 25 janvier, Martine Aubry, est revenue sur la question de la participation de l'Etat à ce projet. *« Aucune décision n'a été prise pour aider financièrement EDF à réduire la durée du travail »*, a indiqué, mercredi 20 janvier, la ministre de l'emploi et de la solidarité devant les députés. Il *« n'y a donc pas d'aide incitative »* apportée dans ce cadre, a-t-elle ajouté. Mme Aubry tentait ainsi de répondre au feu nourri de critiques de l'opposition, qui accuse le gouvernement d'avoir voulu faire un accord exemplaire dans ces deux entreprises en le finançant avec l'argent public.

En contrepartie de la création de trois mille à cinq mille emplois, le gouvernement s'est engagé à apporter une aide qui serait de 600 millions de francs (*Le Monde* du 13 janvier). Les députés de l'opposition ont immédiatement dénoncé cette méthode, destinée, à leurs yeux, à réaliser un coup politique. Il s'agit de modifier le maigre bilan des 35 heures, qui, de toutes les réformes engagées par le gouvernement de Lionel Jospin, est sans doute l'une des plus importantes.

« Nous prendrons le problème de la durée du travail dans les entreprises publiques dans le cadre des rapports d'ensemble avec l'Etat. Nous verrons, lorsque l'aide structurelle sera mise en place pour l'ensemble des salariés, ce qui n'est pas encore le cas, comment nous traitons le problème des entreprises publiques », a ajouté la ministre de l'emploi et de la solidarité.

UN FINANCEMENT « ÉQUILIBRÉ »

« Aide incitative » et *« aide structurelle »* sont les deux mots clés de cette intervention. Promulguée le 13 juin 1998, la loi Aubry fixe un calendrier précis : au 1er janvier 2000, les entreprises de plus de vingt salariés devront être passées aux 35 heures (durée légale hebdomadaire). La loi fixant les modalités exactes de ce passage sera discutée à l'automne. Entre-temps, les entreprises sont incitées par des aides de l'Etat à anticiper le mouvement. EDF et GDF se trouvent dans cette situation paradoxale où elles ont anticipé les négociations, en sachant qu'elles ne bénéficieront pas d'aides incitatives. Les modalités structurelles du soutien de l'Etat pour ces entreprises ne seront définies qu'après le vote de la loi à l'automne.

L'accord chez EDF-GDF permettra aux cent quarante-deux mille salariés de passer à 35 heures payées 38 et leur donnera aussi la possibilité de travailler 32 heures payées 37. Le texte soumis à signature des syndicats prévoit un *« financement équilibré »*. Il repose sur des *« gains de productivité résultant notamment de la réduction du temps de travail »* sur *« la progression maîtrisée des rémunérations »* et sur une *« aide financière de l'Etat »*. Celle-ci ne serait pas une aide directe. Elle devrait s'inscrire dans le cadre d'une refonte à la baisse du système des cotisations salariales et pourrait passer par une réduction des prélèvements de l'Etat sur les résultats.

D. G.

Les Verts déplorent la stratégie du gouvernement sur le nucléaire

M. Hascoët dénonce une « posture idéologique »

La politique énergétique de la France a fait l'objet d'un débat sans vote, jeudi 21 janvier dans la matinée, à l'Assemblée nationale. Le secrétaire d'Etat à l'industrie, Christian Pierret, a rappelé que le nucléaire restera le socle de la production énergétique. Les Verts ont réclamé une *« diversification »* des sources d'énergie.

LES DÉPUTÉS ont débattu, jeudi 21 janvier, de la politique énergétique de la France. Pour Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie, cette politique doit être à la fois *« sérieuse, équilibrée, diversifiée, maîtrisée, responsable et démocratique »* : elle *« ne se reconnaît pas dans le "ni-tout ni-tout", ni tout-nucléaire ni tout-énergies fossiles ou nouvelles »* et *« n'oppose pas un lobby à un autre »*. Pour M. Pierret, le nucléaire (80 % de l'électricité produite en France) constitue aujourd'hui *« la meilleure solution technico-économique pour faire face aux besoins de "base", c'est-à-dire pour produire la quantité d'électricité consommée en continu »*.

Lorsque EDF renouvellera son parc en 2010-2020, a assuré M. Pierret, *« le nucléaire ne représentera vraisemblablement qu'une part plus réduite, même si elle reste majoritaire, des capacités de production d'électricité »*. Pour M. Pierret, *« tous les efforts doivent être faits »* pour augmenter la contribution des énergies renouvelables mais *« le nucléaire ne pourra pas, dans les trois ou quatre décennies à venir, être remplacé par ces solutions »*. Le secrétaire d'Etat à l'industrie a proposé l'instauration d'un tarif *« vert »* d'électricité pour les clients voulant du courant produit à partir d'énergies renouvelables. M. Pierret a insisté sur la transparence.

François Hollande a mis en avant trois principes : *« La maîtrise »* de l'offre et de la demande d'énergie, *« ce qui suppose la présence de l'Etat »*, *« la diversification »* et *« la transparence »*. Pour le premier secrétaire du PS, qui a proclamé son refus des *« idéologies primaires »*, il n'est *« pas souhaitable de remettre son avenir sur une seule source d'énergie mais il n'est pas possible de faire sans le nucléaire »*. *« Le nucléaire restera une source importante mais on ne doit en exclure aucune autre »*, a assuré le député de Corrèze en estimant que *« le Parlement doit être le lieu de la confrontation, du débat, du contrôle sur les politiques énergétiques »*.

« DIVERSIFICATION »

« Vous voudriez déclarer éternelle et universelle l'énergie nucléaire, a lancé au nom des Verts Guy Hascoët. *Universelle, elle ne peut pas l'être et ne le sera jamais. Vouloir qu'elle soit éternelle, c'est vouloir arrêter l'histoire des sociétés humaines. »* Le député du Nord a reproché au gouvernement une *« posture strictement idéologique »* et une *« stratégie aussi peu adaptable qu'un super-pétrolier »*. *« Nous voulons que vous preniez l'engagement net d'une diversification des sources et des filières industrielles »*, a-t-il noté en mettant en avant *« l'efficacité énergétique »*. Pour M. Hascoët, *« la question n'est donc pas de savoir si sortir du nucléaire est possible »* mais *« d'imaginer les alternatives technologiques, les scénarios transport, habitat qui nous libérent des énergies fossiles »*. Il a réclamé *« un grand service public renouvelé, qui renoue avec l'intérêt général »*.

A la veille du débat, la journée d'action de la CGT dans l'énergie a entraîné, selon le syndicat, des arrêts de travail au CEA et aux Charbonnages de France. Selon EDF, 7,85 % des agents ont fait grève. Les incidents du 19 janvier à la Hague (Manche) lors de la visite de Daniel Cohn- Bendit (*Le Monde* du 21 janvier) ont provoqué de nombreuses réactions. Lors d'un colloque des Verts sur l'avenir de l'énergie à Paris, M. Cohn-Bendit a assuré que sa visite n'était pas une *« erreur »*. *« Notre intérêt n'est pas l'affrontement mais d'avoir une stratégie énergétique européenne »*, a noté le candidat qui estime que les Verts doivent changer leur stratégie de communication pour leur *« permettre d'atteindre* [leur] *but »*.

« DANY » RÉPOND À M. PASQUA

Le soir, sur France 2, M. Cohn-Bendit est revenu sur la *« blague »* de Charles Pasqua pour qui *« un bon Allemand, c'est Cohn-Bendit qui revient tous les trente ans »*. *« Ce qu'il a oublié de dire*, a-t-il répliqué, *c'est que trente ans* [avant moi], *mes parents étaient arrivés d'Allemagne en tant qu'émigrés parce qu'ils allaient être arrêtés par le régime d'Hitler. Ça, ça ne dérange personne. » « Si on se sent bien dans une France où pour des élections européennes, on n'arrête pas de parler d'un Allemand, d'un truc, d'un Juif, si c'est ça la France, je prends acte,* a-t-il déclaré. *Moi je me sens bien dans ce pays. (...) Je veux faire de la politique dans ce pays. »*

Du côté des Verts, Noël Mamère a évoqué, sur LCI, *« une carence des forces de l'ordre »*. Alain Krivine, porte-parole de la LCR, a dénoncé une agression *« inadmissible »*, de même que l'Union régionale CFDT de Basse-Normandie. A l'issue du conseil des ministres, Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement, a observé qu'*« on ne peut jamais se satisfaire que quelqu'un rencontre des difficultés en campagne électorale »*. A l'Assemblée nationale, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie et des finances, a affirmé que *« le gouvernement ne saurait s'associer en aucune manière à des manifestations de violences de quelques origines qu'elles soient »*.

Dominique Gallois et Michel Noblecourt

Bonn assouplit sa position sur la Hague

Le ministre allemand des affaires étrangères, Joschka Fischer, qui est aussi une figure des Grünen, était très attendu, mercredi 20 janvier, devant la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale. Interpellé par les deux députés de la Manche (où se situe le centre de retraitement de déchets nucléaires de la Hague) René André (RPR) et Bernard Cazeneuve (PS), sur le refus de l'Allemagne de compenser le manque à gagner de la Cogema après sa décision d'interdire le retraitement de combustibles nucléaires usés à l'étranger (*Le Monde* du 15 janvier), M. Fischer a plaidé pour l'apaisement. *« Il ne faut pas permettre que s'instaure une confrontation, à partir de cette divergence »*, a déclaré M. Fischer. Mais contrairement au chancelier Gerhard Schröder, qui avait écarté toute demande *« d'indemnisation »*, M. Fischer s'est montré plus conciliant, renvoyant le litige aux juristes et laissant entendre qu'il faudrait trouver une solution de *« compromis »*.

Michel Rocard invite Lionel Jospin à « aller plus vite » dans les réformes

DANS un entretien publié par le mensuel *La Une* dans son numéro de février, Michel Rocard estime que Lionel Jospin *« s'installe remarquablement dans la durée »*, mais que *« le gouvernement devrait pouvoir aller plus vite sur un certain nombre de dossiers »*. L'ancien premier ministre souligne que Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, *« n'a pas tort mais peut-être en a-t-il trop fait »*. M. Rocard ne commente pas ses déclarations de novembre 1997 à la *Revue du droit public* sur François Mitterrand, mais s'en prend à Michel Charasse qui l'avait attaqué, en affirmant que la grève des agents des finances en 1989 *« a été aggravée à l'époque par la vulgarité de Michel Charasse qui, en maltraitant les syndicats, n'a pas rendu les négociations faciles »*.

Front national : le chef du DPS ira au congrès de Marignane

BERNARD COURCELLE, directeur du service d'ordre du FN, le département protection-sécurité (DPS), a déclaré, jeudi 21 janvier, sur Europe 1, qu'il se rendra au congrès extraordinaire organisé par les mégrétistes, les 23 et 24 janvier, à Marignane. M. Courcelle, qui n'a pas quitté ses fonctions, a précisé qu'il est actuellement en *« congé »*. *« Je ne suis pas inféodé à M. Le Pen ou à M. Mégret »*, a-t-il expliqué en ajoutant : *« Je ne crois pas qu'il y ait eu complot contre Jean-Marie Le Pen, je crois plutôt que l'éviction de M. Mégret a abouti à cette situation. »* Il juge *« vraisemblable »* qu'il sera démis de ses fonctions à son retour de vacances et ira alors *« vers d'autres horizons. »*

DÉPÊCHES

■ **PCF : Robert Hue juge** que Lionel Jospin *« conduit une politique »* qui *« n'est pas assez en rupture avec le libéralisme »*. Dans un entretien publié, jeudi 21 janvier, par *Libération*, le secrétaire national du PCF affirme qu'il ne craint pas de *« débordement »* sur sa gauche, mais annonce qu'il va *« fortement marquer* [sa] *différence »*, sur l'Europe. *« S'il y a un feu croisé contre le PCF, la gauche plurielle peut-être fragilisée »*, prévient-il.

■ **SYNDICAT : la CGT a accepté,** mercredi 20 janvier, la proposition faite par la CFTC, de tenir une réunion commune des syndicats et du patronat pour tirer le bilan des accords d'entreprises sur les 35 heures, avant l'élaboration, à l'automne, de la deuxième loi. Celle-ci devra, selon Alain Deleu *« s'inspirer des accords de branche déjà conclus »*. Le président de la centrale chrétienne a salué, mardi, *« le repositionnement de la CGT »* sur une ligne plus favorable aux négociations mais a en revanche critiqué l'absence du Medef sur le terrain social.

■ **CONJONCTURE : La consommation des ménages en produits manufacturés a diminué** de 0,4 % en décembre 1998, après un recul de 0,5 % en novembre, selon les chiffres publiés, jeudi 21 janvier par l'Insee. Mais sur un an, cet indice affiche une augmentation de 4,2 % en décembre 1998, selon des chiffres corrigés des variations saisonnières.

Le Monde

A LA TELEVISION ET A LA RADIO

Le Monde des idées
LCI
Le samedi à 12 h 10 et à 17 h 10
Le dimanche à 12 h 10 et à 0 h 10

Le Grand Jury
RTL-LCI
Le dimanche à 18 h 30

De l'actualité à l'Histoire
HISTOIRE
Les dimanche à 20 h 45,
jeudi à 13 heures et 23 heures,
vendredi à 11 heures et 19 heures,
samedi à 8 h 30 et 16 h 30

Le Grand Débat
FRANCE-CULTURE
Les 3e et 4e lundis de chaque mois
à 21 heures

A la « une » du *Monde*
RFI
Du lundi au vendredi
à 12 h 45 (heures de Paris)

La « une » du *Monde*
BFM
Du lundi au vendredi
13 h 06, 15 h 03, 17 h 40
Le samedi
13 h 07, 15 h 04, 17 h 35

DROITS DE L'HOMME **Dans un rapport rendu public, jeudi 21 janvier, la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) critique sévèrement le fonctionnement de la justice antiterroriste en France. ● LA FIDH DÉNONCE des détentions provisoires excessives, des instructions trop longues et l'utilisation abusive de l'incrimination d'« association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste ». ● ELLE ÉVOQUE NOTAMMENT le cas d'un détenu kurde placé en détention provisoire avant d'être libéré, onze mois plus tard, par la cour d'appel, au lendemain de son suicide à Fleury-Mérogis. ● NÉE EN 1986, lors du premier gouvernement de cohabitation dirigé par Jacques Chirac, la législation antiterroriste prévoit une centralisation des poursuites et des enquêtes à Paris et un allongement des délais de garde à vue *(lire aussi notre éditorial page 14)*.**

La FIDH condamne l'« arbitraire » de la justice antiterroriste française

Au terme d'une enquête menée d'avril à novembre 1998, la Fédération internationale des droits de l'homme critique la longueur excessive des détentions provisoires et l'utilisation abusive de l'incrimination d'« association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste »

***« LES PRATIQUES** "antiterroristes" qui prévalent en France ouvrent la voie à une justice arbitraire. »* Telle est la conclusion du sévère rapport d'enquête de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), consacré à l'application de la législation antiterroriste. Chargés d'étudier la question de la détention provisoire et les conditions d'exercice des droits de la défense, un avocat anglais, Michael Mc Colgan, et son confrère italien, Alessandro Attanasio, constatent *« l'existence d'un large spectre de violations des obligations de la France au regard de la Convention européenne des droits de l'homme »*. Ces violations sont jugées *« très préoccupantes »* et *« contribuent à vider de leur substance certains droits de l'homme fondamentaux pourtant formellement garantis par la Constitution »*.

Le rapport de la FIDH dénonce les *« effets pervers »* de la *« centralisation des organes responsables de la lutte antiterroriste »* inscrite dans la loi du 9 septembre 1986 et le *« pouvoir accru donné à ces nouveaux départements centralisés »* : la quatorzième section du parquet de Paris et le pool des juges d'instruction spécialisés, qui concentre l'essentiel des critiques. Il qualifie en outre de *« dangereuse »* l'incrimination, largement utilisée par les magistrats instructeurs d'« association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste ». *« Elle offre une trop grande possibilité d'interprétation et d'application arbitraires.* (...) *N'importe quelle type de "preuve", même insignifiante, se voit accorder une certaine importance. »*

A titre d'exemple, les rapporteurs évoquent longuement le *« dossier Chalabi »*, au terme duquel 138 prévenus soupçonnés d'avoir participé à un réseau de soutien logistique aux maquis islamistes algériens ont comparu, à l'automne 1998, dans un gymnase de l'administration pénitentiaire à Fleury-Mérogis. Les pièces à conviction retrouvées lors des perquisitions – des armes et des explosifs – *« ne sont pas suffisantes »*, affirme le rapport. *« C'est le lien étroit, en fait et en intention, entre les accusés, ces armes et l'utilisation présumée qui devait en être faite, qui doit conduire à la conclusion de responsabilité pénale »*, ajoute-t-il.

Les rapporteurs critiquent également la longueur des instructions, en *« violation manifeste de l'article 5 de la Convention, qui exige que toute personne soit jugée "dans un délai raisonnable" »*, et les abus en matière de détention provisoire. Selon leurs calculs, les prévenus du *« dossier Chalabi »* ont fait en moyenne quatorze mois de prison avant de comparaître devant leurs juges, alors que la moyenne nationale s'établit à 4,4 mois. *« Ces chiffres qui n'ont rien d'exceptionnel,* écrivent-ils, *dénotent un manque de célérité de la part des autorités compétentes. »* La détention provisoire est, selon la FIDH, un *« moyen de pression »* utilisée pour obtenir des mis en examen *« des confessions qui ne sont pas sincères »* ou pour *« incriminer leurs coaccusés »*.

« PREUVES FRAGILES »

Dénonçant des instructions qui se déroulent souvent *« uniquement à charge »*, la FIDH accuse les juges de *« tirer, dans la plupart des cas, les pires conclusions de preuves fragiles et indirectes »* et de répugner à *« prendre en compte des explications qui contredisent leur point de vue tiré des premiers éléments apparents »*. En fait de débats contradictoires, les interrogatoires des prévenus, *« menés de façon irrégulière et très fréquemment décousue, sur de longues périodes »* font, selon le rapport, *« penser tout au plus à une inquisition dans le sens étroit et médiéval du terme »*.

Les rapporteurs craignent que de telles méthodes ne dessinent *« un scénario inquiétant où les interrogatoires sont structurés de telle sorte qu'ils ne peuvent aboutir qu'à la conclusion de la culpabilité »*, au mépris du respect de la présomption d'innocence évoquée à l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme sur le *« droit à un procès équitable »*. Au passage, ils égratignent les médias coupables d'avoir *« suivi la ligne de la moindre résistance par rapport à la propagande officielle en reproduisant fidèlement, pour ainsi dire, la vérité établie »*.

La FIDH s'inquiète également des *« relations étroites qui lient le parquet, les juges du siège et les juges d'instruction »* et qui ne permettent pas de *« dissiper le sentiment que chacune de ces instances ne peut agir de manière totalement indépendante »*. L'instauration d'une cour d'assises spéciale, uniquement composée de magistrats professionnels, *« l'abolition des jurés et l'introduction de verdicts adoptés à une majorité simple »* est perçue comme une *« évolution rétrograde »*. Dans un chapitre entièrement consacré aux questions basque et corse, la FIDH affirme en outre qu'*« une répression légale continue crée plus de problèmes qu'elle n'en résout »*. Jugeant *« hautement improbable »* que ces questions puissent jamais *« être résolues par des moyens purement juridiques »*, ils suggèrent aux pouvoirs publics d'aborder, *« à un moment donné, la question politique »*. Le rapport revient enfin sur la *« rafle préventive »* réalisée le 26 mai 1998 dans les milieux islamistes, à quelques jours du Mondial de football, qualifiée de *« gadget publicitaire »* et d'*« exploitation cynique de la crainte de l'immigré »*.

Au terme de leur enquête, le rapport de la FIDH dénonce une *« justice spectacle* (...) *qui vise autant, sinon plus, à impressionner les opinions publiques qu'à réprimer les auteurs effectifs d'actes terroristes »*. Dans ses recommandations, elle suggère d'*« en finir avec les lois d'exception »*, de supprimer la spécialisation de la quatorzième section et d'augmenter le nombre de magistrats instructeurs, *« car il existe un risque que ces juges, lorsqu'ils exercent depuis trop longtemps, ne soient gagnés par une logique purement répressive »*. Elle souhaite cependant que leur soit *« retiré le pouvoir d'ordonner la détention d'une personne mise en examen »*. Ils plaident enfin pour la suppression de l'incrimination *« fourre-tout »* d'*« association de malfaiteurs »* et de l'allongement *« systématique »* de la garde à vue et recommandent d'*« assurer des conditions décentes de mise en œuvre des droits de la défense »*.

Réagissant au rapport, Irène Stoller, chef de la quatorzième section, a déclaré qu'il s'agissait d'une *« campagne initiée par les avocats des terroristes »*. *« Il n'y a pas une ligne sur les victimes des attentats,* regrette-t-elle. *Ce document est une apologie du terrorisme. »* Selon la magistrate, la spécificité de la section antiterroriste n'est qu'un *« fantasme »*.

Acacio Pereira

Une enquête de sept mois

L'enquête de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) a eu lieu d'avril à novembre 1998 à Paris, Ajaccio et Bayonne. Dans un premier temps, la FIDH a mené des entretiens avec le conseiller du premier ministre chargé de la justice, le procureur général près la cour d'appel de Paris, le procureur de Paris, les juges d'instruction de la cellule antiterroriste, le directeur de la police judiciaire et le chef de la 6e division centrale de la police judiciaire. Une trentaine d'avocats ont également été entendus.

Dans un second temps, trois questionnaires ont été envoyés aux personnes entendues lors des entretiens, ainsi qu'à des prisonniers et à une centaine d'avocats. Seuls les prisonnniers et les avocats y ont répondu. Les rapporteurs ont également eu accès à un certain nombre de pièces de procédure : réquisitoires définitifs, ordonnances ou extraits d'interrogatoires. Enfin, en septembre 1998, Michael Mc Colgan a assisté à la première semaine du procès du « réseau Chalabi ».

La législation en vigueur

● **La loi du 9 septembre 1986** est le texte de référence en matière de terrorisme. Elle permet la centralisation des poursuites et de l'instruction au tribunal de grande instance de Paris. Les gardes à vue peuvent durer 96 heures, contre 48 heures en matière de droit commun. Les perquisitions, les visites domiciliaires et les saisies peuvent se dérouler *« sans l'assentiment de la personne chez laquelle elles ont lieu »*. Une cour d'assises, uniquement composée de magistrats professionnels, est constituée pour le jugement des crimes de terrorisme. La loi prévoit la possibilité d'une exemption de peine pour les repentis.

● **La loi du 30 décembre 1986** étend l'application de la disposition relative à la cour d'assises spéciale aux faits de terrorisme antérieurs à la promulgation du texte du 9 septembre.

● **La loi du 22 juillet 1996** introduit dans le code pénal la notion d'*« association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste »*. Elle étend les dispositions de la loi de 1986 aux actes de terrorisme commis à l'étranger contre des ressortissants français.

● **La loi du 31 décembre 1997** autorise la délocalisation du tribunal *« pour des raisons de sécurité »* dans un lieu du ressort de la cour d'appel de Paris. Elle a permis la délocalisation du *« procès Chalabi »* dans un gymnase de l'administration pénitentiaire, à Fleury-Mérogis.

● **Depuis la loi de 1986,** la quatorzième section du parquet, dirigée aujourd'hui par Irène Stoller, suit la plupart des dossiers concernant les actes de terrorisme. La cellule d'instruction, composée de quatre magistrats, est dirigée par Jean-Louis Bruguière.

Remis en liberté au lendemain de son suicide

MIS EN EXAMEN pour *« association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste »* et incarcéré le 6 décembre 1996 par le juge Jean-François Ricard, Ramazan Alpaslan était un réfugié politique kurde de vingt-huit ans. De sa cellule de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, il avait demandé à cinq reprises sa remise en liberté mais le magistrat instructeur s'y était à chaque fois opposé. Le 28 octobre 1997, la cour d'appel de Paris avait fini par le remettre en liberté sous contrôle judiciaire au terme de onze mois de détention provisoire, mais il était trop tard. La veille, Ramazan Alpaslan s'était pendu dans sa cellule.

Lors de son interpellation, Ramazan Alpaslan était en possession d'un pistolet, d'une liste de noms et d'adresses de militants du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) et de faux documents émanant d'une société qui, selon le juge d'instruction, servait de couverture à ce mouvement.

C'est sur cette base que Jean-François Ricard avait décidé le maintien en détention du jeune Kurde, affirmant qu'il entretenait des liens avec des activistes du PKK et qu'il jouait un rôle actif au sein de l'organisation. Selon la FIDH, *« ce genre d'éléments peut éveiller les soupçons mais ne permet pas de placer M. Alpaslan au cœur d'une organisation terroriste »*.

Les rapporteurs s'étonnent notamment que le magistrat instructeur fasse *« une confiance absolue »* aux informations fournies par les services de sécurité turcs, *« un pays où le respect des droits de l'homme est pour le moins discutable »*. Ils regrettent aussi qu'il *« n'existe pas, dans la procédure, un mécanisme permettant de remettre en question le caractère objectif et fiable des informations données par le juge »*. *« Comment parler de procès équitable si une partie, aussi infime soit-elle, des preuves contre l'accusé est d'office considérée comme irréfutable ? »*, demande-t-elle. Ramazan Alpaslan avait toujours nié faire partie du mouvement indépendantiste kurde. Son avocate, Anne-Carine Jacoby, avait réclamé une confrontation entre son client et deux autres membres présumés du PKK mais le juge Ricard avait refusé, le 15 mai 1997, d'accéder à sa demande. *« Sachant la gravité des faits reprochés et des peines encourues* (...), *il aurait été souhaitable que le juge d'instruction, dont la mission est de rechercher les preuves à charge et à décharge, accède à la requête de Me Jacoby »*, estime la FIDH.

A. Pe.

Une justice d'exception née en 1986 lors de la vague d'attentats

ON LES SURNOMME les *« cowboys »*. Parfois, le premier d'entre eux, Jean-Louis Bruguière, a même eu droit aux qualificatifs évocateurs de *« shérif »* et de *« proconsul »*. L'histoire controversée de la justice antiterroriste commence le 9 septembre 1986, avec la promulgation, par le gouvernement de cohabitation dirigé par Jacques Chirac, de la loi no 86-1020 *« relative à la lutte contre le terrorisme »*. Les poursuites et les enquêtes sont centralisées à Paris, et une cour d'assises spéciale composée de magistrats professionnels est instituée.

Quelques jours plus tard, le juge d'instruction Alain Marsaud est nommé à la tête de la toute nouvelle section antiterroriste du parquet de Paris. A ses côtés, une cellule d'instruction regroupe des magistrats déjà spécialisés dans les questions terroristes, dont Jean-Louis Bruguière. Ils travaillent avec des services policiers regroupés au sein de l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (Uclat), créée en 1984. Que la plupart des magistrats concernés soient politiquement proches du ministre de l'intérieur, Charles Pasqua, ne peut que leur faciliter la tâche.

Au moment même de l'installation de cette justice antiterroriste, à l'automne 1986, la France connaît une nouvelle vague d'attentats. Le 8 septembre, une bombe explose devant l'Hôtel de Ville de Paris faisant un mort et dix-huit blessés ; le 12, c'est au tour de la cafétéria Casino de la Défense ; le 14, un engin explose au Pub Renault sur les Champs-Elysées, tuant une personne ; le lendemain, la préfecture de police est visée ; enfin, le 17 septembre, une bombe posée devant le magasin Tati de la rue de Rennes fait cinq morts et cinquante-trois blessés. Dans un entretien à *Ouest-France*, le 3 octobre, Albin Chalandon, le garde des sceaux, évoque l'idée d'un rétablissement de la peine de mort *« si le terrorisme devait continuer à s'étendre »*.

En plus des groupes d'essence nationale comme Action directe, ou régionale, comme les indépendantistes corses ou basques, le pouvoir politique est confronté à une criminalité disposant de ramifications internationales, ce qui complique le travail des enquêteurs et oblige le gouvernement à un difficile exercice d'équilibre entre justice et diplomatie. La prise en otages de citoyens français au Liban et la présence, dans les prisons de l'Hexagone, de terroristes proche-orientaux encouragent des tractations discrètes qui contredisent parfois la logique judiciaire de la lutte antiterroriste.

« PÉRIODE EXCEPTIONNELLE »

C'est le cas une première fois, en 1986, lorsque la France tente d'obtenir, grâce à des négociations avec la Syrie et l'Algérie, une *« trêve des attentats »* des Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL), qui réclament la libération de leur chef, Georges Ibrahim Abdallah, et de deux autres activistes incarcérés en France. Le scénario se répète l'année suivante, lors de l'affaire Gordji. Retranché à l'ambassade d'Iran, où il est interprète, Wahid Gordji refuse de se rendre à une convocation du juge Gilles Boulouque, qui veut l'entendre comme témoin dans une enquête sur les filières terroristes iraniennes. Le 17 juillet 1987, la tension est telle que la France et l'Iran rompent leurs relations diplomatiques. Finalement, Wahid Gordji sera échangé en novembre 1987, sur l'aéroport de Karachi (Pakistan), contre Paul Torri, le consul de France à Téhéran. Les apparences sont sauves : avant de prendre l'avion, il défère à la convocation du juge, qui lui signifie qu'*« aucune charge n'a été retenue contre lui »*. *« L'affaire Gordji était une vaste opération de manipulation contre le gouvernement iranien pour récupérer les otages français,* reconnaît Alain Marsaud, qui travaille désormais chez Vivendi. *Nous sommes sortis du cadre strictement judiciaire, mais la période était exceptionnelle avec la multiplication des attentats. Au bout du compte, cela a été payant, puisque nous avons mis fin à l'existence d'un bon nombre de réseaux. »*

Reste que ce mélange des genres, ajouté aux méthodes iconoclastes des juges d'instruction, nourrissent les critiques des associations de défense des droits de l'homme, qui dénoncent la multiplication des *« rafles »* et la longueur des détentions provisoires imposées aux prévenus. Lorsque les socialistes reviennent au pouvoir, après les élections de 1988, Pierre Arpaillange, le nouveau ministre de la justice, est accusé, par la droite, de vouloir *« la peau »* des juges spécialisés. Finalement, la gauche, qui avait critiqué cette justice d'exception, renonce à réformer la législation antiterroriste.

« CHAMBRE DE CONFIRMATION »

Aujourd'hui, certains avocats reprochent aux juges d'instruction d'abuser du pouvoir qui leur est conféré par la loi et de parvenir à imposer au parquet, mais aussi à la cour d'appel, leur manière de voir. *« Entre nous, la chambre d'accusation a un surnom : la chambre de confirmation*, ironise Dominique Tricaud, avocat au procès du « réseau Chalabi ». *Ce n'est pas tant qu'elle soit à la botte des magistrats instructeurs, simplement, elle se donne rarement le temps de plonger dans les dossiers. »* Les temps sont peut-être en train de changer. Le 15 janvier, la chambre d'accusation a ainsi rendu un arrêt de non-lieu en faveur de l'ancien terroriste vénézuélien Carlos dans l'affaire du drugstore Saint-Germain. Bien que Carlos, condamné à la réclusion criminelle à perpétuité dans une autre affaire, reste en prison, cette décision était un camouflet pour le juge Bruguière, chargé de l'enquête.

« Le parquet a un peu tendance à disparaître derrière le point de vue des juges d'instruction, par nature plus médiatiques », ajoute Francis Battut, ancien magistrat à la quatorzième section, aujourd'hui procureur de Morlaix. Alain Marsaud admet, lui aussi, un *« malaise »*, dû à une *« trop grande confusion des fonctions et des attributions »*. *« Les juges d'instruction se sont appropriés l'action publique qui est de la compétence du parquet,* explique-t-il. *Ils sont à la fois juges et procureurs. Il faut en sortir, et le représentant du ministère public doit assumer de nouveau sa responsabilité. Il doit, par exemple, prendre des réquisitions de disjonction quand il estime qu'un dossier n'est pas gérable en l'état. »*

L'un des juges d'instruction, toujours en activité, rétorque que *« tous les outils procéduraux existent pour permettre au parquet de faire son travail, à lui de ne pas se laisser faire »*.

A. Pe.

Des policiers dénoncent les conditions « inhumaines » de rétention des demandeurs d'asile à Roissy

Le ministère de l'intérieur étudie l'extension de la « zone d'attente » de l'aéroport

Le Syndicat général de la police (SGP) s'alarme des conditions dans lesquelles les fonctionnaires sont amenés à retenir les étrangers non admis en France, à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle (Val-d'Oise). La situation *« scandaleuse, inhumaine et dégradante »* décrite par les policiers est confirmée par les associations humanitaires, qui dénoncent aussi des dysfonctionnements dans l'examen des demandes d'asile.

SOIXANTE ET ONZE personnes *« entassées comme du bétail »*, dans une salle de 40 mètres carrés en état d'*« insalubrité avancée »*. Des femmes, des hommes et des enfants qui *« vivent, se restaurent et dorment dans des postes de police où l'hygiène est inexistante »*. Des ordures qui *« jonchent le sol »* et des portes qu'on ne ferme plus en raison du *« manque d'air »* et des *« odeurs nauséabondes »*. Ce sinistre état des lieux de l'accueil des étrangers non admis sur le territoire dans trois postes de police de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle (Val-d'Oise) n'émane pas d'associations de défense des droits de l'homme mais du Syndicat général de la police (SGP). *« A Roissy, les policiers sont au bord de la rupture »*, prévient le SGP, qui entend *« attirer l'attention des organisations qui veillent au respect de la vie humaine »* sur cette situation *« scandaleuse, inhumaine et dégradante »* qui dure *« chaque jour depuis plusieurs mois »*.

Récemment, plusieurs associations humanitaires se sont inquiétées des mauvaises conditions de traitement des demandeurs d'asile dans les aéroports parisiens et de l'accroissement des violences policières lors des refoulements forcés (*Le Monde* du 23 décembre 1998). Ces dérapages s'inscrivent dans un contexte de vive tension provoqué par un relatif afflux de demandes à Roissy (plus de 2 000 en 1998, contre 1 010 en 1997). Le manque de places dans les chambres de l'hôtel Ibis louées par le ministère de l'intérieur, seule « zone d'attente » réglementaire à Roissy, contraint les policiers de l'aéroport à utiliser des locaux dispersés et inadaptés pour de longs séjours (jusqu'à vingt jours selon la loi). Les demandeurs d'asile attendent ainsi dans les salles de garde de la police que se libère l'un des soixante-dix lits de l'hôtel Ibis.

Le 26 décembre 1998, la zone d'attente de l'aéroport *« affichait complet »*, rapporte le SGP. Le même jour, un brigadier de la direction du contrôle de l'immigration dénombrait dans le registre de main-courante, *« soixante-quatre personnes en rétention »* dans les 40 mètres carrés des locaux de police de Roissy 1, sans compter les six fonctionnaires employés à leur garde. *« Le poste de police de l'aérogare 2 terminal A est chaque jour occupé par vingt à vingt-cinq personnes dans la même situation, et l'on dénombre parfois jusqu'à quarante personnes dans 25 mètres carrés,* précise le SGP. *Quand au poste de police de l'aérogare 2 terminal C, entre quinze et vingt personnes y sont retenues quotidiennement. »*

Le 13 octobre 1998, un sous-brigadier écrit à son supérieur pour se plaindre de la situation *« ingérable »* qui perdure dans les locaux de police du terminal 2 A. *« Pour les repas, nous avons dû calmer à plusieurs reprises les quinze individus qui réclamaient à manger,* signale-t-il. *Mais à 15 heures, nous n'avions toujours que six bons, remis par la relève. »*

« UN PEU D'EAU SUR LE VISAGE »

Autorisés à effectuer une visite des lieux le 29 décembre 1998, les visiteurs de l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé) confirment la *« nette dégradation des conditions matérielles et sanitaires »* à laquelle s'ajoute *« un allongement continu de la durée de toutes les procédures »*. L'Anafé, qui regroupe une vingtaine d'organisations comme Amnesty International, la Croix-Rouge et France terre d'asile, dénonce aussi l'enfermement constant des étrangers, l'entassement dans des espaces exigus et l'impossibilité de se laver. *« Les détenus doivent demander à un policier de les escorter jusqu'aux toilettes, où on ne leur laisse pas le temps de se laver les dents, tout juste de se jeter un peu d'eau sur le visage*, indique le compte-rendu de l'Anafé. *Vu le nombre de personnes à escorter, il faut parfois attendre jusqu'à deux heures avant de se rendre aux toilettes après en avoir fait la demande. »*

Au ministère de l'intérieur, on estime qu'il n'existe, pour l'instant, *« pas d'autres moyens »* de faire face à l'afflux des demandeurs d'asile. Des négociations sont en cours avec Aéroports de Paris (ADP), propriétaire des lieux, pour tenter de remédier à une situation *« extrêmement difficile »* liée avant tout à un *« problème immobilier »*. *« ADP donne de la place aux boutiques de luxe. Nous, on est moins rentables »*, résume-t-on place Beauvau. Une analyse que ne réfute pas la direction d'ADP, jugeant que *« le ministère de l'intérieur n'a peut-être pas toujours le budget correspondant à ses besoins »*. Du côté de l'administration, une *« solution provisoire »* est recherchée, assure-t-on, avec la location de davantage de chambres d'hôtel en attendant la construction d'un bâtiment spécifiquement dévolu à la zone d'attente. Une accélération du traitement des dossiers est aussi à l'étude.

Cette dernière orientation n'est pas pour rassurer les observateurs qui constatent un dysfonctionnement croissant dans l'examen des demandes d'asile. Le document de l'Anafé cite le cas d'un Congolais dont la demande d'asile, *« pourtant circonstanciée »*, a été rejetée. *« A peine avait-il commencé à raconter son histoire que le fonctionnaire qui l'interrogeait l'a interrompu en lui demandant de résumer, avant de l'arrêter au bout de deux minutes par un* "OK, ça va". »

Selon l'Anafé, certains étrangers seraient en outre maintenus en zone d'attente au-delà du délai maximum légal de vingt jours, afin de permettre aux autorités de multiplier les tentatives de renvoi. *« Par mesure de rétorsion, ceux qui refusaient d'embarquer ont été privés de repas pour le reste de la journée »*, rapportent les visiteurs de l'Anafé.

Dans ce no man's land, l'insuffisance de moyens dont disposent les policiers se traduit par une montée des brutalités. *« La tension que cela génère a engendré des rébellions et à plusieurs reprises, des fonctionnaires de police ont été blessés »*, indique le SGP. Le 30 décembre 1998, un étranger non admis *« en furie »* a ainsi tenté de s'emparer de l'arme d'un policier. *« L'administration attend-elle un drame pour prendre les mesures qui s'imposent ? »*, s'interrogent les fonctionnaires de police de Roissy, à quelques jours de la manifestation nationale du samedi 23 janvier *« pour la défense du service public de sécurité »*.

Alexandre Garcia

Mesures pour l'emploi et rente viagère pour les harkis

MARTINE AUBRY, ministre de l'emploi et de la solidarité, a annoncé, mercredi 20 janvier, des mesures en faveur des anciens harkis et de leurs familles. Les harkis âgés de plus de soixante ans dont les ressources sont égales ou inférieures au minimum vieillesse (3 350 francs par mois, soit 510,7 euros pour une personne seule) recevront une rente viagère de 9 000 francs (1 372 euros) par an. Les mesures d'incitation à l'embauche des enfants de harkis seront prolongées jusqu'à la fin 2000, date prévue par la ministre pour le retour au droit commun.

D'ici là, les « cellules pour l'emploi » créées dans certaines préfectures devront avoir aidé 3000 jeunes de famille harkie par an à trouver un emploi. *« Si la France a officiellement témoigné sa reconnaissance à l'égard des Français rapatriés originaires d'Afrique du Nord par la loi du 11 juin 1994, il s'agit aujourd'hui de traduire cette reconnaissance dans les faits »*, indique le ministère de l'emploi où l'on évalue à 2 milliards de francs (304,9 millions d'euros) le coût des mesures annoncées.

■ **JUSTICE : un syndicat indépendant des magistrats républicains a été créé** mercredi 20 janvier par quatorze magistrats qui ont placé à leur tête Georges Fenech, ancien président de l'Association professionnelle des magistrats (APM). M. Fenech avait décidé de dissoudre l'APM en décembre 1998 après que son ancien président, Alain Terrail, eut tenu des propos antisémites dans une revue interne au syndicat (*Le Monde* du 3 décembre 1998).

■ **VILLE : Claude Bartolone, ministre délégué à la ville,** a annoncé, mardi 19 janvier, le lancement en 1999 *« de plusieurs dizaines de grands projets pour la ville »* qui devraient succéder aux treize grands projets urbains (GPU) engagés en 1992. L'architecte Philippe Vignaud a été chargé d'élaborer une *« charte de qualité »* pour ces grands projets qui seront lancés officiellement en octobre à l'occasion d'Assises nationales.

■ **SANS-PAPIERS : un appel au premier ministre en faveur des déboutés du droit d'asile** a été rendu public, mardi 19 janvier, par quatre associations humanitaires.

■ **ALIMENTATION : un lot de lait en poudre écrémé de marque Régilait** a été retiré du marché après détection d'une présence de salmonelles lors de contrôles pratiqués par le fabricant. Le lot concerné se présente en étuis de carton de 750 grammes et porte la date limite d'utilisation optimale du 9 décembre 1999, et le code de fabrication HLI. Il est recommandé de ne pas consommer ce lait et de le détruire.

Réunification syndicale pour les élections à la MNEF

AVANT LEUR VALIDATION par une commission de contrôle qui devait se prononcer dans la journée du jeudi 21 janvier, quatre listes de candidats ont été déposées en vue des élections à la Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF) fixées entre le 15 et le 27 février. Malgré les remous judiciaires autour de la gestion passée de la mutuelle (*Le Monde* du 14 janvier), ces élections ont d'ores et déjà provoqué des modifications dans le paysage syndical étudiant.

Pour la première fois depuis la scission intervenue en 1971, les deux UNEF – l'UNEF-ID (gauche non communiste) et l'UNEF (proche du parti communiste) – sont réunies dans une liste commune *« Changer la MNEF »* emmenée par Pouria Amirshahi, ancien président de l'UNEF-ID avec, en deuxième position, Karine Delpas, présidente de l'UNEF. Officiellement, ce rapprochement a été obtenu sur la base d'un accord pour que *« les étudiants se réapproprient leur mutuelle »*, a expliqué M. Amirshahi. Pour l'UNEF, ces élections apparaissent comme *« une occasion historique* (...) *de ne pas condamner le mouvement étudiant à rester divisé »*, a indiqué Karine Delpas.

Dans un premier temps, l'UNEF s'était associée aux demandes répétées en faveur de la nomination d'un administrateur judiciaire à la MNEF. Ce revirement pourrait en réalité préfigurer d'autres rapprochements alors que les deux organisations vont tenir leurs congrès respectifs dans les prochains mois.

Cette *« réunification syndicale sur le dos de la MNEF »* servira d'argument essentiel à une autre liste *« Reconstruire ensemble la MNEF »* composée d'administrateurs sortants, de militants mutualistes et associatifs. Conduite par Franck Hertzberg, président de la section de Pau, elle réunit des responsables de la Fédération des associations générales d'étudiants (FAGE) – qui s'est pourtant cantonnée dans une stricte neutralité – et des dissidents de l'UNEF-ID du courant de la nouvelle gauche.

RÉFÉRÉ

Enfin, deux autres listes auraient été constituées. L'une est formée par des adhérents de la section de Marseille, suspectée de réunir les partisans de l'ancien directeur général, Olivier Spithakis. L'autre enfin, intitulée *« SOS remboursements »*, est emmenée par le président de la section de Lyon, Mathieu Lapprand, proche de Matthieu Séguéla, l'ancien trésorier évincé. Ayant renoncé à s'engager dans cette bataille, ce dernier a pourtant annoncé son intention d'introduire un référé devant le tribunal de grande instance de Paris pour contester un processus électoral qu'il juge *« anti-démocratique »* et demander à nouveau la nomination d'un administrateur provisoire.

Michel Delberghe

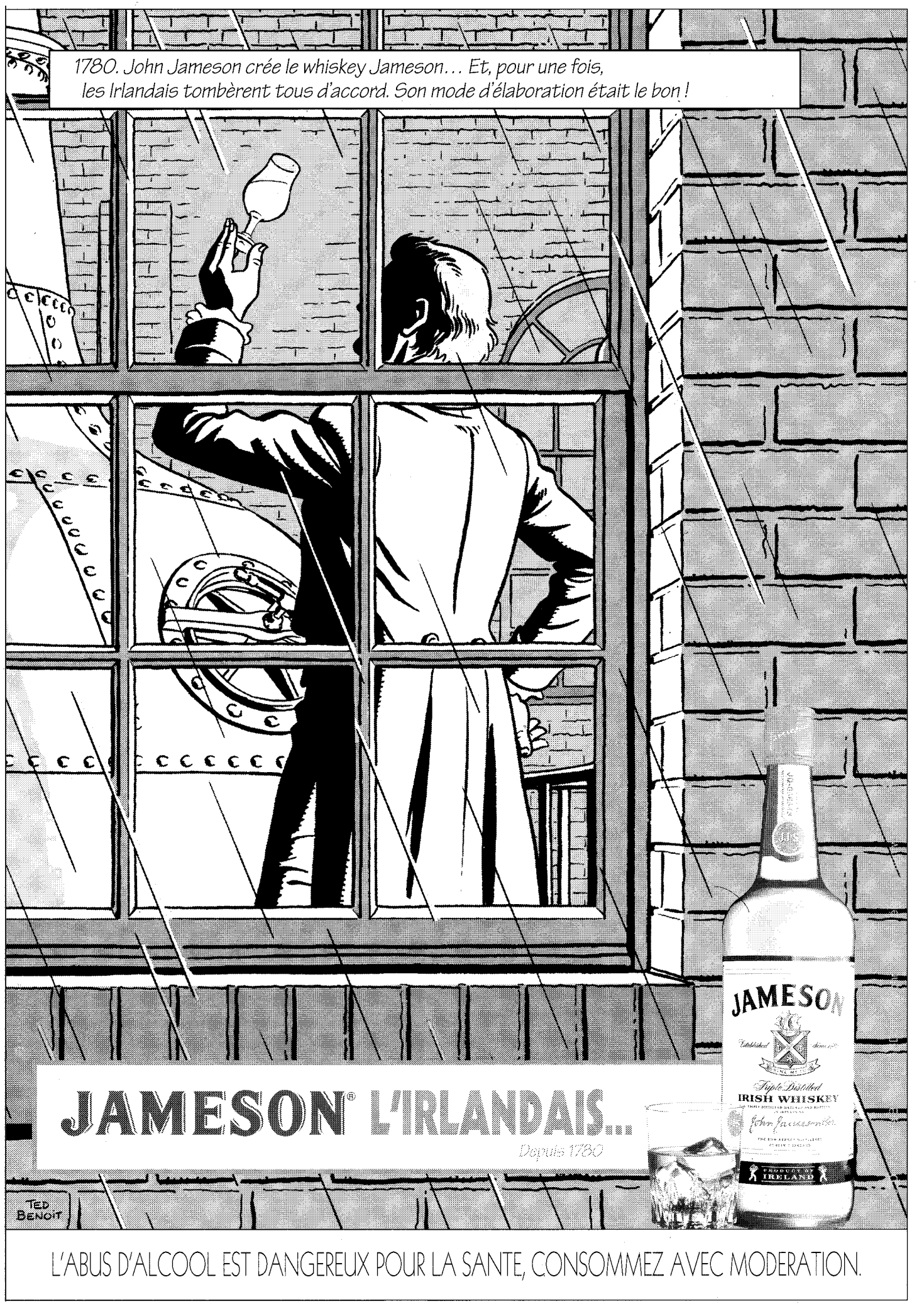

L'Etat n'a pas respecté ses engagements dans les contrats de plan

La Cour des comptes dénonce l'absence de contrôle des crédits ministériels. Pour les collectivités, les magistrats financiers signalent pratiques irrégulières, opacité des prises de décision et dérapages dans les coûts. Au palmarès : Nîmes, Gravelines et l'Essonne.

ALORS QUE préfets et élus locaux s'apprêtent à négocier les quatrièmes contrats de plan Etat-région (2000-2006), la Cour des comptes les invite, dans son rapport annuel, à méditer sérieusement les *« leçons du passé »*, pour ne pas rééditer les erreurs qui caractérisent ceux de la troisième génération (1994-1999) : manque de stratégie, non-respect des engagements, absence d'évaluation.

Le travail dont la septième chambre de la Cour s'est autosaisie a l'originalité de juger la façon dont l'Etat s'est acquitté de son rôle. Cet aspect des choses, seulement évoqué dans d'autres rapports commandés par le gouvernement dans le souci d'améliorer le système (*le Monde* du 3 juin 1998), fait ici l'objet d'une critique radicale.

Les magistrats financiers notent que l'élaboration des contrats de plan a souffert d'un manque de stratégie. Alors que les instructions des premiers ministres successifs depuis 1981 recommandaient une *« sélection résolument volontariste de priorités propres à chaque région »*, les contrats ont donné lieu à *« un saupoudrage »*.

Ce défaut de planification est imputable au manque de fermeté des préfets mais aussi à l'*« interventionnisme »* des administrations centrales, *« la direction des routes tout particulièrement »*, qui leur a ôté toute marge de manœuvre, en allant *« bien au-delà de la mission de régulation nationale et de fixation des normes qui lui incombe »*.

Les magistrats de la rue Cambon jugent que, pendant leur exécution, les contrats de plan ont souffert du non-respect, par l'Etat, des engagements qu'il avait pris. Le principe, posé en 1993, de moduler la contribution de l'Etat en fonction de la richesse des régions n'a pas été respecté, des rallonges ayant été accordées *« au gré des demandes »*. Les crédits de l'Etat ont souvent été engagés avec retard. Les magistrats déplorent que le principe de l'annualité budgétaire et la pratique de la régulation aient été *« abusivement utilisés »* pour remettre en question des arbitrages gouvernementaux.

La Cour des comptes constate, enfin, qu'il n'y a pas d'évaluation. Si les documents font apparaître les contributions des deux principaux partenaires (77,3 milliards de francs pour l'Etat et 71,3 milliards pour les régions, respectivement 11,78 milliards et 10,9 milliards d'euros), ils ne mentionnent pas toujours celles des autres collectivités, qui, pourtant, peuvent représenter de 40 % à 110 % des crédits régionaux. En outre, le bilan d'exécution fourni par la Datar ne rend pas compte du montant des crédits réellement payés.

BESOIN DE CLARTÉ

Le rapport, rendu public mercredi 20 janvier, est depuis longtemps sur le bureau du Premier ministre, qui en a pris acte. Dans une circulaire à ses ministres et aux préfets du 31 juillet 1998 sur l'élaboration de la future génération des contrats de plan, Lionel Jospin introduit une procédure de révision à mi-parcours des crédits engagés. La Datar, chargée de ce contrôle, verra ses moyens renforcés.

Mais Matignon est embarrassé. Le calendrier pour l'élaboration des futurs contrats de plan est très court. Etat et régions doivent contractualiser avant le 1er janvier 2000. Les régions attendent de connaître la manne que l'Etat entend leur verser pour les sept ans à venir. Or, comment fixer l'enveloppe des futurs contrats sans connaître le taux d'exécution des précédents ? *« Nous avons besoin de clarté sur la période passée »*, explique-t-on à Matignon. Le gouvernement a demandé, au début de l'année, une mission interne à l'inspection des finances sur le taux d'exécution des contrats précédents. Le rapport doit être remis le 12 février.

« Un gag ! », s'exclame Jean-Pierre Balligand, député PS de l'Aisne, président du conseil de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations. *« L'inspection des finances n'aura qu'un mois pour faire son enquête alors qu'aucun gouvernement jusqu'ici n'a pris la peine de faire réaliser un audit correct sur l'utilisation des crédits des contrats de plan »*. *« Avec les ordinateurs, cela ira vite ! »*, plaide-t-on au ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement .

Président de l'Association des régions de France, et sénateur (DL) de la Vienne, Jean-Pierre Raffarin s'apprête à déposer un amendement lors de la discussion au Sénat du projet de loi de Dominique Voynet sur l'aménagement du territoire, pour que le Parlement *« puisse se porter garant de l'exécution des contrats de plan »*.

A l'Assemblée nationale, où le projet Voynet est actuellement en discussion, Jean-Pierre Balligand tempête : *« La Datar est une administration d'Etat. L'Etat ne peut pas continuer à se contrôler lui-même. Il faudrait confier cela au Commissariat au Plan »*, avance l'élu de l'Aisne, qui pronostique un *« débat houleux avec l'Etat »* sur la question.

Béatrice Jérôme et Rafaële Rivais

Lire aussi page 6

L'enivrante richesse « nucléaire » de Gravelines

ON NE SAIT PAS très bien si le nucléaire « nuit gravement à la santé » mais à Gravelines (Nord), comme dans beaucoup d'autres communes abritant une centrale, on sait depuis longtemps qu'il peut rapporter gros. Grâce à sa centrale, ce chef-lieu de canton proche de Dunkerque (13 000 habitants), bénéficie de recettes fiscales exceptionnelles : 260 millions de francs (39,6 millions d'euros) en 1997, dont 137 acquittées par la seule EDF.

Tout aurait été pour le mieux si, jusqu'en 1995, les élus de la commune n'avaient usé de cette manne (17 772 francs par habitant contre 3 405 pour la moyenne des communes comparables) avec une prodigalité à la… démesure de *« l'abondance des ressources »* et dénoncée aujourd'hui par la Cour des comptes. Les magistrats observent que les *« dépenses de fonctionnement »* étaient trois fois plus élevées que la moyenne et largement liées aux *« frais de personnel »*, concernant notamment les trois cent cinquante agents communaux.

CARTON JAUNE

A Gravelines, les primes pleuvaient (y compris une *« prime dite de jouet pour les seuls agents n'ayant pas d'enfant »*) et, du directeur de l'harmonie municipale, disposant de 9 600 francs d'indemnité mensuelle, au secrétaire général de la mairie qui percevait plus de 450 000 francs l'an (grâce à des sommes provenant d'établissements publics communaux ou intercommunaux), la Cour relève une accumulation d'avantages souvent *« irrégulièrement »* accordés.

Les magistrats sortent un carton jaune pour des subventions vertigineuses (44 millions de francs en 1995, 6,7 millions d'euros) attribuées aux associations ou sociétés sportives – principalement le Basket-club maritime et l'Union sportive gravelinoise – mais aussi à une multitude de sociétés d'économie mixte. Ces largesses étaient opérées dans des conditions ainsi qualifiées : *« opacité de gestion »*, *« non-respect des missions statutaires »*, *« organisation administrative défaillante »*, *« comptabilité non surveillée »*, *« interférences entre des intérêts publics et privés »*. Une entreprise, administratrice de la SEM du Beffroi, s'est vue attribuer 18 millions de francs de travaux à l'issue d'un appel d'offres déclaré *« infructueux »*.

Autre critique : la création d'un réseau câblé de vidéocommunication confiée à une SEM *« sans compétences techniques particulières »* qui a coûté 38 millions de francs pour une estimation de 18, s'est avéré défaillant du fait de *« malfaçons injustifiables et inadmissibles »* et risque fort d'être abandonné au profit de la fibre optique.

L'aménagement somptuaire d'un chalet en Savoie et de nombreuses opérations d'aménagement urbain ou de loisirs, abandonnées après que la commune eut engagé d'importantes dépenses, s'ajoutent à l'accablant bilan. Comble d'ironie : la Cour a constaté que ce *« laxisme dans l'emploi des deniers publics »* qui ne semblent *« pas avoir pleinement profité aux Gravelinois »* s'est assorti d'un recours massif à l'emprunt. Avis du ministère de l'intérieur : Gravelines se trouve *« paradoxalement dans une situation financière délicate »*.

Robert Belleret

« Graves irrégularités » en Essonne

***« L'AISANCE FINANCIÈRE** du département* (...) *n'atténue pas la gravité des faits relevés et des responsabilités encourues »*, estime la Cour des comptes à propos de la gestion du département de l'Essonne, dont *« certaines des pratiques condamnables ont déjà été portées à la connaissance du public »*. Le rapport vise partuclièrement la gestion de l'ancien président du conseil général, Xavier Dugoin (RPR), dont les agissements font ou ont fait l'objet de plusieurs enquêtes judidiciaires, à la suite notamment d'un contrôle de la chambre régionale d'Ile-de-France sur les comptes 1996-1997. Les *« graves irrégularités »* relevées alors ont motivé l'engagement de procédures pénales et de gestion de fait.

Mais les critiques portent également sur les modes de passation des marchés, les dépenses de communication et les grands programmes d'aménagement : *« L'importance des ressources du département aurait dû le conduire à se doter de moyens (...) de contrôle interne plus efficace »*, estiment les magistrats, qui critiquent l'action des préfets : *« Le contrôle du représentant de l'Etat ne pouvait empêcher la collectivité de s'engager dans des opérations mal étudiées ou dispendieuses. Mais il a fait preuve d'insuffisance dans le cadre même de ses attributions. »*

Le rapport consacre un large chapitre au cabinet de M. Dugoin, soulignant que, contrairement aux textes en vigueur, *« des contrats d'engagement ont été conclus sans préciser la nature des fonctions exercées, le poste occupé et les conditions d'emploi des intéressés »*.

« PRATIQUES CONDAMNABLES »

Ces *« pratiques condamnables »* ont permis que *« plusieurs des personnes rétribuées n'ont jamais figuré à l'organigramme des services »*. *« Il n'a pas été établi qu'elles aient consacré leur activité aux fonctions pour lesquelles elles ont reçu des sommes importantes »*, relèvent les rapporteurs qui énumérent cinq cas, parmi lesquels l'épouse de M. Dugoin et celle du maire de Paris, Xavière Tiberi, qui a perçu, de mars à décembre 1994, *« 210 785 francs » « pour lesquels aucune contrepartie n'a été donnée avant que soit commandé, en octobre 1994, un rapport sur les possibilités de coopération décentralisée entre entités locales de France, d'Afrique, d'Europe orientale, rapport fourni en décembre »*, précise le document. Dans sa réponse, M. Dugoin invoque *« la liberté d'organisation et de gestion des cabinets des autorités locales »*, qui *« s'explique par le rôle politique de ces cabinets »*.

Pascale Sauvage

Les ardoises nîmoises

NIMES
de notre correspondant

Au début des années 90, le maire UDF de Nîmes, Jean Bousquet, avait engagé une politique d'investissement ambitieuse. Le bilan tient en un chiffre : la dette, en 1995, dépassait les 16 000 francs par habitant, atteignant un niveau supérieur au double de la moyenne nationale. Parmi les fiascos relevés par la Cour des comptes, celui du Cheval blanc. La ville a supporté la réalisation de cet hôtel quatre étoiles, avant d'en confier la gestion à la chanteuse Régine qui, très vite, ne fut plus en mesure de payer les loyers. L'établissement, fermé depuis trois ans, a coûté 104 millions de francs à la ville.

Autre échec : en 1997, la municipalité accorde sa caution pour la construction d'une usine de traitement et de valorisation des déchets ménagers. Deux ans plus tard, la société est liquidée. L'ardoise est pour la ville : 33 millions de francs. Les marchés et délégations de services publics (eau, éclairage public, transports en commun) sont également critiqués, la municipalité prenant parfois des libertés avec le code des marchés publics. Dans l'organisation des spectacles tauromachiques, le mot *« appel d'offres »* est, là aussi, rarement employé. Au nom d'une *« tradition orale ibérique »*, les factures sont rarement précises, ce qui vaudra à la ville un redressement fiscal de 50 millions de francs.

« Souvent, les irrégularités relevées n'ont pu être commises qu'en raison de défaillances dans les contrôles internes : absence d'intervention du conseil municipal ; ou externes : absence de saisine ou d'observation des services chargés du contrôle de légalité », estime la Cour des comptes.

Ainsi, en 1993, la ville a pu contracter auprès d'une banque japonaise un emprunt de 80 millions de francs en n'encaissant que 75 millions. Aujourd'hui encore, aucune explication convaincante ne justifie la disparition de la différence. Dans ses réponses, le PDG de Cacharel, qui, depuis son échec aux municipales de 1995, a rompu tout lien avec la ville, estime que sa gestion *« bien qu'elle ne soit pas parfaite, mériterait un peu plus d'objectivité »*. Sa politique d'investissement aurait permis de transformer l'image de Nîmes, qui, avant son arrivée en 1983, était plongée dans un sommeil profond.

Richard Benguigui

CULTURE
Publicités
EN
RÉGIONS

LE THÉÂTRE DU FUST EN RÉSIDENCE :
Castelets d'hiver
Raillerie, satire, ironie et signification profonde
Un cid
Trois mises en marionnettes d'**Émilie Valantin**
du 22 janvier au 6 février 1999
THÉÂTRE DE LA CROIX ROUSSE
Place Joannès Ambre - Lyon 4e
04.78.29.05.49

villa gillet
hors les murs à l'IUFM
4, rue Chazière - 69004 Lyon
Rencontre avec
PIERRE VIDAL-NAQUET
et FRANÇOIS HARTOG
"P. Vidal-Naquet, un historien dans la cité"
Mardi 26 janvier à 19h30
Entrée libre. 04.78.27.02.48

Pour communiquer dans cette rubrique, vous pouvez nous contacter au :
01.42.17.39.65
(Fax 01.42.17.39.24)

DISPARITION

■ **JACQUES LECOQ**, professeur d'art dramatique et fondateur de l'école de mime et de théâtre qui porte son nom, est mort, mardi 19 janvier à Paris, à l'âge de soixante-dix-sept ans des suites d'un cancer *(lire p. 26)*.

NOMINATIONS

DÉFENSE

Le général de corps d'armée **Henri Marescaux** a été nommé, par le conseil des ministres de mercredi 20 janvier, major général de l'armée de terre, en remplacement du général d'armée **Yves Crène** devenu, le même jour, chef d'état-major de l'armée de terre.

[Né le 12 septembre 1943 à Albertville (Savoie), ancien élève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole nationale des ponts et chaussées, Henri Marescaux sert dans le génie. En 1986, avec le grade de colonel, il prend le commandement du 19e régiment du génie à Besançon (Doubs). Après plusieurs postes d'état-major, il dirige, avec le grade de général de brigade, l'Ecole polytechnique en 1993. Promu général de division en 1995, Henri Marescaux est nommé, en 1997, adjoint au directeur des systèmes de forces et de la prospective, chef du service d'architecture des systèmes de forces à la délégation générale pour l'armement. Il a été élevé au rang et à l'appellation de général de corps d'armée en novembre 1998.]

Le conseil des ministres de mercredi 20 janvier a approuvé les promotions et nominations suivantes dans les armées :

● **Gendarmerie.** Sont promus : général de division, le général de brigade **Gérard Desjardins** ; général de brigade, le colonel **Georges Boggio-Pola**.

● **Air.** Est promu général de brigade aérienne, le colonel **Michel Abric**. Sont nommés : commandant en second la défense aérienne et les opérations aériennes, le général de brigade aérienne **Michel Fouquet** ; sous-chef d'état-major « opérations » de l'état-major des armées, le général de brigade aérienne **Xavier Delcourt** ; commandant en second les forces aériennes stratégiques, le général de brigade aérienne **Pierre André**.

● **Marine.** Est promu commissaire général de deuxième classe, le commissaire en chef de première classe **Alain Ferquel**, chargé des fonctions de directeur adjoint de la direction centrale du commissariat de la marine.

● **Service de santé.** Sont promus : médecin général inspecteur, le médecin général **Jacques Le Vot** ; médecin général, les médecins chefs **Loïc Corson** et **Gérard Poyot**.

● **Armement.** Est promu ingénieur général de deuxième classe, l'ingénieur en chef **Gérard Brétecher**.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* daté lundi 18-mardi 19 janvier sont publiés :

● **Missions :** un décret chargeant une députée, Paulette Guinchard-Kunstler (Doubs, PS), d'une mission temporaire auprès de la ministre de l'emploi et de la solidarité et du secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale ; un décret chargeant Monique Cerisier-Ben Guiga, sénatrice (PS, Français établis hors de France), d'une mission temporaire auprès de la ministre de l'emploi et de la solidarité et du ministre des affaires étrangères.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

M. Frédéric LUPIS
et **Mme Anne CUVELIER-HUTIN**
ont la joie d'annoncer la naissance de

Agathe,

le 7 janvier 1999.

Paris (hôpital Saint-Antoine).

– Ses grands-parents
sont heureux d'annoncer la naissance de

Samantha, Marie, Alexandra,

le 17 janvier 1999,

chez
Eléonore ZEDDE
et **François LECA.**

Aix-en-Provence,
Amphion-les-Bains,
Le Vésinet.

– Fleury-les-Aubrais.

Bonjour le monde...

Je m'appelle

Dorine VILLELÉGIER.

Je suis née le 8 janvier 1998, à 2 h 20.

Décès

– Mme Laure Abtour, née Sfeir,
son épouse,

Aline et Edward Saad,
Hélène et Tommy Geagea,
Marie-Isabelle et Bechara Serhal,
Pascale et Georges Makhlouf,
ses enfants,
Victor, François,
ses frères, et leurs familles,
Mme veuve Georges Abtour
et sa famille,
Marie Chidiac (†),
Georgette Boueiri,
Salwa Tarabay,
ses sœurs, et leurs familles,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Antoine ABTOUR,

survenu au Liban, le 18 janvier 1999.

La cérémonie religieuse, suivie de l'inhumation, a eu lieu le mardi 19 janvier dans son village natal.

Priez pour le repos de son âme.

Fax : 009619-216531.

– Michèle Villanueva
et Jean-Pierre Demangeat,
Bruno Edmond,
Michel-Pierre Edmond,
Dominique et Ismaëlle,
La famille Villanueva,
La famille Mansat,
Ses amis, leurs amis,
accompagneront

Sophie EDMOND,
trente-quatre ans,
comédienne,
intermittente du spectacle,

le mercredi 27 janvier 1999, à 11 heures, en l'église Saint-Honoré d'Eylau, Paris-16e, selon sa volonté.

Et à 13 heures, au crématorium du Père-Lachaise, Paris-20e, où ensemble nous la partagerons dans nos cœurs et nos mémoires.

47, rue du Faubourg-Saint-Antoine,
75011 Paris.

– Jacques Florence,
Benoît et Emmanuelle Florence,
Céline,
Pascale et Eric Defline,
Nicolas,
ont la douleur de faire part du décès de

Mireille FLORENCE,
née **MARCO,**

survenu le 19 janvier 1999.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 23 janvier, à 10 heures, en l'église Saint-Antoine-de-Padoue, au Chesnay (Yvelines).

57, rue Exelmans,
78000 Versailles.

La comédienne
Laurence CAMBY-ROUCHE

nous a quittés le 19 janvier 1999.

La bénédiction aura lieu le vendredi 22 janvier, à 10 h 30, en l'église Saint-Saturnin, 132, Grande-Rue Charles-De-Gaulle, à Nogent-sur-Marne (Val-de-Marne).

– M. Henri Claudel,
Lord et Lady Northbourne,
M. et Mme Paul Claudel,
M. et Mme François Claudel,
M. et Mme Edward Gilly,
leurs enfants et petits-enfants,
Lady Russell,
sa sœur,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme Henri CLAUDEL,
née **Christine DIPLARAKOS,**

survenu le 19 janvier 1999.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 26 janvier, à 11 heures, en la cathédrale grecque Saint-Stéphane, 7, rue Georges-Bizet, Paris-16e.

12, rue du Docteur-Rochefort,
78400 Chatou.

– Le président de Benoist,
Les membres du conseil d'administration d'Unigrains,
Le groupe des céréaliers de France,
Et ses collaborateurs,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean DUPUIS,
lieutenant de vaisseau honoraire,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 19 janvier 1999, dans sa soixante-seizième année.

La messe sera célébrée en l'église Saint-Acceul d'Ecouen (Val-d'Oise), le 22 janvier, à 10 h 45.

Ni fleurs ni couronnes.

– Le président Gérard de Caffarelli,
Le président Raymond Lacombe,
Les conseils d'administration,
Les membres,
Et les collaborateurs des associations FERT, Sol et Civilisation, IGIA,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean DUPUIS,
lieutenant de vaisseau honoraire,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 19 janvier 1999, dans sa soixante-seizième année.

La messe sera célébrée en l'église Saint-Acceul d'Ecouen (Val-d'Oise), le vendredi 22 janvier, à 10 h 45.

Ni fleurs ni couronnes.

Possibilité d'offrande à l'Association FERT (Formation pour l'épanouissement et le renouveau de la Terre), pour aider ses actions à l'égard des plus démunis.

FERT, Sol et Civilisation,
50, rue de Charonne,
75011 Paris.
IGIA,
13, boulevard de l'Hautil,
95092 Cergy-Pontoise.

– Blaise et Mylène Leenhardt,
Michel Moitessier,
Myris, Agathe et Agrippa,
Charlotte, Romain, Caroline
et Vladimir,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Magali Couppié et Mary Nick,
ses nièces,
Les familles Leenhardt, Moitessier, Couppié et Nick,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Roger LEENHARDT,
née **Yvonne GERBER,**
artiste-peintre,

survenu le 19 janvier 1999, dans sa quatre-vingt-dix-huitième année.

Une bénédiction religieuse aura lieu le vendredi 22 janvier, à 11 heures, au cimetière de Calvisson.

7, rue de l'Hôpital,
30420 Calvisson.
5, passage Saint-Ambroise,
75011 Paris.

– M. Yvon Gattaz, président,
M. Jean Cluzel, secrétaire perpétuel,
Et les membres de l'Académie des sciences morales et politiques,
ont le regret d'annoncer le décès de leur confrère,

Oscar CULLMANN,
membre de l'Académie,

survenu le samedi 16 janvier 1999, à Chamonix.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 22 janvier, à 14 h 30, en l'église Saint-Thomas, à Strasbourg.

(*Le Monde* du 20 janvier.)

Jean LE FLOC'HMOAN,
dit **Yann LE FLOCH,**
journaliste et historien du sport,
ancien Résistant,

s'est éteint à Paris, le 19 janvier.

Il reposera en Bretagne.

On lui rendra un dernier hommage le vendredi 22 janvier, à 11 heures, à l'amphithéâtre de la Pitié-Salpêtrière, rue Bruant, Paris-13e.

Eliane Le Floc'hmoan,
sa femme,
Annick Le Floc'hmoan,
sa fille.

8, résidence des Iles,
22660 Trélévern.

– Le 15 janvier 1999,

Jacques LOMBARD,
officier de l'ordre national du Mérite,
officier de la Légion d'honneur,

est mort, dans la paix du Seigneur, entouré des siens.

Arlette Lombard,
son épouse,
Catherine et Philippe Aubry,
Sophie et Marc Genuys,
Dominique et Anne Lombard,
ses enfants,
Caroline, Alexandre, Antonin,
Emmanuel, Joachim, Charlotte,
Gabrielle, Grégoire, Rachel et Pierre,
ses petits-enfants,
Marc et Jany Lombard,
son frère et sa belle-sœur,
Et Christina Silva,

en union avec toute la famille, vous prient de partager avec eux l'Espérance.

Les obsèques ont été concélébrées dans l'intimité par le pasteur Kieffer et le Père Alain Lotodé, le 19 janvier, en l'Eglise réformée de Neuilly-sur-Seine.

Cet avis tient lieu de faire-part.

32, boulevard Victor-Hugo,
92200 Neuilly-sur-Seine.

– Dominique et Catherine Main,
Marie-Odile Main,
Elisabeth Main,
Bertrand Main,
Emmanuelle Main,
ses enfants,
Olivier, Véronique, Caroline, Sophie,
ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Elisabeth MAIN,
née **GOBERT,**

survenu à Paris, le lundi 18 janvier 1999, dans sa quatre-vingt-troisième année.

La cérémonie religieuse a lieu ce jeudi 21 janvier, en l'église Saint-Pierre de Chaillot.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité le vendredi 22 janvier, à Escales (Aude).

– La Société mycologique de France nous prie d'annoncer le décès de

M. Henri ROMAGNESI,
son président d'honneur,

survenu, le 18 janvier 1999, dans sa quatre-vingt-septième année.

L'inhumation aura lieu le samedi 23 janvier, au cimetière du Montparnasse, Paris-14e.

On se réunira à 14 h 45, à l'entrée principale.

20, rue Rottembourg,
75012 Paris.

– La Société des études euro-asiatiques a la tristesse de faire part du décès de sa trésorière et membre fondateur,

Mme Lucienne A. ROUBIN,
chargée de recherches honoraire
au CNRS,
rattachée au Laboratoire d'ethnologie
du Musée de l'homme
(département d'Europe),

survenu à Marseille, le 11 janvier 1999.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le 15 janvier, à Thorame-Haute (Alpes-de-Haute-Provence).

Les membres de la société s'associent à la douleur de sa famille et de ses proches.

Musée de l'homme,
Place du Trocadéro,
75116 Paris.

– Léone Thomas,
son épouse,
Jean-Léon Thomas
et Anne Eichmann,
ses enfants,
Jean-Mickaël et Nicolas,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Léon THOMAS,
directeur honoraire
de l'école d'application
du Chêne-d'Aron, à Nantes,
président d'honneur
de la section Loire-Atlantique
de la Mutuelle générale
de l'éducation nationale,

survenu dans sa soixante-dix-huitième année.

Les obsèques civiles auront lieu le samedi 23 janvier 1999, à 11 heures, au crématorium du cimetière du Parc, à Nantes.

Anniversaires de décès

Adel A. FAKHRY,
24 décembre 1949-22 janvier 1994.

Tes amis se souviennent.

– Il y a dix ans, le 22 janvier 1989, disparaissait accidentellement

Gilles ZENOU
(1957-1989).

Que ceux qui l'ont aimé s'en souviennent.

Que ceux qui ne l'ont pas connu le découvrent dans ses livres.

Communications diverses

La Maison des écrivains
53, rue de Verneuil,
75007 Paris

Cycle A travers champs
Lundi 25 janvier, 20 h 30.
Bruno Bayen, romancier (*Les Excédés*, Mercure de France), traducteur (entre autres de Peter Handke et de Fassbinder), s'intéresse aussi au champ dramatique. Sa dernière pièce, *La Fuite en Egypte*, est à l'affiche du Théâtre de Gennevilliers avec **Florence Delay.**
Lectures : **Françoise Lebrun.**

Cycle des éditeurs
Jeudi 28 janvier, 19 heures.
Le Serpent à plumes : dix ans !
Autour de l'éditeur **Pierre Astier** et de son équipe éditoriale, **Pierre Bisiou** et **Tania Capron,** seront présents les écrivains **Christophe Paviot** et **Rikki Ducournet,** pour leur premier roman ; **Achille Ngoye** et **Abdourahman Waberi.**
Modérateur : **Tirthankar Chanda.**

Renseignements au 01-49-54-68-87/83.
Participation aux frais : 20 francs. Entrée libre pour les membres de l'association MdE, les étudiants et les demandeurs d'emploi.

– Elève ENS donne cours philo, français, soutien scolaire, méthode, tous niveaux. 01-42-57-47-34.

– Vous êtes européen convaincu, tourné vers l'avenir et le progrès. Vous estimez indispensable une meilleure connaissance des autres pays européens. Rejoignez et participez à la vie de l'association apolitique Europe et liberté ; elle recherche des bénévoles : 01-48-74-31-25.

LES MARDI(S)
DE LA FONDATION JEAN-JAURÈS
Le mardi 26 janvier 1999,
à 18 h 30
(Accueil à partir de 18 heures)
LE CONFLIT DU KOSOVO
avec Maurice Lazar,
membre du bureau
de l'Association Sarajevo,
conseiller honoraire
de l'Assemblée nationale

Renseignement et réservations
(Nous ne pourrons garantir des places qu'aux personnes
ayant effectué une réservation)
Fondation Jean-Jaurès,
12, cité Malesherbes,
75009 Paris (métro Pigalle)
Tél. : 01-40-23-24-05
Fax : 01-40-23-24-01
e-mail : fjj75@calva.net/
site web : http://www.chez.com/fjj

Débats

PETIT DEJEUNER DÉBAT
Sur **l'institutionnalisation du travail intérimaire en France et en Allemagne**
avec R. Belkacem et A. Added,
le 28 janvier 1999, à 8 heures.
Tél. : 01-48-87-98-28

Colloques

Première université d'entreprise sur les trente-cinq heures

organisée et animée par Edgard Added, président du Cidem, les 27 et 28 janvier 1999, en partenariat avec le Medef Paris.

Un panorama global et un grand débat sur la deuxième loi seront abordés avec divers intervenants du monde de l'entreprise, comme Bernard Bruhnes, Alain Sauret, Max Matta, Yves Barou, directeur adjoint du cabinet de Martine Aubry, Guy Roses, mais aussi des députés, dont Yves Nicolin, Gaëtan Gorce... Neuf entreprises, parmi lesquelles Air France, le GAN, Alstom, Usinor, Yoplait, apporteront leurs témoignages lors de ces deux journées.

Information : Isabelle Constant au 01-47-43-15-63.

Soutenances de thèse

– **Mme Karin Mounamou-Dulac** a soutenu, le 12 janvier 1999, à l'université Montesquieu-Bordeaux-IV, une thèse de doctorat en sciences économiques intitulée : **« Contribution à l'analyse de la répartition des revenus du travail en Afrique du Sud ».**

Le jury, composé de MM. Jean-Charles Asselain (professeur, Bordeaux-IV, président du jury) ; Bernard Couturier (maître de conférences, Poitiers) ; Pierre Delfaud (professeur, Bordeaux-IV) ; Christian Morrisson (professeur, Paris-I-Sorbonne) ; Marc Penouil (professeur émérite, Bordeaux-IV, directeur de thèse), lui a décerné la mention Très Honorable avec félicitations.

– **Julien Roumette** soutiendra sa thèse de doctorat sur **« Le temps mode d'emploi, problématiques et écriture du temps dans les romans de Georges Perec »,** le lundi 25 janvier 1999, à 9 h 30, université Paris-VII.

– Le lundi 18 janvier 1999, à l'université de Picardie, **Sophie Delaporte** a soutenu sa thèse de doctorat en histoire, intitulée : **« Le discours médical sur les blessures et les maladies pendant la première guerre mondiale ».**

Le jury, présidé par Mme le professeur Annette Becker, et composé de M. le professeur Stéphane Audoin-Rouzeau (directeur), de MM. les professeurs F. Delaporte, B. Devauchelle (université de Picardie) et de C. Prochasson (EHESS), lui a décerné la mention Très Honorable avec félicitations à l'unanimité.

– Le 16 janvier 1999, **Emmanuel Le Vagueresse** a soutenu à l'université Paris-III-Sorbonne-Nouvelle sa thèse de doctorat d'espagnol, intitulée : **« Désir et répression dans l'œuvre narratif de Juan Goytisolo (1954-1975) : stratégies d'écriture ».**

Le jury lui a accordé la mention Très Honorable avec félicitations.

Tout y est dit, à vous de voir !

▲ 174 pays analysés par les journalistes et correspondants du « Monde » ▲ A l'approche des élections européennes, un cahier spécial sur l'euro et l'Europe ▲ Les nouvelles donnes de la politique économique et sociale française ▲ Le panorama des 26 régions françaises ▲ Les mutations de l'économie française et mondiale ▲ Un palmarès, par secteur, des plus grandes entreprises en France et dans le monde ▲ Un véritable tour du monde économique et social

BILAN DU MONDE - 200 PAGES - 50 F – 7,62 €

CHEZ TOUS LES MARCHANDS DE JOURNAUX

Le Monde

Les boulimies du juge Rosenczveig

Président du tribunal pour enfants de Bobigny et travailleur infatigable, Jean-Pierre Rosenczveig essaie de comprendre et de guérir la délinquance juvénile depuis ses débuts de magistrat, en 1974. A ses yeux, c'est le manque d'espoir qui se fait le plus douloureusement sentir chez les gamins qu'il rencontre dans son cabinet. Des jeunes sans rêves, qui ne croient plus en rien

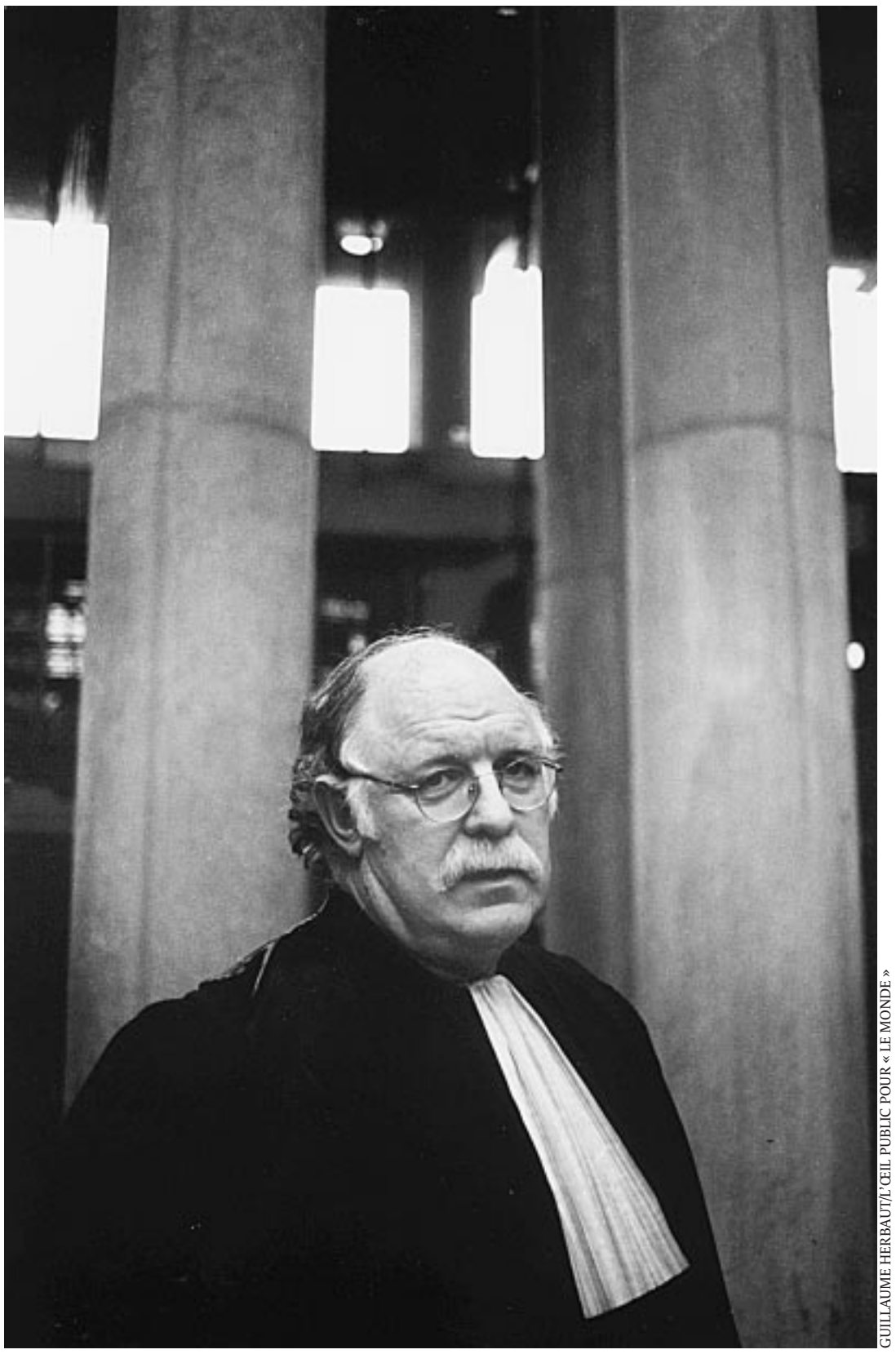

GUILLAUME HERBAUT/L'ŒIL PUBLIC POUR « LE MONDE »

IL est persuadé que sa vie sera courte et qu'il est en sursis. Inutile d'épiloguer, dit-il, c'est ainsi. Et puis, sur une pirouette il rebondit : *« La vie est une suite de gags. »* Mais par deux fois dans la conversation reviendra l'allusion. Son père, son frère ont disparu très jeunes. *« Moi aussi certainement. »* Et c'est peut-être une clé qu'il vous livre discrètement pour expliquer sa boulimie d'action. Oui, Monsieur le juge Rosenczveig veut imprimer sa marque, marteler quelques idées, changer la société. Et Monsieur le juge est pressé.

Alors il utilise tout ce qui est en son pouvoir pour communiquer et influencer. *« Ah ! J'ai une belle palette d'instruments ! »* Livres, cours, colloques, interviews, débats publics dans les quartiers ou à la Fête de *L'Humanité* – *« Mais si l'UDF ou le RPR organisaient un débat sur le droit des enfants et que les dés n'étaient pas pipés, j'irais avec la même liberté »* – et même un jeu – un « Jeu de Lois » – dont il est l'inventeur et qui fait un tabac, paraît-il, auprès des enseignants, pour coller adultes et enfants sur les lois de la République.

Ses présidences multiples d'associations ont de quoi occuper ses soirées et week-ends : « Objectif Famille », « Enfants du monde, droits de l'homme », « Association pour la promotion de la citoyenneté des enfants et des jeunes », « Pour la cause des enfants », « Défense des enfants international-France »... C'est que l'enfant occupe une place centrale dans sa vie. C'est son combat, son obsession. Car, contrairement aux reproches de ceux qui considèrent qu'il en fait un peu trop et cède complaisamment aux caresses des médias, Jean-Pierre Rosenczveig est encore et avant tout président du tribunal pour enfants de Bobigny (le plus important de France) et aborde chaque année entre 450 et 500 dossiers nouveaux.

Ce n'était pas une vocation, dit-il, *« mais comme je ne supporte pas la hiérarchie, je ne pouvais pas être procureur. Comme j'ai une scoliose, je ne pouvais pas être juge du siège. Comme j'ai horreur des cadavres, je ne pouvais pas être juge d'instruction. Alors j'ai pris les enfants »*. Sérieusement ? L'humour du juge est des plus déconcertants et son œil, souvent, frisotte. *« C'est un domaine où il y avait de vrais enjeux politiques, des droits et des libertés en cause. »* Mais le choix de la magistrature ? *« C'est une forme d'engagement politique et social. Je ne me vis pas comme un juge, mais comme un militant qui met le droit au service des gens, les plus démunis, les plus paumés. Au nom de la justice sociale. »* Un militant ? *« Oui, militant-fonctionnaire. Vous vous rendez-compte de l'aubaine ? J'ai la chance d'être payé pour militer pour les droits de l'homme. »*

Il a bien été tenté, une fois, de sauter le pas et de prendre une carte dans un parti. C'était au Parti socialiste. Mais il fallait être parrainé par deux personnes se souvient-il, alors *« je suis parti en courant et je ne regrette pas »*. Ses amis se recrutent essentiellement à gauche et son détour par le cabinet de Georgina Dufoix au secrétariat d'Etat chargé de la famille (1981-1984) l'a solidement introduit dans l'univers de la politique. Mais Jean-Pierre Rosenczveig n'est pas du genre godillot. Il a voté Tapie aux dernières européennes parce qu'il appréciait son programme et que la liste PS *« ressemblait à une salade niçoise »*. Et au printemps prochain, *« si le camarade Jospin cède au camarade Chevènement en matière de sécurité, j'aurai un bon prétexte pour voter pour ce brave Cohn-Bendit qui, lui au moins, ne dit pas de conneries sur le sujet que je connais par cœur »*. Le juge Rosenczveig ne manie pas la langue de bois.

« Je ne comprends pas, dit-il. *Ou plutôt je n'explique que par des considérations politiciennes ce sursaut sécuritaire du gouvernement. L'un a rencontré Dieu, l'autre les sondages ? Voyons ! Le 8 juin 1998, un conseil de sécurité intérieure a adopté un programme ambitieux de réponse à la délinquance juvénile. Il y avait là toute une batterie de mesures testées à Bobigny, une démarche intelligente, équilibrée et cohérente. Qu'est-ce qu'on attend pour la mettre en œuvre ? Pour débloquer des moyens financiers pour des éducateurs ? Pour déclencher la campagne de communication sur le rôle éducatif des parents ? Il ne s'est rien passé depuis l'été qui justifie la panique ou la remise en cause des arbitrages de juin. Méfions-nous d'un nouveau racisme anti-jeunes et gardons la mesure ! »*

Certes, la hausse de la délinquance juvénile s'est confirmée entre-temps. Elle approche 22 % quand, en 1974, au moment où le juge Rosenczveig alors âgé de vingt-sept ans, prenait ses fonctions de juge des enfants à Versailles, elle atteignait à peine 14 %. *« Mais si l'on en croit les statistiques, cela fait encore 78 % d'adultes parmi les délinquants ! Les pouvoirs publics nous disent-ils comment ils comptent s'y attaquer ?... De grâce, ne faisons pas des enfants et des jeunes les responsables de tous les maux sociaux ! Le fossé entre jeune victime et jeune délinquant est si ténu. Et le passage à l'acte est une frontière souvent trop invisible pour permettre de faire une distinction très nette entre ces jeunes. Certains s'installent dans la délinquance comme d'autres s'installent dans la maladie, la toxicomanie ou la prostitution. Gardons-nous des catégories qui nous rassurent et vaudraient à certains la pitié et à d'autres la répression-exclusion. C'est de justice dont il doit s'agir. Et de valeurs. »*

> « Le 8 juin 1998, un conseil de sécurité intérieure a adopté un programme ambitieux de réponse à la délinquance juvénile. Qu'est-ce qu'on attend pour mettre en œuvre cette batterie de mesures ? »

Il n'est pas question, bien sûr, de nier l'aggravation de la situation. En vingt-cinq ans, Jean-Pierre Rosenczveig a observé la banalisation de la violence (*« Là où un gosse posait problème, il y en a cent ! »*), le glissement de la délinquance contre les biens vers une délinquance contre les personnes (*« Je veux ta montre, je t'attaque »*), et l'émergence de ce qu'il appelle une délinquance de « socialisation », c'est-à-dire l'adhésion à une culture, un mode de vie délibérément en marge de la société, hors de ses règles et de ses valeurs. *« Rien à voir avec la crise trans-générationnelle que traversaient les jeunes, il y a vingt ans, en se révoltant contre papa-maman, et en marquant leur territoire. Il suffisait de patienter deux-trois ans et d'attendre, au fond, que jeunesse se passe, les assurances prémunissant contre le vol... Aujourd'hui, on ne peut se permettre d'attendre deux-trois meurtres, deux-trois viols. C'est l'urgence qui prédomine. L'impératif d'une réponse immédiate à un problème qui, jusqu'alors, exigeait patience, éducation, maturation. »*

Ce qui a changé, dit-il, c'est l'espoir. Envolé. Foudroyé. Mort. Noir, l'horizon. Pessimiste, la vision. Bouchées, les perspectives, fracassés, les projets, les rêveries. Les gamins qu'il rencontre dans son cabinet de juge n'ont plus aucun espoir. Ils sont les premières victimes de la crise familiale, de l'éclatement des couples et d'une multiplication des divorces qui surviennent lorsqu'ils sont en bas âge. Ils sont aussi en première ligne de la crise sociale. Et survivent, voilà tout.

« Mes parents étaient des prolos. Mon père, hongrois, avait été entraîneur de foot puis vendeur de roulements à billes ; ma mère, d'origine polonaise, était mécanographe à la SNCF. Nous vivions dans un petit appartement sans eau du 10e arrondissement de Paris, mais la règle du jeu était simple : si on travaillait bien à l'école, on s'en sortirait à coup sûr. C'était comme un marché. Mon frère, plus âgé, occupait toute la salle à manger avec ses bouquins de médecine, et moi, jusqu'à treize ans, j'ai dormi avec mes parents. Mais je savais que ça ne durerait pas, qu'il n'en tenait qu'à moi. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Les gamins démunis ne croient plus dans le système éducatif, ne croient plus en leur intégration, ne croient plus en l'ascenseur social. » Les parents ? *« Pas forcément démissionnaires, mais largement disqualifiés. Inaptes à servir d'exemples lorsqu'ils sont au chômage ; trop humiliés au quotidien lorsqu'ils sont Africains ; plus crédibles pour deux sous pour dire à leurs gosses : "Bosse et tu réussiras". »*

CE qui le frappe, Jean-Pierre Rosenczveig, c'est l'éloignement continu des deux rives de la fracture sociale. C'est le fossé croissant entre l'immense majorité des jeunes qui vont bien et le noyau de ceux qui s'enfoncent. *« C'est aussi la modération de ces derniers qui n'explosent même pas alors qu'ils sont dans un feu intérieur, sans révolte et sans flammes. Ils ne rêvent même pas d'une réforme du système et rien ne canalise leur écœurement. Ils désirent juste un morceau de ce gâteau que méprisaient les soixante-huitards, parce qu'il leur était acquis ou accessible. »* Ils ne veulent plus pour cela s'inscrire dans le temps : ce qu'ils veulent, ils le veulent tout de suite. Il ne veulent plus s'inscrire dans la démocratie. Ils n'y croient guère.

Alors, dit le juge, il faut *« relégitimer ses règles »*, marquer des repères, expliquer la loi. Voyez les résultats de la procédure dite en temps réel qui aboutit à convoquer systématiquement au tribunal les mineurs auteurs d'incivilités ainsi que leurs parents. *« Dans 93 % des cas, il n'y a aucune récidive, le rappel de la loi et des responsabilités, voire l'exigence de réparations, semble efficace à la fois chez les parents et les enfants. »* Mais le juge Rosenczveig fait déborder la pédagogie dans les foyers, les écoles, les centres sociaux. Le deuxième mercredi de chaque mois, il tient une permanence à la mairie d'Epinay. Il y convoque des gens, il en accueille d'autres. Pour qu'il soit facile de venir au juge. Il ne se lasse pas de discuter avec des groupes de jeunes, organise des rallyes de la citoyenneté et des reconstitutions de procès. *« Les gamins ont un sens aigu du juste et de l'injuste. Mais ils ne savent rien des procédures, des règles, des enjeux. Et on voudrait que dans la nuit de leurs dix-huit ans, la grâce les inonde et fasse d'eux des majeurs responsables, dignes de voter ? »* C'est vers *« la militance »*, pense-t-il, qu'il faudrait pouvoir les orienter.

Le juge Rosenczveig est bavard. La moustache épaisse et blanche, le cheveu sauvage et rare, il pourrait enchaîner des heures durant sur ses combats anciens au Syndicat national de la magistrature (époque cheveux longs et sabots), ses complicités audacieuses avec une poignée d'éducateurs et de travailleurs sociaux, ses relations tumultueuses avec certaines institutions, et puis ce qu'il nomme avec coquetterie sa *« monomanie »* qui est en fait sa cohérence.

LES juges des enfants sont mis à rude épreuve et prennent de plein fouet la douleur des familles. Beaucoup craquent, demandent leur mutation au bout de douze mois, l'obtiennent un an et demi plus tard... Dommage. Moi, après un détour par le cabinet ministériel et la création de l'Institut de l'enfance et de la famille, je suis revenu à mon premier métier. C'est le plus passionnant qui soit dans la magistrature. Je n'ai pas l'"avancite aiguë", je ne veux pas être un touche-à-tout. Alors en matière de droit de l'enfant, j'ai gagné une certaine influence. »

Monsieur le juge, qui sait rire de lui, est généralement assez satisfait de sa personne.

> « Trop de petits délinquants de 10-12 ans avaient été repérés dès la crèche ou la maternelle, puis abandonnés à leur entrée à l'école. C'est à ce moment-là qu'ils s'excluent ! Comment ne pas comprendre que c'est une bombe à retardement ? »

Il est libre surtout. Libre de critiquer les *« foucades »* sécuritaires du ministre de l'intérieur. Libre de fustiger comme une fuite en avant effrayante l'idée de détention provisoire des mineurs. Libre de proclamer que la prison – cantonnée strictement aux cas graves – ne protège l'ordre public qu'à court terme et qu'elle libère forcément un jour des gamins beaucoup plus dangereux. A choisir, et pour contraindre les éléments les plus incontrôlables, Jean-Pierre Rosenczveig préférerait étendre aux 13-16 ans la mise sous contrôle judiciaire assortie d'obligations : se soigner, vivre à tel endroit, se présenter tous les matins à tel autre lieu... La prison n'interviendrait que pour punir toute violation.

L'éloignement des jeunes de leur quartier ? Pourquoi pas, dit-il, s'il s'inscrit dans un projet éducatif et ne paralyse pas le travail à effectuer avec la famille. Mais où ? Où accueillir les gosses ? *« Les lieux d'accueil se réduisent en peau de chagrin, les éducateurs ont de moins en moins envie de travailler et de vivre sur place ; quant aux terres d'accueil, elles ne sont jamais ravies de voir débarquer "la vermine parisienne". »*

L'urgence ? *« Miser sur le long terme et refuser la surenchère démagogique. Trop de petits délinquants de 10-12 ans avaient été repérés dès la crèche ou la maternelle, puis complètement abandonnés à leur entrée à l'école. Or c'est à ce moment-là que se fait l'apprentissage de la lecture et des premiers actes de la vie sociale. Et c'est donc à ce moment-là qu'ils s'excluent ! Comment ne pas comprendre que c'est une bombe à retardement ? Une alliance s'impose entre l'Etat et le département autour d'un service social scolaire. Il faut construire des internats, embaucher des éducateurs, recréer des réseaux d'entraide... »*

Monsieur le juge ne part jamais en vacances sans ses livres, son fax, son portable et ses deux ordinateurs. Cela agace ses trois enfants, paraît-il, qui aimeraient le voir apparaître sur la plage. Mais sa femme s'est résignée et il lui en sait gré. Car à l'image de l'inspecteur Columbo, il la cite sans arrêt. *« Comme me dit ma femme... »*

Annick Cojean

Caillaux, Blum, Fabius

par Alain Minc

QUI aurait parié, il y a dix ans, qu'avant la fin du siècle un troisième chef de gouvernement serait traduit en Haute Cour, fût-elle rebaptisée à des fins de dédramatisation, Cour de justice de la République ? Qui aurait pensé qu'après la palinodie du procès Caillaux, la mascarade du procès de Riom, une France démocratique et apaisée réinventerait, sans s'en rendre compte, la justice politique ?

Certes, rien ne tombe du ciel dans cette incroyable affaire. Ce n'est pas d'hier que la société française survalorise la répression pénale. Là où les autres se satisfont de réparer, nous préférons punir. Le poids de la procédure inquisitoire, les rites de la justice pénale, l'extension sans limite des incriminations, les exigences de plus en plus tutélaires du public : autant de raisons qui font qu'en France tout a été, est ou sera pénal. Et, étape ultime dans la démocratie d'opinion telle que nous la pratiquons, puisque nul n'est censé échapper à la loi, aux ministres d'être pénalement responsables de leurs actes ! Résidu anachronique du privilège monarchique, le président de la République est seul à demeurer irresponsable, mais gageons qu'au rythme des pulsions populaires cette anomalie ne tardera pas à être contestée. D'ici là, puisque le pénal s'applique à tous et règne sans partage, quelle aubaine de pouvoir lui soumettre un premier ministre !

Dans un pays qui encense encore l'action politique, y voit la matrice de la société, fait semblant de croire que tout procède de l'administration, le chef du gouvernement est mythologiquement responsable : des trains qui déraillent, des embouteillages sur les routes, des épidémies, donc du drame du sida. De même qu'à Riom, Léon Blum était comptable de l'impréparation à la guerre – *dixit* l'accusation –, que les militaires n'étaient en rien concernés par la défaite de 1940, Laurent Fabius et ses collègues seront seuls, le 9 février, devant leurs juges. Les médecins ont, eux, pris la poudre d'escampette. Au mieux, les plus courageux viendront-ils rappeler qu'en 1985 certains pensaient que la séropositivité protégeait du sida ! Personne ne leur tiendra rigueur des incertitudes, à l'époque, du savoir médical, mais d'aucuns feront grief aux responsables politiques de ne pas avoir eu un sixième sens qui leur aurait permis de deviner et de pressentir ce qu'ignoraient les plus célèbres mandarins. Figure inattendue en cette fin de siècle que le démiurge politique : il doit penser, savoir, connaître mieux que les meilleurs spécialistes de chaque discipline.

Encenser le rôle du politique pour mieux l'abaisser, quelle éclatante revanche pour le corps judiciaire ! Après avoir oscillé, depuis deux siècles, de l'extrême arrogance à l'extrême soumission, voilà la magistrature en situation de se venger ! Grâce au jeu de miroirs qui s'est instauré entre l'opinion et la justice, celle-ci tient dans sa main ces politiques qui l'ont si souvent humiliée. Procès d'intention, rétorquera la corporation judiciaire : seul notre devoir nous guide... Qui a lu l'arrêt de renvoi des trois ministres devant la Cour de justice de la République ne peut que s'esclaffer devant tant d'hypocrisie ! Ce texte exsude la haine. Haine des politiques, du pouvoir, des puissants. Qu'il est doux, protégé par l'hermine et le respect dû aux magistrats de pouvoir, de la sorte, prendre une revanche historique ! Au service de cette mission, tous les moyens sont bons : méconnaissance du fonctionnement de l'Etat, analyses tronquées, sophismes et contre-vérités. Si, au nom de la transparence démocratique, les actes de justice étaient soumis à la même critique que les décisions politiques ou les stratégies industrielles, l'arrêt serait mis en charpie, ses rédacteurs déconsidérés et le procès du 9 février tomberait en quenouille.

Peut-être la justice, devenue désormais le premier des pouvoirs, connaîtra-t-elle un jour de vrais contre-pouvoirs mais, pour l'instant, elle vit en état d'apesanteur. Sanctifiée, incritiquable, révérée, elle se croit tout permis. Elle joue, pourtant, avec le feu. De l'affaire du sang contaminé, elle risque de sortir atteinte. Nul ne peut heureusement exclure que la dynamique du procès fasse apparaître des évidences : comment juger au nom des connaissances scientifiques d'aujourd'hui un drame vieux de treize ans ? Comment tenir pour coupable un premier ministre étrangement *« proactif »* dans cette affaire, alors que, fonctionnellement, tout occupant de Matignon est une machine à dire non ? Comment poursuivre des ministres pour un dépistage tardif du sida, alors que, sous leur règne, la France est allée plus vite que les autres pays occidentaux ? Comment punir des responsables pour des faits qu'ils n'ont pas commis et des décisions qu'ils n'ont pas prises ? Si tel est le cas, la justice émergera affaiblie de l'aventure et, à un moment où son ascension a permis de rééquilibrer le jeu des pouvoirs, de mettre fin à l'opacité de la société et aux privilèges des élites, ce sera dommage qu'elle perde sur un moment d'hubris le respect qu'elle a enfin gagné.

Si, à l'inverse, entre une opinion agressive, des médias enflammés et des juges de parti pris, le procès tourne au déni de justice, c'est le métier politique qui sera atteint. Si les ministres travaillent avec la hantise de la mise en examen, ils ne cesseront de prendre de mauvaises décisions. Derrière le désamiantage de Jussieu, l'arrêt de la vaccination contre l'hépatite B, rôde le fantôme du sang contaminé. Qu'en sera-t-il dans cette hypothèse-là au terme du procès ? Les premiers ministres apprendront à jouer les Ponce Pilate, les ministes auront peur de leurs ombres, les fonctionnaires *« ouvriront le parapluie »*, et l'Etat, déjà ankylosé, deviendra impuissant.

Les magistrats de la commission d'instruction ont joué aux pompiers incendiaires. Du procès qu'ils ont voulu sortira soit une justice ridiculisée, soit un pouvoir politique acculé. La France n'a rien à y gagner. A confondre responsabilité politique et responsabilité judiciaire, elle a mis le doigt dans un engrenage dangereux.

Alain Minc *est président d'AM Conseil.*

Un monstre dans le prétoire : l'anachronisme

par Jean-Noël Jeanneney

DANS le procès du sang contaminé qui s'ouvre devant la Cour de justice de la République, l'historien, sans surprise, mais avec inquiétude, retrouve au travail le plus constant et le mieux repéré de ses ennemis : l'anachronisme.

Notre discipline ne cesse pas d'affronter cet adversaire. Il est insubmersible et polymorphe. Il grève l'intelligence du passé. La liste est longue de ses perversités néfastes à la vérité et à la justice.

Pourtant chacun sent bien que la validité de tout jugement rétrospectif, politique ou pénal, sur des comportements et des choix dépend de l'efficacité de cette rigueur intellectuelle. Cela vaut dans l'affaire du sang contaminé comme ailleurs. Pour Laurent Fabius, premier ministre, Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales, et Edmond Hervé, secrétaire d'Etat à la santé, s'agissant de la question du dépistage obligatoire des donneurs ; pour les deux derniers, s'agissant du chauffage des produits sanguins inactivant le virus et du retrait des lots infectés, qui ont contaminé les hémophiles. Leur responsabilité ne peut pas être analysée sans que soit restituée la réalité de ce qu'à l'époque concernée on savait ou croyait savoir. Il y faut une chronologie précise et fine. Si, après coup, on assigne aux acteurs le devoir d'avoir été au fait de l'ensemble de ce que nous connaissons aujourd'hui, tous paraîtront toujours coupables d'impéritie, de corruption ou de perversité. Absurdité.

Il est frappant que cette exigence rétrospective ne soit pas répartie équitablement entre les diverses catégories impliquées. Les journalistes en sont pratiquement exonérés. De nombreux organes de presse ont publié après coup des articles affirmant, sous des titres accrocheurs, qu'entre 1983 et 1985 on savait déjà tout sur le sida et que des décisions qui s'imposaient n'ont été écartées que sous l'effet de l'incapacité de l'administration ou de la veulerie de dirigeants politiques soumis à de sordides intérêts. Or *La Croix* et *Libération* ont rappelé qu'à l'époque la presse ne disait rien de ces certitudes supposées. Les journaux les plus considérés tendaient alors surtout à lutter contre ce que *Libération* dénonçait, le 23 août 1985 encore, comme *« une paranoïa collective »*.

Il faut dire que la presse tient une clé essentielle du blâme par l'opinion et que les membres de cette profession ne sont pas plus que d'autres portés à l'autoflagellation. D'autant moins qu'ils peuvent revendiquer à bon droit le mérite d'avoir, à partir de 1987, fait connaître la gravité de ces faits sous l'impulsion des hémophiles, que l'administration se refusait à indemniser (contrairement à ce qui se passait dans d'autres pays). Sans compter que, par nature, les journaux vivent dans l'instant et que, de bonne foi, ils sont portés à l'illusion rétrospective de leur propre lucidité.

Les médecins échappent eux aussi, dans l'ensemble, à toute critique virulente. Nous concédons spontanément à la science le droit à l'erreur, sachant qu'elle progresse notamment selon la méthode expérimentale qui explore des impasses avant de trouver l'issue.

Seuls les politiques, avec quelques hauts fonctionnaires, parce qu'ils sont visibles et symboliques, paraissent soumis de plein fouet aux effets ravageurs de l'anachronisme. La documentation qui est à la disposition des citoyens – pièces judiciaires, ouvrages de chercheurs et de journalistes, travaux divers – permet désormais d'éclairer ce mécanisme pervers : on peut s'appuyer notamment sur le réquisitoire de non-lieu du procureur général Burgelin en date du 11 mars 1997, remarquable par la probité de son effort pour échapper à cette dérive intellectuelle.

> Pour nourrir ses mensonges, il favorise un autre péché intellectuel : l'« abus de représentativité » d'un fait ou d'un événement

1. – Au centre de tout est la tendance à occulter les sentiments, comportements, raisonnements qui ont pu être emportés par les événements ultérieurs. Par exemple, qu'au milieu de 1985, époque des actes incriminés, des scientifiques éminents disaient ignorer dans quelle mesure la séroposivité protégeait contre la maladie ou l'annonçait. Certains pensaient même qu'elle immunisait. N'a-t-on pas en mémoire l'étrange formule de *« porteur sain »* ? Pouvait-on attendre des politiques qu'ils fussent péremptoires en sens inverse ?

On néglige le fait que, durant le premier trimestre 1985, les journalistes, notamment les spécialistes médicaux, firent largement écho aux réserves des experts français quant à la fiabilité des tests et mirent l'accent sur *« un taux d'erreur assez élevé »*. On oublie aussi les préoccupations morales d'un moment quand la violence des découvertes qui ont suivi les a balayées. Initialement, le principe du dépistage lors des dons de sang a été combattu avec passion par ceux qui y voyaient une menace de discrimination vis-à-vis des populations *« à risque »*, de discrédit jeté sur eux, d'angoisse provoquée. On passe cela sous silence quand on commente la décision courageuse de Laurent Fabius, le 19 juin 1985, de mettre en place le dépistage obligatoire du sida. Ce jour-là, il heurta beaucoup de bons esprits et de cœurs généreux.

On omet enfin le heurt éventuel de préoccupations contradictoires, parce que la suite les a hiérarchisées autrement qu'à l'époque. Ainsi a-t-on a pu reprocher au secrétariat d'Etat à la santé d'avoir évoqué et non décidé en août 1985 la vente libre de seringues qui éviterait les dangereux échanges d'aiguilles. Or, le point de presse d'Edmond Hervé fut accueilli par le titre suivant sur six colonnes à la une du *Quotidien du Médecin* : « Le gouvernement est en train de brader la lutte contre la toxicomanie au profit de la lutte contre le sida qui n'est qu'un fantasme ! »

2. – Autre forme d'anachronisme, non moins perverse : écraser la chronologie des événements. Pourtant elle doit, pour l'intelligibilité des enchaînements, être reconstituée dans sa minutie, au jour le jour, parfois à l'heure l'heure. Beaucoup d'articles publiés sur le sujet fourmillent, à cet égard, d'à-peu-près. Dans l'affaire du dépistage, comme dans celle des produits chauffés, le moment très précis où la certitude scientifique est acquise, ou au moins une probabilité forte démontrée, est essentiel, car c'est seulement à partir de là que court la responsabilité éventuelle d'un Etat défaillant.

3. – Les historiens le savent aussi : la tentation anachronique, marquée par le finalisme (la fausse évidence de la suite), induit une vision linéaire du temps écoulé, en particulier quant à la marche de la vérité scientifique. Elle ignore la distance entre les faits et les représentations, entre une invention et une innovation, entre une découverte et son application. Elle omet la variété des rythmes selon lesquels une vérité pénètre dans les divers milieux concernés. Le sida était encore, à la mi-85, considéré comme devant rester cantonné à des groupes très limités. L'urgence n'était pas perçue par la plupart des acteurs. On peut en faire grief à leur lucidité, non à leur négligence.

4. – Pour nourrir ses mensonges, l'anachronisme favorise un autre péché intellectuel : l'« abus de représentativité » d'un fait ou d'un événement. Il consiste à surévaluer le poids de telle ou telle mise en garde minoritaire, qui n'est que rétrospectivement valorisée. Le docteur Jacques Leibowitch avait vu clair avant les autres et tenté de faire admettre et porter par ses pairs la nécessité d'un dépistage obligatoire, mais il n'a pas été entendu, il n'a pas forcé le bureau des ministres pour crier et imposer sa vérité contre tous ceux de ses confrères qui pensaient autrement. *Le Monde* ne fit état de sa conviction que le 13 juin, six jours seulement avant la décision de Laurent Fabius.

5. – Enfin, l'anachronisme conduit à concentrer les responsabilités sur quelques individus pour imaginer une causalité diabolique qu'on forge après coup. L'idée du complot est bientôt là, obsessionnelle et sourde, dangereusement tentante pour consoler de la complexité des choses et pour adoucir un peu ce que le malheur peut avoir d'inadmissible, d'intolérable.

6. – Selon une conséquence d'un principe de la République qui refuse, dans le prétoire, toute responsabilité collective, la justice tend à surévaluer la marge d'action des individus. Il ne s'agit pas de nier cette marge, qui est souvent grande et qui fonde la noblesse du mandat politique. Mais elle est toujours plus ou moins limitée. L'existence de ses frontières ne peut pas être ignorée sans grand péril pour l'équité. La quête de boucs émissaires et la résurgence de sinistres remugles résultent ainsi directement de l'anachronisme. Pourtant, la sagesse politique consiste, ici, non pas à fustiger des individus, mais à améliorer le processus décisionnel afin que l'Histoire ne se répète pas.

Jean-Noël Jeanneney*, ancien secrétaire d'Etat, est professeur d'histoire contemporaine à l'Institut d'études politiques de Paris.*

Rendre justice à la santé publique

par Michel Setbon

LES multiples rebondissements judiciaires dans le douloureux drame du sang contaminé par le VIH ont modifié la nature et les enjeux du débat national. Aujourd'hui ? ce n'est plus dans le nombre élevé d'hémophiles et de transfusés contaminés, ni dans les multiples défaillances qui les expliquent que réside la singularité française, mais dans la place qu'y tient l'institution judiciaire. Le fait serait sans grande conséquence si, à travers le procès des hommes, ce n'était celui de toute la santé publique qui était à l'œuvre.

Entre 1991, date des premières mises en examen, et 1998, on assiste à un changement d'échelle qui s'accompagne d'un changement d'objectif de l'intervention judiciaire. D'une part, en élargissant sa cible de quelques personnes à l'ensemble du système concerné, la justice aboutit, de fait, à un nouvel objectif : la mise en accusation de la santé publique. D'autre part, en procédant à une escalade dans les chefs d'accusation, de *« la tromperie sur la qualité substantielle du produit »* à l'empoisonnement ou à l'homicide involontaire, c'est à un processus de pénalisation de la santé publique visant à la plier à la règle du jugement rétrospectif qu'on assiste. A travers la singularité de la démarche se trouve posée la question de la légitimité et de la pertinence de l'intervention judiciaire dans un problème de santé publique.

Si toutes les démocraties développées où l'épidémie de sida s'est propagée au début des années 80 ont eu à déplorer des contaminations post-transfusionnelles, la France est le seul pays qui ait connu un tel séisme judiciaire aux répliques toujours plus fortes. Pourtant, en la matière, aucun ne peut prétendre avoir été parfait. Dans aucun autre pays les négligences, les défaillances, voire les erreurs, n'ont donné matière à procès, quel qu'ait été le niveau des contaminations. Le cas des Etats-Unis est probablement le plus instructif, car le plus proche en termes de contaminations. Le bilan connu à ce jour des contaminations post-transfusionnelles par le VIH montre que plus de la moitié des 16 000 hémophiles américains et près de 12 000 transfusés (à partir des 14 millions de dons collectés par an à cette époque, entre 1980 et 1985) ont été contaminés par des produits sanguins. Ces chiffres sont à comparer avec les 1 200 hémophiles français contaminés, correspondant à la même proportion et avec les quelque 4 000 transfusés infectés (sur les 4 millions de dons collectés par an à la même époque). On se situe dans les mêmes ordres de grandeur.

> La justice est fondée sur la distinction préalable entre le bien et le mal. Les acteurs de santé publique inventent des solutions pragmatiques à des problèmes mal définis

Compte tenu de l'extrême juridicisation de la vie publique et privée américaine, on aurait dû assister à une tempête au moins comparable à la nôtre. Or il n'en a rien été, et ce alors que des erreurs ont été forcément commises et certaines reconnues. Cette absence de demande judiciaire, commune à l'ensemble des pays touchés par les contaminations, conduit à interroger la validité de la démarche visant à juger les effets de l'action en santé publique avec les raisonnements propres au droit pénal.

Face à un risque, la démarche de santé publique vise à en prévenir les effets. Elle le fait à partir d'une connaissance toujours partielle, en effectuant des choix par nature prospectifs, collectifs et incertains. En conséquence, les décisions sont toujours fondées sur une hypothèse, rendue encore plus incertaine par les difficultés inhérentes à sa traduction au.x sein d'activités humaines complexes et aux intérêts contradictoires. En ce sens, toute décision de santé publique est un pari, tant en termes de contenu (choix de la bonne hypothèse, de l'action décidée et du moment) que de résultats espérés ; elle est aussi un compromis entre des bénéfices potentiels et des coûts certains, et dont les effets sont toujours relatifs (réduction et non éradication), sauf si l'on décide de supprimer l'activité à risque, ici la transfusion sanguine. Ses réels effets ne pourront être évalués qu'*a posteriori*.

Le raisonnement judiciaire repose, lui, sur la relation causale entre une victime passive et un coupable actif. La démarche est rétrospective et porte sur un acte (individuel) jugé en référence à des normes concrètes (les lois) qui prescrivent des comportements. La justice est fondée sur la distinction préalable entre le bien et le mal, alors que les acteurs de santé publique inventent des solutions pragmatiques en réponse à des problèmes mal définis.

Or, à mélanger les genres, on aboutit à ériger rétrospectivement en norme ce qui relevait d'un choix raisonnable à partir de paramètres contradictoires et incertains. Avec un tel artifice, il serait difficile, voire impossible, de trouver un pays exempt de toute erreur, défaillance ou hésitation aux effets délétères et dont on ne puisse dire, rétrospectivement : *« Si vous aviez retenu plus tôt la bonne hypothèse* [celle qui s'est révélée juste après coup], *vous auriez pu mieux faire, à savoir déplorer moins de contaminations. »* Quel que soit le nombre des contaminations, aussi réduit soit-il, c'est toujours trop, et faire mieux apparaît toujours possible... *a posteriori*. Là réside l'imperfection structurelle de la démarche de santé publique face au risque et l'incompréhension dont elle est l'objet. L'amélioration de sa performance est l'unique objectif réaliste qu'autorise son développement, qui doit être comparé à son absence.

Le choix entre favoriser l'amélioration de la santé publique et la condamner pour ses limites est un choix de société, et il est décisif. Dans les pays où la culture de santé publique est affirmée, c'est-à-dire où la conviction en son efficacité (toujours relative) ne fait pas de doute et où elle dispose, en conséquence, de pouvoirs et de l'autorité nécessaires, la justice ne prétend pas s'en faire le censeur, encore moins le tuteur. Ainsi, le raisonnement juridique qui consisterait à assimiler une contamination évitable à un crime ne fait que refléter l'ignorance générale d'un public profane sur ce qu'est la démarche de santé publique. En condamnant ceux qui la servent, c'est la démarche de santé publique qui se retrouve, au mieux dévalorisée, au pis rendue impuissante, et de toute façon exposée à des effets pervers.

Il faut en convenir : santé publique et justice ne font pas bon ménage, et l'intrusion accusatrice de cette dernière n'apparaît ni juste ni efficace. Elle est injuste car elle juge des choix prospectifs aux fondements et effets incertains à partir de normes construites sur une connaissance rétrospective ; elle est inefficace, car la peur de la sanction individuelle n'est pas génératrice d'intelligence collective, mais au contraire conduit à des décisions où la priorité est de s'en protéger. Ce n'est pas la perspective de voir leurs raisonnements et décisions jugés comme des crimes qui rendra les acteurs de la santé publique et leurs décisions plus performants, mais un travail systématique et patient que contribue à éclairer l'analyse des défaillances et des échecs. Rendre justice à la santé publique, c'est en faire comprendre les limites et œuvrer à son amélioration, ce qui relève plus sûrement d'évaluations rigoureuses que de procès spectaculaires.

Michel Setbon *est sociologue (CNRS).*

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http ://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Dérives de l'antiterrorisme

COMME beaucoup de démocraties occidentales, la France est une des cibles du terrorisme, local ou international. Nombre de Français ont payé cher pour le savoir, tués, mutilés à vie, traumatisés par la mort de proches. Trop de Parisiens ont un jour, un matin de printemps, à la terrasse d'un café, à la sortie d'une grande librairie ou dans une rame de métro, été victimes de la barbarie d'un poseur de bombe. Parce que le premier devoir d'un gouvernement est d'assurer la sécurité de ses ressortissants, celui de Jacques Chirac a été à l'origine, en 1986, d'une législation *ad hoc* destinée à faciliter le travail de la justice dans la lutte contre le terrorisme.

Idée simple : le combat contre les terroristes est plus dur que celui livré à la criminalité dite de droit commun. Les terroristes sont, souvent, lourdement armés ; ils disposent de ramifications internationales, quelque fois du soutien de tel ou tel Etat ; leur objectif – tuer pour tuer, souvent au hasard – les rend particulièrement difficiles à appréhender. D'où la centralisation des enquêtes, un corps spécialisé de magistrats instructeurs, une durée de garde à vue étendue, toutes dispositions qui forment l'essentiel de la législation du 9 septembre 1986.

On peut admettre ce raisonnement, soutenir que la singularité de la bataille à mener suppose, en effet, des dispositions dérogatoires au droit commun. Et, pour ces mêmes raisons, on peut juger excessive la philosophie implicite du rapport d'enquête rendu public jeudi 21 janvier par la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), ainsi résumée : le terrorisme ne justifie aucune procédure judiciaire d'exception.

On partage, en revanche, la plupart des graves critiques portées par la FIDH sur les dérives auxquelles a donné lieu l'application de la loi de 1986. Dix ans de « jurisprudence » permettent un premier bilan. Il est lourd d'abus, d'excès, de graves distorsions qui, bien souvent, observe la FIDH, sont autant de violations pures et simples de la Convention européenne des droits de l'homme. On citera pêle-mêle : des instructions sans fin, des détentions « provisoires » utilisées aux fins de pression sur les prévenus et qui dépassent allégrement les douze mois ; une interprétation laxiste de la notion d'*« association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste »* qui, sur le plus ténu des indices, permet de mettre en examen n'importe qui ou presque ; des magistrats instructeurs échappant au contrôle de la cour d'appel et rarement soucieux de la présomption d'innocence.

Pitoyable exercice de justice de cirque – *« à l'abattage »*, diront les avocats –, le procès Chalabi vit récemment, au nom de la lutte contre un réseau islamiste algérien, 137 personnes comparaître dans des conditions d'une indignité telle que la défense finit par se récuser. Doyen des juges antiterroristes, Alain Marsaud reconnaissait récemment un *« malaise »*.

La France est victime du terrorisme parce qu'elle est une démocratie ; elle doit le rester, même dans la lutte contre le terrorisme.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : **Jean-Marie Colombani**
Directoire : **Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy**, directeur général ; **Noël-Jean Bergeroux**, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : **Edwy Plenel**
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz *(Editoriaux et analyses)* ;
Laurent Greilsamer *(Suppléments et cahiers spéciaux)* ; Michel Kajman *(Débats)* ;
Eric Le Boucher *(International)* ; Patrick Jarreau *(France)* ; Franck Nouchi *(Société)* ; Claire Blandin *(Entreprises)* ;
Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Josyane Savigneau *(Culture)* ; Christian Massol *(Secrétariat de rédaction)*
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : **Robert Solé**

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la **SA Le Monde**
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*,
Fonds commun de placement des personnels du *Monde*,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Un emprunt pour la reconstruction

LE GOUVERNEMENT vient de décider de lancer l'emprunt pour la reconstruction et l'équipement dont il est question depuis plusieurs jours. Un conseil extraordinaire des ministres s'est tenu aujourd'hui après que la précaution eut été prise de fermer les Bourses de Paris et de province. Les modalités de l'emprunt ont été arrêtées sur proposition de M. Maurice Petsche, ministre des finances.

Il ressort des indications officieuses fournies à l'issue du conseil que le nouveau titre de rente est un emprunt perpétuel à 5 %. Il comporte pour les souscripteurs deux séries d'avantages importants : une réparation pour le passé, une garantie pour l'avenir. D'une part, les souscripteurs pourront, pour un montant égal à leur soucription, obtenir l'assimilation de titres anciens au titre nouveau. Des avantages particuliers sont également réservés aux petits porteurs. D'autre part, la rente 5 % sera inconvertible pendant dix ans, et les souscripteurs auront la faculté, dans le cas où l'Etat procéderait à d'autres émissions, d'obtenir la transformation de leurs titres s'ils estiment les nouvelles conditions offertes plus avantageuses.

On voit le mécanisme de l'opération : tous les actuels porteurs de rentes sont intéressés à la souscription du nouveau titre. Par exemple, le porteur de 3 000 francs de rente 3 % obtiendra, pour une souscription de 100 000 francs, 5 000 francs de rente nouvelle, en même temps qu'une bonification de 2 000 francs pour son titre ancien. Ainsi pour son apport net de 100 000 francs, il acquerra un supplément de revenu de 7 000 francs, soit un rendement de 7 %.

(22 janvier 1949.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : **3615 code LEMONDE**
Documentation sur Minitel : **3617 code LMDOC**
ou **08-36-29-04-56**

Le Monde sur CD-ROM : **01-44-08-78-30**
Index et microfilms du *Monde* : **01-42-17-29-33**

Le Monde sur CompuServe : **GO LEMONDE**
Adresse Internet : **http ://www.lemonde.fr**

Films à Paris et en province : **08-36-68-03-78**

Le travail du troisième âge

L'ACTUALITÉ fournit parfois l'occasion de raccourcis saisissants. Tandis que monte le débat sur les retraites et que les rapports alarmistes se succèdent, voilà que Renault et Peugeot sont en passe d'obtenir du gouvernement la possibilité de faire partir prématurément des milliers de travailleurs âgés. Ainsi, la technique du grand écart continue. D'une part, il est question d'augmenter la durée de cotisations pour financer les retraites. De l'autre, on ne résiste pas à cette facilité qui consiste à raccourcir la vie professionnelle. Au point que le sociologue Xavier Gaullier estime que cette pratique sociale, constante depuis des années, conduit à un pernicieux allongement du *« risque de fin de carrière »* après cinquante ans.

Contradictoire, dans un pays qui *« a les étudiants les plus âgés et les retraités les plus jeunes »*, cette situation produit une phase indécise dans la dernière partie de la vie active, mais rend encore plus délicat le traitement du dossier des retraites, sur le fond. Déjà, un tiers seulement de ceux qui font valoir leurs droits à taux plein ont encore un emploi au moment de leur demande. Elle oblige, en outre, à se demander si la question est bien posée et se résume uniquement aux projections, toutes catastrophiques, de déficits qui se chiffrent en milliards de francs, en 2025 ou en 2040. Au-delà des estimations d'experts, à chaque fois arithmétiques, il serait peut-être temps de comprendre que les données du problème ne sont pas sans incidences sur le rapport au travail.

De ce point de vue, et si l'on refuse d'isoler les sujets, comme trop souvent actuellement, il y a bien une opposition entre les solutions envisagées pour diminuer la pression des retraites, due à l'inéluctable équation démographique, et l'évolution d'un marché du travail qui engendre durablement du chômage. Repousser l'âge légal de la retraite ou définir des périodes plus longues d'affiliation, sans référence à l'âge ne change rien si le volume d'emploi ne gonfle pas en proportion. Le danger serait même de reporter les déséquilibres attendus des régimes de retraite sur les autres systèmes de protection sociale, dont, en premier lieu, sur l'Unedic. Surtout si les entreprises (et les salariés eux- mêmes) persistent dans leur fascination pour les mesures d'âge et autres préretraites.

Même la baisse programmée de la population active, à partir de 2006, pourrait constituer un faux espoir. Si les hypothèses concernant des horizons aussi lointains peuvent encore être fiables, l'Insee mise d'abord sur un rythme faible de diminution et considère ensuite que le nombre d'actifs *« rejoindrait son niveau actuel aux alentours de 2040 »*. Autant dire que le recul naturel du chômage, grâce à la démographie, paraît non seulement illusoire, mais que le maintien en activité des *baby-boomers* qui auraient dû bénéficier de la retraite ne se fera pas sans heurts. Sans compter que, d'ici là, la production risque de pouvoir se réaliser avec encore moins d'hommes et de femmes qu'aujourd'hui.

LA PYRAMIDE EN TOUPIE

En revanche, la démographie et le vieillissement, encore davantage, pèsent sur l'avenir. Au fil du temps, le rapport entre actifs occupés et inactifs âgés se détériore et, en 2040, on devrait compter 7,3 retraités pour 10 actifs, sachant que l'espérance de vie à la retraite atteint désormais 23 années. Mais parallèlement, aussi, la population au travail va prendre de l'âge, entraînant une déformation, en toupie, toujours plus prononcée de la pyramide des âges. Et c'est sur cette catégorie vieillissante que va reposer l'essentiel de l'effort pour le financement de retraites dont elle ne profitera pas aux mêmes conditions...

Pour sortir de la quadrature du cercle, il faudrait donc commencer à raisonner différemment, et pas exclusivement selon une logique comptable. Une fois de plus, comme pour le chômage, la solution passe par un élargissement du champ de l'emploi qui ne serait plus limité à sa définition actuelle, trop liée à l'ère industrielle. Le développement des activités de services fait partie des hypothèses et, évidemment, serait cohérent avec les besoins grandissants de personnes âgées quand l'espérance de vie augmente d'un an tous les quatre ans. Mais il faudrait également parier sur la croissance en emplois de la société informationnelle qui présente la particularité de ne pas comporter de limites physiques à leur exercice, liées au vieillissement ou à la fatigue. Il est bon de rappeler à ce propos, comme le fait Jean-Baptiste de Foucauld dans le rapport qu'il vient de réaliser pour la Caisse nationale d'assurance-vieillesse (CNAV), que la retraite se justifiait par une incapacité et s'apparente maintenant davantage au financement d'un temps libre postprofessionnel.

LA « RETRAITE PLURIELLE »

Dès lors, à la suite de l'ancien commissaire au Plan dans la dernière partie du document précité, ou de Xavier Gaullier dans un article de la revue *Esprit* (janvier 1999), il convient sans doute de réfléchir aux conditions du travail... pour le troisième âge. Puisque l'intelligence ne connaît fort heureusement pas la retraite, il serait possible, non pas d'envisager des « emplois-vieux » après des emplois-jeunes, mais des relations à l'activité, professionnelle ou associative, plus transitoires, débarrassées du couperet de la retraite, cumulables avec elle parfois.

Sur ce terrain, quantité de réponses peuvent être apportées qui amoindriraient le coût social, même si elles paraissent aujourd'hui périlleuses. Elles vont de ce que Xavier Gaullier appelle la *« retraite plurielle »* à la reconnaissance de la pluriactivité, si possible à tout âge, en passant par une régulation tout au long de la vie par des congés sabbatiques ou des périodes de formation que préconise Jean-Baptiste de Foucauld.

Pour être déstabilisants, parce qu'ils brouillent les frontières établies, de tels changements de perspective sont pourtant devenus indispensables. Ils permettent en tout cas de sortir du piège actuel où, la durée de vie biologique s'allongeant, la vie professionnelle se réduit avec des fins de carrière plus précoces et plus longues, constituant une antichambre à la retraite. Une solution qui vaut peut-être pour les ouvriers de Renault et Peugeot, usés par la chaîne, mais qui ne peut plus être généralisée.

Alain Lebaube

Les gens *par Kerleroux*

Affaires Clinton, Dumas : la presse coupable ?

Suite de la première page

Mais on peut aussi, de ce point de vue, considérer – c'est la position du *Monde* – que les aventures sexuelles de Bill Clinton, même faussement niées sous serment, sont moins graves que la relation entre Roland Dumas et celle qui se présente comme *« la putain de la République »*. Une partie de la presse américaine, qui demande désormais, à l'instar du *New York Times,* non la destitution, mais la « censure » du président américain, pense pour sa part que celui-ci mérite d'être puni pour sa mauvaise conduite. C'est affaire d'opinion. On ne voit pas en quoi de telles prises de position – qu'elles concernent Roland Dumas ou Bill Clinton – seraient indignes d'une presse responsable, comme le suggèrent ceux qui parlent de *« lynchage médiatique » (Le Figaro* du 1er décembre 1998).

Le second débat est journalistique, et il met en cause l'idée même que les journalistes se font de leur travail. En France comme aux Etats-Unis, le traitement des « affaires » provoque de vives polémiques, dont la presse se fait l'écho. Roland Dumas serait ainsi la victime d'un complot médiatique, au mépris des règles les plus élémentaires de la justice, et Bill Clinton la cible de journaux avides d'audience et de journalistes épris de pureté morale. La profession elle-même s'interroge, s'explique, s'accuse. Le *New York Magazine,* il y a quelques mois, appelait à mettre la presse en accusation, plutôt que le président, en titrant à la « une » : « Impeach the media ! » *(Le Monde* du 25 novembre 1998).

La *Columbia Journalism Review,* publiée par la prestigieuse école de journalisme de l'université Columbia, à New York, a consacré au printemps 1998 un dossier critique à l'affaire, intitulé « Les erreurs que nous avons commises » (*« Where we went wrong »).* Elle reproche aux médias américains d'avoir donné *« une image d'irresponsabilité »* par leur précipitation, leur sensationnalisme, leur trop grande attention aux rumeurs. Dans une conférence prononcée le 15 octobre 1998 à l'université Yale, Frank Rich, chroniqueur au *New York Times,* estimait que la couverture de cette affaire, venant après celles de la guerre du Golfe, du procès O.J. Simpson, et de la mort de la princesse Diana, illustrait la tendance croissante des médias à confondre information et divertissement, sous la pression de la concurrence, et au risque de transgresser les principes les mieux assurés du journalisme. L'affaire Roland Dumas offre pareillement, en France, aux adversaires du « journalisme d'investigation » l'occasion de dénoncer la recherche du scandale, du scoop et du spectaculaire, ainsi que le goût des attaques personnelles, auxquels se complairait la presse.

Beaucoup de journalistes américains, apparemment, jugent ces critiques trop sévères. Ainsi la *Columbia Journalism Review,* dans son numéro de novembre-décembre 1998, a-t-elle interrogé cent vingt-cinq d'entre eux, parmi les plus renommés et les plus influents. Quelle note attribuent-ils à la couverture globale de l'affaire Clinton ? 6 % choisissent la note A, la plus élevée, 55 % la note B, 23 % la note C, 14 % la note D. Si 41 % pensent qu'elle a été surabondamment traitée, 48 % estiment qu'elle l'a été comme il convenait. Cette affaire va-t-elle changer leur façon de couvrir la vie privée des hommes politiques ? « Non », répondent 89 % ; « oui », disent 11 %.

AU CENTRE DE L'ESPACE PUBLIC

Dans la couverture de telles affaires, quels sont, en définitive, les griefs contre la presse ? Le trop grand nombre d'inexactitudes, d'approximations, de spéculations ? *« Plus d'erreurs ont été commises dans les premiers temps de l'affaire Clinton que pendant toute l'affaire du Watergate »,* affirme la *Columbia Journalism Review.* Les journalistes ont beau jeu de répliquer que presque toutes leurs informations se sont révélées exactes, y compris l'existence de la fameuse robe tachée, que beaucoup avaient mise en doute. Seule l'affirmation, reprise par certains médias, selon laquelle un temoin oculaire aurait surpris les ébats de Bill Clinton et Monica Lewinsky, s'est révélée fausse. Dans l'affaire Dumas, rappelons-le, le tribunal correctionnel de Paris a jugé, en déboutant le président du Conseil constitutionnel de ses poursuites en diffamation, que *Le Monde,* sans apporter la preuve de la vérité des faits diffamatoires, avait mené des investigations *« sérieuses, complètes et précises » (Le Monde* daté 6-7 décembre 1998).

Les médias ont-ils donné à ces investigations une place disproportionnée ? Beaucoup de journalistes américains, on l'a vu, en conviennent. Il n'empêche que la mise en jugement d'un président, pour la deuxième fois seulement dans l'histoire des Etats-Unis, est bel et bien un événement de première importance, qui justifie une large couverture. Lorsque les institutions de la République sont en cause – comme elles le sont aussi en France dans l'affaire Dumas –, il est logique que, dans une démocratie, la presse mette ces questions au centre de l'espace public.

Interrogé par le *New York Times* du 24 décembre 1998, Michael Schudson, professeur de communication à l'université de San Diego et spécialiste reconnu des médias, souligne que la crise politique suscitée par l'affaire Clinton est avant tout le résultat d'une intense bataille partisane à Washington et n'a pas grand-chose à voir avec la couverture, fût-elle excessive, de la presse.

Restent les deux reproches souvent formulés : l'atteinte à la présomption d'innocence et au respect de la vie privée. En France, on s'indigne que la presse ne retienne contre Roland Dumas que les éléments à charge et qu'on jette en pâture au public des pans entiers de son existence personnelle. Aux Etats-Unis, on estime que le procès fait à Bill Clinton est conduit d'une manière partiale et on juge déplacées les révélations détaillées sur ses relations intimes avec Monica Lewinsky. Ces critiques méritent d'être entendues, mais ceux qui les expriment oublient trop souvent que la presse rend compte de procédures judiciaires en cours, qu'elle travaille sur la base de dossiers constitués par les juges eux-mêmes et qu'elle le fait, le plus souvent, en donnant la parole aux deux parties.

Non, la presse n'est pas coupable.

Thomas Ferenczi

RECTIFICATIFS

DAVID ROUSSET

Ce sont les camps nazis, et non les camps soviétiques, comme nous l'avons écrit par erreur dans l'article consacré à la Ligue communiste révolutionnaire (*Le Monde* daté 17-18 janvier), que l'ancien déporté de Buchenwald David Rousset dénonça, en 1946, dans *L'Univers concentrationnaire.* Plus tard, en 1949, l'ancien militant trotskiste, devenu député gaulliste de gauche, mort le 13 décembre 1997, lança un appel qui aboutit à la création d'une commission internationale chargée d'enquêter sur l'existence de camps soviétiques.

SNES

Le congrès biennal du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES) se tiendra du 29 mars au 2 avril à Lille et non en février, comme nous l'avons indiqué par erreur dans *Le Monde* du 7 janvier.

MANAGEMENT La mode est aux fusions et acquisitions : Volvo en discussion avec Fiat, DaimlerChrysler et Renault intéressés par Nissan... Pourtant, les résultats escomptés sont loin d'être garantis. Le taux d'échec dépasserait les 50 %. ● L'ABSENCE DE LOGIQUE stratégique de certains rapprochements explique pour partie cette hécatombe. Autre raison invoquée : la mauvaise gestion de la période d'après signature du contrat, dite d'intégration, où les problèmes culturels et d'organisation surgissent. ● DANS L'EFFERVESCENCE actuelle, des voix d'institutionnels, de chefs d'entreprise et de consultants s'élèvent pour critiquer le recours systématique à ce genre de pratiques. ● DANIEL VASELLA, PDG de Novartis, dont la fusion est érigée en modèle, explique ses méthodes d'intégration. Il souligne la difficulté de créer une nouvelle identité pour son groupe.

Les histoires de fusions finissent mal... en général

La mode est aux rapprochements d'entreprises, mais plus de la moitié sont des échecs. Absence de vision stratégique, problèmes culturels entre les partenaires, mauvaise gestion de la période d'intégration après la signature du contrat : de multiples raisons expliquent cette hécatombe

CHAQUE SEMAINE apporte son lot de rumeurs ou d'annonces de fusions ou d'acquisitions nouvelles. Volvo reconnaît être en discussions avec Fiat. Nissan intéresse DaimlerChrysler et Renault... Les entreprises en quête de développement rapide et de création de valeur pour l'actionnaire pensent avoir trouvé, dans la croissance externe, un moyen d'atteindre leur objectif.

Les résultats escomptés d'une fusion sont pourtant loin d'être garantis. L'ajout mathématique des portefeuilles d'activités des deux groupes est certes acquis. Mais la nouvelle entité n'est pas pour autant plus rentable et plus facile à gérer. Toutes les études de consultants s'accordent à dire que le taux d'échec de ces rapprochements dépasse 50 %. La dernière enquête en date, réalisée en décembre par le cabinet de conseil américain AT Kearney auprès de 230 sociétés, souligne que près de trois fusions réalisées sur cinq ne créent pas de valeur pour l'actionnaire.

Comment expliquer de tels chiffres ? L'absence de logique stratégique de certains rapprochements est, bien sûr, le premier élément de réponse. L'étude d'AT Kearney souligne que seules 28 % des 230 entreprises interrogées avaient une vision stratégique claire de ce que devait devenir la nouvelle entité après l'acquisition ou la fusion.

Cette raison est loin d'expliquer à elle seule une telle hécatombe. La fusion, en 1995, entre le suisse Pharmacia et l'américain Upjohn était « sur le papier » une belle opération. Leur complémentarité avait convaincu les investisseurs. Mais *« les deux entreprises ne semblent pas s'être fait confiance »*, souligne Piero Morosini, professeur de stratégie à la Business School suisse IMD et auteur d'un récent livre sur les fusions. *« Les postes de direction ont été doublés avec des membres provenant des deux entreprises. Le conseil d'administration a grandi de façon démesurée. Il n'était plus possible de prendre rapidement des décisions .»*

Autre échec de taille : l'acquisition par le groupe informatique américain Novell de l'entreprise de logiciels Word Perfect, elle aussi américaine. En 1995, la nouvelle entité ambitionnait de concurrencer Microsoft. Moins de deux ans plus tard, Novell revendait la société. *« L'organisation très hiérarchique de la grande entreprise Novell n'a pas réussi à s'entendre avec la culture flexible de Word »*, analyse Hermann Simon, fondateur du cabinet de stratégie allemand Simon, Kucher & Partners.

« Le plus facile dans une fusion, c'est la négociation ! », affirme sans hésiter Daniel Vasella, PDG de Novartis (*lire ci-dessous*). La grande majorité des échecs seraient liés à la façon dont est gérée la période d'après-signature de l'accord, dite de PMI (*post-merger integration*). Lors de la négociation, les thèmes abordés sont principalement stratégiques et financiers. Après la signature du contrat, les questions d'organisation, de culture et même de personnes deviennent primordiales.

Pour Marc Otte, professeur de stratégie à l'université de Boston, *« les méthodes de raisonnement des Allemands et des Américains, l'une déductive, l'autre inductive, sont totalement opposées »*. Allemand d'origine et Américain d'adoption, il sait de quoi il parle : il conseille encore actuellement Munich Re, numéro un mondial de la réassurance, pour faciliter l'intégration de son concurrent American Re, racheté... il y a plus de deux ans ! *« L'intégration de ces deux groupes nécessite une approche subtile. Elle se fait tout doucement et est toujours en cours »*, précise-t-il. Autre divergence difficilement palpable : le fonctionnement même des entreprises qui se rapprochent, leur organisation, leurs valeurs... *« L'échec du rapprochement Monsanto-American Home Product (AHP), c'est l'incompatibilité entre une entreprise qui aime la prise de risque et agit rapidement – Monsanto – et une entreprise consensuelle, plus mesurée – AHP »*, explique encore Marc Otte.

DES RÈGLES INCONTOURNABLES

Ces différences sont des obstacles mais *« ne peuvent expliquer seules les échecs et les succès actuels »*, selon Piero Morosini. Ce chercheur, ancien consultant chez McKinsey, a étudié statistiquement une centaine de fusions récentes. *« Les différences culturelles, bien gérées, peuvent être une vraie richesse »*, conclut-il. Quels sont donc les secrets d'une bonne intégration ? Certaines règles semblent incontournables.

Tout d'abord, un travail de préparation approfondi en amont est nécessaire, travail d'autant plus difficile que le contexte actuel pousse à la précipitation. Lors du rapprochement à l'international entre les groupes de télécommunications américain AT & T et britannique BT, en plus de l'audit des comptes, *« un audit culturel des deux entreprises a été réalisé pour identifier leurs différences »*, explique Bill Cockburn, directeur général de BT Royaume-Uni.

Une communication constante aussi bien en interne qu'auprès des investisseurs est également souhaitable. Un rapprochement crée une période d'instabilité importante dans l'entreprise. *« Pour mobiliser les énergies, les employés ne doivent pas rester dans le doute »*, fait valoir M. Vasella.

La prise de pouvoir doit être claire. Ce que n'illustre pas l'intégration en cours de Daimler et Chrysler. Ce rapprochement est présenté comme une opération d'égal à égal alors que, selon Jean-Pierre Gaben, vice-président à Paris de Mercer Management Consulting, *« il faut que l'une des deux parties prenne les commandes »*. Ce que semble faire Daimler sans le dire.

Enfin, la gestion du temps est stratégique. Certaines entreprises se donnent des délais très courts pour prendre les décisions majeures sur l'organisation et les orientations futures de l'entreprise. DaimlerChrysler, après avoir étudié *« plus de 50 fusions en profondeur »*, a choisi *« le modèle d'intégration de Novartis »*, explique Roland Klein, porte-parole du groupe. La nouvelle entité s'est fixé environ *« 100 chantiers »* à réaliser dans des délais très courts (de cent jours à deux ans). Un bureau d'intégration constitué de douze « couples » germano-américains surveille les travaux. Pour respecter les délais, des primes sont attribuées. Les cadres peuvent gagner *« beaucoup plus ou beaucoup moins »*, en fonction du respect de ces objectifs.

Une fois l'intégration menée à son terme, la nouvelle entité n'est pas au bout de ses peines. De nombreux groupes de taille mondiale sont désormais en quête de l'organisation, tout à la fois globale et locale, encore gérable par l'homme. *« Ces groupes deviennent si grands et si complexes*, déclare Glenn Mercer de McKinsey, *que le point de rupture est managérial, humain. »*

L. Be.

Un « effet de mode » ?

La valeur totale des fusions a été multipliée par six en six ans, pour atteindre 2 000 milliards d'euros en 1998 (*Le Monde* du 8 janvier). Compte tenu du nombre de plus en plus restreint d'entreprises à racheter, certains groupes seraient même tentés *« d'acheter quelque chose et de voir après »*, déclarait au *Monde* Glenn Mercer, du cabinet de conseil en stratégie McKinsey (*Le Monde* du 7 janvier). Même le commissaire européen à la concurrence, Karel Van Miert, s'est déclaré, mardi 19 janvier, devant des industriels allemands, inquiet que certaines fusions aient lieu *« par effet de mode »*. *« La peur de rester sur le carreau est une force motrice importante »*, a-t-il ajouté.

Wendelin Wiedeking, président du directoire de Porsche, ne voit pas pourquoi le taux d'échec important des fusions *« s'améliorerait »*. Il souligne, dans l'hebdomadaire *Der Spiegel* du 18 janvier, qu'on minimise les problèmes culturels, ajoutant que, dans des industries aussi techniques que l'automobile, la barrière de la langue et les distances géographiques sont de forts freins à l'intégration.

Lafarge et Bombardier, champions de l'acquisition

L'EXPÉRIENCE est bonne conseillère. Selon le cabinet de conseil américain AT Kearney, 74 % des fusions les plus performantes sont réalisées par des acquéreurs qui ont déjà conduit plus de trois opérations similaires. Le français Lafarge et le canadien Bombardier, adeptes de la croissance externe, cherchent à utiliser au mieux leur expérience.

Sur les deux dernières années, le groupe de matériaux de construction Lafarge a réalisé plus de 25 acquisitions, dans seize pays aussi différents que les Philippines, la Chine et l'Afrique du Sud... Pour pouvoir bénéficier de l'expérience cumulée de chacun de ces pays, l'entreprise formalise depuis quelques années sa démarche d'intégration. *« Une méthodologie globale a été mise en place. Elle résume, par départements (marketing, production, Recherche et développement...) et par métiers, la liste des travaux à effectuer en deux, douze et vingt-quatre mois »*, précise Christian Herrault, directeur général adjoint chargé des ressources humaines et de l'organisation. Des responsables *« font vivre cette méthodologie »* en l'enrichissant des expériences d'acquisitions nouvelles. Cette approche n'empêche pas le groupe de rencontrer des problèmes culturels. *« En Chine ou dans les pays de l'Est, le plus difficile est d'inculquer la notion de marché »*, souligne-t-il.

Le groupe canadien Bombardier est également un adepte de la croissance externe. Il a, en une douzaine d'années, et par acquisitions successives, multiplié par huit son chiffre d'affaires européen, qui atteint désormais 4,8 milliards d'euros, soit plus de 30 % de l'activité globale du groupe. Waggonfabrik Talbot et Deutsche Wagen Bahn en Allemagne, ANF en France, BN en Belgique, Short Brothers et Prorail au Royaume-Uni sont tombés dans l'escarcelle du canadien.

MÉTHODE RODÉE

Pour intégrer au mieux ces différentes unités, le groupe a développé une méthodologie bien rodée. *« Dans chaque entité, nous suivons quatre règles »*, précise Yvan Allaire, vice-président exécutif du groupe. *« Les dirigeants que nous mettons en place doivent tout de suite apporter une valeur ajoutée. Nous uniformisons ensuite les systèmes de planification et d'information. Enfin, nous installons nos systèmes de rémunération »*. Pour être rapide, le groupe dépêche des experts, qui peuvent rester plus d'un an dans l'entreprise acquise. *« Nous ne cherchons pas à créer une culture unique,* ajoute-t-il, *car toutes ces entités ont leurs spécificités. »*

L. Be.

Daniel Vasella, PDG de Novartis

« Pour les salariés, le changement d'identité nécessite un deuil, un abandon du passé »

DANIEL VASELLA, quarante-cinq ans, médecin de formation, est président et directeur général du groupe Novartis, issu de la fusion en mars 1996 des sociétés suisses Sandoz et Ciba. Il était auparavant à la tête de Sandoz. Novartis, numéro un mondial des sciences de la vie, a réalisé en 1998 un chiffre d'affaires en hausse de 2 %, à 31,7 milliards de francs suisses (19,8 milliards d'euros).

« Votre fusion est citée comme modèle. DaimlerChrysler affirme calquer son processus d'intégration sur le vôtre. Pourquoi ?

– Dès le début des négociations, Ciba et Sandoz étaient d'accord sur la stratégie à suivre. Les deux groupes recherchaient le même objectif dans ce rapprochement : devenir leader mondial dans les sciences de la vie. Ceci impliquait d'abandonner certains secteurs, la chimie notamment, de se doter de forts moyens de recherche et développement et de créer une organisation à haute performance. Trois raisons majeures ont favorisé notre intégration : une communication très étudiée et constante aussi bien vis-à-vis des salariés que des investisseurs et du public ; une planification serrée dans le temps des objectifs à atteindre ; enfin, nous avons cherché à conserver un respect mutuel, en nous focalisant sur un futur commun à bâtir et non pas un passé divergent.

– Ce dernier point paraît particulièrement sensible. Vous étiez deux concurrents frontaux dans le même pays. Ce passé ne laisse-t-il pas des traces profondes ?

– La phase de négociation est un moment particulier. Les deux groupes doivent discuter d'un avenir commun alors qu'ils doivent rendre des comptes et valoriser leurs actionnaires respectifs. Puis il faut rapidement changer de point de vue après la signature. Cependant, être concurrent n'a pas que des inconvénients. Les deux groupes se connaissaient assez bien et tous deux poursuivaient une stratégie d'innovation similaire en bien des points. Lorsque nous avons cherché à rationaliser nos implantations (industrielles et de recherche) en supprimant dans chaque pays les sites redondants, nous nous sommes rendu compte que celles de Sandoz et de Ciba étaient géographiquement assez proches, ce qui a facilité notre action. Regarder ce que fait le voisin n'est évidemment pas suffisant pour définir une stratégie mais c'est néanmoins assez naturel.

– Pour agir vite, comment vous êtes-vous organisés pour gérer cette intégration ?

– La gestion du temps est primordiale. Nous avions prévu de réaliser 2 milliards de francs suisses d'économies en trois ans, grâce aux synergies réalisées entre les deux groupes. 60 % de ce chiffre devait être atteint en un an, 80 % en deux ans : nous sommes en avance sur ce calendrier. Nous nous sommes fixé des objectifs très serrés. En six mois, nous devions avoir, d'une part, analysé la situation et identifié les économies à réaliser et, d'autre part, choisi la forme d'organisation et les personnes clés à mettre en place. Un bureau d'intégration d'une vingtaine de personnes provenant des deux groupes a été créé. Ces personnes coordonnaient le travail de deux cents équipes – *task forces* – qui, elles-mêmes, supervisaient des groupes de travail. Chaque semaine, Alex Krauer *[ex-numéro un de Ciba]* et moi-même organisions avec notre équipe une réunion pour écouter les propositions des responsables d'intégration et vérifier où en était l'avancée de leurs travaux respectifs.

– Comment avez-vous motivé les salariés impliqués dans le processus d'intégration ?

– Leur travail les a sincèrement motivés. Cependant je pense qu'un « système de compensation » fondé sur la performance est essentiel. Nous avons proposé aux salariés des « bonus d'intégration » s' ils atteignaient leurs objectifs. Plusieurs centaines de personnes ont reçu, la première année, jusqu'à 40 % de leur salaire annuel en supplément. Nous n'avons pas instauré de malus, car les salariés s'en vont dans ces cas-là, et nous voulions garder les meilleurs. Nous avons également instauré des prix de performances par division et pays pour récompenser le responsable qui atteignait les meilleurs taux de croissance et de rentabilité.

– Vous consacrez près de 17 % de votre chiffre d'affaires pharmacie à la recherche et développement. Avez-vous instauré un système particulier pour garder les chercheurs après la fusion ?

– Oui, et nous avons réussi à avoir peu de départs. Pourquoi un chercheur reste-t-il dans une entreprise ? Parce qu'il a un certain degré de liberté, des ressources financières suffisantes pour faire ses recherches, qu'il peut publier ses résultats et que son employeur a une bonne réputation. Au moment de la fusion, nous avons mis en place Viva, un prix d'innovation qui récompense les meilleures recherches du groupe. Plusieurs chercheurs sont distingués chaque année : ils reçoivent une récompense financière, nous faisons la publicité de leurs travaux et ils obtiennent des moyens de recherche supplémentaires. Pour que ces unités de recherche restent agiles, nous voulons augmenter leur autonomie et réduire leur taille à cent ou cent cinquante personnes par unité. Ce n'est pas encore idéal actuellement.

– Vous avez réduit drastiquement vos effectifs en l'annonçant dès le départ. N'est-ce pas difficile de motiver ses salariés dans ces conditions ?

– C'est sûrement un des facteurs les plus difficiles à gérer... Nous n'avons pas restructuré par plaisir et l'avons fait savoir. Cette réduction des effectifs, de cent trente quatre mille à quatre-vingt-cinq mille personnes, s'explique pour un tiers par la vente de certaines activités (Ciba specialty chemical), pour un autre tiers par l'externalisation de certains départements, notamment informatique. Les autres départs (douze mille personnes) ont été des préretraites, des départs volontaires et, très rarement, des licenciements. Nous sommes une compagnie très rentable, donc nous avons pu proposer des avantages financiers généreux lors des départs. Nous avons mis en place également un fond de financement de 100 millions de francs suisses pour aider à la création d'entreprises par les salariés. Une quarantaine de sociétés ont déjà vu le jour, créant plusieurs centaines d'emplois.

– Deux ans et demi après la fusion, où en est la création de l'identité Novartis ?

– Le processus de changement d'identité est lent et complexe, et donc, encore en cours. Pour les salariés, cela nécessite un deuil, un abandon du passé. Pour favoriser cela, il faut une vision attrayante du futur. Nous célébrons nos succès en communiquant systématiquement en interne dès que nous avons atteint un nouvel objectif. La nouvelle identité est acceptée beaucoup plus rapidement par les personnes exposées au changement dès le début de la fusion. Plus on descend profondément dans l'organigramme, plus cela est difficile. De même, le changement est plus rapide dans les petites entités nationales. Notre grand défi reste les grandes filiales, comme les Etats-Unis et la Suisse, où le processus demande plus d'efforts. »

Propos recueillis par Laure Belot

Le succès du lancement de l'euro a relancé le débat sur la mise en circulation des billets

Les gouvernements européens ne souhaitent pas précipiter les échéances

Plusieurs responsables européens ont réclamé une accélération du calendrier de mise en place de la monnaie unique pour profiter de l'« euro-phorie » ambiante. Ils voudraient que les pièces et billets soient introduits avant le 1er janvier 2002. Mais ce projet se heurte à la réticence des gouvernements et des banques centrales de l'Euroland, qui mettent en avant des obstacles d'ordre technique.

LE DÉBAT a pointé dès le lendemain de la naissance de l'euro. Faut-il avancer l'introduction des pièces et billets de la nouvelle monnaie ? Prévue pour le 1er janvier 2002, leur mise en service doit survenir, selon le calendrier initial, après trois années de transition destinées à peaufiner les préparatifs, tout en ménageant les opinions publiques. Une période qui pourrait être réduite, selon les partisans d'une accélération du tempo, afin de profiter de l'« europhorie » perceptible dans les populations européennes après le lancement réussi sur les marchés financiers. Plusieurs journaux européens, notamment allemands, ont déjà consacré leur « une » à ce sujet, au point d'obliger les autorités monétaires et politiques de l'Euroland à réagir.

Lundi 18 janvier, à Bruxelles, les ministres des finances de l'Union ont voulu coupé court aux supputations. C'est le ministre belge, Jean-Jacques Viseur, qui a le premier proposé d'avancer de trois mois, au 1er octobre 2001, l'arrivée sonnante et trébuchante de l'euro, en remplacement des actuels billets et pièces libellés en monnaie nationale. Mais une majorité de ses collègues a jugé peu judicieuse l'idée d'anticiper les échéances.

Les grands pays traînent particulièrement les pieds. L'Allemagne se fixe d'autres priorités pour occuper ses six mois de présidence de l'Union. En France, le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, a estimé qu'*« une des forces de l'euro est que les dates annoncées sont à chaque fois respectées »*.

Bruxelles affiche la même réserve sur le projet d'accélérer le calendrier. *« La Commission européenne n'y est pas favorable »*, a indiqué, mardi 19 janvier, Yves-Thibault de Silguy, commissaire européen chargé des affaires économiques, monétaires et financières. Les ministres des finances de l'Union devraient trancher définitivement, lundi 8 février, sur la base d'une expertise en cours à Bruxelles. Juridiquement, il faudrait une mobilisation massive des gouvernements européens, puisque les onze Etats devraient, pour changer le cours des choses, adopter à l'unanimité une proposition de la Commission. Politiquement, les tenants du statu quo entendent faciliter l'adhésion de nouveaux pays à l'union monétaire, à l'instar de la Grèce, qui veut rejoindre les Onze en 2001. Ils ne veulent pas non plus bousculer les populations. Selon Yves-Thibault de Silguy, *« tout risque de confusion doit être évité »* au moment où *« le scénario et l'échéance de 2002 sont déjà ancrés dans les mentalités »*. L'adaptation de la population *« demande du temps »*, estime-t-on dans les capitales européennes : les citoyens de l'Euroland seraient aujourd'hui moins de 1 % à avoir déjà effectué des opérations financières en euro, selon une estimation de la Commission.

« TECHNIQUEMENT IMPOSSIBLE »

Ce sont aussi des arguments techniques qui sont mis en avant pour inciter au respect du calendrier : Wim Duisenberg, le président de la Banque centrale européenne (BCE), où le sujet n'est d'ailleurs pas à l'ordre du jour, juge une anticipation *« techniquement impossible »*. En effet, la fabrication des billets et pièces constitue *« une énorme opération »*, selon un professionnel du secteur, pour les banques centrales. Et ces dernières n'entendent pas précipiter la cadence.

Treize milliards de billets et soixante-dix milliards de pièces libellés en euro doivent sortir des presses de l'Euroland d'ici trois ans. Alors que la frappe des pièces a déjà commencé, la Banque de France, par exemple, démarrera en juillet l'impression de quelque 2,5 milliards de billets en euro, et prévoit deux ans de fabrication. Actuellement, les banquiers centraux achèvent la mise au point commune des prototypes, qui a été compliquée par le souci d'une sécurisation maximale. C'est pour limiter la marge de manœuvre des faussaires qu'ils estiment souvent impossible de confier le surplus de travail à des opérateurs extérieurs, voire étrangers...

« Le problème est beaucoup plus large, car la date du basculement a conditionné les préparatifs fiscaux et comptables des entreprises et des administrations », observe un expert monétaire européen. S'il est difficile d'évaluer le degré de préparation des entreprises, il semble que les grands groupes soient les plus avancés, tandis que la sensibilisation et l'investissement des PME varient en fonction de leur ouverture internationale. Par ailleurs, les administrations publiques se sont calées sur le 1er janvier 2002 pour prévoir leur entrée définitive dans le monde de l'euro. Certaines acceptent déjà les paiements en euro, mais les déclarations fiscales et le budget de l'Etat, entre autres, demeureront en francs jusqu'au 31 décembre 2001. Les premières versions dans la monnaie unique ne surviendront pas avant 2002 en France. A moins d'une énorme surprise et d'un brusque revirement des gouvernements.

Philippe Ricard

Des échéances minutieusement calées

Une période de six mois maximum de double circulation de la monnaie européenne et des devises nationales est normalement prévue après le 1er janvier 2002. Mais ce délai pourrait être réduit à quelques semaines, même si aucune décision définitive n'est prise pour le moment. En outre, les autorités monétaires discutent du *« prépositionnement »* des espèces en euro. Pour assurer la meilleure mise en circulation possible, pièces et billets devraient être livrés aux banques quelques semaines avant l'échéance fatidique.

Gouvernements et banques centrales se demandent également si les commerçants pourront disposer de stocks avant le 1er janvier 2002, pour rendre, dès que possible, de la monnaie euro à leurs clients. Mais, contrairement à certaines propositions, il semble exclu que les espèces sonnantes et trébuchantes soient remises aux particuliers avant le 1er janvier 2002, car cela reviendrait à une mise en circulation de fait de la monnaie unique.

Les dangers d'une « schizophrénie monétaire »

ANALYSE

Curieux statut pour cette monnaie qui ne peut être utilisée comme moyen de paiement courant

LE SUCCÈS technique du basculement vers l'euro dans les banques, la réussite du passage à la monnaie unique sur les marchés financiers a lancé le débat, notamment en Allemagne. Est-il indispensable d'attendre trois ans pour que les citoyens de l'euroland puissent disposer des billets et des pièces en euro ?

Les dirigeants politiques et monétaires européens, à quelques exceptions près, affirment que oui. Ils mettent en avant le besoin de respecter le calendrier annoncé, soulignent les obstacles d'ordre psychologique – les opinions publiques ne seraient pas mûres pour changer de monnaie – et surtout les difficultés techniques, comme le délai de fabrication des pièces et des billets.

Sans doute ne faut-il pas sous-estimer ce dernier point : il ne s'agit rien moins que de remplacer soixante-dix milliards de pièces et treize milliards de billets. Mais il convient de ne pas le surestimer non plus. D'une part, il faut rappeler que les dirigeants européens sont les premiers responsables du retard pris dans ce domaine : ce sont eux qui, en 1995, à Madrid, ont décidé de n'autoriser la fabrication des pièces et billets qu'à partir du 1er janvier 1999 ... parce qu'ils n'étaient pas certains à l'époque que l'Union monétaire verrait bien le jour. D'autre part, selon de nombreux experts, il serait tout à fait possible d'accélérer le rythme de production en sous-traitant celle-ci, à l'étranger, à des établissements privés. Mais cette option serait socialement explosive, les entreprises de fabrication et d'impression des pièces et des billets étant, dans la plupart des onze pays de l'Union, publiques.

Mais le principal frein n'est pas là. Il se trouve dans l'état d'impréparation des administrations (impôts, services sociaux, collectivités locales...) au basculement. Paradoxalement, les pouvoirs publics, qui ne cessent depuis des années de vanter les vertus de la monnaie unique, se trouvent aujourd'hui en retard sur bon nombre d'agents privés, qu'il s'agisse des établissements financiers ou des entreprises.

Il reste que l'option d'une phase transitoire longue n'est pas sans danger. Elle peut créer, pour le citoyen de l'Euroland, un sentiment de frustration. Pour lui, l'euro n'existera véritablement que lorsqu'il en aura l'usage quotidien, lorsqu'il pourra payer son kilo de tomates ou son litre de lait avec des pièces ou des billets en euros. Jusqu'à cette date, l'euro demeurera une pure abstraction, abstraction que l'annonce d'un taux de conversion rocambolesque, comportant cinq décimales, n'a guère permis de réduire : les commissions de change subsistent, il est toujours nécessaire de se procurer des deutschemarks lorsqu'on se rend en Allemagne.

IMPALPABLE

La période 1999-2002 risque donc de se caractériser par une situation de grande confusion, de « schizophrénie monétaire » : officiellement, depuis le 1er janvier, l'euro est devenu « la » monnaie des Etats participant à l'Union monétaire, il a remplacé les devises des Etats-membres, qui ne sont plus que de simples déclinaisons, des subdivisions de la monnaie européenne. Mais quel est le statut curieux de cette monnaie officielle qui ne peut être utilisée communément comme moyen de paiement ? Ce qui fait dire à Antonio Fazio, gouverneur de la Banque d'Italie, que *« l'euro n'est pas une monnaie légale au sens strict (...) Si j'offre des lires en paiement, les autres sont obligés de les accepter, tandis que si j'offre des euros, que ce soit sous forme de chèque ou de carte de crédit, les autres ont le droit de les refuser »*.

Impalpable par le citoyen, l'Union monétaire se trouve par là même fragilisée. Sans billets et sans pièces, elle n'apparaît pas aussi irréversible, elle n'est pas cette *« autoroute sans voie de sortie »*, évoquée par le commissaire européen chargé des affaires économiques, monétaires et financières Yves-Thibault de Silguy. Pour peu que la situation économique se dégrade dans l'euroland, que le chômage remonte dans la zone, l'« europhorie » actuelle ne tardera pas à retomber. Les habitants de l'Euroland pourraient très bien prendre en grippe un euro qui ne sera rien, concrètement, pour eux. Il en irait tout autrement s'ils possédaient des euros dans leurs portefeuilles.

Comme le soulignent les économistes Michel Aglietta et André Orléan, dans leur livre *La monnaie souveraine*, la monnaie est beaucoup plus qu'un instrument d'échange de biens et de services. Elle est un ciment social, régit non seulement les relations des individus entre eux, mais aussi celles des citoyens avec l'Etat souverain. La monnaie est d'abord affaire de croyance et de confiance des peuples, expliquent les deux auteurs. Comment une monnaie purement virtuelle pourrait-elle renforcer cette croyance et cette confiance ? Sur ce plan, les trois années de phase transitoire seront trois années perdues : faute de pièces et de billets, cette période ne permettra guère de faire progresser le sentiment d'appartenance à une même nation monétaire et donc de faire avancer l'idée même d'Europe dans les opinions publiques.

Pierre-Antoine Delhommais

Alan Greenspan cherche à tempérer l'euphorie boursière

COMMENT CALMER l'enthousiasme des boursiers sans pour autant les effayer ? C'est à cet exercice délicat, mais dans lequel il excelle, que s'est livré Alan Greenspan, le président de la Réserve fédérale américaine (Fed), devant le Congrès, mercredi 20 janvier.

Côté bonne nouvelle, M. Greenspan a salué la santé *« éblouissante »* de l'économie américaine. *« Bien que l'on prévoie généralement un ralentissement du rythme de l'expansion économique dans le courant de l'année 1999, les signes d'un ralentissement sensible sont encore rares »*, s'est-il réjoui. Faisant écho à ces déclarations, l'enquête de conjoncture – le livre beige – réalisée par la Fed, et publiée mercredi, a montré une croissance économique solide et des prix stables.

FRAGILITÉ

Toutefois, Alan Greenspan s'inquiète des niveaux record atteints par Wall Street, notamment sur le marché du Nasdaq, où se traitent les valeurs de la technologie et d'Internet. Tout en se félicitant de la réaction des marchés financiers aux difficultés du Brésil, il a souligné qu'ils *« restaient fragiles »*. *« Le niveau des actions semble envisager une hausse sensiblement plus forte des bénéfices que ce l'on a observé jusqu'à présent »*, remarque le président la Fed.

Tempérant ses propos sur la vigueur de l'économie américaine, M. Greenspan a estimé qu'*« une certaine modération de la croissance économique pourrait être nécessaire pour la poursuite de l'expansion. Depuis la fin de 1998, l'économie a continué de croître plus rapidement qu'elle ne peut continuer à le faire indéfiniment, même avec une plus forte croissance générée par les progrès technologiques »*. Les craintes de M. Greenspan sont d'autant plus fortes qu'il redoute un effet boomerang, sur la croissance, d'une correction à Wall Street. *« Un abaissement du prix des actions ralentirait la croissance des dépenses, et un déclin des valeurs boursières, particulièrement s'il est sévère, conduirait à un ralentissement considérable de la demande »*, a-t-il averti.

Par ailleurs, M. Greenspan a fermement rejeté la proposition de Bill Clinton d'investir une partie des retraites publiques en Bourse. Un afflux d'argent à Wall Street risquerait notamment de faire monter artifiellement les cours des actions américaines, que M. Greenspan juge déjà élevés.

Joël Morio

Les assureurs proposent de couvrir les accidents de la vie quotidienne

Un coût annuel de 500 à 1 000 francs par famille

DANS UN MARCHÉ qui stagne et un contexte de concurrence très vive, les assureurs ont décidé de mettre au point un nouveau *« projet de garantie des accidents de la vie »*, qui sera proposé sur le marché à la fin de 1999. C'est ce qu'a annoncé Denis Kessler, président de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), mercredi 20 janvier. Il s'agit de *« combler une lacune dans les dispositifs d'indemnisation des victimes d'accidents »*, poursuit l'organisation professionnelle.

Sans le savoir, la plupart des citoyens ne sont, dans la plupart des cas, pas couverts en cas d'accidents graves. La famille d'un enfant qui se retrouve handicapé à la suite d'une chute dans un escalier ne recevra aucune aide ; un conducteur blessé dans un accident dont il est responsable n'est en général pas indemnisé, la famille d'une personne qui décède dans une inondation ne sera pas forcément indemnisée... Or il se produit pas moins de huit millions d'accidents domestiques chaque année, dont environ 400 000 accidents corporels graves.

Les accidents domestiques ne sont pas les seuls visés par cette garantie. Celle-ci est également destinée à couvrir les victimes d'attentats et d'agressions (20 000 personnes victimes d'accidents corporels graves chaque année), d'accidents médicaux (3 000 personnes), de catastrophes naturelles et industrielles (200 personnes), et d'accidents de la route lorsqu'il s'agit du conducteur responsable (60 000 personnes), selon les estimations de la FFSA.

DES CRITÈRES PRÉCIS

Comment tarifer une telle couverture ? Le principe est d'instituer un socle de garantie que tous les assureurs s'engageront à respecter. Des critères précis seront fixés : le seuil d'invalidité à partir duquel la garantie jouera (le taux d'incapacité permanente partielle (IPP) pourrait se situer à 50 %), l'âge... Le prix de cette couverture, qui sera déterminé dans quelques mois par les assureurs, devrait se situer entre 500 et 1 000 francs par an et par famille. *« Il faut trouver un compromis entre le système de solidarité propre à l'assurance et un système acceptable par le citoyen »*, résume un professionnel.

Ces risques ne cessent de croître. C'est donc un besoin latent auquel les Français doivent être sensibilisés, explique-t-on à la FFSA. *« Le coût de cette garantie devra être relativisé, comparé à l'assurance automobile, qui ne couvre le plus souvent que la tôle froissée, la redevance télé, l'abonnement au câble... »*, confie un assureur. Ce système, assez peu développé, existe en Suède, où les réclamations ont été multipliées par trois. Pour les assureurs français, l'objectif est de *« donner la priorité à l'indemnisation directe, avant toute recherche de responsabilité »*, afin d'éviter les litiges devant les tribunaux, dont le coût peut être énorme. Les délais d'indemnisation devraient être rapides.

En tout cas, ce projet va bien au-delà du projet de loi visant à l'indemnisation des victimes d'aléas thérapeutiques, pour l'heure resté lettre morte. Or les pouvoirs publics avaient prévu, en avril 1998, lors d'une discussion au Parlement, le dépôt d'un rapport avant la fin de 1998 sur *« le droit à la responsabilité et de l'indemnisation applicable à l'aléa thérapeutique »*.

Pascale Santi

Un marché en repli

Après plus de dix années de croissance, l'assurance de personnes (vie et santé) en France a affiché en 1998 un recul de son chiffre d'affaires de 12 % par rapport à 1997, à 510 milliards de francs (77,8 milliards d'euros), selon les chiffres de la Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA). L'assurance-vie et capitalisation a enregistré un chiffre d'affaires de 450 milliards de francs (68,6 milliards d'euros) en 1998, en baisse de 13 % en 1998. La FFSA table, pour 1999, sur un chiffre d'affaires de l'assurance-vie *« quasi-stable, voisin de celui de 1998 »*, dans l'hypothèse où la fiscalité resterait identique. Le chiffre d'affaires de l'assurances dommages a baissé de 0,3 %, à 196 milliards de francs (29,8 millliards d'euros) en 1998, dans un contexte de *« concurrence extrêmement vive et de guerre tarifaire »*. Les prix devraient encore baisser en 1999, estime la FFSA. La branche d'assurances de particuliers devrait stagner ou fléchir de 0,4 % en 1999 (+ 0,4 %, à 119 milliards de francs en 1998), et encore baisser, de 2 %, en 1999 en risques d'entreprises.

Lionel Jospin invite à accélérer la fusion Aerospatiale-Matra

LA FUSION des groupes de défense britanniques British Aerospace (BAe) et Marconi Electronic Systems, mis en vente par sa maison-mère General Electric Company (GEC), aura des répercussions sur l'industrie française (*Le Monde* du 20 janvier).

Candidat malheureux au rachat de Marconi, Thomson-CSF devra définir une nouvelle stratégie, sous forme d'une alliance européenne – des contacts sont en cours avec l'allemand Daimler-Chrysler Aerospace (DASA) – voire américaine, le groupe ayant d'excellentes relations avec Raytheon. Thomson-CSF a expliqué, mercredi 20 janvier, à l'issue d'un conseil d'administration, que *« les conditions financières demandées par GEC à Thomson-CSF se sont révélées totalement incompatibles avec l'intérêt de ses actionnaires »*, considérant que *« le jeu européen reste très ouvert après cette fusion purement nationale »*.

A Londres, à la Chambre des communes, Tony Blair a estimé que la fusion BAe-Marconi *« fait partie du processus de restructuration de l'industrie européenne »*. A Paris, à l'Assemblée nationale, Lionel Jospin, a appelé, mercredi, *« à un rapprochement franco-allemand »*. Cette invitation vise à apaiser des relations perturbées par les tentatives, ratées, d'alliance entre DASA et BAe. *« La déclaration du premier ministre signifie qu'on n'en veut plus aux Allemands de leur flirt poussé avec les Britanniques »*, décrypte un proche du dossier.

SOULTE

Le rapprochement BAe-Marconi pourrait accélérer la fusion Aerospatiale-Matra, prévue au premier semestre, qui bute sur des questions d'évaluation. Dans le cadre de la privatisation d'Aerospatiale, Matra hautes technologies (groupe Lagardère) doit devenir son actionnaire de référence, avec une participation de 30 % à 33 %. Mais, pour atteindre cet objectif fixé par le Trésor et le groupe Lagardère en juillet 1998, le premier réclamerait au second une soulte de 5 milliards de francs, alors que le groupe privé se refuserait à débourser plus de 2 milliards.

Devant les députés, M. Jospin a indiqué qu'il voyait dans l'accord BAe-Marconi *« des raisons d'accélérer la finalisation des discussions menées entre Matra hautes technologies et Aerospatiale »*. Un signal sans ambiguïté.

Anne-Marie Rocco

La guerre redouble dans la presse « people »

La concurrence acharnée entre « Allo ! » et « Oh là ! » se traduit par une neutralisation de ces deux titres récents sur le créneau de l'actualité heureuse, dont le leader, « Point de vue », est engagé dans une opération de rajeunissement de sa formule

LA BATAILLE que se livrent les deux nouveaux titres jumeaux de la presse « people », *Allo !* et *Oh là !* se traduit, quatre mois après leur lancement tonitruant, par un match nul. Depuis septembre 1998, ils affichent respectivement une diffusion moyenne en kiosques de 118 438 et de 118 200 exemplaires. Chacun y va de ses communiqués de victoire, mais les deux titres sont en deçà de leurs espérances. Ils visent une diffusion de 200 000 exemplaires. Les deux premiers mois ont profité à *Oh là !*, tandis que la fin de l'année est plutôt à l'avantage d'*Allo !*. Il est vrai qu'*Oh là !*, imprimé en Espagne et livré à Paris en camion pour être distribué dans toute la France, a vécu deux semaines noires en décembre, au cours desquelles il est arrivé avec un jour de retard en province, ce qui s'est traduit par des scores inférieurs à 90 000 exemplaires.

Derrière ces deux titres proches, se cachent deux groupes très différents. *Oh là !* est la déclinaison d'une institution espagnole, *Hola !*, dirigée par Eduardo Sanchez Junco, fils du fondateur, qui diffuse 650 000 exemplaires. La version anglaise de ce journal familial, *Hello !*, vend à 500 000 exemplaires. L'expérience française est loin de ces sommets. *Allo !* a été lancé très vite par Prisma Presse, filiale du groupe allemand Bertelsmann, qui édite déjà sur le marché de la presse people française *Voici* et *Gala*, mais aussi *Femme actuelle, Géo* ou *Capital*.

HAUTEUR DE « POINT DE VUE »

Entre ces deux journaux qui veulent donner du bonheur à leurs lecteurs, la guerre est sans merci. Prisma Presse a indiqué qu'il voulait continuer *« à investir fortement »* dans la rédaction de son titre. *Oh là !* repart à l'offensive en avançant, dès la semaine prochaine, d'une journée son jour de parution (du jeudi au mercredi) et en diminuant le prix de 12 à 10 francs (1,8 euro), pour s'aligner sur celui d'*Allo !*. Dans un entretien à CB News du 18 au 24 janvier, Eduardo Sanchez estime : *« Nous devrions arriver à l'équilibre en trois ans. »*

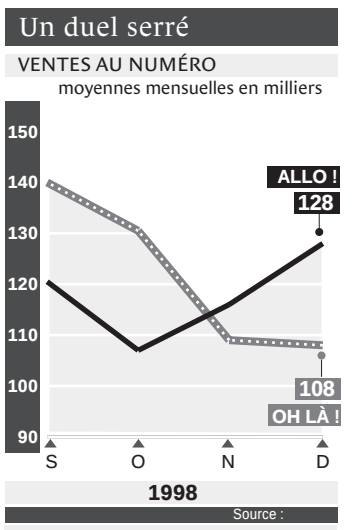

Après un début difficile, *Allo !* a rattrapé son retard sur *Oh là !*. Les deux hebdomadaires ont dépassé toutefois les 150 000 exemplaires pour leur dernier numéro de l'année.

Avant ce conflit, Axel Ganz et Eduardo Sanchez Junco entretenaient d'excellentes relations. Avant de lancer *Gala* en France, le patron de Prisma Presse avait rendu visite au roi espagnol de l'actualité heureuse pour lui proposer un partenariat. Celui-ci a refusé, mais les deux hommes ont continué à se voir. Axel faisait partie des invités d'Eduardo quand il organisait des chasses à la chèvre espagnole. Quand il a appris que *Hola !* voulait s'implanter en France, Axel Ganz a réitéré sa proposition d'association au groupe espagnol, qui a de nouveau refusé. *Hola !* est une affaire de famille qui ne se partage pas (*Le Monde* du 13 août 1998). Du reste, la réalisation des trois versions du journal se fait à Madrid, sous l'œil vigilant du patron.

Depuis, les deux hommes ne chassent plus ensemble, mais l'un contre l'autre par magazines interposés. Alors que le marché de la presse « people » est en baisse et que ses deux titres *Voici* et *Gala* affichent des résultats en diminution *(lire ci-contre)*, Axel Ganz a préféré nourrir sa propre concurrence pour mettre en difficulté le nouvel entrant. Prisma Presse a déposé le titre *Allo !*, avant le groupe espagnol. Puis a lancé son magazine, juste avant *Oh là !*, à un prix inférieur. Avant de paraître le même jour, au mois de novembre. *« Sans cette sérieuse concurrence, je pense que nous aurions dépassé nos objectifs »*, reconnaît le patron de *Hola !*.

Alors que le marché de la photo de paparazzi s'est effondré depuis la mort de Lady Diana, la concurrence entre les deux titres a fait flamber les prix de la photographie

Baisse de « Voici » et de « Gala »

Avant l'arrivée de l'espagnol *Oh là !*, la presse « people » était dominée par un duel franco-allemand entre Hachette et Prisma Presse. Hachette détient *Ici Paris* (499 226 exemplaires, du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, selon Diffusion contrôle) et *France-Dimanche* (588 517 exemplaires), sans oublier *Paris-Match*, qui ne relève pas de cette catégorie de presse, tout en accordant une grande place aux sujets « people » (800 898 exemplaires).

Prisma Presse possède *Voici* (666 141 exemplaires) et *Gala* (305 804 exemplaires), dont la diffusion baisse sensiblement. En 1995 leur diffusion totale payée respective était de 804 556 et 359 397 exemplaires. Après une mauvaise année 1997, *Ici Paris* et *France-Dimanche* ont progressé au premier semestre, alors que *Voici, Gala* et *Paris-Match* continuaient à baisser. Dans un registre plus « haut-de-gamme », deux titres sont apparus, début 1998, *Personnality* et *Glory*. Ce dernier vient de cesser de paraître.

people officielle. Si *Voici* et ses outrances ont marqué cette presse, ces dernières années, l'apparition des deux frères ennemis renvoie à nouveau le curseur du côté de l'actualité heureuse, pour le plus grand bénéfice du « journal officiel » de la presse people française : *Point de vue*. Spécialiste des têtes couronnées, l'hebdomadaire regarde de haut la rivalité entre les deux groupes européens.

Selon son rédacteur en chef, Patrick Marescaux, *Point de vue* a peu pâti de cette concurrence, qui devrait lui coûter environ 10 000 exemplaires. Avec une diffusion totale payée de 344 703 exemplaires pour le second semestre 1997 et pour le premier semestre 1998, *Point de vue* est passé devant *Gala* (305 804 exemplaires), qui se positionne de plus en plus comme un journal féminin. Et il profite de ce nouveau contexte pour lancer une campagne de publicité et moderniser son aspect en se faisant imprimer en héliogravure, ce qui améliore la qualité des photographies.

Ancien rédacteur en chef de *Voici*, Patrick Marescaux a voulu *« dépoussiérer »* cet hebdomadaire pour en faire *« un cocktail people, culturel et féminin »*. Propriété de la société Cavenne, dirigée par Laure Boulay de la Meurthe, *Point de vue* n'entend pas tomber dans la vulgarité en ouvrant ses couvertures aux stars du show-biz et du sport, comme ses concurrents – *Oh là !* a réalisé son meilleur score (188 000 exemplaires) avec le patineur Philippe Candeloro –, et préfère en rester au monde des particules et des têtes couronnées, qui représentent la quasi-totalité de ses « une ».

Alain Salles

Le choix des nouveaux membres du CSA associe professionnalisme et politique

LES TROIS nouveaux membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) entreront en fonctions lundi 25 janvier, jour de la célébration du dixième anniversaire de cet organisme. Le renouvellement d'un tiers des « sages » – nommés pour six ans – contribue à féminiser davantage le CSA : il comprendra quatre femmes sur les neuf membres, sans modifier radicalement son actuel équilibre politique.

Le président de la République, Jacques Chirac, a nommé Véronique Cayla (48 ans), ex-directrice générale du groupe cinématographique MK2, en remplacement de François Bonnemain. Le président de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius, a désigné un proche, Joseph Daniel (54 ans), qui a déjà travaillé auprès de lui à l'hôtel de Lassay, pour succéder à Monique Dagnaud. Enfin, Christian Poncelet, président du Sénat, n'a pas proprogé le mandat de Jean-Claude Larue, nommé en juillet 1998 pour terminer le mandat de Philippe-Olivier Rousseau, démissionnaire. Il a choisi Jacqueline de Guillenchmidt (55 ans), magistrate et conseillère d'Etat.

Ces trois nouveaux membres sont à la fois des professionnels des médias tout en ayant, à des degrés divers, travaillé dans des cabinets ministériels. Mme Cayla a ainsi fait partie du cabinet du secrétaire d'Etat à la culture Michel Guy (1974-1976) puis du ministre de la culture et de la communication Jean-Philippe Lecat (1978-1981). Jacqueline de Guillenchmidt a été conseillère technique puis directrice adjointe du cabinet du garde des sceaux, Pierre Méhaignerie (1993-1995). Joseph Daniel est le plus engagé. Il a été deux fois chargé de mission au cabinet du président de l'Assemblée nationale Laurent Fabius (1988-1989 et depuis 1998) et son directeur adjoint (1989-1992), mais aussi responsable de la commission nationale de la communication et de la propagande du PS dès 1976, et délégué général à la communication de ce parti puis chargé de la communication institutionnelle pour la campagne du PS aux élections européennes en 1989. Il a suivi Laurent Fabius, comme directeur du cabinet, quand il est devenu premier secrétaire du PS en 1992.

EXPÉRIENCE DES MÉDIAS

Les trois nouveaux conseillers ont une solide expérience dans les médias : Véronique Cayla a dirigé la Vidéothèque de Paris avant de prendre la direction générale du groupe cinématographique de Marin Karmitz. Joseph Daniel a travaillé à la direction des études de Publicis et à la Sofres ; il a dirigé le Service d'information et de diffusion (SID), qui dépend de Matignon, entre 1984 et 1986, avant de rejoindre Havas puis la direction de la communication de Total.

Jacqueline de Guillenchmidt est depuis deux ans présidente du Fonds de soutien à l'expression radiophonique et présidente de la Commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence. Le président du Sénat a souhaité, par ce choix, *« renforcer la capacité juridique du Conseil »*, dans le but *« d'aider à l'élaboration d'un droit de l'audiovisuel spécifique »*.

« Les présomptions relatives à la protection de la vie privée, de l'enfance, de la jeunesse, à la présomption d'innocence (...) *doivent être mieux prises en compte »*, a-t-il affirmé. A leur prochaine réunion plénière, les neuf membres du CSA (les trois nouveaux, ainsi qu'Hervé Bourges, Hélène Fatou, Janine Langlois-Glandier, Jean-Marie Cotteret, Philippe Labarde et Pierre Wiehn) devraient se redistribuer les dossiers du secteur.

Nicole Vulser

DÉPÊCHES

■ **PRESSE : *Bachi Bouzouk*, nouveau mensuel de bande dessinée** (25 F, 3,81 €), paraît vendredi 22 janvier. En cent pages abondamment illustrées, il se propose, selon son directeur, Jean-Pascal Fix-Santoni, d'*« informer sérieusement, complètement sur l'actualité de la BD »*. En plus de la prépublication de « planches », le premier *Bachi Bouzouk* offre des rubriques sur les têtes d'affiche de la BD, des dossiers (sur Tintin, sur de jeunes auteurs comme Joann Sfar et Lewis Trondheim, sur le métier de dessinateur, etc.), des chroniques sur les derniers albums parus, les mangas, le dessin animé, les livres pour enfants, les sites Web de la BD, ainsi que des entretiens – avec François Boucq, Grand Prix du Festival BD d'Angoulême 1998. *Bachi Bouzouk,* dont certains rédacteurs viennent de la défunte revue *BD Scope,* a été tiré à 50 000 exemplaires.

■ ***Politis,* hebdomadaire fondé il y a juste onze ans par Bernard Langlois, ex-présentateur d'Antenne 2,** fête cet anniversaire avec une nouvelle formule qui étoffe sa pagination (quarante-quatre pages au lieu de vingt-huit). Faisant la part plus grande à la photo et à la couleur, enrichi de nouvelles rubriques (« Internet », « Vie pratique ») et d'un dossier en huit pages axé sur l'actualité (« La guerre Le Pen-Mégret »), *« l'hebdomadaire citoyen du jeudi »* (20 F) est lu par quelque dix mille abonnés ; il veut accroître ce nombre et élargir ses ventes en kiosques sans renier son engagement auprès de la gauche plurielle et son combat écologiste. Constitué en coopérative ouvrière de production, *Politis* est détenu à plus de 70 % par ses lecteurs-actionnaires.

■ **AUDIOVISUEL : Jean-Claude Prével, contrôleur d'Etat, a été nommé à la présidence de la Sofirad**, lors du conseil des ministres du mercredi 20 janvier. Il succède à Georges Vanderchmitt.

■ **TÉLÉVISION : le Maroc pourrait se doter d'une télévision en langue berbère** (tamazighit) destinée à la très active communauté berbériste marocaine, a annoncé Mohamed Larbi Messari, ministre de la communication, mercredi 20 janvier.

■ **Le tribunal des prud'hommes** a ordonné, mardi 19 janvier, la réintégration d'une hôtesse d'accueil-standardiste à France 3 Ile-de-France licenciée en juin 1998 par la société de services Lancry Protection Sécurité (*Le Monde* du 11 juin 1998).

Le nouveau président de l'INA, Francis Beck, devra d'abord apaiser le climat social

FRANCIS BECK a été nommé président de l'Institut national de l'audiovisuel (INA), mercredi 20 janvier, en conseil des ministres, en remplacement de Jean-Pierre Teyssier, à la tête de l'établissement depuis juillet 1994 (*Le Monde* du 8 janvier). Cet énarque de cinquante et un ans était directeur général de l'INA depuis mai 1998. Nommé en urgence pour dénouer une crise entre le président et les organisations syndicales, il a lui-même été vivement contesté par les syndicats, qui ont dénoncé à plusieurs reprises sa *« méthode brutale »* de gestion.

Le nouveau président prend ses fonctions dans un climat social tendu. De nombreuses incertitudes pèsent sur l'INA, dont le rôle doit être redéfini au sein d'un audiovisuel public lui-même déstabilisé. Les personnels s'inquiètent des conséquences pour l'emploi du projet d'entreprise qui doit être présenté à la mi-février, et qui devrait privilégier un recentrage des activités de l'INA sur le métier de l'archive. Le 16 décembre, un conseil d'administration a eu lieu sous la protection de vigiles privés, ce qui a provoqué l'indignation des syndicats. Ceux-ci ont organisé, vendredi 15 janvier, un *« débat apéritif »* concurrent du traditionnel buffet de nouvel an de la direction. Francis Beck s'en est vu interdire fermement l'accès.

Dans l'espoir d'apaiser ces relations, M. Beck a prévu de recevoir les organisations syndicales dès le lendemain de sa nomination, jeudi 21 janvier. Le même souci habite les autorités de tutelle : une délégation intersyndicale (CGT, CFDT, FO, CFTC) sera reçue, le 29 janvier, par Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, en présence du nouveau président.

M. Beck a fait l'essentiel de sa carrière dans les milieux de la culture. Conseiller technique chargé du cinéma et de l'audiovisuel au cabinet de Jack Lang, entre 1981 et 1984, il est directeur de l'administration de ce ministère jusqu'en 1986, date à laquelle François Léotard lui confie une mission sur la Bibliothèque nationale. De 1988 à 1991, il dirige successivement les cabinets de Jack Lang, avant d'être nommé préfet de Savoie en 1992. Depuis 1995, il avait intégré l'inspection générale de l'administration des affaires culturelles, ou il a réalisé un rapport d'audit sur la société de gestion des droits des artistes interprètes (ADAMI).

Jean-Jacques Bozonnet

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **BATIMENT : l'accord sur les 35 heures**, signé entre la Fédération française du bâtiment (FFB) et les syndicats, pourrait générer 10 000 emplois, en plus des 8 000 à 10 000 créations espérées par la FFB en 1999.

● **ALBERT : le fabricant de vêtements pour enfants** a été placé, mercredi 20 janvier, en redressement judiciaire jusqu'au 9 mars par le tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon (Vendée). Albert emploie 520 personnes.

● **PERNOD-RICARD : le groupe français de spiritueux** a conclu le rachat de 74 % du groupe indien United Agencies, avec lequel il va produire des alcools locaux, dans une usine en construction près de Bombay.

● **COCA-COLA : le géant américain de la boisson gazeuse** se prépare à lancer sa propre ligne de vêtements de sports et de loisirs, révèle jeudi 21 janvier le quotidien britannique *Financial Times*. La marque avait déjà vendu sa licence à des fabricants de jeans et d'accessoires.

● **INTEL : le fabricant américain de microprocesseurs** va investir 100 millions de dollars (86,2 millions d'euros) dans le coréen Samsung Electronics pour l'aider à fabriquer des microcomposants DRAM de nouvelle génération. En échange, Intel acquerra des obligations convertibles en actions pour une valeur équivalant à 1 % de la capitalisation boursière de Samsung.

SERVICES

● **AIR FRANCE : l'ouverture du capital de la compagnie aérienne nationale** devrait se faire *« comme prévu, avant la fin du premier semestre, si les conditions du marché le permettent »*, a annoncé, mercredi 20 janvier, le ministère de l'économie et des finances.

● **SNCF : la direction de l'entreprise proposera** *« des règles de conduite pour faciliter la prévention des conflits »* dans le cadre des négociations sur les 35 heures, en prenant en exemple le dispositif d'alarme sociale mis en place à la RATP, a indiqué, mercredi 20 janvier, Pierre Vieu, directeur des ressources humaines de la SNCF, qui s'exprimait lors d'auditions de la commission des affaires sociales du Sénat sur le service minimum.

FINANCE

● **EUROPAVIE : le dossier de la faillite de la société d'assurance-vie** *« semble être plus complexe et plus coûteux que prévu »*, a indiqué mercredi 20 janvier Denis Kessler, président de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA). Europavie réalisait un chiffre d'affaires de 105 millions de francs (16 millions d'euros) en 1996 pour un total de bilan de 53,3 millions d'euros. Un fonds de garantie de l'assurance-vie de 243,9 millions d'euros doit être mis en place dans le cadre du projet de loi sur la sécurité de l'épargne.

● **MUTUELLES D'ASSURANCES : le ministère des Finances** a annoncé la mise en place d'un dispositif permettant aux sociétés d'assurances mutuelles de renforcer leurs fonds propres, dans lesquels seront désormais inclus les droits d'entrée ou d'adhésion.

RÉSULTATS

■ **CAISSES D'EPARGNE : la collecte d'épargne liquide** (l'ensemble des livrets) a baissé de 28 % en 1998, à 24,8 milliards de francs (3,8 milliards d'euros). Les encours d'épargne et de placements gérés ont augmenté de 6 % à 1 418 milliards de francs, et le résultat net du groupe (2,05 milliards de francs en 1997) devrait progresser de 15 % à 20 % en 1998.

■ **GENERAL MOTORS : le premier constructeur automobile mondial** a réalisé en 1998 un bénéfice net de 3 milliards de dollars (2,58 milliards d'euros) contre 6,3 milliards un an plus tôt. Le chiffre d'affaires consolidé est en recul de 3,6 % à 161 milliards de dollars.

■ **GENERAL ELECTRIC : le conglomérat américain** a annoncé pour 1998 un profit net record de 9,3 milliards de dollars, soit 53 milliards de francs (plus de 8 milliards d'euros), pour un chiffre d'affaires de 100,5 milliards de dollars (86,6 milliards d'euros).

■ **CAP GEMINI : le numéro un européen des services informatiques** a réalisé en 1998 un résultat net de 1,24 milliard de francs (188 millions d'euros) pour un chiffre d'affaires de 25,9 milliards de francs (3,95 milliards d'euros).

EUROPE

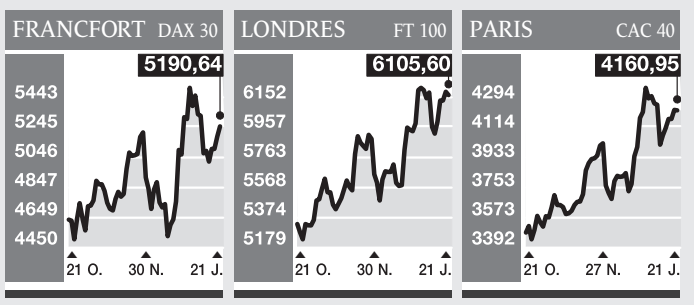

Europe 10 h 15	Indices sélection	cours 21/01	Var. % 20/01	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	3592,35	– 0,25	7,48
EUROPE	STOXX 50	3505,34	– 0,5	5,57
EUROPE	EURO STOXX 324	311,85	– 0,14	4,52
EUROPE	STOXX 653	290,56	– 0,20	4,07
PARIS	CAC 40	4160,95	– 0,69	5,54
PARIS	MIDCAC	0,00	....	....
PARIS	SBF 120	2782,89	– 0,60	4,76
PARIS	SBF 250	0,00	....	....
PARIS	SECOND MARCHÉ	0,00	....	....
AMSTERDAM	AEX	551,61	– 0,28	2,46
BRUXELLES	BEL 20	3486,86	– 0,12	– 0,79
FRANCFORT	DAX 30	5190,64	0,93	3,76
LONDRES	FTSE 100	6105,60	1,29	3,79
MADRID	STOCK EXCHANGE	0,00	....	....
MILAN	MIBTEL 30	35112,00	– 0,76	– 0,11
ZURICH	SPI	7196,00	– 1,43	0,49

AMÉRIQUES

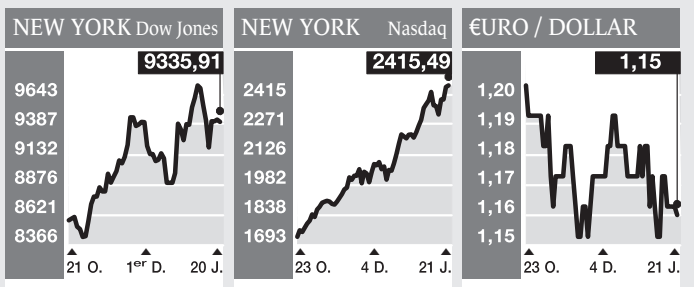

Amériques 10 h 15	Indices sélection	cours 20/01	Var. % veille	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	9335,91	– 0,21	1,68
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1256,62	0,37	2,23
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2415,49	0,30	10,16
TORONTO	TSE INDEX	6712,34	– 0,69	3,49
SAO PAULO	BOVESPA	7674,00	3,98	13,12
MEXICO	BOLSA	212,95	4,89	– 8,40
BUENOS AIRES	MERVAL	380,95	0,10	– 11,42
SANTIAGO	IPSA GENERAL	92,52	2,87	20,16
CARACAS	CAPITAL GENERAL	4063,45	0,34	– 15,14

ASIE - PACIFIQUE

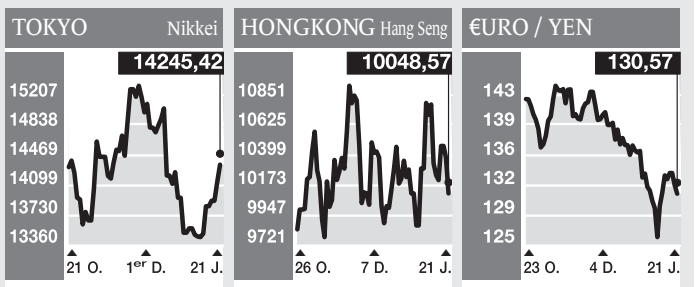

Zone Asie 10 h 15	Indices sélection	cours 21/01	Var. % 20/01	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	14245,42	1,55	2,91
HONGKONG	HANG SENG	10048,57	– 2,58	....
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	0,00	....	7,99
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	66,78	– 5,07	2,83
SYDNEY	ALL ORDINARIES	2852,00	– 0,72	1,37
BANGKOK	SET	28,35	– 2,84	10,40
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	3286,44	2,10	7,56
WELLINGTON	NZSE-40	2216,87	– 0,12	7,34

ÉCONOMIE

La Banque du Japon entrevoit la fin de la détérioration économique

MASARU HAYAMI, le gouverneur de la banque centrale du Japon, a pronostiqué, jeudi 21 janvier, qu'*« avec la mise en œuvre des mesures de relance du gouvernement la détérioration de l'économie prendra fin au cours du premier semestre de cette année »*. Il s'est appuyé sur le rapport de la Banque du Japon soulignant que les mesures de relance ont permis de freiner la dégradation de la conjoncture. Les facteurs positifs doivent être recherchés du côté des exportations qui *« progressent à un rythme modéré »* et de l'investissement public qui *« est reparti sur une tendance clairement haussière »*. Grâce à la hausse de la demande publique et aux progrès réalisés dans les ajustements de stocks, *« le déclin de la production se ralentit »*. Toutefois, M. Hayami a remarqué que l'investissement des entreprises continue de se contracter sensiblement et que les comptes des sociétés à la clôture de l'exercice 1998-1999 (au 31 mars) seront très médiocres. De plus, la consommation des ménages reste toujours faible.

● **ASIE : « l'Asie est sur le chemin de la reprise économique,** *mais elle reste exposée à des chocs tels que la crise brésilienne ou des troubles sociaux »* a estimé Jean-Michel Sévérino, le vice-président de la Banque mondiale pour l'Asie et le Pacifique.

● **ETATS-UNIS : Alan Greenspan, le président de la Réserve fédérale américaine,** a qualifié la situation de l'économie américaine d'« éblouissante ». La croissance reste forte et le taux de chômage s'est établi à 4,3 %, son plus faible niveau depuis 28 ans (*lire page 16*). Dans les mois qui viennent, le président de la Fed reconnaît que la croissance sera modérée, mais ne semble toutefois pas se diriger vers un fort ralentissement. Alan Greenspan a estimé, par ailleurs, que la situation au Brésil, si elle provoquait une contagion, était *« une source de risque »* de ralentissement de la demande aux Etats-Unis.

● **En écho aux propos d'Alan Greenspan, Michael Moskow, le président de la Réserve fédérale de Chicago**, a estimé devant la Chambre de commerce d'Amérique latine qu'il est encore trop tôt pour mesurer l'impact de la crise brésilienne sur les exportations américaines. Il a exhorté le Brésil à *« régler ses problèmes par rapport à son déficit budgétaire »*.

● **BRÉSIL : le Congrès brésilien a approuvé mercredi 20 janvier la réforme de la contribution sociale des fonctionnaires**, l'une des principales mesures de l'ajustement budgétaire que le gouvernement s'est engagé à réaliser. Cette mesure prévoit de taxer les fonctionnaires à la retraite et d'augmenter les cotisations de ceux en activité.

● **Henrique Cardoso, le président brésilien, a affirmé le mercredi 20 janvier que le Brésil était « sur la bonne voie »**. Le président a expliqué que l'approbation de cette mesure, particulièrement impopulaire (elle fut rejetée à quatre reprises par les parlementaires), était indispensable pour aider le pays à sortir de la crise.

● **RUSSIE : les émissions monétaires effectuées en octobre et décembre en Russie sont « notablement plus importantes »** que les chiffres officiels avancés par le ministère des Finances, a déclaré l'ancien vice-premier ministre, Boris Nemtsov. Le chiffre officiel de 23,5 milliards de roubles (854 millions d'euros) ne comprend pas l'argent qui fut imprimé par la banque centrale puis donné aux banques commerciales afin qu'elles puissent continuer à fonctionner, a expliqué M. Nemtsov. *« Le taux d'inflation de décembre qui dépasse les 11 % et celui de janvier qui devrait être équivalent montrent que la masse monétaire a augmenté à un rythme relativement rapide, autour de 8 % à 10 %. »*

● **La Russie espère l'aide et la compréhension du Fonds monétaire international (FMI)** pour alléger ses difficultés financières. *« Si nous ne parvenions pas à un accord, cela nous mettrait dans de grandes difficultés et signifierait qu'il faut réduire les dépenses quelque part »*, a déclaré le vice-Premier ministre en exercice, Iouri Masliouk ov.

● **ALLEMAGNE : le ministre des finances Oskar Lafontaine a présenté, mercredi, le budget fédéral pour 1999**. Ce budget prévoit un déficit de 28,8 milliards d'euros, légèrement inférieur à celui de 1998, malgré le ralentissement de l'économie allemande.

● **FRANCE : la consommation des ménages en produits manufacturés a diminué de 0,4 %** en décembre 1998 par rapport au mois de novembre, selon les chiffres publiés par l'Insee, jeudi 21 janvier. Ce recul fait suite à celui de 0,5 % enregistré en novembre. Toutefois, en glissement annuel (de décembre 1997 à décembre 1998), la consommation de produits manufacturés a augmenté de 4,2 %.

VALEUR DU JOUR

TF 1 prend 8,98 % de Pathé

APRÈS Vincent Bolloré, c'est au tour de TF 1 de lancer un raid surprise sur le capital de Pathé. La chaîne privée, filiale du groupe Bouygues, a informé, mercredi 20 janvier, le Conseil des marchés financiers de l'acquisition de 8,98 % du capital du groupe de Jérôme Seydoux. Avec cette participation, TF 1 détient 7,61 % des droits de vote. En décembre 1998, M. Bolloré avait lui aussi fait son entrée chez Pathé en prenant près de 20 % du capital. Un *« investissement financier »*, avait-il reconnu. Ce récent intérêt pour le groupe de Jérôme Seydoux tient à la décote de l'action Pathé. Mercredi, à la clôture de la Bourse de Paris, le titre affichait 260 euros (1705 francs) pour une valeur d'actif estimée à 355,95 euros (2335 francs).

La prise de participation de la Une ressemble plus à l'amorce d'un rapprochement entre les groupes Bouygues et Pathé. En 1998, Jérôme Seydoux avait publiquement reconnu son intérêt pour la chaîne privée. En réplique, Patrick Le Lay, PDG de TF 1, avait affirmé être allé voir *« Jérôme Seydoux pour acheter Pathé »*. Une déclaration d'intention aujourd'hui suivie d'effet. Interrogé par *Le Monde,* jeudi 21 janvier, Patrick Le Lay affirme que *« la prise de participation de TF 1 dans Pathé n'est ni conflictuelle ni de concert avec qui que ce soit »*. Il n'a *« pas informé Pathé »* pour mener cette opération. Ce premier mouvement pourrait être poursuivi. *« Je suis bien au-dessous de 10 %,* annonce le PDG de la Une, *mais c'est la vie »* qui dira si cette participation doit évoluer, à la hausse comme à la baisse. Selon lui, cette opération correspond *« à la stratégie française de TF 1 d'implantation sur le territoire national »*. Car Pathé recèle nombre de *« complémentarités »* avec la chaîne privée. Au premier chef, M. Le Lay lorgne sur les activités production et vidéo et le catalogue de films de Pathé.

Le porte-parole de Vincent Bolloré, actionnaire de Pathé, *« se réjouit que d'autres voient en Pathé les perspectives de développement que nous y avions nous-mêmes décelées. »* Reste une inconnue, François Pinault, deuxième actionnaire de Bouygues, a-t-il été associé à cette opération ?

Guy Dutheil

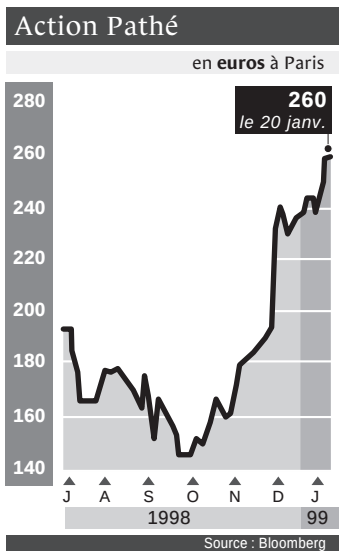

SUR LES MARCHÉS

PARIS

L'INDICE CAC 40 de la Bourse de Paris a ouvert en repli de 0,88 %, à 4 153,16 points, jeudi 21 janvier. La veille, l'indice CAC 40 avait progressé de 1,80 % à 4 190,01 points dans un marché rendu optimiste par les perspectives de hausses des bénéfices des sociétés, en dépit des mises en garde du président de la Réserve fédérale américaine, Alan Greenspan, sur les performances des marchés financiers.

FRANCFORT

L'INDICE Dax était en baisse de 0,68 %, à 5 161,96 points, à l'ouverture de la Bourse de Francfort, jeudi 21 janvier. La veille, soutenu par la fermeté du dollar, l'indice avait terminé en nette hausse de 3,15 %, à 5 197,15 points.

LONDRES

L'INDICE FT 100 de la Bourse de Londres a gagné 1,29 %, mercredi 20 janvier, à 6 105,6 points. La publication de l'indice de ventes au détail en décembre, en repli inattendu de 0,9 %, a relancé les anticipations d'une nouvelle baisse des taux par la Banque d'Angleterre.

TOKYO

L'INDICE Nikkei de la Bourse de Tokyo s'est apprécié de 1,55 %, à 14 245,42 points, jeudi 21 janvier. La tendance a été soutenue par les rumeurs de rapprochements dans le secteur bancaire, profitant notamment aux titres Sanwa Bank (+12 %), Sakura Bank (+9,3 %), Daiwa (+7,7 %), Sumitomo Trust (+7,4 %) et Bank of Tokyo-Mitsubishi (+4,5 %).

NEW YORK

LA TENDANCE a été hésitante, mercredi 20 janvier, à Wall Street. L'indice Dow Jones a clôturé en baisse de 0,21 % à 9 335,91 points. Cependant la Bourse électronique Nasdaq a terminé sur un nouveau record à 2 415,22 points, après un gain de 0,29 %. Les investisseurs ont réagi diversement aux déclarations d'Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale américaine, qui s'est félicité de la vigueur de la croissance américaine tout en s'inquiétant du niveau de Wall Street.

TAUX

LE CONTRAT notionnel du Matif qui retrace l'évolution des emprunts de l'Etat français était en hausse en début de matinée jeudi 21 janvier. Il gagnait 7 centièmes à 112,84 points. Le rendement de l'obligation d'Etat émise à dix ans s'inscrivait à 3,77 %. Outre-Atlantique, le rendement de l'obligation du Trésor à trente ans s'affichait mercredi soir à 5,17 %, contre 5,14 % mardi en fin de journée.

MONNAIES

LE DOLLAR faisait preuve de fermeté contre la devise japonaise jeudi 21 janvier en début de journée, après la publication d'un rapport de la Banque centrale japonaise qui met en garde contre un yen trop fort. Le billet vert s'échangeait 113,10 yens. L'euro était proche de ses niveaux atteints à New York mercredi soir. Il cotait 1,1577 dollar.

Taux de change fixe des pays €uro

€uro contre	Taux	contre franc	Taux
€URO/FRANC	6,55957	FRANC/€URO	0,15245
€URO/DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK/FRANC	3,35385
€URO/LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITALIENNE (1000)/FRANC	3,38774
€URO/PESETA ESPAGNOLE (100)	1,66386	PESETA ESPAGNOLE (100)/FRANC	3,94238
€URO/ESCUDO PORTUGAIS (100)	2,00482	ESCUDO PORTUGAIS (100)/FRANC	3,27190
€URO/SCHILLING AUTRICHIEN (10)	1,37603	SCHILLING AUTRICHIEN (10)/FR	4,76703
€URO/PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE/FRANC	8,32894
€URO/FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS/FRANC	2,97660
€URO/FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)/FRANC	1,62607
€URO/MARKKA FINLANDAISE	5,94573	MARKKA FINLANDAISE/FRANC	1,10324

Cours de change croisés

21/01 10 h 15	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours €URO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	....	0,88613	1,15715	0,17641	1,64565	0,72137
YEN	112,85000	....	130,57500	19,90500	185,70000	81,40500
€URO	0,86419	0,76584	....	0,15245	1,42205	0,62335
FRANC	5,66875	5,02215	6,55957	....	9,32795	4,08895
LIVRE	0,60766	0,53855	0,70320	0,10725	....	0,43835
FRANC SUISSE	1,38625	1,22820	1,60425	0,24455	2,28130	....

Taux d'intérêt (%)

Taux 20/01	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,06	2,91	3,80	4,65
ALLEMAGNE	3,05	3,10	3,69	4,66
GDE-BRETAG.	6	5,65	4,28	4,27
ITALIE	3,88	3,18	3,92	4,89
JAPON	0,25	0,28	2,03	....
ETATS-UNIS	4,63	4,37	4,74	5,19
SUISSE	0,68	1,13	2,53	3,84
PAYS-BAS	2,50	3,20	3,79	4,68

Matières premières

En dollars	Cours 20/01	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		**$/TONNE**
CUIVRE 3 MOIS	1470	0,20
ALUMINIUM 3 MOIS	1207	– 0,08
PLOMB 3 MOIS	492,5	– 0,10
ETAIN 3 MOIS	5100	– 0,10
ZINC 3 MOIS	950	0,11
NICKEL 3 MOIS	4380	– 0,45
MÉTAUX (NEW YORK)		**$/ONCE**
ARGENT A TERME	5,16	0,68
PLATINE A TERME	74222	0,41
GRAINES DENRÉES		**$/BOISSEAU**
BLÉ (CHICAGO)	270,5	....
MAÏS (CHICAGO)	216,5	0,70
SOJA TOURTEAU (CHG.)	133	....
SOFTS		**$/TONNE**
CACAO (NEW YORK)	1341	0,22
CAFÉ (LONDRES)	1650	....
SUCRE BLANC (PARIS)	230	....

Matif

Cours 10 h 15	Volume 21/01	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
MARS 99	5304	112,90	112,80
Euribor 3 mois			
MARS 99	541	97,04	97,03

Pétrole

En dollars	Cours 20/01	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	11,18	....
WTI (NEW YORK)	11,81	....
LIGHT SWEET CRUDE	11,82	– 1,38

Or

En €uros	Cours 20/01	Var % 19/01
OR FIN KILO BARRE	7950	....
OR FIN LINGOT	8070	+ 1
ONCE D'OR (LO) $	286	– 0,17
PIÈCE FRANCE 20 F	47,80	+ 3,02
PIÈCE SUISSE 20 F	47,10	....
PIÈCE UNION LAT. 20 F	48,10	+ 0,63
PIÈCE 10 DOLLARS US	269,75	+ 3,75
PIÈCE 20 DOLLARS US	447,75	+ 0,62
PIÈCE 50 PESOS MEX	298,25	– 0,58

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● L'action **Siemens** a gagné 11,8 %, mercredi 20 janvier, après que la banque d'affaires Lehman Brothers eut recommandé le titre à l'achat.

● Le titre **Deutsche Telekom** a progressé de 8,6 %, mercredi. Le groupe allemand a révisé à la baisse le montant des droits d'accès à son réseau local par ses concurrents privés. Dans la foulée, son concurrent **Mannesmann** s'est apprécié de 7 %.

● Au lendemain du rachat de Marconi, le titre **British Aerospace** a gagné 5,8 %, mercredi.

● L'action **British American Tobacco** a cédé 2,7 %, mercredi, après l'annonce par le président Bill Clinton que le gouvernement fédéral américain attaquerait en justice les fabricants de cigarettes du pays.

● Après les prises de bénéfices constatées la veille, les valeurs bancaires ont repris leur progression. Les titres **Natwest** (+ 5,7 %), **Banca di Roma** (+ 4,4 %), **HSBC** (+ 3,6 %), **Barclays** (+ 2,5 %), **Lloyds** (+ 2,5 %), **UBS** (+ 2,3 %), **Crédit suisse Holding** (+ 2,3 %), **Banco Central Hispano** (+ 1,6 %), **San Paolo-IMI** (+ 1,3 %), **ING** (+ 1,2 %), **Banco Bilbao Viscaya** (+ 1 %) et **Banco Santander** (+ 0,4 %) ont été portés par la vague spéculative qui entoure ce secteur depuis plusieurs séances. En revanche, le titre **Unicredito Italiano** a cédé 3,6 % à la suite de rumeurs de démission de l'administrateur délégué.

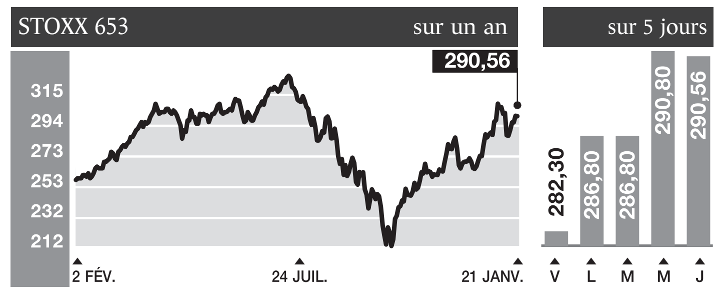

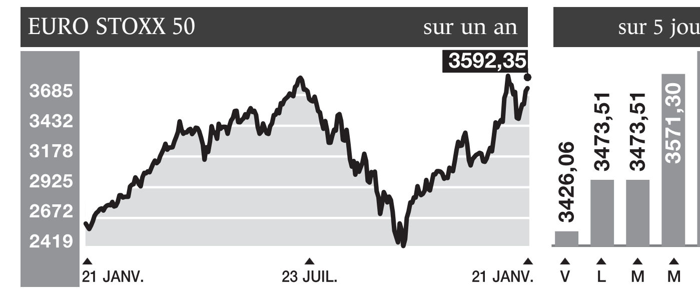

21/01 10 h 24 ▶

AUTOMOBILE

	Code pays	Cours en €uros	% Var. veille
SOMMER ALLIBER/	FR ★	22,31	– 2,15
MICHELIN-B- /RM	FR ★	31,86	+ 0,95
PEUGEOT /RM	FR ★	134,9	– 1,53
LABINAL /RM	FR ★	186,8	+ 0,48
VALEO /RM	FR ★	67,95	– 0,07
RENAULT	FR ★	44,2	– 1,78
BMW	DE ★	643	+ 2,72
CONTINENTAL AG	DE ★	23,45	+ 1,74
DAIMLER-BENZ AG	DE ★	78,99	....
FIAT	IT ★	2,78	– 3,14
FIAT PRIV.	IT ★	1,54	....
MAGNETI MARELLI	IT ★	1,23	– 3,15
LUCAS VARITY	GB	3,07	– 3,59
AUTOLIV SDR	SE	34,25	....
PIRELLI	IT ★	2,43	– 0,82
VOLVO -A-	SE	25,55	....
VOLVO -B-	SE	26,05	....
VOLKSWAGEN	DE ★	71,5	+ 1,27
BASF AG	BE ★	33,4	....
▶ DJ E STOXX AUTO P		277,85	+ 0,38

BANQUES

NATEXIS	FR ★	55,4	+ 0,36
CCF /RM	FR ★	78,3	– 5,83
DEXIA FCE RM	FR ★	129,1	– 0,39
STE GENERAL-A-/	FR ★	156,5	– 0,95
BNP /RM	FR ★	81	– 0,61
ALLIED IRISH BA	GB	17,72	+ 1,06
BCA ROMA	IT ★	1,4	– 2,10
ALPHA CREDIT BA	GR	97,19	....
S-E-BANKEN -A-	SE	10,04	....
DEN NORSKE BANK	NO	3,24	....
LLOYDS TSB	GB	12,13	– 0,35
BCO POPULAR ESP	ES ★	65	....
BCO SANTANDER N	ES ★	....	....
MERITA	FI ★	5,97	– 0,50
BANK OF IRELAND	GB	19,86	+ 0,94
SV HANDBK -A-	SE	36,81	....
BARCLAYS PLC	GB	20,60	– 0,55
BAYR.HYPO-U.VER	DE ★	64,3	+ 2,88
CHRISTIANIA BK	NO	3,41	....
IMI	IT ★	....	....
BCP REG	PT ★	27	....
IONIAN BK REG.S	GR	49,45	....
ERGO BANK	GR	114,18	....
COMM.BANK OF GR	GR	94,53	....
COMMERZBANK	DE ★	27,2	+ 0,37
I.B.S.PAOLO TO	IT ★	....	....
UNICREDITO ITAL	IT ★	4,89	+ 0,20
DEN DANSKE BK	DK	112,13	– 0,32
DEUTSCHE BANK A	DE ★	49,9	+ 0,20
DRESDNER BK AG	DE ★	38,3	+ 2,13
SPAREBANKEN NOR	NL ★	146	....
FOERENINGSSB A	SE	24,32	....
FOKUS BK	NO	8,72	....
ABBEY NATIONAL	GB	18,61	– 0,53
BCO CENTRAL HIS	ES ★	10,38	....
ROLO BANCA 1473	IT ★	22,8	– 1,30
NAT BANK GREECE	GR	216,09	....
DEXIA CC	BE ★	141,1	+ 0,43
ABN AMRO HOLDIN	NL ★	17,7	– 0,28
HALIFAX	GB	11,36	....
JYSKE BANK REG	DK	75,29	– 1,75
BCO BILBAO VIZC	ES ★	....	....
KBC BANCASSURAN	BE ★	71,9	+ 0,14
BANK OF PIRAEUS	GR	30,68	....
BES OVERSEAS LT	PT ★	....	....
NORDBANKEN HOLD	SE	6,36	....
FIRST AUSTRIAN	AT ★	49,42	– 91,41
BANKINTER	ES ★	30,45	....
ARGENTARIA RS	ES ★	23,55	....
KAPITAL HOLDING	DK	42,75	– 2,15
NATL WESTM BK	GB	17,08	+ 0,08
ROYAL BK SCOTL	GB	15,97	– 0,09
UNIDANMARK -A-	DK	75,96	+ 0,22
OBERBANK	AT ★	59,45	+ 0,34
COMIT	IT ★	5,66	+ 0,18
BANK AUSTRIA AG	AT ★	38,1	+ 3,25
UBS N	CH	273,96	– 0,11
COMIT	IT ★	5,66	+ 0,18
UNICREDITO ITAL	IT ★	4,89	+ 0,20
BCA INTESA	IT ★	4,84	+ 0,83
▶ DJ E STOXX BANK P		274,08	+ 0,09

PRODUITS DE BASE

USINOR	FR ★	10,16	– 0,59
PECHINEY-A-	FR ★	28,81	– 2,17
SIDENOR	GR	22,17	....
ACERINOX REG	ES ★	....	....
BRITISH STEEL	GB	1,64	....
SOPORCEL	PT ★	....	....
TRELLEBORG B	SE	7,64	....
SSAB SW ST A FR	SE	9,82	....
ELKEM ASA, OSLO	NO	10	....
ARJO WIGGINS AP	GB	1,41	– 9,17
BEKAERT	BE ★	394,5	+ 3,54
SONAE INDUSTRIA	PT ★	12,54	....
AVESTA	SE	2,74	....
METSAE-SERLA A	FI ★	6,7	– 2,90
BUNZL PLC	GB	3,41	– 1,24
ASSIDOMAEN AB	SE	16,90	....
CART.BURGO	IT ★	5,16	– 1,15
MAYR-MELNHOF KA	AT ★	40,5	+ 0,65
RAUTARUUKKI K	FI ★	5,8	– 1,36
DEGUSSA	DE ★	43,5	– 0,34
THYSSEN	DE ★	154	....
BOEHLER-UDDEHOL	AT ★	40,3	– 1,42
PORTUCEL INDUST	PT ★	5,5	....
VOEST-ALPINE ST	AT ★	22,55	– 3,59
UPM-KYMMENE COR	FI ★	23,2	– 1,28
STORA ENSO -R-	FI ★	7,5	– 0,66
STORA ENSO -A-	FI ★	7,55	....
SILVER & BARYTE	GR	31,16	....
INPARSA	PT ★	22,45	....
ALUMINIUM GREEC	GR	53,95	....
ELVAL	GR	11,01	....
JOHNSON MATTHEY	GB	4,98	– 2,24
VIOHALCO	GR	27,89	....
UNION MINIERE	BE ★	28,98	+ 1,01
BUHRMANN NV	NL ★	12,55	+ 2,03
MODO B FR	SE	20,75	....
RIO TINTO	GB	10,64	+ 5,82
NORSKE SKOGIND-	NO	24,42	....
SMURFIT JEFFERS	GB	1,67	....
STORA KOPPARB -	SE	9,82	....
SVENSKA CELLULO	SE	18,63	....
OUTOKUMPU OY -A	FI ★	8,6	....
▶ DJ E STOXX BASI P		146,52	– 0,39

CHIMIE

AIR LIQUIDE /RM	FR ★	146	– 2,01
AGA -B-	SE	11,55	....
EMS-CHEM HOLD A	CH	5136,05	– 1,61
BASF AG	DE ★	33,4	....
BAYER AG	DE ★	33,2	+ 0,91
BOC GROUP PLC	GB	11,19	– 4,73
AKZO NOBEL	NL ★	....	....
KEMIRA	FI ★	5,5	+ 0,18
DYNO INDUSTRIER	NO	13,84	....
UNITOR	NO	8,26	....
CLARIANT N	CH	439,97	....
CIBA SPEC CHEM	CH	69,58	– 0,89
HOECHST AG	DE ★	37,9	+ 0,93
HENKEL KGAA VZ	DE ★	67	– 0,74
LENZING AG	AT ★	49	– 2
ICI	GB	6,70	– 3,09
LAPORTE	GB	6,83	– 0,21
SNIA BPD	IT ★	1,38	– 2,13
AGA -A-	SE	11,71	....
PERSTORP -B-	SE	8,03	....
SOLVAY	BE ★	61,2	+ 0,49
TESSENDERLO CHE	BE ★	44,2	+ 0,23
UCB	BE ★	5255	....
▶ DJ E STOXX CHEM P		288,96	– 0,08

CONGLOMÉRATS

CGIP /RM	FR ★	48,9	+ 0,82
GAZ ET EAUX /RM	FR ★	42,35	– 0,35
CIR	IT ★	0,92	– 1,08
KVAERNER -A-	NO	17,44	....
AKER RGI -A-	NO	9,88	....
KVAERNER -B-	NO	14,53	....
GBL	BE ★	169,1	– 0,53
BTR	GB	1,71	+ 10,09
SONAE INVESTIME	PT ★	39,55	....
ORKLA -A-	NO	12,85	....
GENL ELECTR CO	GB	7,58	– 0,75
D'IETEREN SA	BE ★	415,2	+ 0,90
INCHCAPE PLC	GB	1,94	+ 0,74
INVESTOR -A-	SE	41,83	....
INVESTOR -B-	SE	42,56	....
GEVAERT	BE ★	63,2	– 0,47
NORSK HYDRO	NO	29,42	....
OERLIKON-BUEHRL	CH	104,53	+ 0,60
ORKLA -B-	NO	11,05	....
VEBA AG	DE ★	49,5	+ 6
▶ DJ E STOXX CONG P		229,45	+ 1,44

TÉLÉCOMMUNICATIONS

FRANCE TELECOM	FR ★	80	– 3,03
CABLE & WIRELES	GB	13,90	– 2,21
BRITISH TELECOM	GB	14,04	– 1,01
TELE DANMARK	DK	119,66	....
EUROPOLITAN HLD	SE	105,53	....
PORTUGAL TELECO	PT ★	42,14	....
TIM	IT ★	6,09	– 0,49
VODAFONE GROUP	GB	16,97	+ 3,12
HELLENIC TELE (	GR	25,73	....
DEUTSCHE TELEKO	DE ★	39,6	+ 2,86
TELECEL	PT ★	199,98	....
TELECOM ITALIA	IT ★	8,13	– 2,05
TELECOM ITALIA	IT ★	5,82	– 1,36
TELEFONICA	ES ★	42,35	....
KONINKLIJKE KPN	NL ★	51,75	– 0,67
▶ DJ E STOXX TCOM P		683,93	– 0,63

CONSTRUCTION

BOUYGUES /RM	FR ★	200,6	– 1,67
LAFARGE /RM	FR ★	75,6	– 0,26
GROUPE GTM	FR ★	87	– 0,97
IMETAL /RM	FR ★	94,5	– 1,15
COLAS /RM	FR ★	180	....
SAINT GOBAIN /R	FR ★	109	– 0,09
TECHNIP /RM	FR ★	77	– 1,53
POTAGUA -B-	DK	17,21	– 1,54
AUMAR	ES ★	22,94	....
AUTOSTRADE PRIV	IT ★	....	....
CHARTER	GB	5,13	....
ASKO OY	FI ★	13,5	....
BICC PLC	GB	0,93	– 1,52
BILFINGER & BER	DE ★	17,2	+ 1,78
BLUE CIRCLE IND	GB	3,28	– 13,53
BPB	GB	2,65	– 5,10
ACESA REG	ES ★	14	....
CRH PLC	GB	13,83	+ 0,21
SKANSKA -B-	SE	25,32	....
BCA INTESA	IT ★	4,84	+ 0,83
CIMPOR SGPS R	PT ★	25,71	....
CRISTALERIA ESP	ES ★	54,85	....
ACCIONA	ES ★	....	....
DRAGADOS CONSTR	ES ★	33,63	....
TITAN CEMENT RE	GR	67,52	....
HERACLES GENL R	GR	24,54	....
SEMAPA	PT ★	15,89	....
HOLDERBANK FINA	CH	200,95	+ 3,87
CBR	BE ★	81,9	– 1,09
AKTOR SA	GR	11,38	....
MICHANIKI REG.	GR	6,40	....
HELL.TECHNODO.R	GR	7,60	....
HEIDELBERGER ZE	DE ★	63	+ 2,44
HOCHTIEF ESSEN	DE ★	30	....
PHILIPP HOLZMAN	DE ★	137	– 1,44
CARADON	GB	1,78	+ 5,04
FOM CON CONTRAT	ES ★	58,2	....
PARTEK	FI ★	7,5	....
HOLDERBANK FINA	CH	899,28	– 0,28
AALBORG PORTLAN	DK	17,48	– 3,70
UNICEM	IT ★	7,85	– 2,48
WILLIAMS	GB	4,49	+ 0,32
PILKINGTON PLC	GB	0,80	– 1,75
RMC GROUP PLC	GB	8,98	+ 5,88
ITALCEMENTI	IT ★	8,05	+ 0,63
ITALCEMENTI RNC	IT ★	3,95	– 1,99
RUGBY GRP	GB	1,30	– 1,09
TARMAC	GB	1,40	– 4,85
TAYLOR WOODROW	GB	2,02	– 2,07
URALITA SA	ES ★	10	....
VALENCIANA CEM	ES ★	12	....
SUPERFOS	DK	13,18	– 0,93
WIENERB BAUSTOF	AT ★	169,95	+ 0,12
▶ DJ E STOXX CNST P		174,09	– 0,07

CONSOMMATION CYCLIQUE

HERMES INTL	FR ★	74	– 3,14
ACCOR /RM	FR ★	185	– 0,05
MOULINEX /RM	FR ★	10,52	– 0,09
CLUB MED. /RM	FR ★	80	– 2,14
SEB /RM	FR ★	53	+ 1,92
EURO DISNEY /RM	FR ★	1,11	....
PATHE /RM	FR ★	245	– 5,77
CHARGEURS RM	FR ★	48,5	– 3
AUSTRIAN AIRLIN	AT ★	....	....
WILSON BOWDEN	GB	6,99	– 0,81
WILLIAM BAIRD	GB	1,23	– 2,27
BARRATT DEV PLC	GB	2,89	– 2,87
BERKELEY GROUP	GB	6,06	– 1,62
BRITISH AIRWAYS	GB	5,32	– 0,80
BRYANT GROUP PL	GB	1,24	....
BEAZER GROUP	GB	2,17	....
NCL HLDG	NO	2,73	....
FINNAIR	FI ★	4,7	....
WW/WW UK UNITS	GB	0,78	– 1,79
WOLFORD AG	AT ★	42,01	– 0,57
ELECTROLUX -B-	SE	14,61	....
BANG & OLUFSEN	DK	56,06	– 0,71
ADIDAS-SALOMON	DE ★	86	+ 1,06
COMPASS GRP	GB	11,61	+ 0,37
SAS DANMARK A/S	DK	9,95	....
GRANADA GROUP P	GB	14,87	– 0,95
RANK GROUP	GB	2,71	+ 1,60
HPI	IT ★	0,61	+ 1,67
EMI GROUP	GB	4,70	– 10,08
HUNTER DOUGLAS	NL ★	22,2	– 1,99
DT.LUFTHANSA N	DE ★	20,7	+ 1,47
KLM	NL ★	24	– 0,21
LADBROKE GRP	GB	3,18	– 1,33
SAIRGROUP N	CH	195,96	– 0,63
BENETTON GROUP	IT ★	1,59	– 0,63
AMER GROUP A	FI ★	9,2	+ 0,55
THE SWATCH GRP	CH	119,82	– 1,54
THE SWATCH GRP	CH	475,54	– 0,78
PERSIMMON PLC	GB	2,37	+ 1,22
PENTLAND GRP	GB	1,34	– 1,05
COURTAULDS TEXT	GB	1,74	+ 2,52
COATS VIYELLA	GB	0,41	– 3,33
G WIMPEY PLC	GB	1,34	– 4,08
▶ DJ E STOXX CCYC P		153,86	– 0,21

PHARMACIE

SANOFI /RM	FR ★	170	– 1,16
RHONE POUL./RM	FR ★	44,5	– 3,26
ZENECA GROUP	GB	39,46	– 2,23
ASTRA -B-	SE	18,96	....
ASTRA -A-	SE	19,08	....
ELAN CORP	GB	58,45	9434,88
ORION B	FI ★	19,6	– 1,01
ORION A	FI ★	20	+ 1,01
GLAXO WELLCOME	GB	31,15	– 1,49
ROCHE HOLDING	CH	15617,20	– 0,30
ROCHE HOLDING G	CH	11414,13	+ 1,05
NOVO NORDISK B	DK	113,61	– 0,59
NOVARTIS N	CH	1702,45	– 5,24
SMITHKLINE BEEC	GB	12,45	– 1,02
SCHERING AG	DE ★	111,75	+ 1,36
▶ DJ E STOXX PHAR P		406,43	+ 0,15

(Publicité)

ÉNERGIE

TOTAL /RM	FR ★	90,7	– 2,89
ELF AQUITAINE /	FR ★	101	+ 2,54
PRIMAGAZ /RM	FR ★	74,6	– 0,53
REPSOL	ES ★	46,59	....
OMV AG	AT ★	78,7	+ 0,15
BP AMOCO	GB	12,96	+ 0,22
BURMAH CASTROL	GB	10,69	+ 4,02
PETROLEUM GEO-S	NO	12,97	....
SAGA PETROLEUM	NO	8,08	....
ENTERPRISE OIL	GB	3,42	– 5,51
CESPA	ES ★	32,48	....
ENI	IT ★	5,31	– 0,56
AKER MARITIME	NO	8,37	....
OCEAN RIG	NO	0,26	....
ROYAL DUTCH CO	NL ★	38,95	+ 0,13
F.OLSEN ENERGY	NO	6,86	....
BG	GB	5,59	– 2,24
PROSAFE	NO	9,42	....
LASMO	GB	1,51	+ 6
SMEDVIG -A-	NO	8,14	....
PETROFINA SA BR	BE ★	402	– 1,23
SAIPEM	IT ★	3,11	+ 0,65
SHELL TRANSP &	GB	4,85	....
ELECTRAFINA	BE ★	112	....
▶ DJ E STOXX ENGY P		225,75	+ 0,05

SERVICES FINANCIERS

FONCIERE LYONNA	FR ★	127	....
PARIBAS	FR ★	83,9	....
BAIL INVEST /RM	FR ★	129,3	– 0,54
CPR /RM	FR ★	36,91	– 0,24
EURAFRANCE /RM	FR ★	533,5	– 3
SIMCO N /RM	FR ★	82	– 0,61
SEFIMEG N /RM	FR ★	55,2	– 4
UNIBAIL /RM	FR ★	116,3	– 3,88
SOPHIA /RM	FR ★	38,11	– 1,27
IMM FRANCE /RM	FR ★	71,96	....
GECINA /RM	FR ★	99,05	– 0,95
CORP FIN ALBA -	ES ★	125,9	....
FORTIS AG	BE ★	....	....
AMVESCAP	GB	7,41	– 5,28
BRITISH LAND CO	GB	6,56	+ 0,66
CS GROUP N	CH	138,70	– 0,56
CAPITAL SHOPPIN	GB	4,73	....
LIBERTY INT.HDG	GB	6,16	+ 0,47
3I	GB	8,55	– 4,61
BPI-SGPS N	PT ★	33,83	....
ING GROEP	NL ★	54	....
MEDIOLANUM	IT ★	....	....
HAMMERSON	GB	5,50	....
ALPHA FINANCE	GR	40,33	....
METROVACESA	ES ★	24	....
ALMANIJ	BE ★	72,5	– 2,03
WOOLWICH PLC	GB	5,10	+ 9,48
LAND SECURITIES	GB	10,75	– 0,40
MEPC PLC	GB	5,43	– 2,06
MEDIOBANCA	IT ★	10,65	– 0,47
PROVIDENT FIN	GB	13,54	– 2,06
RODAMCO NV	NL ★	21,75	– 0,46
SCHRODERS PLC	GB	15,11	– 2,39
SLOUGH ESTATES	GB	3,99	....
VALLEHERMOSO SA	ES ★	....	....
KAPITAL HOLDING	DK	42,75	– 2,15
UNIM	IT ★	0,44	– 2,22
▶ DJ E STOXX FINS P		258,61	+ 0,13

ALIMENTATION ET BOISSON

BONGRAIN /RM	FR ★	370,6	– 0,38
DANONE /RM	FR ★	231	– 0,43
PERNOD RICARD /	FR ★	52,05	....
ERID.BEGH.SAY /	FR ★	134,7	+ 0,90
LVMH / RM	FR ★	206	– 3,29
ALLIED DOMECQ	GB	6,63	– 1,48
RIEBER & SON -B	NO	6,63	....
BRAU-UNION	AT ★	45,49	+ 0,64
HELLENIC SUGAR	GR	10,39	....
CARLSBERG AS -A	DK	45,71	– 0,10
ELAIS OLEAGINOU	GR	18,83	....
PARMALAT	IT ★	1,37	+ 0,74
HELLENIC BOTTLI	GR	29,92	....
CADBURY SCHWEPP	GB	12,97	– 3,19
UNICER REG	PT ★	20,42	....
CARLSBERG -B-	DK	45,71	– 0,58
ASSOCIATE BRIT	GB	7,41	– 6,31
DANISCO	DK	45,44	....
CHR. HANSEN HLD	DK	112,26	– 1,18
RAISIO GRP V	FI ★	10,15	+ 0,59
GREENCORE GROUP	GB	3,81	+ 1,52
MONTEDISON	IT ★	0,99	....
HUHTAMAEKI I VZ	FI ★	31,7	....
BASS	GB	10,35	– 10,37
UNILEVER	NL ★	71,8	+ 0,56
UNILEVER	GB	9,15	– 1,53
DIAGEO	GB	9,42	– 0,30
RAISIO GRP K	FI ★	9,5	– 5,47
BBAG OE BRAU-BE	AT ★	41,2	....
NESTLE N	CH	1649,40	– 0,53
KERRY GRP-A-	GB	12,16	– 1,73
DELTA DAIRY	GR	13,02	....
CULTOR -1-	FI ★	8,3	– 2,35
TATE & LYLE	GB	5,99	+ 5
UNIGATE PLC	GB	5,85	– 1,20
HEINEKEN	NL ★	51,8	+ 2,27
▶ DJ E STOXX F & BV P		245,52	– 0,02

BIENS D'ÉQUIPEMENT

ALSTOM	FR ★	19,95	– 0,05
LEGRAND /RM	FR ★	207	– 2,91
SCHNEIDER /RM	FR ★	47	– 0,91
REXEL /RM	FR ★	70,7	+ 0,14
SITA /RM	FR ★	210,2	– 1,31
SIDEL /RM	FR ★	72,7	– 1,49
HALKOR	GR	9,92	....
ALUSUISSE LON G	CH	956,07	+ 0,07
BAA	GB	10,17	– 0,70
SKF -A-	SE	10,71	....
SVENDBORG -A-	DK	7711,96	....
ABB AB -A-	SE	8,81	....
ABB AB -B-	SE	8,76	....
ASSOC BR PORTS	GB	3,82	+ 0,37
ISS INTL SERV-B	DK	57,81	– 2,27
BONHEUR	NO	19,77	....
ATLAS COPCO -A-	SE	18,52	....
ATLAS COPCO -B-	SE	18,35	....
SVEDALA	SE	12,27	....
RHI AG	AT ★	20,5	– 0,44
BBA GROUP PLC	GB	4,76	– 3,19
DAMPSKIBS -A-	DK	5109,04	– 5
KOEBENHAVN LUFT	DK	106,89	– 2,15
SAURER ARBON N	CH	474,91	– 2,19
FINNLINES	FI ★	31,5	– 0,94
SECURITAS -B-	SE	14,06	....
METRA A	FI ★	14,6	....
VA TECHNOLOGIE	AT ★	66	– 0,38
COOKSON GROUP P	GB	1,77	+ 0,81
HAYS	GB	8,41	+ 1,03
DELTA PLC	GB	1,63	+ 3,64
HELLAS CAN SA P	GR	18,85	....
RAUMA OY	FI ★	10,3	....
RIETER HLDG N	CH	496,13	– 0,63
ELECTROCOMPONEN	GB	4,93	+ 3,90
ATTICA ENTR SA	GR	7,58	....
PREMIER FARNELL	GB	2,35	....
FKI	GB	1,98	– 0,71
ADECCO CHESEREX	CH	406,89	....
SCANIA AB -A-	SE	25,99	....
SCANIA AB -B-	SE	26,16	....
SULZER FRAT.SA1	CH	468,05	– 3,85
RAILTRACK	GB	22,30	– 1,70
SECURICOR	GB	8,34	– 5,19
GLYNWED INTL PL	GB	2,11	– 1,99
MAN AG	DE ★	236	....
KON.NEDLLOYD	NL ★	10,3	+ 0,98
NFC	GB	1,71	....
HANSON PLC	GB	6,42	+ 3,21
IFIL	IT ★	3	– 1,96
IMI PLC	GB	2,89	– 3,33
LAHMEYER	DE ★	40	....
RENTOKIL INITIA	GB	6,13	– 8,12
RANDSTAD HOLDIN	NL ★	46,55	....
FLS IND.B	DK	17,34	– 0,52
ABB BADEN	CH	977,28	+ 0,06
SOPHUS BEREND -	DK	31,19	+ 0,87
KONE B	FI ★	96	....
RATIN -B-	DK	188,90	+ 0,36
RATIN -A-	DK	178,82	– 3,27
SOPHUS BERENDS	DK	29,65	....
DET SONDENFJ NO	NO	8,14	....
ULSTEIN HOLDING	NO	19,48	....
LINDE AG	DE ★	442	– 0,90
DAMSKIBS SVEND	DK	8613,30	+ 2,60
DAMPSKIBS -B-	DK	5781,28	+ 1,18
REXAM	GB	2,55	– 1,10
CMB	BE ★	34	....
METALLGESELLSCH	DE ★	13	+ 1,56
GKN	GB	11,12	+ 1,17
SEAT-PAGINE GIA	IT ★	1,09	– 5,22
SGS GENEVA BR	CH	680,23	+ 0,46
FLUGHAFEN WIEN	AT ★	37,72	+ 0,61
MORGAN CRUCIBLE	GB	2,47	....
NKT HOLDING	DK	73,95	+ 1,24
OCEAN GROUP	GB	....	....
PENINS.ORIENT.S	GB	10,69	+ 18,67
PREUSSAG AG	DE ★	450	– 0,44
BERGESEN	NO	11,40	....
BERGESEN	NO	11,16	....
LEIF HOEGH	NO	10,81	....
SANDVIK -A-	SE	15,95	....
SANDVIK -B-	SE	15,95	....
MANNESMANN AG	DE ★	126,8	+ 1,04
STORK NV	NL ★	17,1	– 0,87
SCHINDLER HOLD	CH	1310,53	– 2,33
SCHINDLER HOLD	CH	1304,29	+ 0,72
SIEBE PLC	GB	2,92	....
SKF -B-	SE	11,32	....
SHANKS & MCEWAN	GB	3,15	+ 0,45
T.I.GROUP PLC	GB	4,46	– 2,19
TOMRA SYSTEMS	NO	28,84	....
EQUANT NV	DE ★	67	+ 1,52
VALMET	FI ★	9,45	– 0,32
HEIDELBERGER DR	DE ★	53,5	+ 1,90
RHI AG	AT ★	20,5	– 0,44
▶ DJ E STOXX IND P		312,56	– 0,33

ASSURANCES

AXA-UAP /RM	FR ★	127	– 1,55
AGF /RM	FR ★	50	– 1,09
ASPIS PRONIA GE	GR	12,53	....
ALLEANZA ASS	IT ★	11,6	– 0,85
ALLIANZ AG	DE ★	331	+ 0,46
GENERALI ASS	IT ★	37,5	– 1,06
TOPDANMARK AS	DK	171,42	– 0,29
POHJOLA GRP.B	FI ★	51,5	– 2,83
ROYAL SUN ALLIA	GB	6,59	– 6,67
SCHWEIZ RUECK N	CH	2227,91	....
ALLIED ZURICH	GB	13,52	+ 1,83
CGU	GB	12,53	+ 0,92
ETHNIKI GEN INS	GR	31,65	....
INA	IT ★	2,22	– 1,33
AEGON NV	NL ★	....	....
SEGUROS MUNDIAL	PT ★	30,89	....
FORSIKRING CODA	DK	103,53	....
IRISH LIFE	GB	9,27	....
FONDIARIA ASS	IT ★	4,88	+ 1,67
ZURICH ALLIED N	CH	657,76	– 0,66
FORTIS AMEV NV	NL ★	73,95	– 1
TRYG-BALTICA	DK	20,84	– 3,13
LEGAL & GENERAL	GB	11,76	+ 0,24
NORWICH UNION	GB	6,37	– 8,40
SWISS LIFE BR	CH	645,28	+ 0,68
ERGO VERSICHERU	DE ★	127	+ 1,60
CORP.MAPFRE REG	ES ★	20,8	....
MUENCH RUECKVER	DE ★	455	+ 0,66
STOREBRAND	NO	6,92	....
PRUDENTIAL CORP	GB	11,41	– 13,61
RAS	IT ★	11	– 1,79
GENERALI HLD VI	AT ★	213,6	+ 0,75
SKANDIA FOERSAE	SE	14,06	....
SAMPO -A-	FI ★	38,5	– 1,79
▶ DJ E STOXX INSU P		376,74	– 0,16

MEDIAS

TF1	FR ★	167,6	+ 0,06
HAVAS ADVERTISI	FR ★	156	– 0,64
CANAL PLUS /RM	FR ★	237	– 0,59
LAGARDERE SCA N	FR ★	37	– 2,89
WPP GROUP	GB	5,67	– 0,25
CARLTON COMMUNI	GB	7,98	+ 3,13
ELSEVIER	NL ★	12,25	+ 0,82
B SKY B GROUP	GB	6,13	– 2,27
SCHIBSTED	NO	10,76	....
MEDIASET	IT ★	8,26	– 0,60
REED INTERNATIO	GB	7,29	+ 2,20
INDEPENDENT NEW	IR ★	3,5	....
PEARSON	GB	16,47	– 13,74
REUTERS GROUP	GB	12,35	+ 9,21
UNITED NEWS & M	GB	6,99	– 0,81
WOLTERS KLUWER	NL ★	182	+ 0,47
▶ DJ E STOXX MEDIA P		309,66	+ 0,12

BIENS DE CONSOMMATION

L'OREAL /RM	FR ★	616	– 0,88
BIC /RM	FR ★	46,5	– 3,59
PROMODES /RM	FR ★	624	– 3,11
CPT MODERNES /R	FR ★	490	– 8,58
ESSILOR INTL /R	FR ★	362	– 6,70
CASINO GP /RM	FR ★	87,5	– 2,56
SEITA /RM	FR ★	48,63	– 5,20
SAFEWAY	GB	3,71	– 8,13
STAGECOACH HLDG	GB	....	....
ASDA GROUP PLC	GB	2,18	+ 2
BEIERSDORF AG	DE ★	60	– 4,76
KESKO OY	FI ★	12	– 2,28
GIB	BE ★	37,85	+ 0,40
BRIT AMER TOBAC	GB	9,12	+ 0,47
MODELO CONTINEN	PT ★	19,81	....
ETS COLRUYT	BE ★	665	+ 1,99
TAMRO	FI ★	4,2	+ 1,20
GOODYS	GR	23,72	....
PAPASTRATOS CIG	GR	14,26	....
FYFFES	GB	2,17	+ 2,01
IMPERIAL TOBACC	GB	10,27	+ 3
RECKITT & COLMA	GB	10,34	– 2,03
CFR UNITS -A-	CH	1475,91	– 1,87
AHOLD	NL ★	35,95	+ 0,70
AUSTRIA TABAK A	AT ★	60,2	– 0,81
DELHAIZE	BE ★	77,75	+ 1,30
TABACALERA REG	ES ★	21,2	....
ATHENS MEDICAL	GR	21,39	....
SAINSBURY J. PL	GB	6,39	+ 2,05
SMITH & NEPHEW	GB	2,57	+ 2,27
TESCO PLC	GB	2,61	– 0,54
TNT POST GROEP	NL ★	33,6	– 0,30
▶ DJ E STOXX CNCY P		513,94	+ 0,12

COMMERCE DISTRIBUTION

CARREFOUR /RM	FR ★	595	– 0,83
PINAULT PRINT./	FR ★	156,2	+ 0,45
CASTO.DUBOIS /R	FR ★	....	....
GUILBERT /RM	FR ★	108,8	– 0,18
VALORA HLDG N	CH	214,37	+ 1,03
BOOTS CO PLC	GB	12,77	– 0,88
DIXONS GROUP PL	GB	14,61	– 3,48
STOCKMANN A	FI ★	18,5	+ 2,78
GEHE AG	DE ★	55	– 1,43
METRO	DE ★	69	– 0,36
GREAT UNIV STOR	GB	7,98	– 22,54
NEXT PLC	GB	8,98	+ 6,24
JERONIMO MARTIN	PT ★	48,2	....
HENNES & MAURIT	SE	76,97	....
KARSTADT AG	DE ★	357	– 0,83
ARCADIA GRP	GB	2,24	+ 12,95
MARKS & SPENCER	GB	5,45	+ 14,03
W.H SMITH GRP	GB	8,74	+ 0,16
RINASCENTE	IT ★	9,1	– 1,62
CENTROS COMER P	ES ★	20,2	....
WOLSELEY PLC	GB	5,08	+ 1,42
KINGFISHER	GB	9,17	+ 0,31
▶ DJ E STOXX RETL P		350,44	– 0,03

HAUTE TECHNOLOGIE

THOMSON CSF /RM	FR ★	32,15	....
SAGEM	FR ★	540	– 4,42
CAP GEMINI /RM	FR ★	139,9	– 0,07
ZODIAC /RM	FR ★	184,2	– 1,50
STMICROELEC SIC	FR ★	80	– 3,15
ALCATEL /RM	FR ★	101,3	– 0,20
DASSAULT SYST./	FR ★	34,11	– 1,13
ALTEC SA REG.	GR	24,18	....
NERA ASA	NO	1,78	....
BRITISH AEROSPA	GB	6,42	+ 0,22
BARCO	BE ★	220	+ 1,38
MERKANTILDATA	NO	9,71	....
TANDBERG DATA A	NO	4,03	....
BOWTHORPE	GB	4,89	– 1,72
SEMA GROUP	GB	9,84	+ 2,22
GAMBRO -B-	SE	8,03	....
COLOPLAST B	DK	97,48	+ 0,06
KON. PHILIPS EL	NL ★	67,1	+ 0,15
SAP AG	DE ★	273	+ 3,80
SAP VZ	DE ★	311	+ 3,32
INSTRUMENTARIUM	FI ★	33,36	+ 2,61
NETCOM ASA	NO	29,65	....
GETRONICS	NL ★	42,6	– 0,23
INTRACOM N	GR	42,63	....
ASK	NO	6,74	....
FRESENIUS MED C	DE ★	52	– 3,61
GAMBRO -A-	SE	8,03	....
RACAL ELECT CON	GB	5,65	+ 0,51
WILLIAM DEMANT	DK	58,49	– 0,41
OLIVETTI	IT ★	3,03	– 0,98
ROLLS ROYCE	GB	3,46	+ 0,41
GN GREAT NORDIC	DK	34,96	+ 0,39
BAAN COMPANY	NL ★	8,95	– 0,56
OCE	NL ★	24,4	– 0,81
NYCOMED AMERSHA	GB	6,13	+ 1,18
MISYS	GB	6,13	– 6,52
BRITISH BIOTECH	GB	0,47	+ 26,92
NOKIA -K-	FI ★	131	+ 1,16
NOKIA -A-	FI ★	131	+ 1,39
RADIOMETER -B-	DK	45,04	+ 0,61
SIEMENS AG	DE ★	60,7	+ 1,34
SIRTI	IT ★	4,88	– 2,01
SMITHS IND PLC	GB	12,26	+ 1,18
ERICSSON A.	SE	22,87	....
▶ DJ E STOXX TECH P		373,35	+ 0,59

SERVICES COLLECTIFS

SUEZ LYON EAUX/	FR ★	185	+ 1,37
VIVENDI/RM	FR ★	258,1	– 0,54
VIAG	DE ★	460	+ 0,22
UNITED UTILITIE	GB	11,36	– 0,25
OESTERR ELEKTR	AT ★	136,49	+ 0,43
SCOT POWER	GB	9,77	+ 3,32
ELECTRABEL	BE ★	409,5	– 1,09
SYDKRAFT -C-	SE	18,63	....
TRACTEBEL	BE ★	176,5	+ 1,73
HAFSLUND -A-	NO	5,81	....
CENTRICA	GB	1,75	+ 3,36
IBERDROLA	ES ★	15,54	....
ELECTRIC PORTUG	PT ★	21,08	....
ENDESA	ES ★	25,09	....
GAS NATURAL SDG	ES ★	89,9	....
SEVERN TRENT	GB	14,11	+ 2,59
NATIONAL GRID G	GB	7,13	– 9,09
ANGLIAN WATER	GB	11,08	– 0,51
HAFSLUND -B-	NO	3,55	....
EVN	AT ★	125	– 0,33
ITALGAS	IT ★	5,29	– 1,67
THAMES WATER	GB	15,33	– 0,74
RWE	DE ★	40	+ 1,78
	IT ★	10,5	– 0,94
SYDKRAFT -A-	SE	25,60	....
NATIONAL POWER	GB	7,77	+ 4,61
POWERGEN	GB	....	....
▶ DJ E STOXX UTIL P		344,73	+ 0,16

EURO NOUVEAU MARCHÉ

21/01 10 h 24 ▶

AMSTERDAM

	Cours en €uros	% Var. veille
ANTONOV	0,95	– 4,04
CARDIO CONTROL	8	....
RING ROSA	10,6	+ 0,47
CSS	16,5	....
NEDGRAPHICS HOLD	17,5	+ 1,74
POLYDOC	1,9	– 5
PROLION HOLDING	76,5	....
UCC HOLDING NV	13,75	+ 1,10
AIRSPRAY NV	25	+ 3,95
C/TAC	17,05	+ 1,79
HITT NV	8,9	....
INNOCONCEPTS NV	18,7	+ 1,08
RING ROSA WT	2,15	....

BRUXELLES

INTERNOC HLD	4,65	....
INTL BRACHYTHER B	14,25	....
SYNERGIA	8,5	....
PAYTON PLANAR	2,37	....
ENVIPCO HLD CT	1,8	....
FARDEM BELGIUM ABC	16	....
LINK SOFTWARE B	7,68	....
PAYTON PLANAR	2,37	....

FRANCFORT

AIXTRON	207,99	+ 2,46
BERTRANDT AG	63,5	– 3,05
EUROMICRON	37,5	– 2,85
HUNZINGER INFORMAT	129,85	+ 4,30
HOEFT & WESSEL	135	– 3,57
INFOMATEC	190	– 1,04
INTERSHOP COMMUNIC	105	– 4,11
MUEHLBAUER HOLDING	85	....
PLENUM	133	– 3,94
BETA SYSTEMS SOFTW	26,4	+ 0,57
CE COMPUTER EQUIPM	149	....
DRILLISCH	155,15	+ 9,65
EM.TV & MERCHANDI	650	– 4,41
LHS GROUP	47,7	+ 0,42
LOESCH UMWELTSCHUT	13	+ 4
MENSCH UND MASCHIN	94	+ 2,17
MOBILCOM	400	– 5,88
MUEHL PRODUCT & SE	21,3	+ 1,43
PFEIFFER VACU TECH	38,3	+ 0,79
QIAGEN NV	62	+ 0,65
REFUGIUM HOLDING A	29,2	– 2,01
SACHSENRING AUTO	17,4	– 2,25
SERO ENTSORGUNG	12,7	....
SOFTM SOFTWARE BER	75,5	– 7,93
TDS	90	– 3,23
TELDAFAX	54,9	+ 2,62
TELES AG	222,5	– 1,11
TIPTEL	11,7	– 1,68
TRANSTEC	69,5	– 0,71
SALTUS TECHNOLOGY	42,5	+ 3,66
SCM MICROSYSTEMS	73,3	– 0,95
SER SYSTEME	407	– 4,01
SINGULUS TECHNOLOG	135	– 4,39
TECHNOTRANS	61	+ 0,66
W.E.T. AUTOMOTIVE	56	– 1,75
1 & 1 AG & CO.KGAA	135,5	– 6,55
AUGUSTA BETEILIGUN	68	+ 0,74
CE CONSUMER ELECTR	182	– 1,03
CENIT SYSTEMHAUS	238	– 1,24
GRAPHISOFT NV	18,95	– 1,30
ELSA	69	– 2,13
KINOWELT MEDIEN	175,5	+ 1,74
BB BIOTECH ZT-D	31,3	....
BB MEDTECH ZT-D	19,1	....
EDEL MUSIC E 98	380	– 0,26
LINTEC COMPUTER	115	– 6,50
PSI	90	– 0,33

★ CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - **DE** : Allemagne - **ES** : Espagne
IT : Italie - **PT** : Portugal - **IR** : Irlande
LU : Luxembourg - **NL** : Pays-Bas - **AT** : Autriche
FI : Finlande - **BE** : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - **NO** : Norvège - **DK** : Danemark
GB : Grande-Bretagne - **GR** : Grèce - **SE** : Suède.

VALEURS FRANÇAISES

● L'action **Cap Gemini** gagnait 8,6 % à l'ouverture de la Bourse de Paris, jeudi 21 janvier. La veille, l'entreprise de services informatiques avait annoncé un résulat net de 1,24 milliard de francs (190 millions d'euros), nettement supérieur aux estimations des analystes, qui attendaient un bénéfice d'environ 1 milliard de francs (150 millions d'euros). L'entreprise s'attend à une nouvelle progression de 20 % de son profit en 1999.

● L'action **Valeo** gagnait 1,2 %, jeudi, en début de matinée. L'équipementier automobile devait annoncer dans la journée son résultat, attendu en hausse de 18 %, à 1,75 milliards de francs (267 millions d'euros), par les analystes.

● L'action **Rexel** cédait 2,3 % à l'ouverture, jeudi, après la publication, la veille, d'un chiffre d'affaires en progression de 13 %. A structure et taux de change constants, la progression n'est que de 3,6 %, ce qui est inférieur aux prévisions.

● L'action **Pernod-Ricard** gagnait 2 %, jeudi matin, après l'annonce de l'acquisition de 74 % du producteur indien de spiritueux The United Agencies.

● Le titre **Chargeurs** cédait 4 % dans les premiers échanges, jeudi. Le groupe a annoncé une baisse de 17 % du chiffre d'affaires en 1998, à 7,5 millions de francs (1,1 million d'euros).

RÈGLEMENT MENSUEL

JEUDI 21 JANVIER — **Cours relevés à 10 h 15**

Liquidation : 22 janvier

France ▶	Précédent en €uros	Cours en €uros	Cours en francs	% Var. veille	Compensation (1)
B.N.P. (T.P)	146,50	146,50	960,98	....	975
CR.LYONNAIS(TP)	138,10	....	....	....	910
RENAULT (T.P.)	422	420	2755,02	− 0,47	2645
SAINT GOBAIN(T.P	179,90	181,10	1187,94	+ 0,66	1162
THOMSON S.A (T.P	146	141,02	925,03	− 3,41	939
ACCOR	185,10	186,70	1224,67	+ 0,86	1091
AGF	50,20	50,25	329,62	+ 0,09	330
AIR LIQUIDE	149	146,70	962,29	− 1,54	995
ALCATEL	101,50	101,70	667,11	+ 0,19	664
ALSTOM	19,96	20,46	134,21	+ 2,50	117,10
ALTRAN TECHNO. #	225,10	229	1502,14	+ 1,73	1285
ATOS CA	194	205	1344,71	+ 5,67	1270
AXA	129	127,60	837	− 1,08	760
BAIL INVESTIS	130	128,50	842,90	− 1,15	795
BAZAR HOT. VILLE	117,80	117,80	772,72	....	732
BERTRAND FAURE	56,25	56,30	369,30	+ 0,08	366,20
BIC	48,23	48,37	317,29	+ 0,29	304
BIS	80,80	....	....	....	496
B.N.P.	81,50	81,50	534,60	....	415,50
BOLLORE	165,50	165,20	1083,64	− 0,18	1090
BONGRAIN	372	379	2486,08	+ 1,88	2450
BOUYGUES	204	204	1338,15	....	1140
BOUYGUES OFFS	21,83	21,85	143,33	+ 0,09	119,10
BULL#	5,49	5,49	36,01	....	36,25
CANAL +	221	238,40	1563,80	....	1469
CAP GEMINI	140	151,90	996,40	+ 8,50	845
CARBONE LORRAINE	35,10	34,85	228,60	− 0,71	235
CARREFOUR	600	596,50	3912,78	− 0,58	4141
CASINO GUICHARD	89,80	88,30	579,21	− 1,67	580
CASINO GUICH.ADP	55,60	55,55	364,38	− 0,08	354,10
CASTORAMA DUB.(L	199	197,20	1293,55	− 0,90	1217
C.C.F.	83,15	80,85	530,34	− 2,76	498
CEGID (LY)	156,10	158	1036,41	+ 1,21	982
CERUS EUROP.REUN	6,76	6,76	44,34	....	44,25
CGIP	48,50	50,50	331,26	+ 4,12	290
CHARGEURS	50	48	314,86	− 4	275
CHRISTIAN DALLOZ	58,30	58	380,46	− 0,51	390,10
CHRISTIAN DIOR	114,50	113	741,23	− 1,31	570
CIC -ACTIONS A.	77	77,10	505,74	+ 0,12	474,10
CIMENTS FRANCAIS	48,66	49	321,42	+ 0,69	304,60
CLARINS	69,20	68	446,05	− 1,73	390
CLUB MEDITERRANE	81,75	82,60	541,82	+ 1,03	459
CNP ASSURANCES	24	23,92	156,90	− 0,33	160
COFLEXIP	58,60	55,75	365,70	− 4,86	345
COLAS	180	180	1180,72	....	1121
COMPTOIR ENTREP.	1,99	2,05	13,45	+ 3,01	12
CPR	37	36,59	240,01	− 1,10	225
CRED.FON.FRANCE	13,27	13,20	86,59	− 0,52	84,20
CFF.(FERRAILLES)	30,50	30,49	200	− 0,03	226,10
CREDIT LYONNAIS	34	35	229,58	+ 2,94	180,60
CS SIGNAUX(CSEE)	59,50	58,80	385,70	− 1,17	330
DAMART	66	....	....	....	460
DANONE	232	228,90	1501,49	− 1,33	1596
DASSAULT-AVIATIO	169	164,60	1079,71	− 2,60	1880
DASSAULT SYSTEME	34,50	34,75	227,95	+ 0,72	237,50
DE DIETRICH	41,50	40,60	266,32	− 2,16	273,90
DEVEAUX(LY)#	97,95	96,30	631,69	− 1,68	684
DEV.R.N-P.CAL LI.	10,16	10,01	65,66	− 1,47	63,90
DEXIA FRANCE	129,60	130,80	857,99	+ 0,92	868
DMC (DOLLFUS MI)	8,95	8,80	57,72	− 1,67	60,30
DYNACTION	23,40	23,40	153,49	....	144,10
ECIA	104	106,50	698,59	+ 2,40	671
EIFFAGE	62,10	62,15	407,68	+ 0,08	440
ELF AQUITAINE	98,50	96,55	633,33	− 1,97	621
ERAMET	25	25	163,99	....	157,50
ERIDANIA BEGHIN	133,50	134	878,98	+ 0,37	935
ESSILOR INTL	388	371,20	2434,91	− 4,32	2120
ESSILOR INTL.ADP	320,10	320,10	2099,72	....	1817
ESSO	72,30	74	485,41	+ 2,35	450
EURAFRANCE	550	541	3548,73	− 1,63	3553
EURO DISNEY	1,11	1,10	7,22	− 0,90	6,90
EUROPE 1	200	204,90	1344,06	+ 2,45	1290
EUROTUNNEL	1,09	1,08	7,08	− 0,91	6,75
FIMALAC SA	102	100	655,96	− 1,96	615
FINEXTEL	18	18,01	118,14	+ 0,05	121,50
FIVES-LILLE	63,90	60,90	399,48	− 4,69	467,80
FRANCE TELECOM	82,50	81,55	534,93	− 1,15	427
FROMAGERIES BEL	669,50	....	....	....	4484
GALERIES LAFAYET	914	912	5982,33	− 0,21	6000
GASCOGNE	71,85	71,95	471,96	+ 0,13	443,50
GAUMONT #	55	55	360,78	....	331,50
GAZ ET EAUX	42,50	41,80	274,19	− 1,64	275
GECINA	100	100	655,96	....	645
GEOPHYSIQUE	48,05	48	314,86	− 0,10	304
GRANDVISION	21	20	131,19	− 4,76	99,60
GROUPE ANDRE S.A	99,95	99,50	652,68	− 0,45	668
GPE VALFOND ACT.	49,60	....	....	....	320
GR.ZANNIER (LY)	19,40	19,20	125,94	− 1,03	120
GROUPE GTM	87,85	87	570,68	− 0,96	560
GROUPE PARTOUCHE	63,70	65,40	429	+ 2,66	425
GUILBERT	109	109	714,99	....	721
GUYENNE GASCOGNE	379	374	2453,28	− 1,31	2375
HACHETTE FILI.ME	207,50	205,10	1345,37	− 1,15	1160
HAVAS ADVERTISIN	157	158	1036,41	+ 0,63	900
IMETAL	95,60	95,50	626,44	− 0,10	590
IMMEUBLES DE FCE	17,90	18,30	120,04	+ 2,23	106,20
INFOGRAMES ENTER	58,70	58,55	384,06	− 0,25	378
INGENICO	22	22,65	148,57	+ 2,95	155
INTERBAIL	21,89	21,92	143,79	+ 0,13	140
INTERTECHNIQUE	246,10	248	1626,77	+ 0,77	1599
ISIS	59,90	58,10	381,11	− 3	372
JEAN LEFEBVRE	78	78	511,65	....	526
KLEPIERRE	86,80	86	564,12	− 0,92	569
LABINAL	185,90	184	1206,96	− 1,02	1080
LAFARGE	75,80	74,60	489,34	− 1,58	527
LAGARDERE	38,10	37,21	244,08	− 2,33	229,90
LAPEYRE	57	59,80	392,26	+ 4,91	391
LEBON (CIE)	36,51	35	229,58	− 4,13	232
LEGRAND	213,20	212	1390,63	− 0,56	1425
LEGRAND ADP	123,10	123	806,83	− 0,08	835
LEGRIS INDUST.	45	45	295,18	....	228
LOCINDUS	123,70	122,70	804,86	− 0,80	790
L'OREAL	621,50	621,50	4076,77	....	3835
LVMH MOET HEN.	213	210,10	1378,17	− 1,36	1013
MARINE WENDEL	175,90	176,50	1157,76	+ 0,34	1021
METALEUROP	4,20	4,15	27,22	− 1,19	23
MICHELIN	31,56	31,99	209,84	+ 1,36	234,20
MONTUPET SA	36,80	37	242,70	+ 0,54	201
MOULINEX	10,53	10,60	69,53	+ 0,66	82,50
NATEXIS	55,20	55	360,78	− 0,36	354
NORBERT DENTRES.	27,44	27,45	180,06	+ 0,03	185,20
NORD-EST	20,05	20,30	133,16	+ 1,24	176,50
NORDON (NY)	71,95	....	....	....	486
NRJ #	167,70	167,50	1098,73	− 0,11	1023
OLIPAR	7,20	7,20	47,23	....	43,50
PARIBAS	83,90	83,70	549,04	− 0,23	455,50
PATHE	260	279	1830,12	+ 7,30	1515
PECHINEY ACT ORD	29,45	29,31	192,26	− 0,47	175,50
PERNOD-RICARD	52,05	53,05	347,99	+ 1,92	358,40
PEUGEOT	137	136,30	894,07	− 0,51	826
PINAULT-PRINT.RE	155,50	154	1010,17	− 0,96	990
PLASTIC OMN.(LY)	76	74,70	490	− 1,71	435
PRIMAGAZ	75	75,50	495,25	+ 0,66	530
PROMODES	644	640	4198,12	− 0,62	4028
PUBLICIS #	130	130	852,74	....	880
REMY COINTREAU	16,30	16,10	105,61	− 1,22	110
RENAULT	45	44,11	289,34	− 1,97	232,50
REXEL	70,60	69	452,61	− 2,26	525
RHODIA	11,20	11,25	73,80	+ 0,44	78
RHONE POULENC A.	46	45,06	295,57	− 2,04	280,80
ROCHEFORTAISE CO	106,20	106	695,31	− 0,18	656
ROCHETTE (LA)	2,43	2,41	15,81	− 0,82	15,55
ROYAL CANIN	49	48,50	318,14	− 1,02	325
RUE IMPERIALE (L	961	970	6362,78	+ 0,93	6060
SADE (NY)	34,60	34,10	223,68	− 1,44	224
SAGEM SA	565	562	3686,48	− 0,53	3535
SAINT-GOBAIN	109,10	111,70	732,70	+ 2,38	769
SALVEPAR (NY)	72,50	72,20	473,60	− 0,41	461
SANOFI	172	168,80	1107,26	− 1,86	940
SAUPIQUET (NS)	57,50	57,50	377,18	....	372
SCHNEIDER SA	47,43	47,29	310,20	− 0,29	315,60
SCOR	47	47,85	313,88	+ 1,80	366,90
S.E.B.	52	52	341,10	....	448
SEFIMEG CA.	57,50	56	367,34	− 2,60	365,50
SEITA	51,30	51	334,54	− 0,58	332
SELECTIBANQUE	11,05	11,03	72,35	− 0,18	72
SFIM	60,95	....	....	....	430
SGE	42,50	42,60	279,44	+ 0,23	252
SIDEL	73,80	74,30	487,38	+ 0,67	457,60
SILIC CA	155,20	155,10	1017,39	− 0,06	1028
SIMCO	82,50	82,05	538,21	− 0,54	519
S.I.T.A	213	210,20	1378,82	− 1,31	1462
SKIS ROSSIGNOL	11,31	11,50	75,44	+ 1,67	77,10
SOCIETE GENERALE	158	157	1029,85	− 0,63	850
SOC.FONC.LYON.#	127	....	....	....	875
SODEXHO ALLIANCE	171,70	173,30	1136,77	+ 0,93	1214
SOGEPARC (FIN)	70,80	71,50	469,01	+ 0,98	490
SOMMER-ALLIBERT	22,80	22,87	150,02	+ 0,30	145
SOPHIA	38,60	37,80	247,95	− 2,07	237
SPIR COMMUNIC. #	55	54,90	360,12	− 0,18	291,80
STRAFOR FACOM	63,70	63,50	416,53	− 0,31	365
SUEZ LYON.DES EA	182,50	181	1187,28	− 0,82	1131
SYNTHELABO	215	219	1436,55	+ 1,86	1217
TECHNIP	78,20	78,50	514,93	+ 0,38	439
THOMSON-CSF	32,15	32,99	216,40	+ 2,61	226,20
TOTAL	93,40	92	603,48	− 1,49	565
UNIBAIL	121	116,30	762,88	− 3,88	788
UNION ASSUR.FDAL	111	109	714,99	− 1,80	715
USINOR	10,22	10,28	67,43	+ 0,58	59
VALEO	68	68,80	451,30	+ 1,17	414
VALLOUREC	30,40	29,80	195,48	− 1,97	190,40
VIA BANQUE	27,25	28	183,67	+ 2,75	180
VIVENDI	259,50	258	1692,37	− 0,57	1375
WORMS (EX.SOMEAL	13,80	13,70	89,87	− 0,72	82,50
ZODIAC EX.DT DIV	187	185,10	1214,18	− 1,01	1195

International ▶	Précédent en €uros	Cours en €uros	Cours en francs	% Var. veille	Compensation (1)
AMERICAN EXPRESS	89,55	87,60	574,62	− 2,17	571
A.T.T. #	83,35	79	518,21	− 5,21	415
BARRICK GOLD #	16,85	17,05	111,84	+ 1,18	105,90
CROWN CORK ORD.#	29,70	28,01	183,73	− 5,69	159,10
DE BEERS #	12,22	12,21	80,09	− 0,08	67,50
DU PONT NEMOURS	46,86	47,05	308,63	+ 0,40	307
EASTMAN KODAK #	59,85	59,10	387,67	− 1,25	416
FORD MOTOR #	55,25	55,35	363,07	+ 0,18	307,50
GENERAL ELECT. #	86,15	86,30	566,09	+ 0,17	554
GENERAL MOTORS #	79	76,30	500,50	− 3,41	408
HITACHI #	6,02	6,18	40,54	+ 2,65	34,50
I.B.M #	169,30	167,70	1100,04	− 0,94	987
ITO YOKADO #	55,65	57,65	378,16	+ 3,59	363,50
MATSUSHITA #	14,55	....	....	....	93,50
MC DONALD'S #	68,70	67,40	442,12	− 1,89	432
MERCK AND CO #	128,30	128,20	840,94	− 0,07	804
MITSUBISHI CORP.	4,61	4,85	31,81	+ 5,20	32,45
MOBIL CORPORAT.#	73,50	....	....	....	504
MORGAN J.P. #	91	93,30	612,01	+ 2,52	574
NIPP. MEATPACKER	13	....	....	....	85
PHILIP MORRIS #	41,80	41,92	274,98	+ 0,28	292,10
PROCTER GAMBLE	64	72,60	476,22	+ 13,43	483
SEGA ENTERPRISES	17,73	18,75	122,99	+ 5,75	120
SCHLUMBERGER #	41,71	41,75	273,86	+ 0,09	249

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite; ♦ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; **Mardi daté mercredi :** montant du coupon en euros; **Mercredi daté jeudi :** paiement dernier coupon ; **Jeudi daté vendredi :** compensation ; **Vendredi daté samedi :** nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

MERCREDI 20 JANVIER

Cours relevés à 17 h 35

Valeurs ▶	Cours en €uros	Cours en francs	% Var. veille
ADLPARTNER #	24,68	161,89	− 0,04
AB SOFT	21,34	139,98	....
ALPHAMEDIA	47,50	311,58	− 0,21
ALPHA MOS	9	59,04	− 1,09
ALTAMIR & CI	153,90	1009,52	....
ALDETA	5,18	33,98	− 0,38
APPLIGENE ON	2,85	18,69	− 4,36
ASTRA	0,75	4,92	+ 1,35
ATN	11,50	75,44	....
AVENIR TELEC	43	282,06	....
BARBARA BUI	6,20	40,67	− 7,46
BELVEDERE	75	491,97	+ 5,04
BIODOME #	15,80	103,64	+ 0,63
BVRP	54,90	360,12	+ 1,29
CAC SYSTEMES	9,15	60,02	− 2,34
CEREP	24,40	160,05	− 5,79
CHEMUNEX #	1,07	7,02	....
COIL	46,65	306	+ 1,41
CRYO INTERAC	20,50	134,47	− 4,65
CYBER PRESS	46	301,74	− 1,07
CYRANO #	16	104,95	− 5,88
DESK #	25,90	169,89	− 0,34
DESK BS 98	3,25	21,32	+ 1,56
DMS #	10,67	69,99	+ 2,59
DURAND ALLIZ	5,90	38,70	+ 1,72
DURAN DUBOI	70	459,17	+ 2,94
ESKER	25,30	165,96	− 0,07
EUROFINS SCI	69	452,61	+ 3,83
EURO.CARGO S	11,10	72,81	− 2,80
EUROPSTAT	33	216,47	− 2,65
FABMASTER #	21,50	141,03	− 0,46
FI SYSTEM	23,60	154,81	+ 0,42
FLOREANE MED	9,30	61	− 0,53
GENERIX #	60	393,57	+ 3,44
GENESYS #	10,75	70,52	− 1,73
GENSET	69,40	455,23	+ 2,81
GROUPE D	27,75	182,03	....
GUILLEMOT	61	400,13	+ 1,32
GUYANOR ACTI	0,44	2,89	+ 12,82
HF COMPANY	55	360,78	....
HIGH CO.	37	242,70	− 2,60
HOLOGRAM IND.	66,30	434,90	− 1,04
IDP	2,84	18,63	+ 9,65
IDP BS 98 (2 ♦	1,07	7,02	....
IGE + XAO	3,97	26,04	....
ILOG	8,55	56,08	− 2,84
IMECOM GROUP	3,36	22,04	+ 1,81
INFONIE	25,50	167,27	− 8,63
LEXIBOOK	38	249,26	− 1,55
JOLIEZ-REGOL	8	52,48	....
JOLIEZ-REGOL	0,27	1,77	....
LACIE GROUP	12,70	83,31	− 2,68
MEDIDEP #	17,90	117,42	− 3,24
MILLE AMIS #	6	39,36	− 0,66
MONDIAL PECH	10	65,60	+ 5,26
NATUREX	12,50	81,99	− 8,08
OLITEC	104	682,20	− 0,47
OMNICOM	139,90	917,68	+ 8,28
OXIS INTL RG	2,16	14,17	+ 2,85
PERFECT TECH	19,60	128,57	+ 14,28
PHONE SYS.NE	8	52,48	− 3,61
PICOGIGA	17,68	115,97	− 4,43
PROSODIE	66,10	433,59	+ 0,15
PROLOGUE SOF	29	190,23	− 3,33
PROXIDIS	1,37	8,99	+ 0,73
QUANTEL	6,55	42,97	− 6,42
R2I SANTE	39,50	259,10	+ 3,67
RADOUX INTL	37,50	245,98	+ 0,13
RECIF #	13,38	87,77	− 0,14
REPONSE #	17,50	114,79	+ 9,37
REGINA RUBEN	5,55	36,41	− 7,50
SAVEURS DE F	26	170,55	+ 0,38
SILICOMP #	11,50	75,44	− 3,28
SERP RECYCLA	117	767,47	....
STACI	23,63	155	+ 2,73
STELAX	0,36	2,36	− 5,26
SYNELEC #	42	275,50	....
LA TETE D.L.	4,40	28,86	....
THERMATECH I	31	203,35	+ 2,99
TITUS INTERA	84,60	554,94	− 0,47
TITUS INTER. ♦	100,60	659,89	....
TRANSGENE #	38,95	255,50	+ 3,59
UNION TECHNO	0,35	2,30	+ 2,94
VALORUM #	1,59	10,43	− 3,04
V CON TELECO	5,40	35,42	− 5,26
WESTERN TELE	6,73	44,15	− 0,29

(Publicité)

Prenez un vol JAL pour le Japon et bénéficiez d'un billet pour l'Europe.

Japan Airlines offre un double bonus en miles sur les vols entre l'Europe et le Japon, du 10 Janvier au 30 Avril 1999. Ce qui signifie que les nouveaux membres de notre programme de fidélisation, le JAL Mileage Bank, n'ont besoin de faire qu'un voyage aller-retour avec JAL, en Classe Affaires Seasons, pour cumuler suffisamment de miles et bénéficier d'un billet aller-retour en Europe avec Air France ou de deux billets aller-retour en Europe avec British Midland.

Pour tout renseignement ou pour adhérer au JAL Mileage Bank, appelez le 0801 747 700 ou visitez notre site web www.jal-europe.com

JAL Japan Airlines

UNE MEILLEURE APPROCHE DES AFFAIRES

SECOND MARCHÉ

JEUDI 21 JANVIER

Une sélection. **Cours relevés à 10 h 15**

Valeurs ▶	Cours en €uros	Cours en francs	% Var. veille
ADA	61	400,13	− 4,68
AIGLE #	78	511,65	....
ALGECO #	62,50	409,97	− 1,49
APRIL S.A.#(	69,45	455,56	+ 0,07
ARKOPHARMA #	55	360,78	− 0,18
ASSUR.BQ.POP ♦	99	649,40	....
ASSYSTEM #	19,10	125,29	− 0,77
BELLE JARDIN ♦	63,75	418,17	....
BENETEAU CB#	124,50	816,67	− 0,40
BIOBLOCK SCT ♦	63,30	415,22	....
BISC. GARDEI ♦	5,34	35,03	....
BOIRON (LY)#	62	406,69	− 1,58
BOISSET (LY) ♦	48,51	318,20	....
BOIZEL CHANO ♦	69,35	454,91	....
BONDUELLE	18,14	118,99	− 3,51
BOURGEOIS (L ♦	7,60	49,85	....
BRICE	44,52	292,03	− 1,50
BRICORAMA # ♦	43	282,06	....
BRIOCHE PASQ	100,90	661,86	+ 0,90
BUT S.A.	44,50	291,90	....
SOLERI ♦	48,95	321,09	....
CDA-CIE DES	28	183,67	+ 0,17
CEGEDIM #	39	255,82	− 3,46
CERG-FINANCE	97	636,28	− 1,02
CGBI ♦	25,92	170,02	....
CLAYEUX (LY) ♦	6,98	45,79	....
CNIM CA#	34,31	225,06	+ 2,41
COFITEM-COFI ♦	51,10	335,19	....
CIE FIN.ST-H ♦	59,50	390,29	....
C.A. PARIS I	145,80	956,39	− 0,13
C.A.ILLE & V	47,72	313,02	− 0,47
C.A.LOIRE/H. ♦	41,47	272,03	....
C.A.MORBIHAN	47	308,30	− 1,46
C.A.DU NORD#	75,50	495,25	....
C.A. OISE CC ♦	59,60	390,95	....
C.A.PAS DE C	87,20	571,99	....
C.A.TOULOUSE ♦	71,90	471,63	....
CRCAM CCI NV ♦	40,20	263,69	....
CRCAM TOUR.P ♦	56	367,34	....
CROMETAL ♦	45,70	299,77	....
DAPTA-MALLIN	....	....	....
GROUPE J.C.D	50,20	329,29	− 1,56
DAUPHIN OTA ♦	68	446,05	....
DECAN GPE NO	37	242,70	− 0,26
DU PAREIL AU	69,95	458,84	....
EXPAND S.A	39,75	260,74	− 0,12
L ENTREPRISE ♦	56,05	367,66	....
ETAM DEVELOP	29,80	195,48	+ 1,53
EUROPEENNE C	71,30	467,70	− 0,97
EUROP.EXTINC	57	373,90	− 3,38
EXEL INDUSTR	59	387,01	− 1,50
FACTOREM ♦	135	885,54	....
FACTOREM NV ♦	126,70	831,10	....
FAIVELEY #	24	157,43	+ 2,12
FINACOR	3,85	25,25	....
FINATIS(EX.L ♦	67,80	444,74	....
FININFO ♦	154	1010,17	....
FLO (GROUPE)	38,80	254,51	− 0,25
FOCAL (GROUP ♦	40,25	264,02	....
FRAIKIN 2#	59	387,01	+ 3,50
FRANKOPARIS ♦	13,86	90,92	....
GARONOR ACT. ♦	18,55	121,68	....
GAUTIER FRAN	54,60	358,15	+ 0,18
GEL 2000 ♦	2,24	14,69	....
GENERALE LOC ♦	26,50	173,83	....
GEODIS #	60	393,57	− 2,43
G.E.P PASQUI ♦	3,10	20,33	....
GFI INDUSTRI	30,95	203,02	− 0,16
GFI INFORMAT	92,70	608,07	+ 0,81
GO SPORT ♦	63,35	415,55	....
FINANCIERE G ♦	7,08	46,44	....
GRAND MARNIE ♦	4765	31256,35	....
GROUPE BOURB ♦	47,20	309,61	....
GUERBET S.A	18,60	122,01	− 2,10
GUY DEGRENNE	41	268,94	− 1,10
GUYOMARC H N	56,10	367,99	− 4,10
HERMES INTL	76	498,53	− 0,52
HYPARLO #(LY	109	714,99	+ 0,18
I.C.C.# ♦	29	190,23	....
IMMOB.BATIBA	50,35	330,27	− 0,29
IMS(INT.META	7,47	49	− 1,58
INFO REALITE	44,97	294,98	− 0,06
INT. COMPUTE ♦	8,55	56,08	....
JET MULTIMED	107,10	702,53	− 1,29
LATECOERE #	81,50	534,60	− 1,86
L.D.C.	124,50	816,67	− 2,27
LECTRA SYST.	6	39,36	+ 1,01
LEON BRUXELL ♦	50,05	328,31	....
LOUIS DREYFU	21,80	143	+ 3,07
LVL MEDICAL	15,10	99,05	+ 1,34
M6-METROPOLE	140,10	919	− 1,95
MEDASYS DIGI	1,68	11,02	− 4
MANITOU # ♦	122,10	800,92	....
MANUTAN	58	380,46	....
MARC ORIAN ♦	109	714,99	....
MARIONNAUD P	39,52	259,23	− 0,95
MECATHERM #	25,30	165,96	− 0,78
MGI COUTIER	43,11	282,78	+ 0,96
MICHEL THIER	106,70	699,91	− 0,28
TOUPARGEL (L ♦	10,26	67,30	....
NAF-NAF #	10,95	71,83	− 0,45
PARIS EXPO ♦	37,80	247,95	....
PENAUILLE PO	223	1462,78	+ 0,22
PHYTO-LIERAC	25,95	170,22	+ 0,19
POCHET ♦	87	570,68	....
RADIALL #	60,50	396,85	+ 0,83
RALLYE(CATHI	63	413,25	....
REYNOLDS	37,80	247,95	....
RUBIS #	22,80	149,56	− 0,43
SABATE SA #	110,10	722,21	− 2,56
SEGUIN MOREA	73,90	484,75	− 0,06
SIDERGIE	108,50	711,71	+ 0,27
SIPAREX (LY)	24,01	157,50	....
SOCAMEL-RESC ♦	18,32	120,17	....
SOPRA #	255	1672,69	....
SPORT ELEC S ♦	3,72	24,40	....
STALLERGENES	29	190,23	− 0,34
STEF-TFE #	38,70	253,86	....
SUPERVOX (B) ♦	2,75	18,04	....
SYLEA	47	308,30	+ 0,75
TF1	172	1128,25	+ 2,68
TRIGANO ♦	29,20	191,54	....

SICAV FCP

Une sélection.

Cours de clôture le 20 janvier

Émetteurs ▶	Valeurs unitaires★ €uros	Valeurs unitaires★ francs★★	Date cours
AGIPI			
AGIPI AMBITION (AXA)	24,29	159,33	20/01
AGIPI ACTIONS (AXA)	23,18	152,05	20/01
BNP — 3615 BNP			
ANTIGONE TRÉSORIE	141362,60	927277,87	20/01
NATIO COURT TERME	2266,85	14869,56	20/01
NATIO COURT TERME 2	61564,07	403833,83	20/01
NATIO EPARGNE	346,66	2273,94	20/01
NATIO EP. CROISSANCE	625,89	4105,57	20/01
NATIO EP. PATRIMOINE	26,39	173,11	20/01
NATIO EPARG. RETRAITE	30,44	199,67	20/01
NATIO EPARGNE TRÉSOR	1846,68	12113,43	20/01
NATIO EURO VALEURS	211	1384,07	20/01
NATIO EURO OBLIG.	174,57	1145,10	20/01
NATIO EURO OPPORT.	190,86	1251,96	20/01
NATIO EURO PERSPECT.	334,34	2193,13	20/01
NATIO IMMOBILIER	255,44	1675,58	20/01
NATIO INTER	177,08	1161,57	20/01
NATIO MONÉTAIRE C	863,85	5666,48	20/01
NATIO MONÉTAIRE D	795,14	5215,78	20/01
NATIO OBLIG. LT	36,97	242,51	20/01
NATIO OBLIG. MT C	144,03	944,77	20/01
NATIO OBLIG. MT D	139,21	913,16	20/01
NATIO OPPORTUNITÉS	32,58	213,71	20/01
NATIO PLACEMENT C	12520,34	82128,05	20/01
NATIO PLACEMENT D	11444,30	75069,69	20/01
NATIO REVENUS	175,67	1152,32	20/01
NATIO SÉCURITÉ	1758,20	11533,04	20/01
NATIO VALEURS	275,36	1806,24	20/01
CDC Asset Management EUROPE — www.cdc-assetmanagement.com			
LIVRET B. INV.D PEA	169,18	1109,75	19/01
NORD SUD DÉVELOP. C	409,72	2687,59	19/01
NORD SUD DÉVELOP. D	366,97	2407,17	19/01
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC			
PATRIMOINE RETRAITE C	49,98	327,85	20/01
PATRIMOINE RETRAITE D	47,32	310,40	20/01
CDC TRESOR — Minitel : 3616 CDC TRESOR (1,29 F/mn)			
FONSICAV C	3144,46	20626,31	20/01
MUTUAL. DÉPôTS SIC. C	3137,31	20579,40	20/01
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,23 F/mn)			
ÉCUR. ACT. FUT.D PEA	59,20	388,33	20/01
ÉCUR. CAPITALISATION C	42,40	278,13	20/01
ÉCUR. EXPANSION C	13334,94	87471,47	20/01
ÉCUR. GÉOVALEURS C	654,33	4292,12	20/01
ÉCUR. INVESTIS. D PEA	47,27	310,07	20/01
ÉC. MONÉT.C/10 30/11/98	206,49	1354,49	20/01
ÉC. MONÉT.D/10 30/11/98	186,28	1221,92	20/01
ÉCUR. TRÉSORERIE C	50,66	332,31	20/01
ÉCUR. TRÉSORERIE D	47,50	311,58	20/01
ÉCUR. TRIMESTRIEL D	331,73	2176,01	20/01
ÉPARCOURT-SICAV D	30,48	199,94	20/01
GÉOPTIM C	2224,42	14591,24	20/01
GÉOPTIM D	1991,41	13062,79	20/01
HORIZON C	447,51	2935,47	20/01
PRÉVOYANCE ÉCUR. D	16,71	109,61	20/01
INDOCAM Asset Management — CRÉDIT AGRICOLE — 08 36 68 56 55 (2,23 F/mn)			
AMPLIA	19077,56	125140,59	21/01
ATOUT AMÉRIQUE	35,43	232,41	20/01
ATOUT ASIE	12,54	82,26	20/01
ATOUT FRANCE EUROPE	174,90	1147,27	20/01
ATOUT FRANCE MONDE	42,46	278,52	20/01
ATOUT FUTUR C	170,29	1117,03	20/01
ATOUT FUTUR D	157,92	1035,89	20/01
COEXIS	325,14	2132,78	20/01
DIÈZE	420,49	2758,23	20/01
ELICASH	151851,63	996081,40	21/01
EURODYN	526,78	3455,45	20/01
INDICIA	370,34	2429,27	19/01
INDOCAM CONVERT. C	2460,08	16137,07	20/01
INDOCAM CONVERT. D	2251,96	14771,89	20/01
INDOCAM EUR. NOUV.	1728,81	11340,25	19/01
INDOCAM HOR. EUR. C	192,54	1262,98	20/01
INDOCAM HOR. EUR. D	181,70	1191,87	20/01
INDOCAM MULTI OBLIG.	149,77	982,43	20/01
INDOCAM ORIENT C	26,11	171,27	20/01
INDOCAM ORIENT D	23,46	153,89	20/01
INDOCAM UNIJAPON	130,94	858,91	20/01
INDOCAM STR. 5-7 C	326,50	2141,70	20/01
INDOCAM STR. 5-7 D	223,48	1465,93	20/01
MONÉ.J C	1892,72	12415,43	21/01
MONÉ.J D	1751,82	11491,19	21/01
OBLIFUTUR C	94,98	623,03	20/01
OBLIFUTUR D	87,54	574,22	20/01
ORACTION	178,91	1173,57	20/01
REVENU-VERT	182,67	1198,24	20/01
SÉVÉA	18,18	119,25	19/01
SYNTHÉSIS	3301,43	21655,96	20/01
UNIVERS ACTIONS	46,79	306,92	20/01
UNI ASSOCIATIONS	18,28	119,91	21/01
UNI-FONCIER	288,67	1893,55	20/01
UNI-RÉGIONS	282,60	1853,73	20/01
UNIVAR C	49,06	321,81	21/01
UNIVAR D	46	301,74	21/01
UNIVERS-OBLIGATIONS	41,82	274,32	20/01
Fonds communs de placements			
INDOCAM DOLLAR 3 M.	16560,14	108627,40	19/01
INDOCAM VAL. RESTR.	2587,33	16971,77	14/01
OPTALIS DYNAMIQ. C	18,33	120,24	19/01
OPTALIS DYNAMIQ. D	18,14	118,99	19/01
OPTALIS ÉQUILIB. C	17,84	117,02	19/01
OPTALIS ÉQUILIB. D	17,38	114,01	19/01
OPTALIS EXPANSION C	16,87	110,66	19/01
OPTALIS EXPANSION D	16,87	110,66	19/01
OPTALIS SÉRÉNITÉ C	16,74	109,81	19/01
OPTALIS SÉRÉNITÉ D	15,99	104,89	19/01
PACTE SOL. LOGEM.	80,01	524,83	19/01
PACTE VERT T. MONDE	81,91	537,29	19/01
CIC BANQUES			
FRANCIC	29,41	192,92	20/01
FRANCIC PIERRE	26,60	174,48	20/01
EUROPE RÉGIONS	38,67	253,66	20/01
CIC PARIS			
ASSOCIC	176,22	1155,93	20/01
CICAMONDE	27,46	180,13	20/01
CONVERTICIC	76,44	501,41	20/01
ECOCIC	297,84	1953,70	20/01
MENSUELCIC	1526,90	10015,81	20/01
OBLICIC MONDIAL	649,57	4260,90	20/01
OBLICIC RéGIONS	192,40	1262,06	20/01
RENTACIC	25,55	167,60	20/01
CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT			
EURCO SOLIDARITÉ	224,87	1475,05	20/01
LION 20000 C	2716,88	17821,56	20/01
LION 20000 D	2478,09	16255,20	20/01
LION-ASSOCIATIONS C	1809,98	11872,69	20/01
LION-ASSOCIATIONS D	1632,83	10710,66	20/01
LION COURT TERME C	4218,73	27673,05	20/01
LION COURT TERME D	3606,98	23660,24	20/01
LIONPLUS C	271,71	1782,30	20/01
LIONPLUS D	248,89	1632,61	20/01
LION TRÉSOR	411,91	2701,95	20/01
OBLILION	374,84	2458,79	20/01
SICAV 5000	149,61	981,38	20/01
SLIVAFRANCE	252,46	1656,03	20/01
SLIVAM	104,79	687,38	20/01
SLIVARENTE	42,10	276,16	20/01
SLIVINTER	145,72	955,86	20/01
TRILION	796,67	5225,81	20/01
Crédit Mutuel FINANCE			
CM EURO PEA	19,40	127,26	20/01
CM FRANCE ACTIONS	31,01	203,41	20/01
CM MID. ACT. FRANCE	24,35	159,73	20/01
CM MONDE ACTIONS	301,06	1974,82	20/01
CM OBLIG. LONG TERME	108	708,43	20/01
CM OPTION DYNAM.	27,41	179,80	20/01
CM OPTION ÉQUIL.	49,81	326,73	20/01
CM OBLIG. COURT TERME	150,71	988,59	20/01
CM OBLIG. MOYEN TERME	315,64	2070,46	20/01
CM OBLIG. QUATRE	169,53	1112,04	20/01
Fonds communs de placements			
CM OPTION MODÉRATION	17,75	116,43	20/01
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE			
ASIE 2000	61,01	400,20	20/01
SAINT-HONORÉ CAPITAL	3420,15	22434,71	20/01
ST-HONORÉ MAR. ÉMER.	49,22	322,86	20/01
ST-HONORÉ PACIFIQUE	74,32	487,51	20/01
ST-HONORÉ VIE SANTÉ	323,64	2122,94	20/01
Legal & General — LEGAL & GENERAL BANK			
SÉCURITAUX	290	1902,28	20/01
STRATÉGIE IND. EUROPE	194,90	1278,46	20/01
STRATÉGIE RENDEMENT	331,04	2171,48	20/01
LA POSTE — Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,23 F/mn)			
AMPLITUDE AMÉRIQUE C	22,64	148,51	20/01
AMPLITUDE AMÉRIQUE D	22,57	148,05	20/01
AMPLITUDE EUROPE C	33,22	217,91	20/01
AMPLITUDE EUROPE D	32,58	213,71	20/01
AMPLITUDE MONDE C	194,58	1276,36	20/01
AMPLITUDE MONDE D	181,95	1193,51	20/01
AMPLITUDE PACIFIQUE C	12,98	85,14	20/01
AMPLITUDE PACIFIQUE D	12,88	84,49	20/01
ÉLANCIEL FRANCE D PEA	40,32	264,48	20/01
ÉLANCIEL EURO D PEA	103,18	676,82	20/01
ÉMERGENCE E.POST.D PEA.	28,59	187,54	20/01
GÉOBILYS C	111,53	731,59	20/01
GÉOBILYS D	104,37	684,62	20/01
INTENSYS C	19,09	125,22	20/01
INTENSYS D	17,56	115,19	20/01
KALEïS DYNAMISME C	208,02	1364,52	20/01
KALEïS ÉQUILIBRE C	188,61	1237,20	20/01
KALEïS SÉRÉNITÉ C	176,23	1155,99	20/01
KALEIS DYNAMISME D	205,10	1345,37	20/01
KALEIS ÉQUILIBRE D	185,68	1217,98	20/01
KALEIS SÉRÉNITÉ D	172,86	1133,89	20/01
LATITUDE C	23,57	154,61	20/01
LATITUDE D	20,93	137,29	20/01
OBLITYS D	105,96	695,05	20/01
PLÉNITUDE D PEA	40,85	267,96	20/01
POSTE GESTION D	2284,20	14983,37	20/01
POSTE PREMIÈRE SI	6471,66	42451,31	20/01
POSTE PREMIÈRE 1 AN	38765,43	254284,55	20/01
POSTE PREMIÈRE 2-3	8372,03	54916,92	20/01
REVENUS TRIMESTR. D	820,32	5380,95	20/01
THÉSORA C	169,62	1112,63	20/01
THÉSORA D	148,40	973,44	20/01
TRÉSORYS C	42767,47	280536,21	20/01
SOLSTICE D	367,08	2407,89	20/01
SG ASSET MANAGEMENT — Serveur vocal : 08 36 68 36 62 (2,23 F/mn)			
ACTIMONÉTAIRE C	6040	39619,80	20/01
ACTIMONÉTAIRE D	4658,44	30557,36	20/01
CADENCE 1 D	164,57	1079,51	20/01
CADENCE 2 D	164,61	1079,77	20/01
CADENCE 3 D	162,84	1068,16	20/01
CAPIMONÉTAIRE C	64,85	425,39	20/01
CAPIMONÉTAIRE D	57,09	374,49	20/01
SOGEOBLIG C/D	105,22	690,20	20/01
INTEROBLIG C	51,26	336,24	20/01
INTERSÉLECTION FR. D	71,15	466,71	20/01
SÉLECT DÉFENSIF C	180,17	1181,84	20/01
SÉLECT DYNAMIQUE C	211,23	1385,58	20/01
SÉLECT ÉQUILIBRE 2	153,40	1006,24	20/01
SÉLECT PEA 3	145,87	956,84	20/01
SOGEPEA EUROPE	218,97	1436,35	20/01
S.G. FRANCE OPPORT. C	382,48	2508,90	20/01
S.G. FRANCE OPPORT. D	362,06	2374,96	20/01
SOGENFRANCE C	428,45	2810,45	20/01
SOGENFRANCE D	388,98	2551,54	20/01
SOGÉPARGNE D	46,80	306,99	20/01
SOGINTER C	56,68	371,80	20/01

LÉGENDE

★ Hors frais. ★★ A titre indicatif.

SCIENCES **L'édition de revues scientifiques spécialisées est une activité lucrative que se partagent un petit nombre de sociétés. ● CE MARCHÉ de plusieurs milliards de dollars dégage des marges de profit qui peuvent dépasser les 40 %. ● DEVANT le prix excessif de certains abonnements – jusqu'à 83 640 F, soit 12 750 € –, bibliothèques et chercheurs se rebellent aujourd'hui contre cette *« folle inflation »*. ● INTERNET permettra-t-il de remédier à cette crise ? Certains l'espèrent, qui prônent un abandon du papier au profit des journaux électroniques. ● LES EXPÉRIENCES se multiplient, soutenues par les chercheurs, les universités, les bibliothèques et les organismes de recherche, et entrent en concurrence avec les produits des éditeurs classiques qui sont eux aussi sur la Toile. Le système traditionnel du journal scientifique est aujourd'hui fragile.**

Les journaux scientifiques sont menacés par la concurrence d'Internet

Les chercheurs ont pris l'habitude de faire circuler largement sur la Toile des comptes-rendus de leurs travaux, court-circuitant ainsi les revues de référence, qui effectuent un tri et des vérifications sévères avant publication. L'enjeu financier de cette évolution est considérable

FAIRE FORTUNE en éditant des revues scientifiques hyperspécialisées aux titres accrocheurs comme *Cryptogamie et algologie, Journal of Algebraic Combinatorics,* ou *Journal of Reducing Space Mission Cost* peut paraître utopique. Pourtant, cette activité, autrefois artisanale, est devenue, depuis la seconde guerre mondiale, un *« big business »*. Aujourd'hui, quelques éditeurs se disputent un marché de plusieurs milliards de dollars dont les marges dépassent souvent les 40 %.

Feu Robert Maxwell a bâti son empire sur le dos de journaux scientifiques. En 1997, Reed-Elsevier, qui a racheté la plupart des titres de Maxwell, a affiché pour ses seules activités scientifiques un bénéfice de 2,155 milliards de francs (328 millions d'euros) pour un chiffre d'affaires de 5,35 milliards de francs (815 millions d'euros). Au cours de la même période, les 121 bibliothèques de l'Association américaine des bibliothèques de recherche (ARL), qui disposent d'un budget de 13,4 milliards de francs (2,04 milliards d'euros), ont dépensé 2,9 milliards de francs (366 millions d'euros) d'abonnements scientifiques ; soit 68 000 francs (10 365 €) par chercheur. Aujourd'hui, bibliothèques, organismes de recherche et chercheurs se rebellent, dénonçant des *« bénéfices excessifs »* et la *« folle inflation »* du prix des revues. Certains abonnements frisent les 83 500 francs (12 700 €) annuels. Conséquence de cette *« crise des revues »* : de moins en moins de titres sont offerts à la lecture des utilisateurs.

Internet pourrait-il briser cette spirale inflationniste ? Une bibliothèque danoise, la Technical Knowledge Center & Library, le pense, qui vient d'abandonner l'édition papier au profit de journaux électroniques directement accessibles sur ordinateur via la Toile. Il y a quatre ans, c'était inimaginable : le nombre de journaux électroniques sur la Toile était de 140. Il y a dix-huit mois, la plupart des titres en ligne n'offraient rien d'autre que des sommaires de leur version papier. Depuis, les éditeurs traditionnels ont investi massivement le Web. Le nombre de titres en ligne dépasse les 7 000 ; plus de 1 200 pour l'anglo-néerlandais Reed-Elsevier, 360 pour l'allemand Springer Verlag et 174 pour l'anglais Academic Press. Un journal sans sa version Web est désormais une espèce rare, sinon en danger.

Bibliothèques et scientifiques n'entendent pas rester sans réaction et militent pour que des sociétés à but non lucratif et des *« éditeurs responsables »* reprennent le contrôle de l'édition scientifique.

Jusqu'à récemment, les chercheurs dépendaient des grosses maisons d'édition pour diffuser leur travail. Elles seules avaient les moyens d'une impression traditionnelle alliée à un réseau mondial de distribution. Désormais, un ordinateur et un site Web suffisent à assurer une audience internationale.

AIDER LES PETITS

En 1995, l'université de Stanford a créé Highwire Press pour aider les universités et les sociétés savantes du monde entier à éditer, sur Internet, des journaux de qualité à petit prix. Mais Michael Keller, rédacteur en chef à Highwire, redoute que ces éditeurs à but non lucratif ne soient rapidement balayés par les éditeurs dotés de gros moyens et se propose pour l'éviter d'aider ceux qui sont prêts à tenter l'aventure. Highwire a déjà dans son écurie plus de 100 journaux, parmi lesquels les prestigieuses revues américaines *Science* et *Proceedings of the National Academy of Sciences*.

La Scholarly Publishing and Academic Resources Coalition (Sparc), fondé en 1997 par l'ARL, est plus agressive encore. Elle s'est associée récemment avec la Royal Society of Chemistry britannique pour lancer un journal électronique, *PhysChemComm,* vendu 2 000 francs (305 €) alors que *Chemical Physics Letters*, d'Elsevier, coûte 45 360 francs (6 915 €). Et ce n'est pas tout. Michael Rosenzweig, de l'université d'Arizona, a quitté, avec tout son comité de lecture, le journal d'écologie qu'il avait créé il y a douze ans avec le Néerlandais Wolter Kluver, écœuré qu'il était par l'inflation des prix de l'éditeur. Il vient de rejoindre Sparc pour créer à un prix trois fois moins élevé *Evolutionary Ecology Research*.

Le succès de telles initiatives est loin d'être garanti. Bien que soutenus par de grosses bibliothèques, les nouveaux journaux électroniques doivent, comme n'importe quelle revue, trouver leur niche et attirer des auteurs. *« Tant que* PhysChemComm *n'aura pas mis KO ses concurrents, je continuerai de lire les publications d'Elsevier si j'y trouve de bons papiers »,* note Gregory Fu, chimiste au MIT (Massachusetts Institute of Technology). *« Si les chercheurs intégraient le prix des journaux dans leur budget, ils se comporteraient différemment »*, assure Mark McCabe, économiste à l'Institut de technologie d'Atlanta (Géorgie).

Conscients des risques qu'ils encourent, les éditeurs commerciaux rétorquent que leurs structures leur coûtent cher et que la qualité de leurs publications, ainsi que l'augmentation de la pagination expliqueraient leurs hausses de tarifs. Mais, ironise Mark MacCabe, de là à justifier le doublement du prix, entre 1992 et 1996, de l'abonnement (85 000 francs, soit 12 957 €) à *Brain Research*...

ALLIANCES AVEC ÉDITEURS

Pas étonnant que les bibliothèques et même les Etats jouent du contrepouvoir et s'allient pour créer des consortiums, acheter ensemble et négocier des accords avec des éditeurs afin d'obtenir des « packages » de journaux électroniques. Aux Etats-Unis, l'Etat de l'Ohio a ainsi regroupé 74 de ses bibliothèques au sein d'Ohiolink. Le Royaume-Uni a créé, en décembre 1998, une structure similaire, le National Electronic Site Licence Initiative (Nesli), qui traitera pour l'ensemble des universités et des agences de recherche du pays. Le mouvement s'internationalise. Différents consortiums se sont regroupés, en 1997, au sein d'une coalition internationale, International Coalition of Library Consortia. Elle compte 79 membres aux Etats-Unis, un nombre croissant au Royaume-Uni, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Australie. Mais toujours pas de Français.

Quoi qu'il en soit, la littérature scientifique devenant rapidement une vaste toile, beaucoup s'interrogent sur l'utilité qu'il y a à la saucissonner en des milliers de titres toujours plus nombreux. Le système traditionnel du journal scientifique ressemble fort aujourd'hui à un château de cartes dont Internet est en train de secouer les fondations.

Declan Butler,
avec Rachel Fleaux

Les avantages comparés du papier et de la Toile

***« QUAND ON LEUR A MONTRÉ** nos premières réalisations, les chercheurs étaient comme des gamins de huit ans à qui on offre une voiture téléguidée »*, plaisante un responsable d'EDP Sciences. Cet éditeur français de revues scientifiques très spécialisées a relevé avec conviction le défi de l'électronique. Ses dix-sept publications sont toutes *on line*. Trois d'entre elles ne sont même disponibles que sous forme électronique.

Astronomy and Astrophysics, l'un des fleurons de l'« écurie » EDP (avec *The European Physical Journal*), est disponible sur Internet depuis 1995. Une antériorité par rapport à la concurrence qui permit à cet éditeur de peaufiner le produit. *« Il y a beaucoup plus d'informations sur la version électronique que sur la version papier*, explique Catherine Duval, responsable marketing de l'entreprise. *Nous y mettons, par exemple d'énormes tableaux de chiffres et des logiciels ; toutes choses qu'adorent les astrophysiciens, mais qui prennent trop de place dans un journal papier. »* Mieux : en cours de lecture, en « cliquant » tout simplement sur certains mots de l'article, le « lecteur » internaute a accès directement aux documents correspondants du Centre de données stellaires de Strasbourg ou de la banque de données astronomiques de la NASA.

De la même manière, à la fin des articles de *The European Physical Journal*, un simple « clic » de la souris sur les références d'un article cité ayant paru chez le grand concurrent américain *Physical Review* suffit à faire apparaître le texte correspondant. Ce « lien hypertexte », qui fonctionne dans les deux sens (depuis décembre 1998), *« est une première mondiale »*, assure Catherine Duval.

Ces avantages n'entraînent, pour les abonnés, aucun frais supplémentaire. L'abonnement d'une université ou d'un organisme de recherche (5 850 francs [892 €] par an pour *Astronomy and Astrophysics*, 6 800 F [1 037 €] pour *The European Physical Journal*) donne droit à la connexion de tous les chercheurs à la version électronique, en plus de la livraison d'un exemplaire papier pour la bibliothèque.

« Les bibliothèques tiennent beaucoup à l'imprimé, souligne Catherine Duval. *Même nos versions purement électroniques sont dotées d'un volume papier annuel pour l'archivage. »* C'est que, malgré tous ses défauts, le papier a un avantage énorme sur le média électronique : il peut survivre des milliers d'années. Abandonner les revues imprimées, c'est s'exposer au risque de fabriquer des millions de documents illisibles pour la postérité, en raison de la rapide obsolescence du matériel informatique.

> Abandonner les revues imprimées, c'est s'exposer à un risque en raison de la rapide obsolescence du matériel informatique

L'archivage informatique est un vrai casse-tête. Les nouveaux systèmes et les logiciels évoluent rapidement. Ils ne lisent, souvent, plus les CD-ROM âgés de quelques années à peine. Les documents de la Toile posent, de surcroît, un tout nouveau problème : comment maintenir les liens entre textes, son, image et les liaisons entre sites, et qui doit s'en occuper ? Les solutions technologiques existent. Les ordinateurs peuvent rapidement, à moindre frais, migrer d'une forme de logiciel à une autre. Remettre à jour le matériel est principalement une question de gestion. Yola de Lusenet, secrétaire exécutif de la Commission européenne de préservation et d'accès, met en garde, néanmoins, *« contre une foi excessive dans les solutions technologiques »*.

Les solutions seront multiples, prédit, pour sa part, Deanne Marcum, président du Council on Library and Information Resources, sorte de haut conseil des bibliothèques américaines. *« Seule l'expérience nous aidera à passer ce cap difficile. »* C'est ainsi que l'*American Physical Society* a fait de l'archivage de ses revues une priorité. Elle a digitalisé les volumes de son célèbre *Physical Review* depuis 1985 et s'apprête à faire de même pour tous les autres, jusqu'au numéro un de 1893. Mais des copies de ces précieuses archives électroniques sont conservées dans plusieurs bibliothèques à travers le monde. Pour éviter tout accident.

D. B., J.-P. D. et R. F.

Chaise électronique

A long terme, le système des journaux papier pourrait finir sur la *« chaise électronique »*. Andrew Odlyzko, mathématicien aux Laboratoires AT&T et expert en économie de l'édition électronique, estime que maintenir des milliers de journaux lus par quelques centaines de personnes ne sera plus longtemps viable. La plupart d'entre eux n'existeront plus qu'en ligne. De nouveaux titres ont proliféré, saucissonnant des disciplines scientifiques en tranches toujours plus minces. Mais ce *big bang* pourrait bien être suivi par un *big crunch*. Le devenir des éditeurs scientifiques du Web ressemble à celui des libraires *on line* comme www.amazon.com. Il devient possible pour les chercheurs de dénicher à partir d'un seul site – comme l'énorme base de données américaine Medline – le texte de n'importe quel article dans n'importe quelle revue.

La remise en cause d'un système bien établi de sélection des articles à publier

LA TOILE est née au CERN. Depuis longtemps, les chercheurs du Laboratoire européen de physique des particules – originaires du monde entier – utilisent le réseau mondial pour échanger leurs données. Très logiquement, cette communauté cosmopolite a été l'une des premières à tenter de lancer ses propres journaux électroniques. Le résultat, contrasté, préfigure peut-être ce qu'il adviendra de cette tendance sur un plan plus général.

Les publications scientifiques respectent un rituel bien particulier. Les chercheurs proposent leurs textes à une revue dont le comité de rédaction effectue un permier tri avant de soumettre les articles les plus intéressants à la critique d'un comité d'experts – des chercheurs de renommée mondiale dans la discipline concernée –, qui demandent souvent quelques précisions ou explications. Ce système de « revue par les pairs » (*peer review* en anglais) fournit aux textes un label de qualité incontesté et très recherché.

Mais le processus peut prendre plusieurs mois. Les auteurs ont donc pris l'habitude de publier sur Internet leurs *preprints,* le premier jet des versions soumises (ou non) aux revues scientifiques. Cela permet à leurs collègues de prendre connaissance plus rapidement de leurs travaux, d'en discuter et de monter des expériences de vérification.

L'IDÉE DE PAUL GINSPARG

C'est Paul Ginsparg, un physicien du Laboratoire national de Los Alamos (Etats-Unis), qui, le premier, a eu l'idée de généraliser le système. Le succès fut foudroyant. Lancé modestement avec un tout petit serveur informatique il y a quatre ans, son service est désormais utilisé par l'ensemble de la communauté des physiciens des particules et diffuse 25 000 articles par an. Des « sites miroirs » – relais en liaison avec Los Alamos – se sont montés à Saclay, en France ; à Trieste, en Italie...

La suite logique était le lancement de revues électroniques, raconte Maurice Jacob, physicien théoricien au CERN. *« Nous nous sommes dit : "Pourquoi payer des abonnements alors que nos papiers sont contrôlés par des gens de notre propre communauté ?". »* Le premier, *Journal of High Energy Physics*, est diffusé par le site miroir de Trieste. Doté d'un système de revue par les pairs comme ses concurrents commerciaux, il a, lui aussi, connu très vite un franc succès. Mais, selon Maurice Jacob, les revues scientifiques traditionnelles *« vont sans doute tenir le coup sans problème, pourvu qu'elles s'adaptent à la publication électronique »*.

« Le système de diffusion électronique des preprints *de Ginsparg a changé notre manière de travailler,* reconnaît-il. *C'est extrêmement intéressant, mais cela entraîne aussi une floraison d'articles dans lesquels il est parfois difficile de faire le tri. C'est le rôle des journaux de réceptionner les propositions et de les proposer à la revue des pairs. Cette sélection permet aussi d'isoler, parmi la montagne de* preprints, *ceux qui vont faire date et qu'il convient donc de garder en archives. Tout cela représente un vrai travail sur lequel des chercheurs peuvent s'exciter pendant quelques mois, mais qui les embête très vite. On revient alors au problème précédent. »*

La situation actuelle a, par ailleurs, un effet pervers, souligne le chercheur du CERN, qui fut rédacteur en chef d'une revue internationale pendant dix-huit ans. *« Jadis, il était très valorisant, pour un chercheur, d'être sollicité comme « pair » : vous étiez l'un des rares privilégiés à avoir accès à un* preprint *important. Aujourd'hui, on vous demande votre avis sur un texte que tout un chacun a pu lire sur Internet. Cela n'intéresse plus grand-monde et il devient difficile de trouver des collègues prêts à faire ce travail. »*

C'est sans doute la raison qui a amené Richard Smith, rédacteur en chef du très respectable *British Medical Journal*, à préconiser une refonte du système de revue par les pairs, pour tenir compte du fait que les *preprints* sont de plus en plus exposés à la critique de l'ensemble de la communauté plutôt qu'à la sagacité de « quelques élus ».

LA MÉDECINE, CAS À PART

Patrick Brown, de l'Ecole de médecine de l'université de Stanford (Etats-Unis), a la ferme intention d'étendre à la recherche biomédicale l'initiative de Paul Ginsparg et des physiciens. Mais certains médecins s'inquiètent des conséquences que la diffusion de travaux non filtrés et validés pourrait avoir sur la santé publique. Le *British Medical Journal* n'en étudie pas moins la possibilité de mettre sur la Toile les articles qui lui sont soumis avant qu'ils aient été approuvés, la revue par les pairs intervenant *a posteriori*. Un test en ligne a provoqué un afflux de réactions. *« Les opinions étaient très diverses et de qualité variable*, admet Tony Delamothe, rédacteur en chef adjoint, *mais elles ont globalement permis d'établir un jugement correct du papier. »*

Le *New England Journal of Medicine*, principal concurrent du *British Medical Journal*, refuse encore – comme beaucoup d'autres revues – d'accepter un article qui aurait déjà été « éventé » sur la Toile. Mais, depuis deux ans, plusieurs titres (dont *Nature*) considèrent que l'affichage d'un article sur la Toile ne constitue plus une publication *a priori*, mais répond au besoin légitime de communication entre chercheurs. Il reste à inventer de nouveaux filtres sur Internet, notamment pour l'information médicale. Le défi de l'ère électronique pour les publications scientifiques est parfaitement résumé par Richard Smith : *« C'est l'âge de la transparence, qui remplace le paternalisme. »*

D. B., J.-P. D. et R. F.

★ Page réalisée par les rédactions du *Monde*, d'*El Pais* et de la revue scientifique internationale *Nature*.

Face au Maroc, les Bleus débutent l'année sans forcer leur talent

Vainqueur (1-0) de la séduisante sélection nord-africaine, entraînée par Henri Michel, l'équipe de France de football s'est préparée en douceur pour la rencontre qui doit l'opposer à l'Angleterre, le 10 février, à Wembley

L'équipe de France de football a battu le Maroc (1-0), mercredi 20 janvier, au terme d'un match amical organisé au Stade-Vélodrome de Marseille. Le but, le 20e de l'attaquant français en 50 sélections, a été inscrit par Youri Djorkaeff, à la 48e minute de jeu, sur une action confuse. Le sélectionneur Roger Lemerre ne cachait pas une certaine déception à l'issue d'une prestation qu'il attendait plus convaincante. *« On attendait un gala, il n'eut pas lieu »*, a-t-il commenté. Le public lui-même (plus de 46 000 spectateurs) n'a pas vibré, à l'exception des quelques milliers de supporteurs marocains. *« L'ambiance était mitigée »*, a regretté le capitaine Didier Deschamps. Lors de leur prochain match amical, le 10 février, à Wembley, face à l'Angleterre, les champions du monde devraient retrouver le vacarme et la passion dont ils semblent désormais friands.

MARSEILLE
de notre envoyé spécial

Match amical. Le qualificatif renvoie à des souvenirs saumâtres. Reviennent en mémoire ces rencontres sans enjeu dans lesquelles seul Aimé Jacquet distingua l'ébauche d'une épopée. C'était l'époque où les joueurs de l'équipe de France se languissaient en attendant que leur destin s'accomplisse. C'était l'époque où le sélectionneur rencontrait l'hostilité, comme ce soir d'avril 1998, à Stockholm, à l'issue d'unepartie déprimante (0-0) face à la Suède. *« Et Mémé est content, et Mémé est content »*, chantait un supporter désabusé en embouchant son mégaphone. Il était loin d'imaginer, comme tant d'autres, que le « Mémé » en question rejoindrait bientôt la galerie des intouchables. Il appartient désormais à son successeur de dégager un intérêt à ces rendez-vous dépassionnés. Roger Lemerre renouvelle le genre et maîtrise plutôt bien cet exercice périlleux. Le nouveau patron des Bleus épingle les insuffisances et rappelle les égarés à leurs devoirs. *« On attendait un gala, il n'eut pas lieu »*, résumait le sélectionneur, mercredi 20 janvier, à l'issue de la victoire (1-0) face au Maroc.

FOOTBALL

Un but à la 48e minute de Youri Djorkaeff, le 20e, le jour de sa 50e sélection, sauvait tout juste les apparences. Le « show » s'est résumé à l'apparition sur la pelouse, avant le coup d'envoi, de Gloria Gaynor, venue des Etats-Unis pour chanter l'inoxydable tube *I Will Survive*, l'hymne quasi officiel des Bleus pendant la Coupe du monde.

Après vingt bonnes premières minutes, le jeu de l'équipe de France s'est étiolé jusqu'à flirter avec la médiocrité. L'animation offensive, éternel casse-tête, s'est confinée dans l'à-peu-près, malgré la présence de Zinedine Zidane. *« Après notre entame extraordinaire, nous avons souffert devant le sens tactique très développé des Marocains*, déplorait le sélectionneur. *Nous avons plus subi que le contraire, ce qui me gêne. En deuxième mi-temps, nos adversaires ont fléchi, mais nous n'avions pas l'autorité nécessaire pour en profiter. »*

ANELKA D'ATTAQUE

Roger Lemerre avait décidé de relancer Florian Maurice en l'entourant de dix champions du monde. L'avant-centre de l'Olympique de Marseille s'était compliqué la tâche dès la veille en annonçant qu'il se devait de marquer pour tracer les lignes d'un avenir international. Mis à part un tacle dangereux infligé à Noureddine Naybet et sanctionné d'un avertissement (6e), il resta sur la réserve. *« J'étais crispé, j'espère me libérer la prochaine fois si on veut toujours de moi »*, lâchait le buteur en panne.

La précision n'est pas inutile car pour le prochain match amical à Londres face à l'Angleterre, le 10 février, on devrait revoir d'entrée Nicolas Anelka (19 ans), qui n'a disputé, mercredi soir, que les vingt-cinq dernières minutes. Le prodige d'Arsenal, le club londonien, avait impressionné, le 10 octobre 1998, lors de la victoire (3-2) de la France en Russie pour le compte des éliminatoires de l'Euro 2000. Son style et son insouciance cadrent à merveille avec le profil de l'équipe. Sa vitesse autorise les Bleus à privilégier leur système fétiche : la contre-attaque. Son assurance le préserve du spleen qui guette tant d'avants-centres à leur première infortune.

Pour le reste, Roger Lemerre a pris le parti de maintenir les champions du monde en place, ce qui n'a rien de surprenant puisque les plus âgés de ses cadres (Laurent Blanc, 33 ans ; Marcel Desailly, Youri Djorkaeff et Didier Deschamps, 30 ans) restent compétitifs. Entre deux risques, le sélectionneur a préféré la menace d'une décompression de ses héros à l'incertitude d'un remodelage qui aurait été mal vécu par les anciens. Il n'est pas fortuit que Marcel Desailly, l'un des hommes d'influence du groupe, ait milité, dans un entretien à *L'Equipe* du 19 janvier, pour le maintien de l'équipe actuelle jusqu'au prochain Mondial, en 2002.

« Ma carrière est totalement planifiée en fonction de la prochaine Coupe du monde », a déclaré le défenseur central de Chelsea (Angleterre) avant d'admettre qu'une débandade à l'Euro 2000 modifierait inévitablement la donne. Elle obligerait alors le sélectionneur à opérer dans l'urgence.

Au renouvellement des hommes s'ajouterait certainement une refonte du système de jeu, puisque c'est la somme des caractéristiques individuelles qui fonde les choix tactiques. Or, Roger Lemerre n'aurait alors qu'une litanie de matches amicaux pour ajuster les réglages, la France, championne du monde, étant dispensée des éliminatoires entre 2000 et 2002.

Aimé Jacquet ne manque jamais une occasion de rappeler que le triomphe du 12 juillet 1998 a pris naissance deux ans auparavant, lors de l'Euro disputé en Angleterre. La France n'y avait été éliminée qu'en demi-finale (par la République tchèque, à l'issue des tirs au but) après avoir emmagasiné l'expérience du haut niveau. Embûche supplémentaire pour Roger Lemerre : même un Euro 2000 réussi ne préservera pas à coup sûr ses trentenaires d'un déclin à l'approche du Mondial 2002. L'accumulation des matches et l'obligation de résultats qui rythment le quotidien des joueurs sous contrat dans de grands clubs étrangers (Desailly, Deschamps, Djorkaeff) éprouvent les organismes depuis de nombreuses saisons. C'est dire si le choix du conservatisme, pour logique qu'il apparaît aujourd'hui, comporte pour l'avenir des risques que le bon comportement de l'équipe de France A'devant la Croatie (victoire 2-0), mardi 19 janvier à Nîmes, ne suffit pas à éluder.

Elie Barth

Ambiance étrange au Stade-Vélodrome

Florian Maurice n'a pas reconnu le Stade-Vélodrome de Marseille. L'attaquant de l'Olympique de Marseille se faisait une joie de renouer avec l'équipe de France dans son cadre familier. En fait, il a été sifflé, tout comme ses coéquipiers, par une partie du public. Parmi les 46 756 spectateurs payants, on dénombrait une dizaine de milliers de supporteurs marocains dont l'enthousiasme contrastait avec la léthargie des fans français. De toute évidence, les fidèles de l'OM, qui couvrent chaque match de leurs chants, ne se sont pas déplacés en masse, délaissant les gradins au profit de spectateurs occasionnels à l'enthousiasme plus guindé.

***« L'ambiance était mitigée »*, a commenté en termes diplomatiques le capitaine Didier Deschamps. *« Par moments, j'ai été surpris par l'hostilité de certains spectateurs »*, a déploré Youri Djorkaeff. Le plus énervé était Emmanuel Petit. Alors qu'il s'échauffait derrière le but de Fabien Barthez avant d'entrer après la pause, il a été bombardé de projectiles. Furieux, il a regagné le banc de touche avant de calmer ses nerfs en faisant exploser une bouteille d'eau minérale.**

FRANCE - MAROC

1 - 0
match amical
mercredi 20 janvier 20 h 45,
Stade-Vélodrome, à Marseille
• Temps doux.
• Terrain gras. Pelouse bosselée.
• Ambiance mitigée, parfois agressive.
• 46 756 spectateurs
Arbitre : M. Hamer (Luxembourg).

FRANCE
Sélectionneur : Lemerre

Barthez • Thuram ; Blanc (Lebœuf, 46e) ; Desailly ; Candela • Deschamps cap. (Petit, 46e) ; Boghossian ; Djorkaeff ; Zidane (Anelka, 66e) • Dugarry (Pires, 46e) ; Maurice.

MAROC
Sélectionneur : Michel

Benzekri • Saber ; Rossi ; Naybet (cap.) ; Hadrioui (Abrami, 46e) • Chiba (Ramzi, 46e) ; Lakhlej ; Hadji ; Chippo (Sellami, 79e) • Bassir ; Hadda (Roki, 84e).

COMMENTAIRE Entre deux équipes de techniciens, ce match est resté de qualité moyenne, par défaut d'engagement. Si les Tricolores ont eu la maîtrise du jeu, grâce à celle du milieu de terrain, ils ne se sont procuré que peu d'occasions franches face à une défense bien organisée. Sous l'impulsion d'Hadji notamment, les Marocains ont réalisé de belles séquences de jeu, sans toutefois inquiéter Barthez. Pires, sur le côté droit, a su créer des brèches et donner l'impulsion décisive. Émoussés, les « Lions de l'Atlas » ont souffert en fin de rencontre.

BUT FRANCE : **Djorkaeff** (48e, à 2 m dans l'axe, tir de l'intérieur du pied droit à ras de terre)

AVERTISSEMENTS FRANCE : **Maurice** (7e, jeu dangereux)
MAROC : **Chiba** (9e, jeu dangereux)

ARRÊTS DE JEU **En faveur de la FRANCE :** 15 coups francs (7 + 8), dont 2 hors-jeu (1 + 1), 7 corners (2 + 5).
En faveur du MAROC : 24 coups francs (14 + 10), dont 6 hors-jeu (3 + 3), 2 corners (2 + 0)

OCCASIONS **FRANCE :** 58 positions d'attaque dans les 30 m (31 + 27), dont 4 occasions (0 + 4) ; 13 tirs (5 + 8), dont 1 sur la barre transversale (0 + 1), 2 contrés (0 + 2) et 3 parés (1 + 2) par Benzekri.
MAROC : 42 positions d'attaque dans les 30 m (25 + 17), dont 2 occasions (2 + 0) ; 11 tirs (7 + 4), dont 7 contrés (5 + 2), et aucun paré par Barthez.

L'ACTION **LE BUT DE LA FRANCE** à la 48e minute

❶ Sur l'aile droite, **Pires** accélère, prend de vitesse **Chippo** et centre en retrait.
❷ Son centre est contré par **Naybet.**
❸ Le ballon rebondit au sol, puis sur le front de **Benzekri**, sans franchir entièrement la ligne.
❹ **Djorkaeff** surgit et place le ballon de l'intérieur du pied droit dans le but vide.

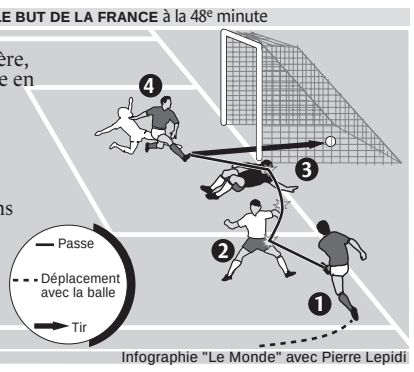

Infographie "Le Monde" avec Pierre Lepidi

Stade de France

LA FRANCE EN A GAGNÉ UNE SUR SON MAILLOT.
NOUS EN MÉRITERIONS QUATRE POUR NOS LOGES.

LOGES ET SIEGES PREMIER : 01 55 93 07 75.

Les services exclusifs du Stade de France :
places de parking avec accès direct dans le stade - entrée d'honneur
et hôtesses d'accueil - les meilleures places du stade
- cocktails et repas - salons décorés et animés - cadeaux souvenir.

STADE DE FRANCE. LE PLUS BEAU LIEU DE RENCONTRE.

Tennis : Petr Korda gagne à Melbourne dans un climat hostile

MARY PIERCE, tête de série no 7, et Sandrine Testud (no 14) se sont qualifiées, jeudi 21 janvier, pour le troisième tour des Internationaux d'Australie à Melbourne. Les Françaises ont éliminé la Luxembourgeoise Anne Kremer (6-2, 6-1) et la Belge Els Callens (6-3, 6-1). Julie Halard-Decugis et Alexia Dechaume-Balleret ont été battues par la Sud-Africaine Amanda Coetzer (no 16) (4-6, 7-5, 6-4) et par l'Américaine Monica Seles (6-1, 6-4). Un seul Français reste en lice : Fabrice Santoro, vainqueur de son compatriote Guillaume Raoux (6-4, 1-6, 6-2, 4-6, 6-3). Stéphane Huet a été dominé par le Roumain Andrei Pavel (6-4, 1-6, 6-4, 6-3) comme Arnaud Clement par le Tchèque Jiri Novak (3-6 6-7 [1-7] 6-0 6-3 6-3) ; blessé à la cheville, Lionel Roux a abandonné. Il était mené 2-6, 6-3, 6-1, 3-0 par l'Italien Gianluca Pozzi.

A Melbourne, l'affaire Petr Korda continue. Les associations des joueurs et joueuses professionnels et la Fédération internationale ont accepté, jeudi, de signer le protocole anti-dopage du Comité international olympique. Petr Korda, lui, a disposé de l'Espagnol Julian Alonso (6-3, 6-1, 6-1). Comme son compatriote Galo Blanco au premier tour, celui-ci a refusé de lui serrer la main à la fin du match.

DÉPÊCHES

■ **AUTOMOBILE : le pilote finlandais Tommi Mäkinen** (Mitsubishi) a remporté, mercredi 20 janvier, le Rallye Monte-Carlo. Il devance son compatriote Juha Kankkunen (Subaru), le Britannique Colin McRae (Ford Focus) et le Français Didier Auriol (Toyota).

■ **BASKET-BALL : l'Alba Berlin** s'est imposé, mercredi 20 janvier, face à Villeurbanne (73-71) au 3e tour aller de l'Euroligue. Limoges a été éliminé par Charleroi en huitièmes de finale de la coupe Saporta.

Le rapport sur le scandale des JO de Salt Lake City fait trembler l'olympisme

LOS ANGELES
correspondance

Au moment où la commission d'enquête diligentée par le Comité international olympique (CIO) et présidée par le Canadien Dick Pound se réunissait, à New York, pour discuter du rapport qui sera rendu public dimanche 24 janvier à Lausanne (Suisse), un des titres les plus prestigieux de la presse américaine publiait, en première page, mercredi 20 janvier, une enquête explosive sur les conséquences du scandale financier de Salt Lake City.

Le *Wall Street Journal*, qui s'est procuré une copie de ce rapport attendu, a publié les premières conclusions des enquêteurs. Ce rapport préliminaire analyse les ramifications du scandale olympique de Salt Lake City, qui est présenté comme le *« plus gros problème potentiel »* de l'histoire du CIO. *« Les conclusions feront trembler le piédestal sur lequel le mouvement olympique s'était arrimé*, souligne le Wall Street Journal, *et augmenteront la pression sur les responsables du CIO pour entreprendre des réformes de fond. »*

Première révélation : ce ne sont plus treize mais seize dignitaires de l'auguste assemblée qui seraient directement impliqués dans l'affaire de Salt Lake City. Seconde révélation : l'ensemble des cadeaux, bourses d'études, paiements en liquide, voyages luxueux ou autres avantages en nature offerts par le comité de candidature de la capitale de l'Utah aux membres du CIO totaliserait à présent 780 000 dollars (663 000 €). Même si le document de 24 pages, publié en partie dans le *Wall Street Journal*, ne cite aucun nom, la majorité des membres du CIO suspectés de corruption sont d'ores et déjà connus. Le quotidien économique précise d'ailleurs qu'il s'agit de sept Africains, trois Européens, deux Latino-Américains et d'un Asiatique.

DÉMISSIONS ATTENDUES

Les personnes incriminées comparaîtront devant le CIO, samedi 23 janvier, pour assurer leur défense. *« Certains risquent de démissionner bien avant,* a noté Dick Pound, un avocat de Montréal. *Ceux qui décideront de ne pas démissionner devront alors se battre toute leur vie pour retrouver leur honneur. La plupart des membres du CIO commencent à en avoir assez d'être considérés comme des crapules. »*

Pirjo Häggman, elle, a préféré, mardi 19 janvier, abandonner son fauteuil olympique plutôt que de subir la vindicte de ses pairs. Membre du CIO depuis 1981, cette Finlandaise a nié toutes les accusations de corruption qui pesaient sur elle, prenant toutefois acte de la situation.

Le rapport de Dick Pound met également l'accent sur le caractère récurrent des trafics d'influence au sein du CIO. *« Les activités inappropriées de certains membres du CIO ne datent pas de la candidature de Salt Lake City*, note *The Wall Street Journal* en s'appuyant sur le document, *mais d'une rencontre à Baden-Baden* [Allemagne] *en 1981 entre M. Samaranch et M. Dassler »,* le patron de la firme d'équipements sportifs Adidas. La publication finale du rapport, dimanche 24 janvier, réservera certainement d'autres mauvaises surprises au mouvement olympique.

Paul Miquel

LOTO

Résultats des tirages n° 6 effectués mercredi 20 janvier. **Premier tirage :** 3, 7, 13, 22, 25, 45 ; numéro complémentaire : 29. Rapports pour 6 numéros : 3 408 830 F , 519 638,71 € ; 5 numéros et le complémentaire : 35 625 F, 5 430,64 € ; 5 numéros : 2 130 F, 324,69 € ; 4 numéros et le complémentaire : 132 F , 20,12 € ; 4 numéros : 66 F, 10,06 € ; 3 numéros et le complémentaire : 18 F, 2,74 € ; 3 numéros : 9 F, 1,37 €. **Second tirage :** 3, 4, 7, 34, 36, 46 ; numéro complémentaire : 2. Pas de gagnant pour 6 numéros. 5 numéros et le complémentaire : 78 865 F, 12 022 € ; 5 numéros : 8 645 F, 1 317,83 € ; 4 numéros et le complémentaire : 346 F, 52,74 € ; 4 numéros : 173 F, 26,37 € ; 3 numéros et le complémentaire : 30 F, 4,57 € ; 3 numéros : 15 F, 2,28 €.

La Redoute et les 3 Suisses veulent s'adapter au consommateur zappeur

Les deux enseignes de vente par correspondance multiplient les catalogues spécialisés

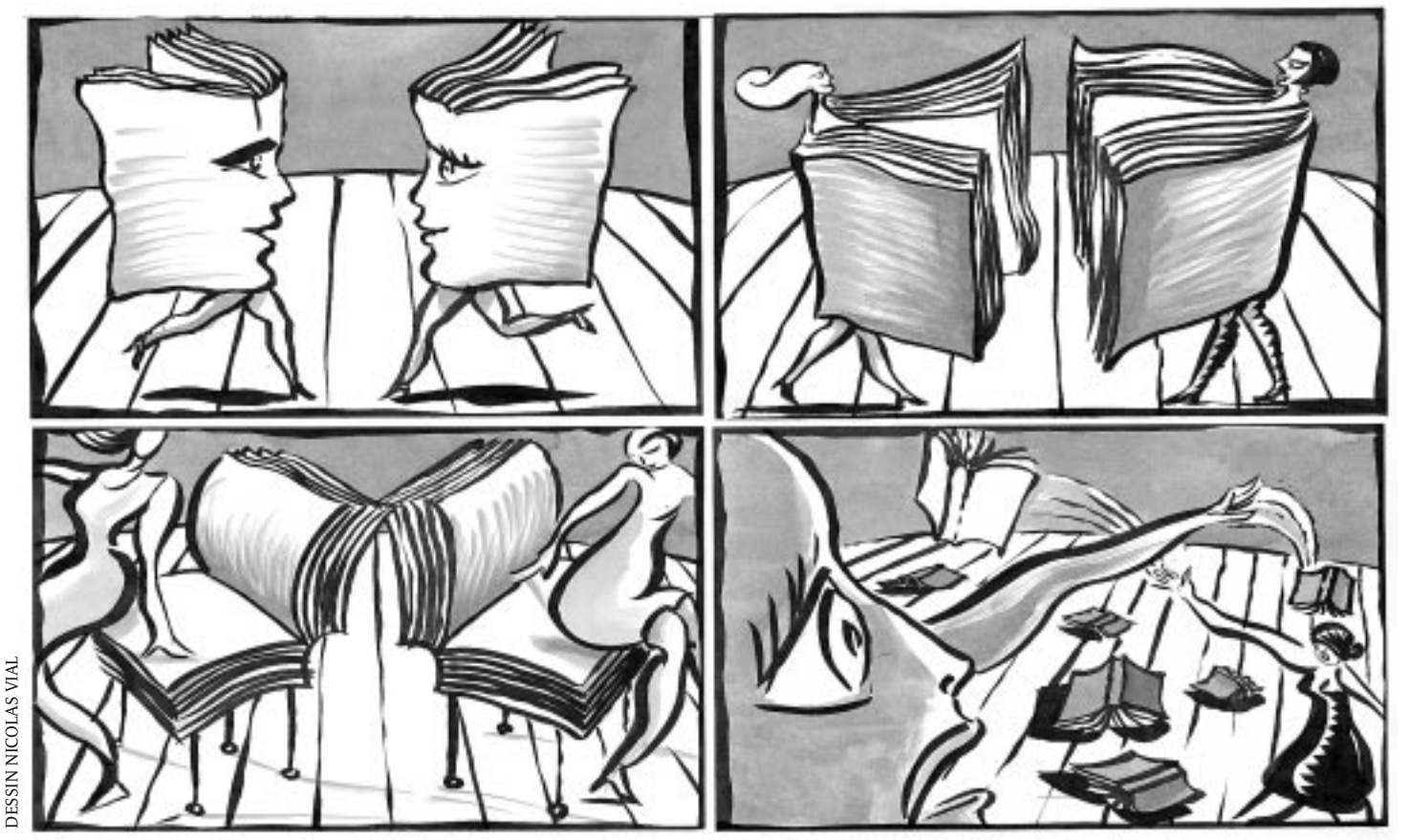

DESSIN NICOLAS VIAL

SUR LA BALANCE, le catalogue printemps-été 1999 de La Redoute accuse 1 950 grammes. Celui des 3 Suisses 1 725 grammes. La couverture du premier célèbre sagement le bonheur en couple. Il s'exhale du second une discrète senteur de chewing-gum aux fruits rouges. Pour qui n'est pas *« cliente »* – dans le langage commercial de la vente par correspondance (VPC), le genre masculin n'existe pas – aucune autre différence ne saute aux yeux. Difficile, en effet, de saisir d'emblée ce qui sépare vraiment ces deux grands classiques, diffusés l'un comme l'autre à 7 millions d'exemplaires fin décembre 1998.

Monuments de la consommation de masse, La Redoute comme les 3 Suisses ne doivent-ils pas avant tout s'efforcer de ne déplaire à personne ? *« D'un catalogue à l'autre, le même mannequin n'est pratiquement pas reconnaissable »*, protestent d'une même voix les représentants des deux maisons, dont les sièges sociaux de Roubaix sont distants d'à peine quelques centaines de mètres. A les entendre, les différences seraient flagrantes.

« Nous parlons au cerveau droit, celui de la sensibilité et de l'intuition. Nous cherchons à surprendre et privilégions la créativité », assure Dominique Ambroust, directeur du marketing aux 3 Suisses. Ces dernières années, la filiale du groupe allemand Otto Versand a engagé une active politique de communication. Au programme : paillettes, mode branchée signée par des créateurs connus, célébration des *« valeurs féminines »* et volonté de faire de la cliente le *« chouchou »* permanent.

Leader du secteur, La Redoute, intégrée dans le groupe Pinault avec le Printemps et la Fnac, adopte une posture plus sérieuse, si ce n'est plus classique. *« Les clients nous distinguent parfaitement de nos concurrents car nous sommes très proches des attentes quotidiennes de la famille ; nous sommes surreprésentés dans les foyers qui comptent des enfants »*, assure Richard Simonin, PDG de La Redoute.

Le pays, pour autant, n'est pas coupé en deux. On ne saurait opposer la France des 3 Suisses à la France de La Redoute comme il existait, hier, des familles Peugeot ou Renault et comme perdure chez les adolescents le clivage Nike-Adidas. *« Malgré leurs tentatives pour se démarquer, il n'existe guère de différence entre les deux protagonistes*, remarque un ancien responsable d'une société de VPC. *Le profil de clientèle est pratiquement identique – à peine plus jeune, plus urbain, encore plus féminin et un peu plus aisé pour La Redoute – et on y achète à peu près la même chose. »*

Renseignements pris, les deux poids lourds de la VPC ont en commun pratiquement la moitié de leur clientèle. En outre, ils réalisent les trois quarts de leur chiffre d'affaires avec les mêmes produits textiles. *« La différence majeure entre nous, c'est la mise en scène »*, finit par lâcher un cadre des 3 Suisses.

La vente par correspondance, qui s'est imposée dans les deux tiers des foyers français, fait pourtant du sur-place. Depuis plusieurs années, ce secteur ne parvient pas à faire mieux que 4 % du total de la consommation (hors alimentaire) des Français. Si le circuit de la VPC n'est plus, dans son ensemble, considéré comme « ringard », il renouvelle difficilement sa clientèle. Ainsi, 15 % des clientes de La Redoute génèrent 65 % du chiffre d'affaires de l'entreprise. Sans fournir de chiffres précis, les 3 Suisses confirment qu'il en est de même chez eux. Les études – dont la profession, qui cultive avec application le goût du secret, fait état avec parcimonie – montrent que la grande majorité des consommateurs *« zappent »* entre les différents catalogues mais aussi les grands magasins et les autres circuits de distribution.

Aussi, les entreprises de VPC ne comptent plus autant qu'avant sur le sacro-saint *« gros »* catalogue. Ces trois dernières années, le navire amiral a vu apparaître toute une flottille de petits catalogues spécialisés, destinés à rajeunir et à élargir la cible de clientèle.

La Redoute a lancé Somewhere (habillement, sportswear), AM/PM (ameublement à la mode), Vie privée (lingerie féminine) et, tout récemment, « Good Goods », recueil de produits imaginés par Philippe Starck pour illustrer une modernité teintée d'écologie branchée. Les 3 Suisses ont successivement introni sé les catalogues Domis (ameublement), Sport 3 Suisses, Chuchotements (lingerie), La Micro facile (informatique).

> Le navire amiral a vu apparaître toute une flottille de petits catalogues spécialisés, destinés à rajeunir et élargir la cible de clientèle

Après avoir développé des produits destinés à une clientèle âgée et moins urbaine (Daxon, par exemple), les grands vépécistes doivent dorénavant s'adresser, à l'autre extrême, *« à une clientèle moins traditionnelle que celle du catalogue principal »*, reconnaît-on aux 3 Suisses. Cette démarche vise de multiples objectifs. Il peut s'agir de *« faire de l'image »* en mettant en exergue une capacité d'innover. Ainsi, on admet à La Redoute que le catalogue « Good Goods » est davantage censé faire parler de l'enseigne que créer du chiffre d'affaires. L'intérêt consiste aussi à élargir la palette des objets proposés.

Si la VPC s'est imposée sur les ventes d'habillement, elle souffre d'un manque de crédibilité dans le domaine du meuble malgré ses délais de livraison très réduits. Quant à la lingerie féminine, son acceptation sociale semble limitée dans les catalogues destinés au grand public. Lancées en 1995, les pages « Frissons » furent retirées du catalogue de La Redoute après de vives protestations d'une partie du public.

Au nom du *« small is beautiful »*, les catalogues spécialisés sont devenus incontournables. Cette diversification reflète la difficulté de prendre en compte l'éclatement des goûts des consommateurs dans des catalogues géants de plus en plus lourds et chers à fabriquer (une page coûte en général plus de 500 000 francs, soit 76 000 €). *« Comme les grands magasins, les enseignes de vente par correspondance ont du mal à s'adapter à la diversité grandissante des attentes du public. De multiples pesanteurs les empêchent de trouver un langage vraiment moderne »*, estime un consultant spécialisé. La VPC française se dirige-t-elle vers la disparition du *« big book »* à l'instar du géant américain Sears qui a opté pour une myriade de publications spécialisées, en fonction des produits et des cibles ? La Redoute comme les 3 Suisses s'en défendent avec énergie. Ce qui ne les empêche pas de préparer pour 1999 la sortie de nouveaux *« satellites »* dont le contenu est, pour l'instant, jalousement gardé secret.

Jean-Michel Normand

Troisième pays européen pour la VPC

Avec un chiffre d'affaires de 50 milliards de francs environ (7,6 milliards d'euros), la France est le troisième pays européen pour la vente par correspondance derrière l'Allemagne (20 milliards d'euros) et la Grande-Bretagne (10 milliards d'euros). Sur ce marché dont les taux de croissance sont plutôt faibles, La Redoute (15 milliards de francs, 2,3 milliards d'euros) est leader devant les 3 Suisses (10 milliards de francs), la Camif (4 milliards de francs, 610 millions d'euros) et Quelle (2,5 milliards de francs, 380 millions d'euros). En France, les achats concernent surtout les produits textiles, où la VPC réalise 11 % des ventes alors qu'elle ne totalise que 2,3 % de l'ensemble du commerce de détail. La Redoute est la première enseigne française dans le secteur de l'habillement, devant Leclerc, Carrefour et les 3 Suisses.

La conversion à Internet n'est pas pour demain

LA « RÉVOLUTION Internet » n'est visiblement pas près de chasser du foyer les 2 kilos, ou presque, du « gros » catalogue en papier que l'on feuillette pendant les longues soirées d'hiver. Certes, la totalité du catalogue 3 Suisses et une partie de celui de La Redoute sont disponibles on-line mais les deux sociétés ne croient guère à un développement rapide.

> Un chiffre d'affaires de 10 millions de francs qui ne pèse pas très lourd à côté des 8 milliards de francs réalisés grâce au catalogue principal

Les 3 Suisses, qui ont franchi le pas en 1998, constatent que les utilisateurs sont plus masculins et que les commandes portent plus souvent sur la micro-informatique et... la lingerie féminine. Les dirigeants de La Redoute, pour leur part, précisent que leur site Internet a réalisé en 1998 un chiffre d'affaires de 10 millions de francs (1,5 million d'euros). Un résultat non négligeable mais qui ne pèse pas très lourd à côté des 8 milliards de francs (1,2 milliard d'euros) de chiffre d'affaires réalisés grâce au catalogue principal.

A La Redoute, les services par téléphone, récemment améliorés (notamment par l'élargissement des plages horaires), prennent une part croissante dans les prises de commandes des clients. *A contrario*, l'usage du Minitel est, pour la première fois en 1998, en repli sensible, ce qui correspond, du reste, à une tendance nationale.

Le groupe, qui reste mesuré quant aux perspectives de développement du multimédia (une expérience de présentation d'un catalogue sur CD-ROM ne s'est pas révélée concluante), croit davantage à une stratégie multicanaux. Intégrée dans le groupe Pinault-Printemps, La Redoute entend ainsi développer son réseau de magasins classiques, au nombre d'une trentaine à l'heure actuelle, afin d'offrir des solutions alternatives à ses clients et séduire des consommateurs qui, jusqu'alors, ne recouraient pas aux achats par correspondance.

★ Sites Internet :
www.redoute.fr
www.3suisses.fr

La Camif en pleine révolution culturelle

NUMÉRO TROIS français de la vente par correspondance, la Camif (autrement dit la Coopérative d'achat du personnel de l'éducation nationale) a marqué des générations d'enseignants et leurs familles. Dans les années 50-60, le jeune instituteur qui prenait son premier poste en zone rurale y trouvait de quoi s'installer. Le catalogue de la Camif proposait des produits sérieux et durables, ne cédant pas à la mode.

Les pages consacrées à l'habillement ignoraient superbement tout ce qui pouvait être futile et le mobilier se devait, avant toute chose, d'être solide et pratique. En revanche, les équipements sportifs ou de camping – bref, tout ce qui touchait à la vie au grand air – était à la pointe du progrès.

A travers la Camif s'exprimait un mode de consommation collectif, le style de vie et les valeurs d'une profession. *« On se disait que les articles du catalogue avaient été sélectionnés par des collègues enseignants qui géraient la Camif dans un cadre coopératif et non pas capitaliste*, se souvient Jean Gasole, président du conseil d'administration de la Camif. *Et puis le service après-vente et la livraison à domicile étaient assurés. »*

L'accès à la Camif, alors strictement réservé aux sociétaires de la MAIF (Mutuelle d'assurance des instituteurs de France), s'intégrait fréquemment dans un maillage identitaire avec l'adhésion syndicale à la Fédération de l'éducation nationale (FEN) ou la participation à la Fédération des œuvres laïques, pour vendre les fameuses vignettes « La Jeunesse au Plein Air ».

RECUL DE 350 MILLIONS DE FRANCS

A partir du milieu des années 80, le déclin est devenu patent. Le catalogue, largement dépassé, ne séduisait guère les nouveaux enseignants, d'ailleurs de moins en moins nombreux, compte tenu de la réduction du recrutement de l'éducation nationale. La Camif, handicapée par sa philosophie traditionnellement hostile aux actions promotionnelles spectaculaires et aux rabais, a réagi en élargissant sa clientèle aux adhérents de plusieurs mutuelles de fonctionnaires mais la dégringolade s'est poursuivie. En 1990, on comptait 7,5 millions de sociétaires mais pas plus de 1,2 million d'acheteurs. En quatre ans, le chiffre d'affaires a reculé de 350 millions de francs (53 millions d'euros).

Pour remonter la pente, la Camif s'est fait violence en recourant aux techniques commerciales classiques (relance téléphonique, opérations de promotion) en créant des points de vente et en se remettant à la page pour réduire la moyenne d'âge *« avec davantage de produits basiques et moins chers, mais de qualité »*, précise Jean Gasol. *« Désormais*, ajoute-t-il, *le consommateur prime sur le militant. »* Ces derniers mois, un nouveau catalogue d'ameublement intitulé « Par ci, par là » est apparu. Signes particuliers : pour attirer de jeunes consommateurs, il abandonne les rubriques traditionnelles et opte pour une présentation selon différents styles de vie.

ÉLARGIR LA CLIENTÈLE

Autres innovations : le lancement d'une enseigne de meubles en Allemagne (la première ouverture est prévue dès cette année à Düsseldorf) et, en France, de vingt magasins « Maisonnables » (deux existent déjà, à Marseille et à Eragny, dans le Val-d'Oise) spécialisés dans l'équipement de la maison. En deux ans, la Camif estime avoir conquis 300 000 clients nouveaux (sur un total de 6 millions de foyers présents dans son fichier) et l'équilibre financier devrait être retrouvé en 1999.

Ce nécessaire élargissement de clientèle amène la Camif à s'interroger sur son identité. Alors que les personnels de l'éducation nationale sont pratiquement devenus minoritaires, il a été décidé d'aller au-delà des frontières de la fonction publique pour atteindre, à terme, une masse critique que les dirigeants évaluent à 10 milliards de francs (1,5 milliard d'euros), soit un peu moins du double du chiffre d'affaires actuel. Après un long débat, le conseil d'administration a accepté – à titre expérimental – que les clients non-fonctionnaires des magasins Camif puissent adhérer à la MAIF, ce qui leur permettra *ipso facto* de rentrer dans le circuit. *« Nous sommes très favorablement surpris par les premiers résultats »*, assure Jean Gasol. Hier centrée sur une seule profession, la Camif appartiendra bientôt à l'univers d'une mutuelle généraliste.

J. - M. N.

ÉCONOMISEZ 60%* SUR VOS APPELS VERS LES PORTABLES !
Vos appels à prix irrésistibles.
24 heures/24
7 jours/7
WOW !
1,05 F** TTC/mn
UN APERCU DE NOS TARIFS EXCEPTIONNELS A L'INTERNATIONAL
USA 0,58 F/mn
ROYAUME-UNI 0,45 F/mn
ISRAËL 1,95 F/mn
NOUVEAUX TARIFS
RENSEIGNEZ-VOUS AU :
01 53 53 75 18***
Avec One.Tel, économisez sur tous vos appels : internationaux, nationaux et d'un téléphone fixe vers un téléphone portable. Aucun abonnement, aucune installation, aucun minimum de consommation, aucun paiement anticipé. Vous avez juste besoin de composer le 01 53 53 7000*** devant le numéro de votre correspondant.
COMMENT TÉLÉPHONER AVEC One.Tel
COMPOSEZ LE 01 53 53 7000*** NUMÉRO D'APPEL
One.Tel 100% Télécoms.
* Pourcentage d'économie calculé par rapport au tarif généralement constaté en heure pleine. *** Coût d'un appel local à Paris.
** Tarif valable vers les portables Itinéris, SFR et Bouygues, en France.

Nuages au nord, soleil ailleurs

VENDREDI, les hautes pressions sur l'Europe de l'Est gagneront la France, et une dépression s'installera vers Gibraltar. Le flux s'orientera à l'est - sud-est et les perturbations seront rejetées vers les îles Britanniques.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Le ciel sera très nuageux, avec des risques de brouillard sur les pays de Loire. Des éclaircies gagneront par le sud ces régions. Il fera doux, entre 9 et 12 degrés l'après-midi.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Des brouillards givrants se formeront au lever du jour sur Nord-Picardie. Sur les autres régions, les nuages seront assez nombreux. Il fera de 2 à 5 degrés le matin, localement 0 degré en Picardie. L'après-midi, le thermomètre indiquera entre 7 et 9 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Sur la Champagne, le ciel sera très nuageux. Ailleurs, les brouillards givrants seront fréquents. Ils pourront persister par endroits, mais le soleil prendra le dessus. Les températures, négatives le matin, monteront entre 3 et 8 degrés l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Après des brouillards matinaux, le temps sera bien ensoleillé. Les températures, fraîches le matin (jusqu'à – 1 degré), atteindront de 10 à 13 degrés l'après-midi.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Attention aux brouillards givrants en matinée. Le temps sera ensuite bien ensoleillé. Le thermomètre descendra jusqu'à – 5 degrés le matin, puis remontera aux environs de 7 à 10 degrés l'après-midi.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Sur le Languedoc, la grisaille dominera. Ailleurs, après quelques brouillards givrants dans les vallées, le soleil dominera largement. Le matin, il y aura quelques gelées dans l'intérieur. L'après-midi, le thermomètre indiquera de 10 à 15 degrés.

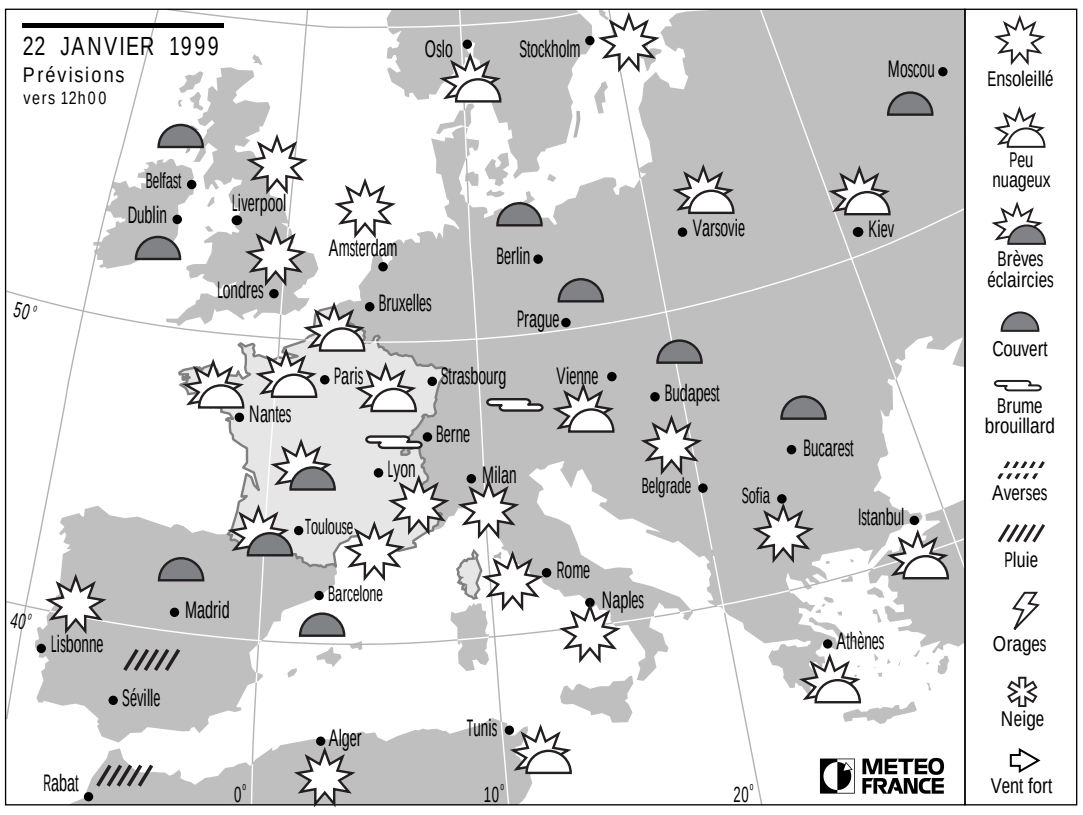

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **FRANCE.** A partir du jeudi 28 janvier, Air liberté propose des prix « sourire » à destination de Toulouse (355 F TTC, 54 €, l'aller simple Orly Sud-Toulouse et 705 F, 107€, l'aller-retour) et de Montpellier (367 F, 56 €, l'aller, 728 F, 111 €, l'aller- retour). Ces vols, non modifiables et non remboursables, doivent être réservés quatorze jours avant le départ. Des prix de ce type sont proposés à destination de Bordeaux, Nantes, Nice, Perpignan, Strasbourg et Toulon. Renseignements et réservations au 0-803-805-805 et dans les agences.

■ **ÉTATS-UNIS.** Le guide Vidéo Walt Disney World Resort présente, en 25 minutes, les quatre parcs à thèmes (Epcot, MGM studios, Magic Kingdom, Animal Kingdom), les trois parcs aquatiques, les dix-sept hôtels, Pleasure Island et leurs activités. Pour l'obtenir, envoyer une carte postale avec vos coordonnées à Improfi-Walt Disney Attractions, BP 500, 94505 Champigny Cedex.

PRÉVISIONS POUR LE 22 JANVIER 1999
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole				PAPEETE	24/30	P	KIEV	-7/-2	N	VENISE	-3/6	S	LE CAIRE	11/19	S
AJACCIO	2/13	S	NANCY	0/8	N	POINTE-A-PIT.	23/29	S	LISBONNE	4/12	S	VIENNE	-3/2	N	MARRAKECH	4/13	P
BIARRITZ	6/13	N	NANTES	3/10	N	ST-DENIS-RÉ.	23/29	S	LIVERPOOL	3/6	S	AMÉRIQUES			NAIROBI	16/28	S
BORDEAUX	2/12	S	NICE	5/14	S	EUROPE			LONDRES	3/7	S	BRASILIA	18/28	S	PRETORIA	20/25	P
BOURGES	0/9	S	PARIS	5/9	C	AMSTERDAM	1/5	S	LUXEMBOURG	1/4	N	BUENOS AIR.	19/29	S	RABAT	7/12	P
BREST	6/10	C	PAU	2/12	S	ATHENES	7/12	N	MADRID	3/10	C	CARACAS	21/29	S	TUNIS	10/16	N
CAEN	5/8	C	PERPIGNAN	3/14	S	BARCELONE	8/11	C	MILAN	0/8	S	CHICAGO	-2/2	P	ASIE-OCÉANIE		
CHERBOURG	6/9	N	RENNES	5/10	C	BELFAST	2/6	C	MOSCOU	-2/1	C	LIMA	20/26	N	BANGKOK	24/33	C
CLERMONT-F.	-1/9	S	ST-ETIENNE	2/10	S	BELGRADE	-4/2	S	MUNICH	-3/1	N	LOS ANGELES	12/17	S	BOMBAY	19/31	S
DIJON	-2/4	N	STRASBOURG	-1/3	N	BERLIN	0/4	C	NAPLES	4/13	S	MEXICO	6/24	S	DJAKARTA	26/29	P
GRENOBLE	-1/9	S	TOULOUSE	1/11	S	BERNE	-2/4	S	OSLO	-3/2	N	MONTREAL	-6/-2	N	DUBAI	17/22	S
LILLE	3/7	N	TOURS	2/9	N	BRUXELLES	1/6	C	PALMA DE M.	7/15	C	NEW YORK	4/7	C	HANOI	16/22	N
LIMOGES	3/9	S	FRANCE outre-mer			BUCAREST	-3/3	C	PRAGUE	-4/2	C	SAN FRANCIS.	9/12	C	HONGKONG	17/22	C
LYON	-2/8	S	CAYENNE	23/29	S	BUDAPEST	-5/0	C	ROME	3/12	S	SANTIAGO/CHI	14/25	S	JERUSALEM	8/19	S
MARSEILLE	1/13	S	FORT-DE-FR.	24/28	S	COPENHAGUE	1/4	N	SEVILLE	5/14	P	TORONTO	-4/2	P	NEW DEHLI	14/19	N
			NOUMEA	26/30	P	DUBLIN	2/6	C	SOFIA	-5/3	S	WASHINGTON	9/19	C	PEKIN	-5/8	S
						FRANCFORT	1/5	C	ST-PETERSB.	-2/4	C	AFRIQUE			SEOUL	-1/7	S
						GENEVE	3/6	S	STOCKHOLM	0/4	S	ALGER	6/17	S	SINGAPOUR	25/29	P
						HELSINKI	-2/1	C	TENERIFE	11/12	N	DAKAR	18/21	C	SYDNEY	20/23	P
						ISTANBUL	4/7	N	VARSOVIE	-3/2	N	KINSHASA	22/28	P	TOKYO	2/10	S

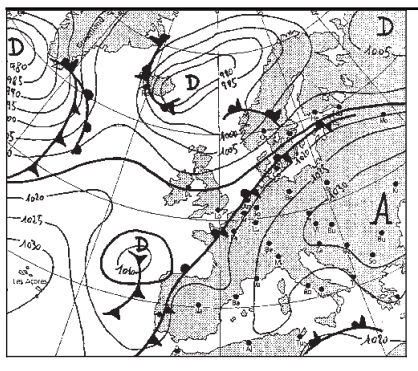

Situation le 21 janvier à 0 heure

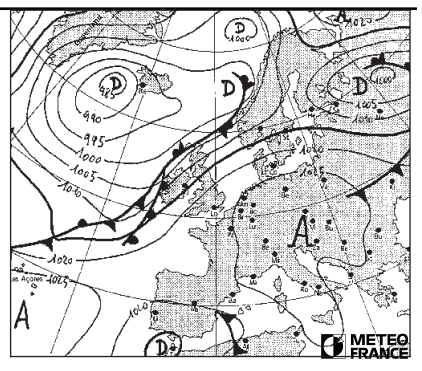

Prévisions le 23 janvier à 0 heure

VENTES

Des sièges et autres meubles de Thonet proposés à Drouot

VIENNE, 1842. Michael Thonet dépose un brevet pour des sièges en bois cintré. Audacieux, simples et légers, ils marquent une rupture complète avec les courants de l'époque, notamment Biedermeier, son contemporain, et préfigurent déjà l'Art nouveau. Leurs lignes inédites connaissent un succès immédiat, qui s'amplifie sans cesse au cours du XIXe siècle, jusqu'à être connues dans le monde entier au début du XXe siècle.

L'ébéniste qui a créé ces sièges, Michael Thonet, est né en 1796, en Rhénanie. Son invention révolutionnaire lui permet de courber les bois à la vapeur et de reproduire en grande série des modèles pratiques, esthétiques et bon marché. En quelques années, il ouvre plusieurs usines et des points de vente dans la plupart des pays d'Europe et aux Etats-Unis. En vingt ans, plusieurs millions de meubles sont mis sur le marché.

Peu à peu, l'influence de ce style s'étend à tout le mobilier d'intérieur, jusqu'à être sensible dans les créations des artistes de l'Art nouveau, en particulier ceux de l'école de Vienne. Dans les années 20, la maison Thonet se lance dans la fabrication de meubles en tubes métalliques et édite, entre autres, des modèles de Marcel Breuer et Le Corbusier. Elle continue aujourd'hui de diffuser les meubles de nombreux designers.

« CRISTAL PALACE »

A Drouot, une vente propose, mercredi 27 janvier, un ensemble de meubles de Thonet. Le salon « Cristal Palace », qui date de la fin du XIXe siècle, comprend un canapé et deux chaises. Leur dossier haut se compose d'éléments cannés ovales et ronds qui s'inscrivent dans des arcs de cercle (de 15 000 à 20 000 francs, de 2 290 à 3 053 euros). De 1904, un fauteuil de bureau, à siège triangulaire, orné de panneaux en bois de placage perforé en pointillé qui s'inscrivent dans le dossier (de 2 500 à 3 000 francs, de 387 à 458 euros).

De la même époque, deux fauteuils pour enfant en bois vernissé rouge offrent un dossier réglable (de 5 000 à 6 000 francs, de 763 à 916 euros) ; une table de salon est posée sur un piètement en bois courbé constitué de quatre doubles volutes (de 8 000 à 10 000 francs, de 1 221 à 1 526 euros). Selon les modèles, les fauteuils, chaises longues et fauteuils à bascule se négocient entre 3 000 et 4 000 francs (de 458 à 610 euros) et de 6 000 à 7 000 francs (de 916 à 1 068 euros), et les chaises entre 1 000 et 1 500 francs (de 152 à 229 euros). Parmi les meubles plus rares se trouvent une psyché (de 25 000 à 30 000 francs, de 3 186 à 4 580 euros), une paire de guéridons à piètement composé de quatre supports croisés (de 15 000 à 20 000 francs, de 2 290 à 3 053 euros).

Dès la fin du XIXe siècle, de très nombreuses sociétés ont copié ou interprété le mobilier de Thonet. La plus célèbre est la maison viennoise Kohn, qui fit travailler Otto Wagner et Josef Hoffmann, dont quelques modèles sont présentés lors de la vente.

La fameuse *Sitzmachine* (machine à s'asseoir) reste un des sièges de référence dans l'œuvre d'Hoffmann. Il s'agit d'un fauteuil en bois courbé à dossier plat inclinable, la partie centrale étant ornée de deux rangées de carrés évidés, avec des accoudoirs en arc de cercle (de 60 000 à 80 000 francs, de 9 160 à 12 213 euros).

Hoffmann a également travaillé pour Thonet, et la paire de chaises de table « 511 », réalisées vers 1905, est estimée de 10 000 à 15 000 francs (de 1 526 à 2 290 euros).

Catherine Bedel

★ Drouot-Richelieu, mercredi 27 janvier. Exposition la veille de 11 à 18 heures, le matin de la vente de 11 à 12 heures. Etude Tajan, 37, rue des Mathurins, 75008 Paris, tél. : 01-53-30-30-30. Expert : Félix Marcilhac, 8, rue Bonaparte, 75006 Paris, tél. : 01-43-26-47-36.

Calendrier

COLLECTIONS

● **Orléans** (Loiret), Salon des minéraux et fossiles, parc expo, hall Prestige, samedi 23 et dimanche 24 janvier, de 10 à 19 heures, 50 exposants, entrée 25 francs, 3,81 euros.

● **Strasbourg** (Bas-Rhin), Festival des disques, parc Wacken, place de la Foire, samedi 23 et dimanche 24 janvier, 150 exposants.

● **Lyon-Villeurbanne** (Rhône), Biennale de la carte postale, espace Tête d'or, samedi 23 et dimanche 24 janvier, 55 exposants.

ANTIQUITÉS ET BROCANTES

● **Rennes** (Ille-et-Vilaine), antiquités, le Liberté, boulevard de la Liberté, du vendredi 22 au dimanche 24 janvier, de 10 à 19 heures, 70 exposants, entrée 25 francs, 3,81 euros.

● **Amiens** (Somme), Salon des antiquaires, parc expo Mégacité, du vendredi 22 au lundi 25 janvier. Vendredi de 11 à 22 heures, samedi et dimanche de 11 à 20 heures, lundi de 11 à 18 heures, 80 exposants, entrée 35 francs, 5,33 euros.

● **Narbonne** (Aude), Salon des antiquaires, parc expo, du samedi 23 au lundi 25 janvier, de 10 à 19 heures, 50 exposants, entrée 25 francs, 3,81 euros.

● **Nersac** (Charente), antiquités-brocante, salle des tanneries, du samedi 23 au dimanche 24 janvier, de 9 à 19 heures, 40 exposants, entrée 10 francs, 1,52 euro.

● **La Châtre** (Indre), antiquités-brocante, château d'Ars, samedi 23 et dimanche 24 janvier, de 10 à 19 heures, 30 exposants, entrée 15 francs, 2,28 euros.

● **Chaumont** (Haute-Marne), antiquités-brocante, gymnase Haut de Val, samedi 23 et dimanche 24 janvier, 30 exposants, entrée 15 francs, 2,28 euros.

● **Abbeville** (Somme), antiquités-brocante, salle des fêtes, samedi 23 et dimanche 24 janvier, de 10 à 19 heures, 25 exposants, entrée 10 francs, 1,52 euro.

● **Poitiers** (Vienne), antiquités-brocante, forum Domaxel, samedi 23 et dimanche 24 janvier, de 10 à 19 heures, 60 exposants, entrée 20 francs, 3,04 euros.

● **Palaiseau** (Essonne), antiquités-brocante, salle des fêtes, samedi 23 et dimanche 24 janvier, de 9 h 30 à 18 h 30, 25 exposants, entrée 20 francs, 3,04 euros.

MOTS CROISÉS PROBLÈME N° 99019

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

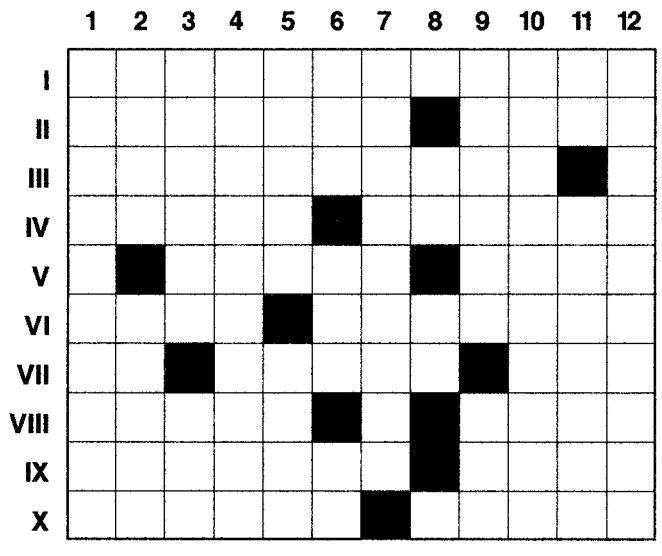

HORIZONTALEMENT

I. Marque le point du départ. – II. La dernière doit être la bonne. Que l'on n'a pas eu besoin d'acquérir. – III. Ouvrières exploitées. – IV. Bonne pondeuse chez les précédentes. Avec elle, ça se termine toujours en queue de poisson. – V. Passent avec agressivité. Poussés, ils prennent de la hauteur. – VI. Dans le Morbihan. Qui pourront faire plusieurs tours. – VII. D'un auxiliaire. Troublé. Coule en Chine. – VIII. Travaille sur la pièce. Tire et tire son nom de son inventeur. – IX. Avais conscience. Héros pour Virgile. – X. Fournisseur africain d'huile. Passes très près.

VERTICALEMENT

1. Inquiète comme une mule. – 2. Mauvais endroit pour traîner. Sur la Diège, en Corrèze. – 3. Poursuit d'un peu trop près. Travaille avec les bandes. – 4. Bouge en travaillant. – 5. Maillon important de la chaîne. Cajole dans les sous-bois. – 6. Bout d'histoire. Compagnons de la Libération. En France. – 7. Cartes sur table. – 8. Affirmation. Article. – 9. Petite annonce. Ne manque pas d'énergie dans ses recherches. – 10. Publications dans la presse. – 11. Garde l'anonymat. Incrustée pour décorer. – 12. Les premières sont fondamentales.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 99018

HORIZONTALEMENT

I. Tribulations. – II. Rénovateur. – III. Anti. Collant. – IV. Neutron. Ecot. – V. Bannes. Lui. – VI. Ides. Isolées. – VII. Ter. Eq. Râ. – VIII. Il. Sous-titré. – IX. Occase. Our. – X. Non-inscrites.

VERTICALEMENT

1. Transition. – 2. Rêne. Delco. – 3. Intuber. Cn. – 4. Boitas. Saï. – 5. UV. RN. EOSN. – 6. Laconiques. – 7. Atones. – 8. Tel. Sortir. – 9. Iule. Lai. – 10. Oracle. Tôt. – 11. Noue. Rue. – 12. Sottisiers.

L'ART EN QUESTION N° 101

En collaboration avec Réunion des Musées Nationaux

Un bouquet enchanté

DE 1520 À 1566, le sultan Soliman II ne fut pas seulement un conquérant qui poussa très loin les frontières de l'Empire ottoman. Organisateur et administrateur d'envergure, il sut s'entourer de personnalités qui l'aidèrent à encourager les lettres et les arts. L'Etat ottoman connut alors la période la plus riche de son histoire.

Ce grand plat, aux coloris délicats, reflète l'influence des miniaturistes des ateliers impériaux et l'épanouissement du style saz, un mot qui évoque à la fois le roseau et l'image d'une forêt enchantée. Un large bouquet de fleurs et de feuilles s'épanouit sur toute la surface du plat, autour d'une fleur stylisée qui équilibre la composition. Un paon, gracieux et élégant, semble se balancer sur une feuille. Ce motif animalier est très rare dans la production ottomane de cette époque. Soliman II succéda à son père Sélim Ier. Il fut surnommé Soliman le Magnifique par les Européens. Quel surnom lui attribuèrent les Turcs :

PHOTO RMN / H. LEWANDOWSKI

« Plat au paon », céramique siliceuse à décor peint sous glaçure, diamètre : 37,5 cm ; Turquie, Iznik, 1540-1555. Paris, Musée du Louvre.

● L'Administrateur ?
● Le Conquérant ?
● Le Législateur ?

Réponse dans *Le Monde* du 29 janvier.

Solution du jeu n° 100 paru dans *Le Monde* du 15 janvier.
C'est en 1810 que le médecin et collectionneur Esprit Calvet légua tous ses biens à la ville d'Avignon, constituant ainsi une partie des collections du musée, installé depuis 1833 dans l'hôtel de Villeneuve-Martignan.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde Publicité
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

MUSIQUE La pratique de la résidence commence aujourd'hui à se répandre en France pour les compositeurs, qui trouvent ainsi un point d'ancrage auprès d'un orchestre, avec lequel ils collaborent souvent pour l'élaboration d'une œuvre commandée. Philippe Manoury à Paris, Marc Monnet à Douai, Georges Aperghis à Strasbourg, Bernard Cavanna avec l'ensemble Ars Nova... trouvent avantage à travailler avec les instrumentistes ou avec un public « non professionnel » et à rompre avec l'idéologie de l'artiste solitaire. ● L'ASSOCIATION PROQUARTET, qui organise la résidence de Pascal Dusapin à Fontainebleau avec les quatuors Elysée et Danel, s'est donné pour missions la formation et la rénovation du répertoire. ● POUR PASCAL DUSAPIN, la résidence doit permettre en outre de pratiquer l'interdisciplinarité et la *« transversalité entre les arts »*.

Des compositeurs en résidence pour créer sans barrières

De plus en plus d'orchestres organisent des ateliers et des répétitions avec des créateurs, souvent assortis d'une commande destinée à enrichir leur répertoire. De leur côté, les artistes invités se disent heureux de sortir de l'isolement et de travailler avec des instrumentistes

LE COMPOSITEUR Pascal Dusapin (né en 1955) se trouve, depuis le 11 janvier – et pour une période de trois mois –, en résidence au château de Fontainebleau. Cette initiative de l'association ProQuartet doit lui permettre d'effectuer un travail approfondi sur l'exécution de ses œuvres pour quatuor à cordes en compagnie de deux jeunes formations, les Quatuors Elysée et Danel. Répétitions à huis clos, ateliers publics, débats et concerts figurent au programme de la résidence, selon une pratique qui commence aujourd'hui à se répandre en France.

L'art du quatuor

A près de quarante-cinq ans, Pascal Dusapin a déjà composé quatre quatuors à cordes. Il en prépare un cinquième, qu'il considère comme un journal de bord. Aucune de ces œuvres n'est totalement indépendante des autres. Le *Premier Quatuor,* achevé en 1983, a subi une révision le réduisant d'un tiers de sa durée. Le deuxième, *Time Zones,* a été aussi remanié, dans le sens d'une extension. Il se présente sous la forme de vingt-quatre volets miniatures qui évoquent des fuseaux temporels. Si ce deuxième quatuor (1988-1990) procède par étirements de matière, le *Troisième* (1992) vit dans le chevauchement des lignes et des expressions. Quoique fondé sur le principe du balancement, le *Quatrième* (créé par le Quatuor Prazak à Fontainebleau à l'occasion du dixième anniversaire de ProQuartet) dégage une captivante sensation de stabilité.

L'orchestre constitue le point d'ancrage naturel pour une première résidence. L'Orchestre national de Lyon, dirigé par Emmanuel Krivine, en a attesté ces dernières années, notamment avec Pascal Dusapin. Mais en dépit de quelques expériences régionales, un cas comme celui de Lyon est encore rare ici. Aux Etats-Unis, la plupart des orchestres de premier plan organisent, en revanche, des résidences de compositeurs. Cleveland manquait à l'appel, mais un mécène s'est récemment délesté de 1 million de dollars (environ 850 000 euros) à condition que la résidence profite à un jeune compositeur. L'heureux élu est un Français.

Depuis décembre 1998, Marc-André Dalbavie (né en 1961) doit donc régulièrement franchir l'Atlantique pour favoriser la diffusion de sa musique par l'Orchestre de Cleveland jusqu'à la création d'une œuvre en l'an 2000. Le principe de la résidence est, en effet, souvent assorti d'une ou de plusieurs commandes. Pour Marc-André Dalbavie, il s'agit donc aussi de produire des pièces de musique de chambre, d'autant que *« les musiciens américains aiment à se valoriser individuellement en marge de l'orchestre »*, et de les articuler au sein d'une programmation rompant un peu avec les habitudes classiques de ses hôtes.

Sur ce plan, Philippe Manoury (né en 1952) mentionne avec une légitime fierté le programme exclusivement contemporain (Hurel, Dusapin, Manoury) présenté par l'Orchestre de Paris (OP) lors du concert d'ouverture du dernier festival Musica de Strasbourg. Si sa résidence à l'OP a d'abord été déterminée par l'achèvement d'un opéra (*60e Parallèle,* créé au Châtelet en 1997), elle a ensuite été prolongée (jusqu'en 2001) avec un autre cahier des charges comportant, bien sûr, une commande (la première partie d'une grande œuvre pour chœurs, solistes, orchestre et électronique) mais aussi une plus grande influence sur la programmation. Se considérant comme un relais entre l'orchestre et les autres compositeurs (Franco Donatoni, Martin Matalon) appelés à écrire pour la formation parisienne, Philippe Manoury estime d'ailleurs que *« l'intérêt d'une résidence est d'investir une institution par définition tournée vers le passé pour essayer de la dynamiter de l'intérieur ! »*

Concevoir une programmation cohérente constitue une priorité pour Marc Monnet (né en 1947) depuis qu'il a été sollicité pour des résidences. Hier à la Filature de Mulhouse et aujourd'hui (1997-2000) à l'Hippodrome de Douai, deux scènes nationales. Le compositeur n'est plus invité seulement pour l'exécution de ses œuvres et des créations qu'il doit néanmoins donner, mais aussi pour prendre en charge le choix des œuvres de la saison, donc de la formation d'un public. Convaincu que *« la programmation ne doit pas reposer sur des critères désuets »*, il passe beaucoup de temps à façonner des parcours où voisinent, par exemple sur l'axe du timbre, des œuvres de Mozart, Webern, Leroux et Monnet. Avec succès, puisque *« ce fut là le concert le plus apprécié de la première saison à Douai. La juxtaposition de timbres très éloignés (harmonica de verre, sons électroniques, mélodie de timbres, etc.) favorise une réception moins prise dans son confort de l'habitude, puisque le postulat de départ est de donner à écouter la différence »*.

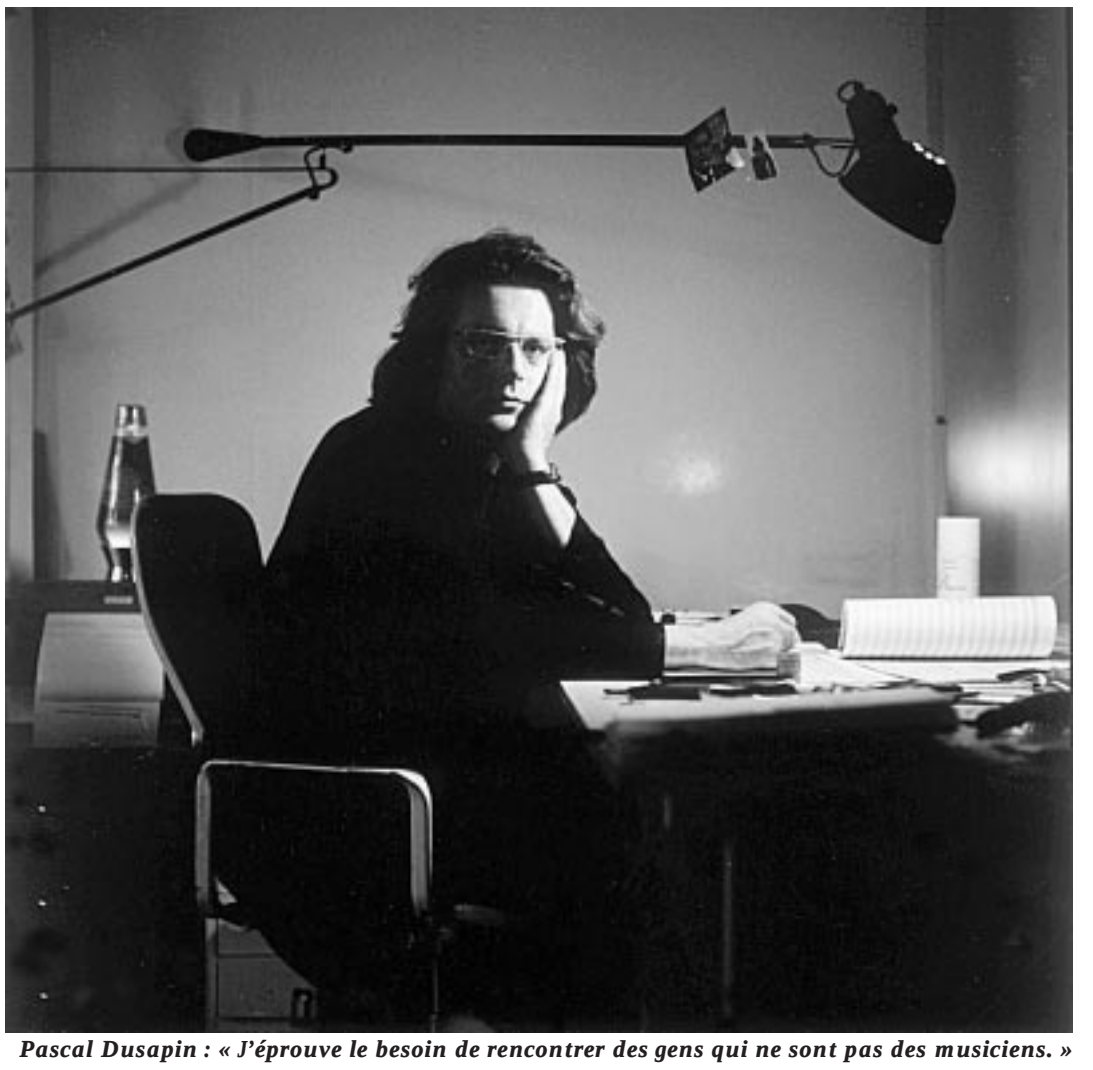

PHILIPPE GONTIER

Pascal Dusapin : « J'éprouve le besoin de rencontrer des gens qui ne sont pas des musiciens. »

Au contact d'un « public non professionnel », le compositeur déclare apprendre beaucoup par le biais des résidences et envisage actuellement, comme conséquence de ces expériences, la création d'un ensemble instrumental qui invente des programmes non liés à une époque donnée, mais issus d'une réflexion sur l'histoire. Comme le rappelle Monnet, *« l'histoire est riche de compositeurs engagés, comme Haendel, Haydn ou Berlioz, dans la gestion de la musique... »*

Cette « connexion » avec la réalité sociale a néanmoins peu à peu disparu jusqu'à nos jours, au point d'isoler le compositeur dans *« une fonction de "fournisseur de musique" ». L'artiste est considéré comme incapable de gérer son travail et les choix artistiques se font sans lui »*. Henri Dutilleux (né en 1916), qui s'exprime ainsi, constate que les invitations en résidence sont venues assez tardivement pour lui. Tenu dans ce cadre à de lourdes mais passionnantes obligations pédagogiques, il estime ne pas avoir alors le temps de composer. Mais, confiant que l'un des effets remarqués de sa musique est venu d'une suggestion du contrebassiste Jacques Cazauran (pour *Les Citations*), il avoue *« être de ceux qui ont souvent des contacts, hors résidence, avec les instrumentistes »*, ajoutant que *« ce n'est pas autre chose que ce que faisait Stravinsky quand il écrivait* Le Sacre du printemps, *ou Ravel le* Boléro.... »

Georges Aperghis (né en 1945) voit la résidence comme un moyen de *« travailler avec des musiciens sans barrières et sans intermédiaires »*. C'est ce qui s'est produit pour lui pendant deux ans au Conservatoire de Strasbourg. Des jeunes musiciens (auxquels se sont mêlés des apprentis-acteurs, éclairagistes et décorateurs inscrits au Théâtre national de Strasbourg) lui ont inspiré le spectacle *Instantanés*, révélé à Musica l'automne 1998. Quatre-vingt-dix unités rassemblées en ensembles de douze clarinettes, cinq tubas ou six orgues positifs parfois difficiles à manier ! *« Qu'importe*, témoigne Aperghis, *tout cela euphorise le compositeur et ceux qui travaillent avec lui, l'important étant de ne plus se trouver seul dans l'euphorie de la création. »*

> « Tout cela euphorise le compositeur et ceux qui travaillent avec lui, l'important étant de ne plus se trouver seul dans l'euphorie... »

Cette sensation, Bernard Cavanna (né en 1951) l'a aussi éprouvée, notamment en compagnie de l'Ensemble Ars Nova, à l'occasion d'une résidence effectuée dans la région de Niort et de Poitiers (Aperghis rejoindra d'ailleurs, début février, l'équipe de Philippe Nahon, pour une expérience similaire mais plus courte). Il se souvient du travail entrepris avec des amateurs (élèves d'écoles de musique ou membres d'harmonies locales) *« pleins d'énergie et de curiosité »*. L'implication dans le tissu local, Cavanna la vit depuis une dizaine d'années en tant que directeur du conservatoire de Gennevilliers (Hauts-de-Seine). Il s'y montre attentif aux problèmes *« d'une jeunesse à la dérive qui, par le biais de la musique, peut apprendre à écouter, à jouer avec l'autre »*. Diriger un conservatoire avec une telle philosophie tient donc aussi de la résidence. Ces dernières pourraient donc se multiplier pour éviter au compositeur adepte de l'informatique de rester cloîtré.

Comme le souligne Bernard Cavanna : *« L'artiste s'est progressivement détaché des producteurs et en est arrivé à proposer sa musique dans son coin ; il existe cependant un décalage avec le public et l'on ne peut plus croire à l'idéologie qui prétend que si l'on n'est pas apprécié aujourd'hui, on le sera dans cinquante ans ! »*

P. Gi

Le patient travail de ProQuartet

LA RÉPUTATION de l'association ProQuartet n'est plus à faire. Depuis sa fondation en 1987, elle s'est d'abord imposé une mission de formation qui a permis à de nombreux ensembles français de se hisser à un niveau international fort estimable, grâce à un cursus établi avec le concours de vieux maîtres du quatuor. Une seconde orientation a ensuite concerné le renouveau du répertoire français. Gilbert Amy, Michèle Reverdy, Philippe Hersant, Pascal Dusapin, Betsy Jolas, Denis Lavaillant y ont successivement contribué dans le cadre d'une résidence – et dans des lieux aussi différents que l'Opéra-Bastille et l'abbaye de l'Epau.

Avant même d'aborder l'écriture de leur œuvre les compositeurs en définissent, par exemple, l'idéal d'interprétation. *« Pour son quatrième quatuor*, explique Georges Zeisel, directeur-fondateur de ProQuartet, *Pascal Dusapin souhaitait une formation possédant des sonorités un peu râpeuses caractéristiques de l'Europe centrale. Je lui ai présenté les Prazak, dont il ignorait tout, et il a été immédiatement conquis. »* L'activité de jeunes ensembles qui ont pour nom Prazak, Parisii, Arpeggione, Elysée ou Danel tend donc à briser peu à peu le monopole exercé dans la création contemporaine par le quatuor britannique Arditti et son homologue américain Kronos.

On pourrait craindre que le genre du quatuor paraisse désuet alors que s'engage un peu partout une tentative de remodelage de la forme du concert. Ce risque n'inquiète pas Georges Zeisel, car le quatuor, à la différence du concerto ou de la symphonie, continue d'inspirer un grand nombre de compositeurs.

LES ENFANTS PRÉFÈRENT WEBERN

Le directeur de ProQuartet estime par ailleurs que *« la musique d'aujourd'hui effraye de moins en moins le public. Les enfants de dix ans sont plus attirés par les œuvres de Webern ou de Dusapin que par celles de Mozart vis-à-vis desquelles ils éprouvent une certaine distance. »* Cet optimisme est sans doute à la base du passionnant projet de Centre européen de musique de chambre, dont ProQuartet conçoit actuellement l'implantation au château de Fontainebleau, lieu d'accueil de ses concerts depuis 1997. Elaboré à partir d'un modèle qui n'existe qu'aux Etats-Unis, ce centre, logé dans les quartiers Henri-IV du château, associe notamment l'Etat et les collectivités locales pour un développement en trois phases, dont la première devrait s'achever en 2002.

P. Gi

★ ProQuartet. Tél. : 01-44-61-83-50.

Pascal Dusapin, compositeur

« Si l'orchestre me rend voyou, le quatuor me fait devenir moine ! »

« Qu'avez-vous retiré de votre résidence à l'Orchestre national de Lyon ?

– J'ai adoré travailler avec Emmanuel Krivine et son orchestre. J'ai évolué dans une convivialité qui m'a permis de mieux cerner les problèmes musicaux et sociaux des musiciens.

– Vous n'avez pourtant pas l'habitude d'exiger des interprètes des choses contre nature...

– Cette époque est révolue. Les instrumentistes sont conscients de la transformation qui s'est produite sur ce plan depuis une bonne dizaine d'années. Les compositeurs de ma génération ont été plus ou moins élevés dans la haine du public et de l'institution symphonique, mais les mentalités ont évolué. Les créateurs d'aujourd'hui aiment l'orchestre et possèdent un métier qui leur permet d'entrevoir une meilleure entente avec les musiciens. La musique d'aujourd'hui est ainsi moins brutale, elle ne procède plus par opposition. Ce que j'ai appris dans mon métier, je le tiens des musiciens ! Ces derniers demandent simplement à ne pas être oubliés au fond de l'orchestre ni méprisés dans l'amour de leurs instruments.

– Le type de relations que vous avez eues avec l'orchestre semble une extension logique de ce que vous faites en permanence avec des ensembles tels qu'Accroche Note ou Ars Nova ?

– Oui. C'est pour cela qu'il faut souhaiter que cette expérience se généralise. L'orchestre ne doit pas devenir un musée ! Il est nécessaire que les programmations soient moins frileuses, que les directeurs artistiques et les chefs aillent à la rencontre de nouveaux publics en rafraîchissant l'image de la musique symphonique, faute de quoi l'institution symphonique disparaîtra.

– Vous avez rarement confiné votre inspiration dans le champ clos de la musique ; la résidence entreprise dans le domaine du quatuor à cordes ne tient-elle pas alors du paradoxe ?

– Lorsque j'ai écrit, il y a quinze ans, mon premier quatuor, on m'a placé face à une sorte de culpabilité historique, situation qui ne s'était jamais produite avec l'orchestre. C'est qu'il en va sans doute du quatuor à cordes comme de l'opéra : il faut rendre des comptes car ce sont des formes pré-pensées. Néanmoins, je ne me suis pas préoccupé de ces questions et j'ai continué avec un deuxième quatuor qui, au lieu des quinze minutes prévues, a atteint les trois quarts d'heure. Il s'est ainsi produit une sorte de déclic par lequel j'ai vérifié à mon tour que ce médium instrumental induit une forme de perception qui exclut toute attitude innocente. Voilà pourquoi, si l'orchestre me rend un peu voyou, le quatuor me fait devenir moine !

– L'éventualité d'une résidence pluridisciplinaire n'est donc plus à l'ordre du jour ?

– Lors d'expériences telles que la création du ballet *Assaï* de Dominique Bagouet ou l'opéra *Roméo et Juliette* avec Olivier Cadiot, j'ai pratiqué la transversalité entre les arts bien avant que le phénomène ne connaisse l'engouement. J'éprouve le besoin de rencontrer des gens qui ne sont pas *a priori* des musiciens et toucher ainsi à des problématiques qui concernent les invariants des arts.

– Votre contribution aux activités de T&M Nanterre n'est-elle pas assimilable à ce type de résidence ?

– Mes affinités de longue date avec Antoine Gindt, le directeur de T&M, ont débouché sur des expériences telles que *Roméo et Juliette*, *To Be Sung* et bientôt une nouvelle production de *Medea*, qui m'ont mis, d'une certaine manière, en résidence. Cependant, mes liens avec Nanterre sont informels et ne relèvent pas de la planification bureaucratique.

– Pendant le festival Présences de Radio-France, dont vous serez la tête d'affiche, l'Ensemble Accentus assurera la deuxième création en quelques mois d'une œuvre pour chœur. Est-ce le signe d'une nouvelle source d'intérêt ?

– La création de *Granum Sinapis* sur des textes de Maître Eckhart s'est étendue sur presque six années, de 1992 à 1997... Le chœur est un medium fondamental qui se suffit de l'essentiel et qui ne permet pas de se cacher derrière le moindre artifice. »

Propos recueillis par Pierre Gervasoni

THEATRE DE POCHE - 01 45 48 92 97
APRES LA PLUIE Salle 1
de Sergi BELBEL - Traduction J.J. PRÉAU (éditions THÉATRALES)
Mise en scène Marion BIERRY
"C'est cru et gai." CANARD ENCHAINÉ. "A mourir de rire." LE MONDE. "Un grand régal." LE POINT. "Une équipe de comédiens au jeu décapant." TÉLÉRAMA.

Jacques Lecoq, le corps et le masque

L'un des plus grands pédagogues de la scène est mort à Paris mardi 19 janvier. Il était âgé de soixante-dix-sept ans

JACQUES LECOQ fut ce qu'on appelle un maître. Ils sont rares, ceux qui, comme lui, n'ont ouvert une voie inédite vers un sommet inconnu, n'ont étudié, analysé, accumulé, que pour transmettre. Sa maîtrise était celle des corps, des visages et des masques, de leurs rapports et de leurs engagements sous la lumière dure de la scène et sur cet espace si complexe du plateau de théâtre. Il avait suivi sa trajectoire solitaire avec une rectitude rare, une exigence et une indépendance d'esprit qui n'avaient pas été parfois sans lui poser des problèmes matériels (*Le Monde* du 13 avril 1998). D'une recherche concentrée sur l'étude du mouvement et de sa transmission, il avait tiré cette conviction qu'il n'était de grand théâtre que celui qui *« engage le corps dans son ensemble : à la fois le bassin, le plexus et la tête »*.

Jacques Lecoq avait fondé l'école qui porte son nom en 1956. Une évidence, appelée par le vide ressenti par celui qui avait dû batailler seul pour constituer son bagage chemin faisant. Né le 15 décembre 1921 à Paris, il avait commencé très jeune à enseigner l'éducation physique. Le sport (hors compétition) avait concentré et développé son intérêt pour les mécanismes du corps. Son intérêt pour le théâtre s'éveille après-guerre, avec Travail et Culture, où il côtoie Yves Robert et les Frères Jacques. Il rencontre alors Jean Dasté *« qui cherchait quelqu'un, dans l'idée de Copeau, qui se mette à l'école du geste »*. Jacques Lecoq endosse le rôle et accompagne la troupe jusqu'en 1949. Il est alors appelé en Italie, à Padoue, où il fera une deuxième rencontre décisive, celle du sculpteur Amleto Sartori avec lequel il découvre l'art du masque. Il travaille avec Giorgio Strehler, joue avec Dario Fo. La fusion du corps et du masque s'est opérée : Jacques Lecoq tient les deux bases de son enseignement, dont le fameux *« masque neutre : le point fixe de l'école, quelque chose que les élèves vont conserver toute leur vie, une expérience intransmissible si on ne l'a pas porté . »*

MÉCONNU EN FRANCE

En quarante-trois ans, le nom de Jacques Lecoq était devenu un mot de passe pour les cinq mille étudiants de soixante-dix nationalités (dont un fort pourcentage d'Anglo-Saxons) qui auront suivi ses cours. Nombreux étaient ceux qui avaient continué son aventure pédagogique et fondé à leur tour une école (Grande-Bretagne, Danemark, Italie, Espagne Chili...). Mais Jacques Lecoq avait une conception trop exigeante de l'homme, pour ne conduire ses élèves qu'aux portes des théâtres. Outre des comédiens (notamment Geoffrey Rush, Oscar à Hollywood) et des metteurs en scènes (comme Luc Bondy, William Kentridge, Jorge Lavelli, Ariane Mnouchkine, Christoph Marthaler), il a été à l'origine de troupes (comme le Footsbarn ou le Théâtre de Complicité), a formé des danseurs et des chorégraphes (Joëlle Bouvier), des architectes, des psychanalystes, de nombreux écrivains (comme Yasmina Reza) et même un pasteur.

Mais, curieusement, son nom demeurait peu connu dans son propre pays. *« Il y a un paradoxe Lecoq* estime Robert Abirached, professeur à Paris- X-Nanterre. *Alors que son enseignement est essentiel – sans doute ce qui s'est fait de plus important sur l'acteur depuis Copeau –, on a continué de l'ignorer en France, où on ne se réfère trop souvent qu'aux enseignements de Stanislavski ou Meyerhold »*.

Jacques Lecoq n'avait jamais été à la mode ; ne s'en était jamais soucié. Il ne s'était décidé que récemment à faire connaître son itinéraire au-delà du cercle de ses élèves et à retracer les principes de son enseignement. Après trois ans et demi de conversations, ses propos avaient été réunis par Jean-Gabriel Carasso et Jean-Claude Lallias sous le titre *Le Corps poétique, un enseignement de la création théâtrale* (Actes Sud-Papiers, 174 p., 90 F). Il devait participer au tournage de deux émissions coproduites par l'Association nationale de recherche et d'action théâtrale (ANRAT) et Arte, émissions en cours de finition, dont il avait pu revoir le montage – elle devraient être présentées sous le titre : *Les Deux Voyages de Jacques Lecoq*.

LA PRÉCISION DU GESTE

En attendant, le meilleur hommage à lui rendre serait de diffuser l'une des simples captations de *Tout bouge*, son irrésistible *one man show* qui montre la concentration et la précision du geste, la pertinence et la drôlerie de son regard sur la vie. Avec lui, devant lui, tout bougeait sans cesse, mais ne pouvait être compris que dans le moment où se dessinait l'ancrage du point fixe. Il avait visé toute sa vie ce point, l'avait approché suffisamment pour savoir comment en jouer pour que tout continue à bouger : *« Point d'appui et point d'arrivée,/Dans ce qui n'a ni commencement ni fin. Le nommer,/Le rendre vivant,/Lui donner autorité/Pour mieux comprendre ce qui bouge,/Pour mieux comprendre le mouvement. »*

Jean-Louis Perrier

PAULO NOZOLINO POUR « LE MONDE »

Jacques Lecoq : une recherche concentrée sur l'étude du mouvement.

Réactions

● **Joëlle Bouvier** (Centre national de danse contemporaine d'Angers) : *« C'est comme perdre un parent. J'ai passé deux ans avec lui alors que j'étais très jeune, à dix-neuf et vingt ans. Son enseignement, qui est surtout une philosophie, aurait pu s'adresser à tous, pas seulement aux acteurs. Jacques Lecoq nous invitait à un voyage, exigeant, sévère, dur, mais très lumineux, gai : le clown était le personnage qu'il respectait le plus. Celui qui sait faire rire. »*

● **Ariane Mnouchkine (Théâtre du Soleil) :** *« C'est une mémoire énorme qui s'en va. C'était un savant praticien, un chercheur de la transmission. Il n'avait pas d'équivalent dans son obstination à chercher et à chercher comment transmettre. Comme Paul Puaux, Jacques Lecoq était de ceux qui sont devant, qui protégeaient un peu. J'ai suivi ses cours peu de temps, mais ça a été aussi important que si j'avais passé dix ans avec lui. »*

● **Jack Lang (ancien ministre de la culture) :** *« A quelques jours d'écart, Jerzy Grotowski et Jacques Lecoq ont disparu. Les deux hommes avaient en commun la passion de l'art du jeu et de la recherche de formes théâtrales. J'ai connu Jacques Lecoq dans les années 50 à travers l'Education par le jeu dramatique – un mouvement auquel Artaud avait été lié. C'était une sorte de laboratoire animé par des avant-gardistes qui s'intéressaient à l'improvisation, à une nouvelle approche du corps, au travail sur la voix, au rêve éveillé. Comme Grotowski, Lecoq était un maître. C'était un inspirateur. »*

DÉPÊCHES

■ **THÉÂTRE : Philippe Torreton, sociétaire de la Comédie-Française,** César du meilleur acteur en 1997 pour son rôle dans *Capitaine Conan*, de Bertrand Tavernier, a donné le 18 janvier sa démission, qui prendra effet à la fin de l'année. Après dix ans passés au Français, son contrat arrivait à échéance à cette date. Philippe Torreton, âgé de trente-quatre ans, est engagé depuis deux ans dans une carrière cinématographique peu compatible avec les obligations de la Comédie-Française et a fait part de son désaccord avec la politique artistique mené par l'administrateur général, Jean-Pierre Miquel.

■ **MUSÉES : cinq équipes d'architectes sont en compétition pour le réaménagement de la salle de *La Joconde*** du Musée du Louvre, qui pourra être réalisé grâce à un mécénat japonais de 25 millions de francs (3,8 millions d'euros), afin de permettre une meilleure présentation de la toile de Léonard de Vinci. Les cinq équipes retenues sont celles d'Olivier Chaslin, Pierre-Louis Faloci, Gregotti Associati International, Yves Lion et Alan Levitt, et Lorenzo Piqueras. La salle des Etats sera partagée en deux salles distinctes : l'une, autour des *Noces de Cana* de Véronèse, recevra les tableaux de grand format de la Renaissance vénitienne, l'autre (200 m²) sera exclusivement destinée à *La Joconde*. Le jury international se réunira au mois d'avril.

■ **ÉDITION : la 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris** a condamné, vendredi 15 janvier, Patrick Rougelet, ancien commissaire principal aux renseignements généraux et auteur de l'ouvrage *RG, la machine à scandales* (Albin Michel, mars 1997) pour diffamation envers d'anciens collègues et envers la police. M. Rougelet est condamné à 30 000 F d'amende (4 573,47 €) et Francis Esménard, PDG des éditions Albin Michel, à 60 000 F d'amende (9 146,94 €). Tous deux devront solidairement payer 1 franc symbolique de dommages et intérêts au ministre de l'intérieur et 15 000 F (2 286,73 €) à chacun des policiers partie civile.

■ **BANDE DESSINÉE : le prix France-Info de la meilleure bande dessinée** d'actualité a été attribué le 20 janvier à l'album *Palestine*, du journaliste américain Joe Sacco, qui témoigne de la vie des populations palestiniennes dans les territoires occupés. Ce prix, dont le jury est composé de journalistes, sera décerné officiellement le 25 janvier en avant-première du Festival international de bande dessinée d'Angoulême.

■ **TECHNO : le tribunal de Bobigny (Seine-Saint-Denis) a condamné le 20 janvier** sept des treize personnes interpellées fin octobre au Blanc-Mesnil lors d'affrontements entre jeunes gens et policiers après l'interruption d'une *rave-party*. Cinq jeunes ont été condamnés à une peine d'un mois de prison avec sursis et deux autres à des amendes de 3 000 F et 5 000 F (457,35 et 762,25 €).

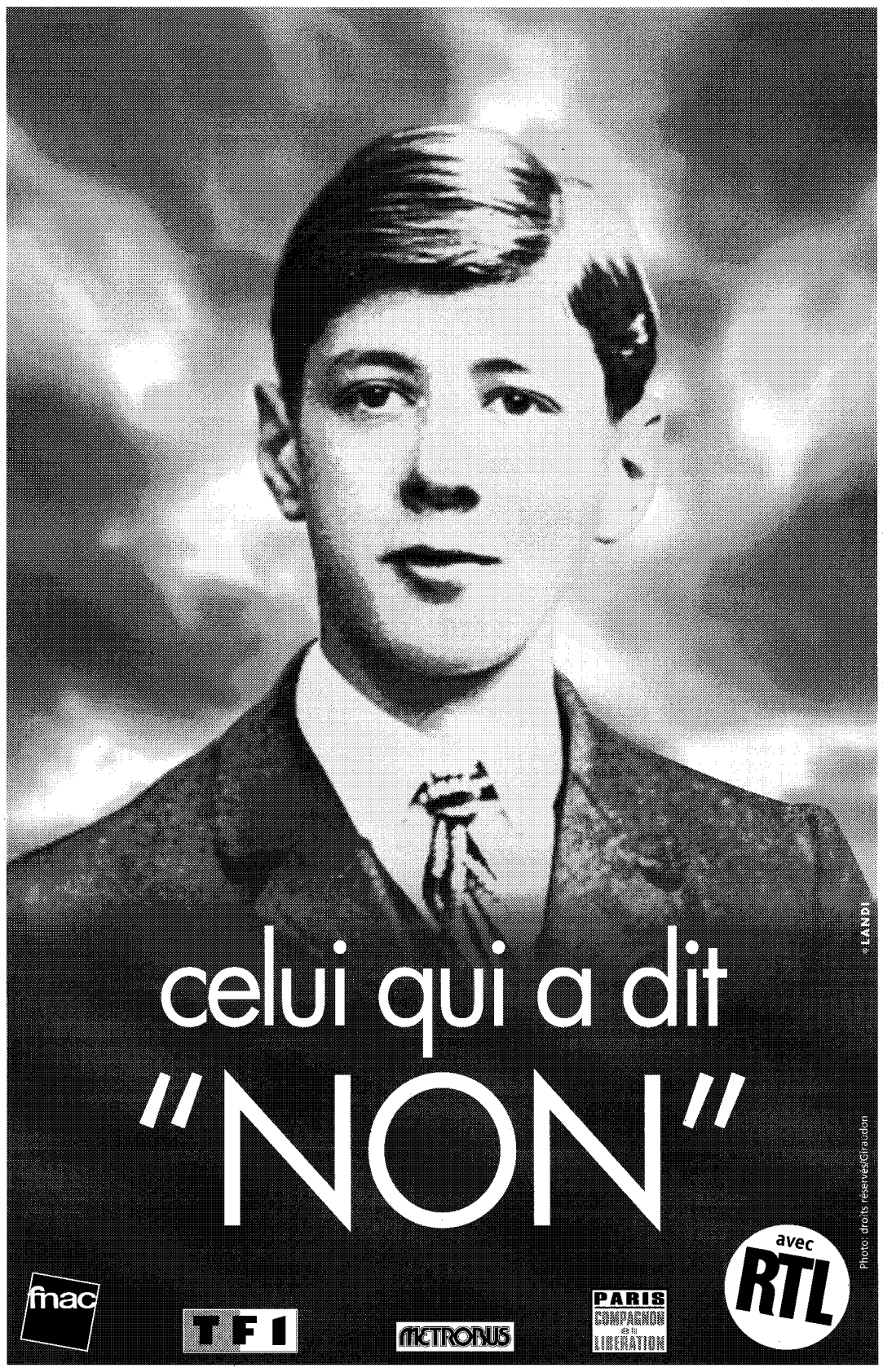

Monte-Carlo, l'olympe des arts du cirque

Le festival international privilégie les prouesses traditionnelles

MONACO
de notre envoyée spéciale

Dompteurs, jongleurs, trapézistes ou clowns : venus du monde entier, les artistes de la piste avaient rendez-vous, comme chaque année, au Festival international de cirque de Monte-Carlo, du 14 au 21 janvier. A la manière de Cannes pour le cinéma ou d'Avignon pour le théâtre, la manifestation attire plusieurs centaines de professionnels. Les directeurs de cirques du Mexique, du Danemark ou de Chine croisent les organisateurs de festivals ou les meneurs de revues, tous à la recherche d'artistes à engager.

Sous le grand chapiteau installé sur le port de Fontvieille, funambules et contorsionnistes savent que leur carrière se joue sur cette piste, devant un jury composé de directeurs de cirque et présidé par le prince Rainier. Remis mardi soir 19 janvier, les prix décernés – trois Clowns d'or et trois d'argent – ne s'accompagnent d'aucun chèque. Mais pour les lauréats de ces trophées, les contrats se présentent et le montant des cachets augmente. Ainsi le jeune Ukrainien Anatoly Zalievsky, équilibriste esthète et sensuel, quasiment inconnu jusque-là, est reparti avec un Clown d'or et plusieurs engagements en Europe de l'Ouest.

Pour sa vingt-troisième édition, le festival avait programmé vingt-deux numéros, retenus parmi les quatre cents propositions reçues sous forme de cassette vidéo : le clown italo-américain David Larible, du cirque Ringling Bros Barnum and Bailey ; le Suisse René Strickler, dompteur de pumas et de tigres ; Tunga, un groupe de quatre jeunes filles contorsionnistes venues de Mongolie ; les Mastil, acrobates cubains ; Mario Berousek, jongleur tchèque...

PERFORMANCE ATHLÉTIQUE

Plutôt que le « nouveau cirque », c'est l'art traditionnel, celui des prouesses et des exploits, qui est roi : *« Il n'y a pas d'autre cirque »*, estime Jacques Provence, directeur artistique du festival. Chaque soir, pendant une semaine, le public a pu voir une suite de numéros époustouflants, des dizaines de sauts plus périlleux les uns que les autres. Les trapézistes volants du cirque de Pyongyang (Corée du Nord) se propulsent ainsi en haut du chapiteau à l'aide d'une bascule : les trois lascars ne cessent de lancer leurs trois compagnes en l'air, où elles enchaînent doubles et triples sauts périlleux et même, au final, une triple pirouette. La performance, qui leur a valu un Clown d'argent, est exceptionnelle, mais la laideur des costumes (en satin blanc et turquoise) et la priorité à la dimension athlétique gâchent un peu le plaisir artistique. Plus sensibles, les trapézistes chinois de Xining (Clown d'argent) présentent un ballet aérien, où les voltigeuses ménagent des suspensions et des ralentis qui rehaussent leurs performances acrobatiques.

Le Cirque du Soleil, créé à Montréal en 1984, incarne brillamment le renouveau de l'art traditionnel, alliant la virtuosité des prouesses à une esthétique nouvelle. Il recrute des artistes dans le monde entier, comme cette troupe de quatorze équilibristes voltigeurs russes qui a reçu un Clown d'or pour son numéro à la banquine : le terme désigne les sauts de voltigeurs, propulsés dans l'espace par les mains entrecroisées de deux partenaires.

Les Russes évoluent dans une tenue à l'opposé du costume de cirque : ni couleurs ni paillettes, ils sont vêtus de haillons de coton gris, comme de vieux saltimbanques. Suivant une chorégraphie marquée par la *modern dance*, ils accomplissent une série d'exploits, main dans la main, unis pour se projeter en haut de leur pyramide humaine. Un Clown d'or leur a été remis, mardi soir, par le prince Rainier et les princesses Caroline et Stéphanie, pour le plus grand bonheur des photographes.

Catherine Bédarida

Le jeu de piste, solide et roboratif, de Jacques Attali

La première pièce de théâtre de l'ancien conseiller spécial de François Mitterrand

Le pouvoir, la gloire, la transcendance... au temps de Charles Quint. Tout cela est jeté dans une marmite où bouillonnent pendant deux heures la religion, les jésuites, l'Inquisition, la guerre, le génocide des Indiens, l'état du monde, le sexe et la nourriture, les femmes... Et les passerelles lancées vers le proche passé où se dessinerait la silhouette d'un autre monarque, qui demeurent inaccessibles à la salle.

LES PORTES DU CIEL, de Jacques Attali. Mise en scène : Stéphane Hillel. Avec Gérard Depardieu, Jean-Michel Dupuis, Jean-Marie Winling, Barbara Schulz.
THÉÂTRE DE PARIS, 15, rue Blanche, Paris 9e. Tél.: 01-48-74-25-37. Mo Trinité. 170 F à 350 F. Durée: 2 heures. Du mardi au samedi à 20 h 45; samedi à 17 heures; dimanche à 15 heures.

Conseiller spécial du président Mitterrand de 1981 à 1991, Jacques Attali est revenu parcourir les allées du pouvoir dans sa première œuvre théâtrale. Mais pour approcher la grandeur, il a éprouvé le besoin de revenir quatre siècles et demi en arrière. Son empereur est ici Charles Quint, à son dernier jour. Réfugié dans un couvent d'Estrémadure après avoir abdiqué, il est entouré de son fidèle conseiller, Guillaume (un « intellectuel »), de sa fille, Juana, régente d'Espagne, et d'un moine enquêteur envoyé tout exprès pour avoir raison de lui. Charles, en proie aux cauchemars, estime que sa *« seule chance de rédemption »* est de *« devenir un autre »* avant de mourir. Il y parviendra. Comment ? Réponse sous pli fermé par le silence de Dieu et l'habileté de l'auteur.

Soucieux toutefois d'être compris, Jacques Attali livre – dans le programme (60 F) – quelques pistes : *« Une descente volontaire vers l'humilité de la foi de l'homme le plus puissant du monde... les malédictions du pouvoir... l'absurdité de la gloire... la force de la transcendance... les mille et une ruses des hommes pour séduire Dieu. »*

ROMANTISME FINISSANT

Tout cela est jeté dans une marmite où bouillonnent deux heures de rang la religion, les jésuites, l'Inquisition, la guerre, le génocide des Indiens, l'état du monde, le sexe et la nourriture, les femmes, la paternité... Et les passerelles à double entrée, lancées vers le proche passé où se dessinerait la silhouette d'un autre monarque, demeurent inaccessibles à la salle. Trop tard, ou trop tôt. Jacques Attali a choisi le solide, le roboratif. Il fait le plein avec les répliques d'un théâtre à l'ancienne, fort de tirades prêtes à être isolées de leur contexte, pour s'inscrire dans le marbre. Les seniors seront enchantés par l'impression de tomber sur des propositions de dissertation inédites du « Lagarde et Michard » Qui continue de battre dans leur cœur. Avec un pied dans le XVIe siècle (l'histoire) et l'autre dans le XXe (la langue), *Les Portes du ciel* s'inscrivent, sans trop forcer, au chapitre du XIXe siècle, où elles devraient occuper une place fort honorable. L'action est parfaitement menée, avec ce qu'il faut de suspense, de flammes et de flambeaux, d'apparitions, de porte dérobée, et de conversations surprises derrière les rideaux pour amener aux coups de théâtre du romantisme finissant.

Face à Dieu et à la rhétorique musclée de ses serviteurs, il fallait au moins Gérard Depardieu. Une sorte d'empereur dans le genre. Cette fois, ce sont les juniors qui le saluent comme tel, ce qui permet de ressouder les familles. Il est à sa place d'emblée, sans avoir jamais à hausser le ton. Il a l'insolence et la tendresse naturelles et ses partenaires ne lui font pas défaut, surtout Jean-Michel Dupuis (Guillaume).

A moment donné, le metteur en scène, jouant de prudence, prend soin de le faire asseoir en majesté à l'avant-scène. La salle, tendue comme une seule personne, approuve massivement : *« Gérard ! Gérard ! »*

Jean-Louis Perrier

INSTANTANÉ

SOIR DE GÉNÉRALE

Si, comme il avait été annoncé dans *Le Figaro*, Margaret Thatcher et Mikhaïl Gorbatchev avaient assisté à la générale des *Portes du ciel*, lundi 18 janvier, ils auraient peut-être été aussi occupés que certains invités, comme Danièle Gilbert, qui s'attarda longtemps dans le foyer du Théâtre de Paris, passant d'un photographe à l'autre, avec un sourire et un métier assurés. Elle n'était pas la seule. Le jeu de la mondanité parisienne occupa longuement les invités du « grand soir ». Il commençait dans la rue Blanche, où des badauds attendaient les « stars ». Las ! il n'y eut pas d'actuel ni d'ancien président de la République, pas de premier ministre, pas Isabelle Adjani, ni Catherine Deneuve ni Sophie Marceau. Bref, aucun des « grands » noms annoncés.

On trouvait en revanche ceux qui font l'ordinaire des générales et des pages de *Paris-Match*, où chacun aura sa place, puisque chacun était invité à poser pour la photo officielle dans un espace réservé du foyer. Dieu, que cela prit du temps ! A 21 heures – alors que la représentation était annoncée pour 20 h 45 – ça papotait encore, comme s'il ne se fût point agi de voir une pièce, mais simplement d'être là, entre soi. Habillé de noir, tendance *« restons simple, c'est lundi soir »*. Politiquement, on fut majoritairement à gauche : Jean Tiberi et Jacques Toubon étaient isolés au milieu de Robert Hue, Catherine Trautmann, Bernard Kouchner, Pierre Mauroy, Jacques Delors, Jack Lang, Michel Rocard... Quand enfin chacun s'assit, ce fut pour mesurer sa cote de popularité. Jean Tiberi était derrière Pierre Mauroy, lequel était devant Robert Hue. Christine Ockrent coiffait au poteau Michel Drucker : elle était au rang d'honneur officiel, aux côtés de Bernard Kouchner, Catherine Trautmann, Jacques Delors, Robert Hossein. Jack Lang, lui, avait choisi la place de l'amitié – le premier rang de corbeille, avec Elisabeth, Julie et Guillaume Depardieu.

A 21 h 15, les lumières baissèrent enfin. *Les Portes du ciel* s'ouvraient dans les toussotements. Elles se fermèrent une heure cinquante plus tard, après cinq petites minutes de salut. Il y avait encore du travail : le cocktail.

Brigitte Salino

« Vous et moi cherchons le même absolu : nous haïssons ce monde »

***NOUS PUBLIONS** ici un extrait de l'acte III, scène 3, des* Portes du ciel, *la pièce de Jacques Attali publiée chez Fayard (214 p., 75 F, 11,4 €).*

(Fernando, moine, cinquante-deux ans ; Charles Quint, empereur d'Occident, cinquante-huit ans ; la scène se passe dans la chambre à coucher de Charles retiré au couvent de Yuste depuis son abdication, trois ans plus tôt.)

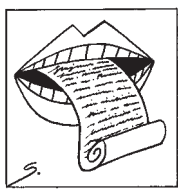

VERBATIM

Fernando : « Les ordres du pape...

Charles : ... sont d'empêcher l'empereur de quitter ce couvent coûte que coûte, mais sans l'accuser de meurtre. N'est-ce pas ?... Seulement ce n'est pas facile. *(Silence .)* Résumons-nous : vous poussez un enfant dans mes bras alors que vous pensez qu'il est le diable. Vous interrompez votre enquête alors que vous êtes convaincu d'avoir identifié le meurtrier. Vous êtes prêt à tout – à tuer, même, sans doute – pour m'empêcher de partir d'ici.

(On entend la pluie au-dehors. L'empereur prend l'arbalète du second acte, qu'il tente de mettre en joue. Elle est maintenant beaucoup trop lourde pour lui. Il la repose avec lassitude.)

Vous êtes décidément un homme bien intéressant, prêt à sauter à pieds joints en enfer juste pour obéir à des ordres vagues, donnés un jour lointain par quelque chef distrait. Alors que si vous organisiez, là, maintenant, les obsèques de Charles, vous atteindriez exactement le même objectif : Charles mourrait ici, comme le Vatican le souhaite. Et, à vous, cela coûterait beaucoup moins cher. Fermer les yeux quelques instants sur le caprice d'un puissant, qu'est-ce que ça vaut ? A mon avis, vous vous en tireriez avec deux ou trois siècles de purgatoire. Pas plus ! Et puis il y a l'or, le pouvoir... confesseur du roi d'Espagne... Vous êtes fanatique mais raisonnable. Vous devriez calculer les risques et les chances. Réfléchissez bien. Mais vite, car moi je pars tout à l'heure pour Dijon.

(Silence .)

Fernando : Pourquoi voulez-vous mon accord ? Demandez à votre médecin de vous déclarer mort ! Personne n'irait vérifier.

Charles : C'est vrai. Mathys ferait ce que je lui ordonnerais : trop heureux de ne pas avoir à prendre de responsabilités. Mais j'aurais besoin de vous après, pour me protéger des curieux.

Fernando : Si j'acceptais... Si j'acceptais..., tiendriez-vous votre promesse à propos de l'or et de votre testament ?... Du confesseur de Philippe ?

Charles : Evidemment.

Fernando : Et qui saurait que vous n'êtes pas...

Charles : Mort... ? Vous, et personne d'autre. D'ailleurs, aucun moine d'ici n'oserait, s'il me reconnaissait, le dire à qui que ce soit. Seulement à vous. Et vous n'auriez aucun intérêt à me dénoncer.

Fernando : Vous pourriez me faire tuer pour protéger votre secret. Comme mon prédécesseur.

Charles : Charles sera mort. Or c'est lui qui peut me tuer. *(Silence.)* Vous et moi cherchons le même absolu : nous haïssons ce monde, chacun à notre façon. Nous savons tous les deux qu'il est pourri, que le souvenir qu'on y laisse est aussi insignifiant qu'un grain de sable. Nous voulons atteindre la pureté. Mon chemin passe par l'humilité ; le vôtre, par l'obéissance. A chacun sa ruse. Mais notre ambition est la même, la plus haute qui soit. Passons un contrat. Laissez-moi ouvrir les portes du ciel et je vous laisse fermer celles du monde. »

NOUVEAUX FILMS

LES PARASITES

■ C'est une bonne idée, forcément, puisque cela fait quelques millénaires qu'on la ressasse : une accumulation de figures grimaçantes et se comportant avec une outrancière bêtise est supposée faire rire le bon peuple. D'où la réunion, sous prétexte d'un réveillon où un vendeur de cassettes porno doit déclarer sa flamme à une délicate demoiselle, d'un maximum de personnages laids, stupides et exagérément antipathiques (un flic, un fumeur de haschisch compulsif, une Cubaine en quête d'un mari français, un tueur psychopathe, une fille de commerçants alsaciens amoureuse, un acteur au chômage, un jeune beauf parvenu...). Il arrive que ce procédé finisse par faire rire, à condition que l'entassement grotesque déclenche un affolement de l'ensemble. Hormis quelques brèves éruptions d'Elie Semoun en brigadier cocu et allumé, la platitude d'une réalisation Flytox et l'application de l'interprétation ne risquent guère de transformer ces *Parasites* en cataclysme, tout juste en nuisance mineure. ***J.-M. F.***

Film français de Philippe de Chauveron. Avec Oulage Abour, Estelle Skornik, Atmen Khelif, Elie Semoun, Lionel Abelanski. (1 h 30.)

LA PETITE MARCHANDE DE ROSES

■ Attention, le réel est là, sous la forme d'une fiction inspirée de *La Petite Marchande d'allumettes* d'Andersen et située à Medellin. Pauvreté, enfants livrés à eux-mêmes, parents absents, adolescents rivés à des pots de colle qu'ils reniflent inlassablement, alcoolisme, vols, prostitution constituent le quotidien d'une jeune fille que la caméra suit la veille de Noël. Si l'impact de certaines scènes est très fort, on reste dubitatif devant certains choix de narration du réalisateur : son mélange de réalisme et d'onirisme décrédibilise son propos. Les rêves de l'adolescente, qui revoit sa grand-mère, deviennent par exemple très vite insupportables tant ils semblent décalés. ***S. Bd***

Film colombien de Victor Gaviria. Avec Leidy Tabares, Marta Correa, Mileider Gil, Diana Murillo. (1 h 45.)

LE VENT EN EMPORTE AUTANT

■ Une jeune femme en rupture avec la vie urbaine échoue dans un petit village de Patagonie. Ses habitants, fervents amateurs de cinéma, et notamment des films programmés dans l'unique salle du patelin, vouent un culte à un acteur français ringard dont les films passent régulièrement dans des copies abîmées. L'héroïne, qui épousera le critique de cinéma local, un jeune homme dyslexique, découvre des individus fantasques, en marge du réel. Une caméra poussera les villageois à tenir, avec l'aide de l'héroïne improvisée journaliste, une chronique filmée de leur vie quotidienne. *Le Vent en emporte autant* se veut une réflexion sur le monde, la mort du cinéma (celui-ci est évidemment supplanté à la fin du film par la télévision) et la politique (la dictature des colonels argentins est évoquée). Le recours à un simplisme symbolique et à une poésie de l'absurde limite l'intérêt de cette œuvre. ***J.-F. R.***

Film franco-argentin d'Alejandro Agresti. Avec Vera Fogwill, Angela Molina, Jean Rochefort. (1 h 30.)

SORTIR

PARIS

Antoine Hervé Big Band
Chef de l'un des orchestres les plus intelligemment organisés au début des années 80, Bob 13, puis directeur de l'Orchestre national de jazz durant deux saisons, de 1987 à 1989, le pianiste Antoine Hervé a su relier, dans son écriture sophistiquée et chantante, les histoires et les codes du grand orchestre jazz et certains états de la musique contemporaine. Le retrouver en big band sur la scène d'un club est l'une des bonnes surprises de ce début d'année.
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. Le 21, à 22 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F.

Ceux qui marchent debout
Dans l'esprit du Dirty Dozen Brass Band et des *marching bands* noirs américains – ces fanfares qui défilent en multipliant les pas de danse –, Ceux qui marchent debout donnent aux instruments de La Nouvelle-Orléans (tuba, banjo, caisse claire...) des ailes funky. Ils y ajoutent des paroles, en français, où se mêlent jeux de mots et observation humoristique des travers de l'être humain.
La Maroquinerie, 23, rue Boyer, Paris 20e. Mo Gambetta. Les 21, 22 et 23, à 20 h 30. Tél. : 01-40-33-30-60. 60 F.

Compagnie 391
Glissements de terrain annoncés dans la nouvelle création *S'il y a lieu* de la Compagnie 391. Loïc Touzé n'en est plus le chorégraphe mais le meneur de jeu, avec son complice le plasticien Francisco Ruiz de Infante. Pas de spectacle, donc, à consommer passivement dans son fauteuil mais un objet chorégraphique, musical et plastique, qui prend d'assaut de tous côtés le spectateur. Déstabilisant mais intéressant. Mieux vaut néanmoins avoir une souplesse mentale à toute épreuve pour jouir à fond de cette expérience inédite.
La Ferme du Buisson, allée de la Ferme, 77 Noisiel. Les 21, 22 et 23, à 20 h 45 ; le 24, à 16 heures. Tél. : 01-64-62-77-77. 100 F.

ANGERS

Premiers plans
Cinquante-huit films européens (dix longs, quatorze courts, trente-quatre films d'écoles) participent à la compétition organisée dans le cadre de cette 11e édition du festival Premiers Plans d'Angers, présidée par Lucian Pintilié. Deux rétrospectives (l'une consacrée à Rainer Werner Fassbinder, l'autre au cinéaste écossais Bill Douglas), des courts métrages de la Nouvelle Vague, un regard sur l'enfance par de grands cinéastes européens, un panorama de dix premiers moyens métrages de fiction réalisés par de jeunes cinéastes européens, un colloque sur le thème « Produire un premier film en Europe » et des lectures publiques de scénarios complètent cette programmation.
Bureau du festival, 23, rue de la Roë, 49 Angers. Du 22 au 31 janvier. Tél. : 02-41-88-92-94. 30 F la place, 400 F pour toute la durée du festival.

(Publicité)

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Le Ciel, les oiseaux et ta mère !
de Djamel Bensalah (France, 1 h 30).
Droits au cœur
Trois programmes de films d'animation inspirés de la convention des Nations unies sur les droits de l'enfant (2 h).
L'Hirondelle noire
de Gueorgui Dulguerov (France-Bulgarie, 1 h 42).
Louise
de Siegfried (France, 1 h 50).
L'Orchestre souterrain
de Heddy Honigmann, (Pays-Bas, 1 h 48).
Les Parasites
de Philippe de Chauveron (France-Italie, 1 h 30).
The Shoe
de Laila Pakalnina (Allemagne, 1 h 23).
Toni
de Philomène Esposito (France-Italie, 1 h 30).
Un élève doué (**)
de Bryan Singer (Etats-Unis, 1 h 51).
Le vent en emporte autant
d'Alejandro Agresti (France-Argentine-Pays-Bas, 1 h 30).
Vous avez un message
de Nora Ephron (Etats-Unis, 2 h).
**(**) Film interdit aux moins de 16 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

REPRISES

Le Grand Alibi
d'Alfred Hitchcock. Britannique, 1950, noir et blanc, copie neuve (1 h 50).
Grand Action, 5e (01-43-29-44-40) ; MacMahon, 17e (01-43-80-24-81).
India
de Roberto Rossellini. Italien, 1959 (1 h 30).
Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Olaf Bär (baryton)
Helmut Deutsch, Aleksandar Serdar (piano)
Schubert : *Le Voyage d'hiver.* Schubert-Liszt : *Le Voyage d'hiver.*
Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse, Paris 7e. Mo Solferino. Le 21, à 20 heures. Tél. : 01-40-49-47-57. 130 F.
France Clidat (piano)
Œuvres de Liszt : *récital et master-class. Salle Cortot, 78, rue Cardinet, Paris 17e. Mo Malesherbes. Le 21, à 20 h 30. Tél. : 08-36-68-75-06. 120 F.*
La Grande Ecurie et la Chambre du Roy
Mozart : *Requiem.* Chœur régional Nord-Pas-de-Calais, Jean-Claude Malgoire (direction).
Les Gémeaux, 49, av. Georges-Clemenceau, 92 Sceaux. RER Bourg-la-Reine. Le 21, à 20 h 45. Tél. : 01-46-61-36-67. 185 F.
Compagnie Rick Odums
Rick Odums : *Jubilation.*
Espace Carpeaux, 15, bd Aristide-Briand, 92 Courbevoie. Le 21, à 20 h 45. Tél. : 01-47-68-51-50. 110 F.
Eric Le Lann Trio
Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris 1er. Mo Châtelet. Les 21, 22 et 23, à 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.
Xavier Charles, Toolbox
Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir, 93 Montreuil. Mo Robespierre. Le 21, à 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.
Marc Em
Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris 11e. Mo Bastille. Le 21, à 19 heures. Tél. : 01-49-87-53-53. De 80 F à 120 F.
Susy Firth, Gilian Boughey, Karen Gluck
Trois Anglaises détournent l'univers de la chanson française. Laurent Bronner (piano).
Cité de la musique, 221, av. Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. Les 21 et 22, à 20 heures. Tél. : 01-44-84-44-84. 80 F.
Le Grand Klezmer
Centre Mandapa, 6, rue Wurtz, Paris 13e. Mo Glacière. Le 21, à 20 h 30. Tél. : 01-45-89-01-60. 90 F.

RÉSERVATIONS

Paco Ibañez
Le Trianon, 80, bd Rochechouart, Paris 18e. Du 5 au 7 février. Tél. : 01-42-60-61-25. 140 F.
Juliette
Olympia, 28, bd des Capucines, Paris 9e. Du 9 au 14 février. Tél. : 01-47-42-25-49. De 164 F à 250 F.

DERNIERS JOURS

24 janvier :
Giambattista Tiepolo (1696-1770)
Musée du Petit Palais, av. Winston-Churchill, Paris 8e. Tél. : 01-42-65-12-73. 45 F.

EN VUE

■ Les chroniqueurs royaux ont souligné l'esprit d'indépendance du prince **William,** héritier du trône d'Angleterre, qui préfère des parties de chasse au renard à des vacances de sports d'hiver avec son père.

■ Le jockey de cinq ans, kidnappé au Bangladesh, qui s'était fait casser la jambe par le dromadaire de course sur lequel un émir de Dubaï l'avait illégalement perché, sera rapatrié *« dès que possible »* dans un orphelinat de Dhaka.

■ *« Nous sommes accusés de vivre aux frais des contribuables, c'est faux ! Nous payons plein tarif pour nos repas et nos boissons alors que les députés ont droit à des réductions »*, s'est défendue, mercredi 20 janvier, en sortant de la Chambre des lords où le gouvernement venait d'exposer sa loi abolissant le droit de vote des pairs héréditaires, la 16e baronne **Strange,** auteur de romans à l'eau de rose.

■ On trouvera sur le site Internet (http://www.gloupgloup.com) la liste exhaustive des victimes du Belge **Noël Godin,** dit « le gloupier », porte-parole de l'« Internationale pâtissière », professionnel de l'entartage.

■ Mardi 19 janvier, dans les rues du Mans, plusieurs centaines d'agriculteurs manifestaient contre les retards apportés au remembrement de leurs parcelles coupées par l'autoroute A 28, dont les travaux sont gelés depuis deux ans à cause d'un pique-prune, espèce de scarabée protégée, dénichée sur les lieux par un entomologiste amateur.

■ Mercredi 20 janvier, à Mogadiscio, en Somalie, des gardes d'un tribunal islamique ouvrent le feu pour disperser une foule qui se querelle sur l'heure exacte où est apparu le premier croissant de la nouvelle lune, marquant la fin du ramadan. Cinq morts.

■ Un habitant d'Héliopolis, dans la banlieue du Caire, a découvert, lundi 11 janvier, **Tarek Khabalana,** son cambrioleur, assoupi dans sa cuisine, qui, après avoir passé la nuit à emballer son butin, s'était jeté sur le repas de l'aube du ramadan.

■ La plupart des 65 millions de procès intentés chaque année en Egypte portent sur des litiges entre des conducteurs mourant de faim, pressés de rentrer chez eux pendant le mois de jeûne.

■ Lundi 18 janvier, dans l'île de Lanzarote, aux Canaries, une vague emporte **Brian Johnson** et **Ian Roebout**, qui se faisaient photographier devant la mer déchaînée. Mardi 19, une vague rapporte les corps de **Joshua Primak** et **Jaarl Papenfus,** mormons américains, qui, la veille, sur l'île voisine de Tenerife, prenaient des photos le dos tourné à la tempête.

Christian Colombani

Une liste des espions est-allemands retrouvée à Berlin

« Der Spiegel » affirme qu'un fichier informatique, découvert dans les anciens locaux de la Stasi, détaille les activités des services secrets de l'ex-RDA dans le monde occidental. Cela pourrait permettre de résoudre certaines énigmes

***« LE DERNIER SECRET** de Markus Wolf »* : avec un titre de « une » alléchant pour tous les amateurs d'espionnage, *Der Spiegel* fait état cette semaine d'une *« découverte sensationnelle »* dans les anciens locaux de la sinistre Stasi, la police politique de l'ancien régime communiste de Berlin-Est. Anciennement dirigé par Markus Wolf, devenu *« l'espion qui venait du froid »* dans un roman de John Le Carré, le département de l'espionnage extérieur de la Stasi n'avait pas détruit toutes ses archives après la chute du mur de Berlin, comme tout le monde le pensait. Récemment découverts à Berlin, les documents rares évoqués par l'hebdomadaire allemand vont permettre de collecter une foule d'informations concernant les activités passées des espions du régime de Berlin-Est en Allemagne de l'Ouest et en Occident. Beaucoup d'entre eux tremblent sans doute à l'idée d'être bientôt identifiés grâce à cette nouvelle banque de données et regrettent que le débat allemand sur l'amnistie des anciens espions de l'Est ne fasse que commencer.

En décembre 1998, un collaborateur de l'administration chargée de gérer les dossiers de la Stasi (la *« mission Gauck »*, du nom de son directeur Joachim Gauck, un ancien pasteur) décrypte sur ordinateur le contenu de quatre bandes magnétiques demeurées dans un placard de la Normannenstrasse, l'ancien siège de la Stasi à Berlin.

Baptisé *« Sira »* en langage codé de l'époque, cet ensemble de documents n'avait, jusqu'à maintenant, attiré l'attention de personne : une négligence étonnante quand on sait combien le moindre fragment de document de la Stasi a fait l'objet d'un inventaire minutieux au sein de la *« mission Gauck »*.

Cette découverte va donner au gouvernement allemand la possibilité d'éclaircir un certain nombre de dossiers restés obscurs : *« Est-ce que l'écrivain Günter Wallraff a espionné pour le compte des services secrets de la RDA entre 1968 et 1971 ? Est-ce qu'il y avait une équipe d'espions de l'Est autour de l'ancien ministre-président Uwe Barschel du Schleswig-Holstein* [retrouvé mort dans un hôtel de Genève en 1987] *? Est-ce que le commandant de la garde suisse au Vatican Alois Estermann, assassiné en mai 1998, était un agent de la Stasi ? »* : telles sont les interrogations du *Spiegel.*

Les révélations auxquelles on peut s'attendre seront sans doute très « germano-allemandes ». Mais le *« secret de Markus Wolf »* permettra peut-être de reconstituer une image précise des réseaux d'espionnage de Berlin-Est dans l'ensemble du monde occidental. *« Pour la première fois, nous avons une image complète de tout : quel espion a livré quelles informations et quand, quels agents ont donné des informations sur le chancelier Kohl, qui a fouillé dans les dossiers de l'OTAN, qui a livré des documents industriels »*, écrit le *Spiegel*, qui ajoute que les fichiers de *« Sira »* permettent aussi de savoir quelles informations étaient livrées au KGB par la Stasi, ou plus précisément par le département dirigé par Markus Wolf : la *Hauptverwaltung Aufklärung* (HVA), autrement dit la DGSE est-allemande.

Ce nouveau fonds intéresse au plus haut point les Etats-Unis, dont le *Spiegel* écrit qu'il a pu recruter, après 1989, un certain nombre d'anciens agents de RDA, notamment au Proche-Orient. Le gouvernement allemand cherche de son côté à obtenir en vain depuis quelques années que Washington lui communique des dossiers est-allemands conservés aux Etats-Unis. La CIA possède depuis 1989 une copie du fichier central de la HVA, obtenue dans les circonstances obscures de la chute du mur de Berlin : ce fichier comporte les noms et les pseudonymes des espions de la Stasi à l'étranger. La découverte de Berlin va sans doute déboucher sur de discrets échanges d'informations entre Allemands et Américains.

Lucas Delattre

DANS LA PRESSE

BFM
Philippe Alexandre

■ François Bayrou est sorti remonté, très remonté, du déjeuner, à l'Elysée auquel Jacques Chirac avait convié mardi les chefs des partis de l'opposition. Seul contre tous, il a été accusé – surtout par Nicolas Sarkozy qui, comme tout repenti qui se respecte est le plus zélé des chiraquiens – d'être le diviseur de la droite, menacé des plus noires représailles électorales. Et ses amis de L'Alliance lui ont prédit, s'il fait cavalier seul aux européennes, un score aussi ridicule que celui de Bruno Mégret. François Bayrou va rencontrer Valéry Giscard d'Estaing d'ici peu. Pour voir si, par hasard, par bonheur, l'ancien président de la République, qui a joué un si grand rôle dans la construction européenne, consentirait à conduire une liste autonome UDF en juin.

FRANCE-INTER
Pierre Le Marc

■ Les portes ne sont pas encore fermées. L'hypothèse d'une liste d'union des partis de L'Alliance aux européennes n'est pas officiellement abandonnée. Mais les réunions qu'on tenues hier, chacun de leur côté, l'UDF et le RPR, ont renforcé considérablement la logique qui conduit à des listes séparées le 13 juin. En renvoyant sa décision au 7 février, et au choix que feront ce jour-là ses militants, l'UDF a redit son souhait d'une liste d'union la plus large possible. Mais elle a, dans le même temps, réitéré des conditions telles qu'elles ne sauraient être acceptées par le RPR. Sans doute l'exigence d'une négociation, à la fois sur la plateforme et sur la liste correspond-elle à l'offre de Philippe Séguin. Mais, en rejetant formellement l'idée que ce dernier puisse conduire la liste de L'Alliance, l'UDF pose un préalable inacceptable pour le RPR.

LE FIGARO
Paul Guilbert

■ Les élections européennes marqueront-elles la dernière étape de la décomposition de la droite ou la première de sa recomposition ? Le compte des malheurs et des divisions de l'opposition n'est pas soldé. Son électorat tranchera. Pourquoi la constitution d'une liste d'union s'impose-t-elle – s'imposait-elle – comme une solution de bons sens à la majorité des électeurs et des élus de L'Alliance ? D'abord parce que leurs divergences sur l'Europe ne relèvent plus que du goût récurrent de fouailler l'histoire. A moins que ceux qui ne veulent pas de la politique européenne du président (et du premier ministre) ne le disent carrément : Pasqua le fait à droite, comme Robert Hue et les Verts le font à gauche.

www.culture.fr/culture/arcnat/lascaux/fr/index.html

Une visite virtuelle de la grotte de Lascaux

LE MINISTÈRE de la culture vient d'enrichir sa collection d'expositions virtuelles en créant un site Web consacré à la grotte de Lascaux, célèbre dans le monde entier pour ses peintures et gravures vieilles de 18 000 ans. L'essentiel du travail a été réalisé par Norbert Aujoulat, ingénieur d'étude au Centre national de la préhistoire de Périgueux. Nul ne connaît Lascaux aussi bien que M. Aujoulat : il est l'une des rares personnes autorisées à pénétrer dans la grotte, fermée au public depuis 1963 car la présence de visiteurs dans ce milieu fragile provoquait une détérioration des peintures. Depuis une dizaine d'années, il bénéficie d'une permission spéciale pour s'y rendre une matinée par semaine, afin de mener ses recherches archéologiques et de prendre des photographies.

La visite commence sur une petite carte interactive des diverses salles et couloirs composant la grotte : la nef, l'abside, le puits, la salle des taureaux, le diverticule des félins... En cliquant sur un lieu, on fait apparaître une série de photos pouvant être agrandies, accompagnées de textes explicatifs. Pour les gravures, souvent difficiles à discerner, il suffit de faire glisser le curseur de la souris sur l'image : une ligne de couleur apparaît alors pour renforcer le contour de la figure. De même, dans les textes, on peut faire apparaître des bulles contenant des explications de mots difficiles, comme « karstique » ou « intrados ». Au total, une centaine de peintures et gravures sont ainsi exposées et analysées, sur les 1 500 qui ornent la grotte.

La seconde rubrique du site, intitulée « s'initier », est plus didactique. Elle propose des analyses picturales et des explications sur les méthodes des chercheurs. Et surtout, elle raconte comment, il y a 18 000 ans, les artistes s'y prenaient pour réaliser leurs œuvres. On découvre leurs outils et leurs techniques de gravure et de peinture, leur sens de la perspective et de la composition. On apprend qu'ils s'éclairaient avec des petites lampes brûlant de la graisse animale, qu'ils devaient ramper pour aller orner des recoins inaccessibles de la grotte ou construire des échafaudages pour atteindre les parties hautes, et qu'ils ont laissé derrière eux de nombreux objets, sagaies, coquillages percés, bois de rennes...

Le ministère de la culture prépare des versions du site en anglais, en allemand et en espagnol. De son côté, M. Aujoulat rêve déjà de créer d'autres expositions virtuelles, destinées à un public plus averti.

Yves Eudes

SUR LA TOILE

DISCUSSION LITTÉRAIRE

■ A partir du 21 janvier, la maison d'édition en ligne 00h00.com organisera, chaque jeudi à 20 h 45, une discussion littéraire sur le canal de dialogue de son site Web. Pour la première séance, les internautes pourront dialoguer avec quatre auteurs de la collection « Nuit grave ».
www.00h00.com

LOUVRE EN LIGNE

■ Les touristes américains peuvent désormais acheter leur billet d'entrée au Louvre (8 dollars la journée, 5 dollars la demi-journée) avant leur départ pour la France, en se connectant sur le site du musée. Cette billetterie en ligne a été mise en place en collaboration avec la société américaine 24/7 Ticket Service. Un système similaire pour les Français et les Européens devrait ouvrir prochainement, en partenariat avec la Fnac. Par ailleurs, le site payant Louvre.edu, destiné en priorité aux établissements scolaires et aux bibliothèques, est désormais accessible à tous les non-abonnés pour 5 F par jour (0,76 euro), la première visite étant gratuite.
www.louvre.fr
www.louvre.edu
www.webtickets.com

Abonnez-vous au Monde

Jusqu'à 360 F d'économie soit 7 semaines de lecture GRATUITE*

Offre valable jusqu'au 31/12/99

ABONNEZ-VOUS ET DEVENEZ LECTEUR PRIVILÉGIÉ DU MONDE

* Pour tout abonnement d'une durée de 1 an.

Oui, je souhaite m'abonner au *Monde* pour la durée suivante :

☐ **3 MOIS - 562 F** au lieu de 585 F* ☐ **6 MOIS - 1 086 F** au lieu de 1 170 F* ☐ **1 AN - 1 980 F** au lieu de 2340 F* Soit 360 F d'économie

* Prix de vente au numéro (Tarif en France métropolitaine uniquement)

je joins mon règlement soit : _____ **F** 901 MQ 001

☐ par chèque bancaire ou postal à l'ordre du *Monde*

☐ par carte bancaire N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|

Date de validité |_|_|_|_| Signature :

☐ M. ☐ Mme Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Localité : _____ Code postal : |_|_|_|_|_|

TARIFS HORS FRANCE			
	Belgique Pays-Bas Luxembourg Suisse	Autres pays de l'Union européenne	USA - CANADA
1 AN	2 190 F	2 960 F	« Le Monde » (USPS–0009729) is published daily for $ 892 per year « Le Monde » 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additionnal mailing offices, POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 129 19 1518 **Pour les abonnements souscrits aux USA :** INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03
3 mois	598 F	790 F	

Offre valable jusqu'au 31/12/99

• **Pour tout renseignement concernant :** le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement etc.
Téléphonez au 01-42-17-32-90 de 8 h 30 à 18 heures du lundi au vendredi.

• **Pour un changement d'adresse, un transfert ou une suspension vacances un numéro exclusif : 0 803 022 021** (0,99 F TTC/min)

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc 60646 Chantilly Cedex

L'archipel des Koulakov *par Alain Rollat*

LES KOULAKOV vivent sur une planète tombée de haut. Ils n'y sont pas les plus à plaindre. Elle, Tonia, dispose d'une retraite en bonne et due forme depuis que la fabrique de camions où elle travaillait a fermé ses portes. Lui, Victor, exerce encore son métier de soudeur. L'entreprise qui l'emploie est spécialisée dans la plomberie, et, vu l'état des tuyauteries du quartier, elle ne risque pas de manquer de clients. Tonia et Victor bénéficient ainsi d'un revenu mensuel de 350 F, ce qui les situe au-dessus de la moyenne nationale (200 F). Le beurre reste inabordable, mais Tonia peut acheter, chaque semaine, six œufs, cinq cents grammes de sucre, un litre d'huile, et chaque mois un peu de savon.

Les Koulakov font d'ailleurs figure de privilégiés. La précédente révolution leur a légué un carré de jardin où ils cultivent, l'été, les patates, les choux et les pommes dont ils font, l'hiver, leur minimum vital. Certes, à force de souder sans protection, avec des chalumeaux antiques, Victor n'y voit plus très bien. Cela ne l'empêche pas d'aller à la pêche pour améliorer l'ordinaire de Tonia avec de bonnes fritures du fleuve. S'il reste le seul à consommer des miettes de poulet avec son bouillon quotidien, Tonia, qui a sa fierté, ne veut pas qu'on le sache. Elle a empêché la caméra de « Des racines et des ailes », qui nous l'a présentée sur France 3, de regarder dans son frigo : *« Il est vide, je ne veux pas qu'on le voie. »*

Les Koulakov, comme les serfs affranchis de jadis, découvrent donc que la liberté de disposer de sa vie n'est qu'une illusion si l'on n'est pas libre de la gagner. Igor, frère de Victor, est ouvrier dans une usine où la production d'extincteurs a remplacé celle de missiles. Son patron, n'ayant plus les moyens de le rémunérer en espèces, il se fait payer en nature. Puis il fait du troc sur la voie publique. Les extincteurs, hélas ! sont moins recherchés que les récepteurs de télévision. André, fils de Tonia et de Victor, est comptable dans une ancienne fabrique d'ordinateurs dont seule l'imprimerie survit grâce aux commandes d'étiquettes de Coca-Cola. Il ne désespère pas de récupérer les économies de deux ans (l'équivalent de 1 000 dollars) qu'il avait réalisées pour acheter une voiture. Sa banquière n'est *« pas en mesure »* de lui rendre son magot. Elle incrimine l'Etat. André rêve de *« balancer une bombe dans cette banque qui pue »*. Quelque chose, pourtant, le retient. Peut-être *« le miracle »* dont il parle. Pauvres Koulakov ! Ils croient encore ce que radotait un certain Tolstoï : *« Regardez la misère en face, et elle baissera les yeux... »* C'est où, la Russie ?

JEUDI 21 JANVIER

FILMS DE LA SOIRÉE

20.30 Une aventure de Salvator Rosa ■■
Alessandro Blasetti (Italie, 1939, N., v.o., 100 min). **Ciné Classics**

20.35 Rêve de singe ■■■
Marco Ferreri (France - Italie, 1978, 110 min). **Canal Jimmy**

21.00 Du sang dans le soleil ■■
Frank Lloyd (Etats-Unis, 1945, N., v.o., 100 min). **Paris Première**

22.10 Cornered ■■
Edward Dmytryk (Etats-Unis, 1945, N., v.o., 100 min). **Ciné Classics**

22.15 Les Guichets du Louvre ■■■
Michel Mitrani (France, 1974, 95 min). **Festival**

22.25 Devine qui vient dîner ? ■■
Stanley Kramer (Etats-Unis, 1967, 110 min). **RTL 9**

22.45 Paris s'éveille ■■■
Olivier Assayas (France, 1991, 95 min). **Ciné Cinémas**

23.10 Meurtre à Alcatraz ■■
M. Rocco (EU, 95, 120 min). **France 2**

23.40 Cadet d'eau douce ■■
Charles F. Reisner (Etats-Unis, 1928, muet, N., 65 min). **Arte**

0.45 ▶ Cible émouvante ■■
Pierre Salvadori (France, 1993, 85 min). **Arte**

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

17.10 Le Débat. Le Front national. Invités : Jacques Bompart (Lepéniste) ; Serge Martinez (Mégrétiste). **LCI**

21.50 et 22.45 Soirée thématique. Haro sur la cigarette. **Arte**

MAGAZINES

18.00 et 21.00 Le Grand Journal. Olivier Duhamel. **LCI**

18.30 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Sylvain Gouguenheim, Alain Cabantous, Lucien Jerphagnon. **Histoire**

18.30 Nulle part ailleurs. Christian Lacroix, Pascal Comelade, Francis Huster, Cristiana Reali. **Canal+**

19.10 et 0.10 Le Rendez-vous. Jacques Attali. **LCI**

20.00 ▶ Semaine de la haute couture. Chanel. **Paris Première**

20.05 Temps présent. Scènes ordinaires de la vie ménagère. La Pidolie : Vaud-Genève, le mariage du siècle. Le siècle en images : Cargos. **TSR**

20.55 Envoyé spécial. Les ailes de l'espoir. Mafia : Les repentis. *P-s* : Le cœur des Restos. **France 2**

22.40 Courts particuliers. Spécial Siegfried. Invité : Roschdy Zem. **Paris Première**

23.00 De l'actualité à l'Histoire. Les extrêmes droites. **Histoire**

23.15 Tapage. Au nom du fisc. **France 3**

0.35 Des racines et des ailes. Russie : les naufrages de l'Empire. Le prix de l'excellence. Les «Cocoïs Girls». **France 3**

DOCUMENTAIRES

17.10 Le Musée d'Orsay. L'aventure impressionniste. **Odyssée**

18.20 Le Tunnel sous la Manche. [3/3]. **Planète**

18.30 Les Morses. **La Cinquième**

19.00 Voyages, voyages. Le Groenland. **Arte**

19.00 Robert Van Gulik : sous le charme de l'Orient. **Odyssée**

20.15 Reportage. L'Enfer blanc. **Arte**

20.35 Femmes du Sahel. **Planète**

20.45 Soirée thématique. Haro sur la cigarette. **Arte**

20.50 Global Family VII. La survie des éléphants d'Afrique. **Odyssée**

21.05 Des trains pas comme les autres. [2/2]. L'Inde du Sud. **TV 5**

21.40 Les Grands Compositeurs. [2/7]. Ludwig Van Beethoven. **Planète**

22.10 La Ville bleue. Sous la marée, les champs. **Odyssée**

22.45 Mécanique vivante. **Planète**

23.05 On the Road Again. Rencontres en Turquie. **Odyssée**

23.30 Howard Hughes. **Odyssée**

23.35 Les Tribus indiennes. [4/20]. Les Cheyennes. **Planète**

0.10 Amazonie, la guerre de l'ombre. **Planète**

SPORTS EN DIRECT

20.30 Basket-ball. Euroligue. TDK Manresa - Pau-Orthez. **AB Sport**

1.00 Tennis. Internationaux d'Australie. A Melbourne. **Eurosport**

MUSIQUE

21.00 Nicolaï Petrov joue Schumann. **Muzzik**

21.35 Jordi Savall. Œuvres de musique ancienne et baroque. **Mezzo**

21.55 50e anniversaire du label Verve. Carnegie Hall 1994. Avec Herbie Hancock, Bruce Hornsby, Dee Dee Bridgewater, Pat Metheny, Vanessa Williams, Kenny Burrel, Al Foster. **Muzzik**

22.45 Duo baroque. Avec Kathleen Battle, soprano ; Winton Marsalis, trompette. Par le St Luke's Chamber Orchestra, dir. John Nelson. **Mezzo**

23.50 Le Voyage dans la Lune. Opérette d'Offenbach. Mise en scène. Jérôme Savary. Par l'Orchestre de la Suisse romande et les Chœurs du Grand-Théâtre de Genève, dir. Marc Soustrot. **Muzzik**

TÉLÉFILMS

20.30 Le Chien de Munich. Michel Mitrani. **Festival**

20.45 Masada. Boris Sagal [3/4]. **Histoire**

22.20 The Raven. Lawrence Lanoss. **Canal +**

22.50 Made in America. Disparition secrète. Jimmy Kaufman. **TF 1**

SÉRIES

19.20 Force de frappe. Voie royale. **13ème Rue**

19.30 Kennedy. [4/6]. **Festival**

20.00 Fallen Angels. Meurtre en diagonale. **Canal Jimmy**

20.00 Dharma & Greg. Abus de bus. **Téva**

20.00 Quoi de neuf docteur ? **TMC**

20.10 Cosby. Des voisins vigilants. **France 3**

20.40 Buffy contre les vampires. Halloween. **Série Club**

20.50 Marc Eliot. C'est pas une façon d'aimer. Les deux frères. **TF 1**

21.40 Stargate SG-1. Tête à l'envers. **TSR**

22.30 Baldipata. Baldi et les petits riches. **TV 5**

23.25 3e planète après le Soleil. Sensitive Dick (v.o.). **Série Club**

23.45 McCallum. Les Soupçons. **Canal +**

0.55 High Incident. Connections. **13ème Rue**

NOTRE CHOIX

● 19.55 Odyssée
Aux guerriers du silence

Les Saamis, proches du cercle polaire, et les Indiens Funil-ô du Brésil vivent à des milliers de kilomètres de distance mais ont en commun d'avoir préservé leur langue, leur trésor, en dépit de multiples attaques. *« Nous sommes fiers d'avoir une arme, notre langue, le yateh »*, témoigne un vieil Indien. *« Si le Blanc s'était intégré à l'Indien, le Brésil serait un pays plus humain ! »*, lance une femme qui a souffert à l'école des Blancs. Dans la lumière glacée du Grand Nord norvégien retentissent en écho les *jojks,* chants traditionnels des Saamis, qui résistent tant bien que mal à *« l'occidentalisation »* forcée. ***– A. Ct***

● 22.20 Canal +
The Raven : The Chosen One

Il fut une époque où le seul lieu où voir *The Raven* était une salle de quartier, et les seuls films où l'on pouvait contempler des starlettes comme Carmen Electra (l'une des nageuses émérites d'*Alerte à Malibu)* et Shauna Sand Lamas, une ancienne playmate, restaient des films de genre, seul refuge habilité à accueillir ces superbes créatures dénuées du moindre talent d'actrice. C'est désormais à la télévision qu'on peut admirer Carmen Electra et sa plastique de poupée Barbie. Elle interprète l'héritière d'un père chaman et doit lutter contre une force maléfique qui menace de dominer le monde. *The Raven* est à la fois grotesque et passionnant, incohérent et pourtant parfaitement ficelé, il tente de ressusciter à sa manière un cinéma d'horreur dont l'esthétique est à la fois empruntée aux années 60 et aux jeux vidéo. Cette imagerie gothique peuplée de créatures virtuelles est unique en son genre. ***– S. Bd***

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.30 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Marc Eliot. C'est pas une façon d'aimer. Les deux frères.
22.50 Made in America. **Disparition secrète.** Téléfilm. Jimmy Kaufman.
0.35 Les Rendez-vous de l'entreprise.
1.05 Mode in France. Haute couture printemps-été 1999.

FRANCE 2

18.45 Et un, et deux, et trois.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
19.55 L'Euro.
20.00 Journal, Météo, Point route.
20.55 Envoyé spécial. Les ailes de l'espoir. Mafia : Les repentis. *Post-scriptum* : Le cœur des Restos.
23.05 Expression directe. UNAPL.
23.10 Meurtre à Alcatraz ■■ Film. Marc Rocco.
1.10 Journal, Météo.
1.30 La 25e Heure. Les abeilles tueuses.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.52 L'Euro, mode d'emploi.
18.55 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Cosby.
20.40 Tout le sport.
20.50 Consomag.
21.00 Lune rouge ■ Film. John Bailey.
22.40 Météo, Soir 3.
23.15 Tapage.
0.10 Espace francophone. Ecrans francophones.
0.35 Des racines et des ailes. Russie : les naufrages de l'Empire. Le prix de l'excellence. Les «Cocoïs Girls».

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.40
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.40 Touch. Film. Paul Schrader.
22.10 Surprises.
22.20 The Raven. Téléfilm. Lawrence Lanoss.
23.45 McCallum. Les Soupçons.
1.35 Hockey NHL.

ARTE

19.00 Voyages, voyages. Le Groenland.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. L'Enfer blanc.
20.40 Soirée thématique. **Haro sur la cigarette.** **20.45** La Dernière Clope. **21.05** L'Amérique n'aime plus les blondes. **21.50** et 22.45 Débats. **22.15** Beaucoup de fumée pour rien ? **23.10** Des mégots et des mythes.
23.40 Cadet d'eau douce ■■ Film muet. Charles F. Reisner.
0.45 ▶ Cible émouvante ■■ Film. Pierre Salvadori.

M 6

19.20 Mariés, deux enfants.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.00 Mode 6.
20.10 Notre belle famille.
20.40 Météo des neiges.
20.45 Décrochage info, Passé simple.
20.55 Le Boulanger de Valorgue ■ Film. Henri Verneuil.
22.50 Halloween 2 ■ Film. Rick Rosenthal.
0.30 La Maison de tous les cauchemars. La treizième réunion.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Elvire de Brissac..
21.00 Lieux de mémoire.
22.10 For intérieur. Invité : André Velter.
23.00 Nuits magnétiques. [1/2].
0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert. Œuvres de Brumel, Birtwistle.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Lenot, Pascal.
23.07 Papillons de nuit.

RADIO-CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Œuvre de Rimski-Korsakov. **20.40** Stefan Zweig et la musique. Concert. Œuvres de Schubert, Beethoven, Reger, Mahler, Haendel, Schoenberg.
22.51 Les Soirées... (suite). Œuvres de Busoni, Berg, R. Strauss, Villa-Lobos.

VENDREDI 22 JANVIER

FILMS DU JOUR

13.40 Mrs Dalloway ■■
M. Gorris (EU, 1997, 95 min). **Canal +**

13.55 20 000 lieues sous les mers ■■
Richard Fleischer (Etats-Unis, 1954). **Ciné Cinémas**

15.15 Marius et Jeannette ■■
Robert Guédiguian (France, 1997, 95 min). **Canal +**

15.55 Une aventure de Salvator Rosa ■■
Alessandro Blasetti (Italie, 1939, N., v.o., 100 min). **Ciné Classics**

16.15 La Maison des Bories ■■
Jacques Doniol-Valcroze (France, 1970, 90 min). **Cinétoile**

16.30 Drugstore Cowboy ■■
Gus Van Sant (Etats-Unis, 1989, 100 min). **Cinéstar 1**

17.45 Rio Grande ■■
John Ford (Etats-Unis, 1950, N., 105 min). **Cinétoile**

17.50 Les Guichets du Louvre ■■■
Michel Mitrani (France, 1974, 100 min). **Festival**

20.30 Amanda ■■
Mark Sandrich (Etats-Unis, 1938, N., v.o., 85 min). **Ciné Classics**

21.00 Strange Days ■■
Kathryn Bigelow (Etats-Unis, 1995). **Ciné Cinémas**

21.00 Marie Stuart ■■
John Ford (Etats-Unis, 1936, N., v.o., 120 min). **Cinétoile**

21.00 Jardins de pierre ■■
Francis Ford Coppola (Etats-Unis, 1987, 120 min). **Cinéstar 2**

21.55 Première désillusion ■■
Carol Reed (Grande-Bretagne, 1948, N., v.o., 95 min). **Ciné Classics**

23.25 Brooklyn Boogie ■■
Wayne Wang et Paul Auster (Etats-Unis, 1995, v.o.). **Ciné Cinémas**

23.30 Shock Corridor ■■■
Samuel Fuller (Etats-Unis, 1963, N., 95 min). **Ciné Classics**

0.15 L'Honorable Catherine ■■
Marcel L'Herbier (France, 1942, N., 90 min). **France 2**

1.05 Le Port de l'angoisse ■■■
Howard Hawks (Etats-Unis, 1944, N., v.o., 100 min). **Ciné Classics**

2.05 Frontière chinoise ■■
John Ford (Etats-Unis, 1965, N., v.o., 85 min). **Cinétoile**

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

13.05 Faut pas rêver. Suisse : Les peintres de l'alpage. France : Les chaisiers de Bresse. Etats-Unis : Fête au Far West. Invité : Marin Karmitz. **TV 5**

16.30 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Sylvain Gouguenheim ; Alain Cabantous ; Lucien Jerphagnon. **Histoire**

17.05 Les Lumières du music-hall. Félix Leclerc. Léo Ferré. **Paris Première**

17.30 Ciné-Cinécourts. Crime et châtiment. Invités : Claude Chabrol ; Daniel Cotard ; Doug Headline ; Antoine Reyes. **Ciné Cinémas**

18.00 Stars en stock. Jane Russell. John Wayne. **Paris Première**

18.30 De l'actualité à l'Histoire. Les extrêmes droites. **Histoire**

18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Le professeur Choron ; Alain Burosse ; Pascal Faure ; David Skrela. **Canal +**

19.00 Tracks. **Arte**

19.00 Rive droite, rive gauche. Best of. **Paris Première**

19.30 Envoyé spécial, les années 90. Les sectes. Invité : Jean-Marie Abgrall. **Histoire**

20.00 ▶ Semaine de la haute couture. Best of. **Paris Première**

20.05 C'est la vie. J'ai fait un bébé toute seule. **TSR**

21.00 Thalassa. Champagne pour le tsar. **France 3**

22.00 Faut pas rêver. Mali : La pêche sacrée. France : Raymond et Marie, un destin sur crémaillère. Vietnam : La famille impériale. Invité : Jean-Jacques Annaud. **France 3**

22.35 Bouillon de culture. Profession : médecin. Loïc Etienne ; Jean-Louis Fournier ; Caroline Gutmann ; Willy Rozenbaum ; Claude Olievenstein. **France 2**

23.00 Carré noir. H. P. Lovecraft (1890-1937). **RTBF 1**

23.10 Sans aucun doute. Les victimes de l'administration. Invité : Francis Perrin. **TF 1**

23.25 Les Dossiers de l'Histoire. Les Animaux et la Guerre. **France 3**

DOCUMENTAIRES

17.25 Les Grandes Batailles du passé. [12/28]. Lépante 1571. **Planète**

17.55 Couples légendaires. Eva Braun et Adolf Hitler. **La Cinquième**

18.20 Antarctique, la nouvelle frontière. [1/2]. **Planète**

18.30 Le Monde des animaux. L'Escorte des coccinelles. **La Cinquième**

18.30 Jordi Savall. A la recherche de l'authenticité. **Mezzo**

19.00 La Ville bleue. Sous la marée, les champs. **Odyssée**

19.15 La Quête du futur. [21/22]. Les nomades du futur. **Planète**

19.40 Jazz Collection. Le gospel selon Liz McComb. **Planète**

19.50 L'Aurore boréale. **Odyssée**

20.15 Palettes, Tiziano Vecellio dit Titien. Un souvenir d'Arcadie : *Le concert champêtre.* **Arte**

20.25 Le Musée d'Orsay. L'aventure impressionniste. **Odyssée**

20.35 Les Années algériennes. [3/4]. Je ne regrette rien. **Planète**

20.45 L'Egypte. [2/5]. Pyramides, machines d'éternité. **Histoire**

21.20 La Rivière sacrée des Tibétains. **Odyssée**

21.45 Conférences de presse. 9 septembre 1965 [2/3]. **Histoire**

22.25 Le Tunnel sous la Manche. [3/3]. **Planète**

22.30 Grand format. La Main sanglante de l'Ulster. **Arte**

23.05 Le Temps des cathédrales. Le bonheur et la mort. **Odyssée**

23.45 La Fessée, plaisir d'offrir, joie de recevoir. **Canal +**

0.00 Gestes de vie. **Odyssée**

0.35 Le Nil. [2/2]. **TMC**

0.40 Femmes du Sahel. **Planète**

0.45 La Case de l'Oncle Doc. Wallenberg, autopsie d'une disparition. **France 3**

SPORTS EN DIRECT

13.30 Biathlon. Coupe du monde. Sprint 10 km messieurs. **Eurosport**

19.30 Football. Coupe Gazi. Feyenoord Rotterdam - Borussia Dortmund. A Alanya (Turquie). **Eurosport**

1.00 Tennis. Internationaux d'Australie (6e jour). **Eurosport**

DANSE

19.25 Bogus Pomp. Chorégraphie de Ralph Lemon. Musique de Frank Zappa. Par le ballet de l'Opéra de Lyon. **Muzzik**

20.45 Didon et Enée. Ballet. Chorégraphie de Mark Morris. Musique de Henry Purcell. Par le Mark Morris Dance Group. **Mezzo**

MUSIQUE

19.35 Jordi Savall en concert. Barcelone, 1993. Avec La Capella Reial de Catalunya. **Mezzo**

20.59 Soirée Jazz à Vienne. **Muzzik**

21.40 Récital de gala. Covent Garden, 1996. Par l'Orchestre du Royal Opera House de Covent Garden, dir. Asher Fisch. Avec Placido Domingo, etc. **Paris Première**

21.40 Concert Clérambault. Versailles, 1998. **Mezzo**

0.00 Bruckner. *Symphonie no 6.* Par l'Orchestre philharmonique de Munich, dir. Celibidache. **Muzzik**

0.35 Le Live du vendredi. Daholympia 1992. **M 6**

TÉLÉFILMS

20.30 Marion et son tuteur. Jean Larriaga. **Festival**

20.40 Astéroïde. B. May [2/2]. **Série Club**

20.45 Bonjour Timothy. W. Tourell. **Arte**

20.55 Les Insoumis. Gérard Marx. **M 6**

20.55 Orgueil et préjugés. Simon Langton [1/3]. **TMC**

23.00 Manon Roland. Edouard Molinaro. **Histoire**

COURTS MÉTRAGES

22.20 Le Cyclone des amateurs. **Canal +**

0.20 Tallula. V. Bellet et A. Capliez. **France3**

SÉRIES

20.55 Maigret. Maigret en Finlande. **France 2**

22.45 X-Files. Le diable du New Jersey. L'ombre de la mort. **M 6**

22.55 Seinfeld. La fête portoricaine (v.o.). **Canal Jimmy**

0.25 Friends. The One with All the Kissing (v.o.). **Canal Jimmy**

0.45 Star Trek, Deep Space Nine. Le conteur (v.o.). **Canal Jimmy**

1.35 Star Trek, la nouvelle génération. Leçons de musique (v.o.). **Canal Jimmy**

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■■ Ne pas manquer.
■■■ Chef-d'œuvre ou classiques
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 16.00 La Cinquième
Olympica

Découvrir l'histoire de l'olympisme, remonter aux origines de ce mythe moderne, tel est le propos de la série documentaire (26 x 26 min) réalisée par Daniel Bertolino avec d'étonnantes images d'archives. Le premier volet a ainsi permis d'assister à Chamonix en 1924 à ce qui devait être l'acte de naissance des Jeux d'hiver (cinq sports officiellement inscrits au programme). On revoit avec plaisir les évolutions des pionniers : avec leur équipement en bois, les concurrents de bobsleigh méritent la médaille d'or du courage. Puis, au fur et à mesure des compétitions, l'esprit des jeux évolue. Hitler fait de ceux de 1936 un instrument de propagande politique. Cette orientation se maintiendra après la deuxième guerre mondiale. Dans la lutte entre les superpuissances, l'athlète devient le défenseur d'un camp et le nombre de médailles consacre la victoire d'une idéologie. Les progrès de la technique contribuent également à modifier les mentalités. Dès qu'il est possible de chronométrer en centièmes de seconde, c'est la performance qui compte. Du temps où l'important était de participer et où c'est l'élégance qui était récompensée, on passe à la recherche de l'exploit. L'efficacité, des matériaux comme des gestes, devient primordiale et l'amateurisme des premiers compétiteurs cède la place au professionnalisme. C'est l'époque où un Killy devient triple champion (1968). Le choix des images illustre remarquablement cette transformation du sport. – ***V. De.***

● 20.45 Arte
Bonjour Timothy

Les fictions néo-zélandaises arrivent rarement jusqu'à nous. A ce titre, le téléfilm de Wayne Tourell est déjà une curiosité. Plaisante variation sur les premiers émois amoureux de Timothy, jeune lycéen d'Auckland, cette allègre comédie intègre l'efficacité des téléfilms américains destinés au public adolescent sans se départir d'une ironie bienveillante et d'une autodérision amusée. Un décalage bien dosé qui donne toute sa saveur aux tentatives désespérées de Timothy pour séduire la ravissante correspondante canadienne (francophone) qu'il héberge. Il faut voir les efforts du blondinet désorienté par la culture de la belle. Pour gagner son cœur, il troque son habituelle défroque de rugbyman contre une tenue plus « adaptée » : béret vissé sur le crâne, Gauloise au bec et, dans les mains, *La Nausée* de Sartre. – ***F. Dt***

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.45 Les Feux de l'amour.
14.30 Arabesque.
15.25 La loi est la loi.
16.15 L'homme qui tombe à pic.
17.00 Sunset Beach.
17.40 Beverly Hills.
18.30 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.50 ▶ Les Enfants d'Astérix.
23.10 Sans aucun doute. Les victimes de l'administration.
1.00 Mode in France. Haute couture printemps-été 1999.

FRANCE 2

13.55 Derrick.
14.55 Soko.
15.50 La Chance aux chansons.
16.50 Des chiffres et des lettres.
17.20 et 22.30 **Un livre, des livres.**
17.25 Cap des Pins.
17.55 Hartley, cœurs à vif.
18.45 Et un, et deux, et trois.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
19.55 L'Euro.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Maigret. Maigret en Finlande.
22.35 Bouillon de culture. Profession : médecin.
23.50 Journal, Météo.
0.10 Ciné-club. Cycle Edwige Feuillère.
0.15 L'Honorable Catherine ■■ Film. Marcel L'Herbier.
1.45 Mezzo l'info.

FRANCE 3

13.25 Parole d'Expert.
14.25 Les Craquantes.
14.50 Simon et Simon.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Le Kadox.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.52 L'Euro, mode d'emploi.
18.55 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Cosby.
20.40 Tout le sport.
21.00 Thalassa. Champagne pour le tsar.
22.00 Faut pas rêver.
23.00 Météo, Soir 3.
23.25 Les Dossiers de l'Histoire. Les animaux et la guerre.
0.20 Libre Court. *Tallula.*
0.45 La Case de l'Oncle Doc. Wallenberg, autopsie d'une disparition.
1.40 Nocturnales. Jazz à volonté.

CANAL +

13.40 Mrs Dalloway ■■ Film. Marleen Gorris.
15.15 Marius et Jeannette ■■ Film. Robert Guédiguian.
16.50 Gun.
17.35 H.
18.00 Blague à part.
▶ En clair jusqu'à 20.30
18.25 Flash infos.
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 La Nuit du cyclone. **Le Cyclone des cyclones.** **21.00** Joe's Apartment ■ Film. John Payson. **22.20** Le Cyclone des amateurs. **22.30** Ivre mort pour la patrie. Opérette du Professeur Choron. **23.15** Mondo Trasho. **23.45** La Fessée, plaisir d'offrir, joie de recevoir. **0.15** Fakir Musafar. **0.45** Des floraisons à Libid'hospital. **1.20** Jean-Noël René-Clair.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.40 Le Journal de la santé.
14.00 Les Lumières du music-hall.
14.30 La Cinquième rencontre... **Travail et économie.** **14.35** Histoire de mode. Pouvoir. **15.30** Entretien avec Didier Grumbach.
16.00 Olympica. [3/26].
16.30 Le Magazine Ciné.
17.00 Au nom de la loi.
17.30 100 % question.
17.55 Couples légendaires.
18.20 Météo.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 Tracks.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Palettes, **Tiziano Vecellio dit Titien.** Un souvenir d'Arcadie : *Le concert champêtre.*
20.45 Bonjour Timothy. Téléfilm. Wayne Tourell.
22.25 Contre l'oubli.
22.30 Grand format. La Main sanglante de l'Ulster.
0.10 Kafka ■ Film. Steven Soderbergh (v.o.).
1.45 Le Dessous des cartes. Etats-Unis [1/2] : une histoire d'expulsion.
1.55 Musique Planet. Jay-Jay Johanson.

M 6

13.30 Soupçons sur un champion. Téléfilm. Joseph L. Scanlan.
15.15 Les Routes du paradis.
16.05 Boulevard des clips.
17.40 Les Nouvelles Aventures de Robin des Bois.
18.25 Loïs et Clark.
19.20 Mariés, deux enfants.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.00 Mode 6.
20.10 Notre belle famille.
20.45 Politiquement rock.
20.55 Les Insoumis. Téléfilm G. Marx.
22.40 X-Files, l'intégrale. Le diable du New Jersey. L'ombre de la mort.
0.30 Météo des neiges.
0.35 Le Live du vendredi. Daholympia.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.45 Les Enjeux internationaux.
20.02 Les Chemins de la musique. [5/5].
20.30 Agora. Etienne Fouilloux.
21.00 Black and Blue.
22.10 Fiction. *L'inondation,* de Teodor Mazilu.
23.00 Nuits magnétiques. [2/2].
0.05 Du jour au lendemain. Chantal Thomas (*Casanova. Un voyage libertin*).

FRANCE-MUSIQUE

19.40 Prélude.
20.05 Concert franco-allemand. Par l'Orchestre symphonique de la Radio de Sarrebruck, dir. Michael Stern.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Reverdy, Fripp et Sinfield.
23.07 Jazz-club.

RADIO-CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Par l'Orchestre du Concertgebouw d'Amsterdam, dir. Colin Davis. **20.40** Le Pianiste Vladimir Horowitz. Œuvre de Clementi, Liszt ; Œuvre de R. Strauss, par l'Orchestre de la RCA Victor, dir. Fritz Reiner, etc.
23.00 Le Nez. Opéra de Chostakovich. Interprété par les Solistes, le Chœur et l'Orchestre du Théâtre de chambre de Moscou, dir. G. Rojdestvensky.

Le Monde

VENDREDI 22 JANVIER 1999

Le ministre de l'Extérieur

par Pierre Georges

LA GAUCHE, semble-t-il, a de graves soucis avec son miraculé de la place Beauvau. Jean-Pierre Chevènement multiplie les apparitions, ce qui est assez son genre de, désormais, saint laïc. Et il multiplie les déclarations. Au bon motif que, sachant ce qu'il sait, revenant d'où il revient, il dit ce qu'il a à dire. Sans précautions, ni ellipses.

C'est dangereux un miraculé ! Incontrôlable parfois. Très encombrant aussi. Le voyage vers l'ultime frontière fait de lui un personnage à statut particulier : une sorte d'augure saisi par l'urgence de dire, de revenant à la recherche du temps perdu, de prédicateur semi-céleste agréé par la faculté. Il parle haut et fort, ministre de l'Extérieur comme de l'Intérieur. Il cogne dur et dru. Il dit tout haut Chevènement ce que pense tout bas Jean-Pierre.

Le céleste de gauche abuse nettement de sa position dominante dans l'imaginaire lacté des médias. Il règle ses comptes sans faiblir avec tout ce qui bouge ou dérange. Et il le fait à la manière prophétique de l'oracle ayant pignon sur rue. En vérité, je vous le dis ! Et vlan ! Cohn-Bendit assassiné en termes qu'on aurait cru réservés à la vieille extrême droite. La chasse aux sauvageons ouverte, façon trique. La privation d'allocations familiales pour les parents indignes. La gauche *« bien-pensante »* assaisonnée. Etc, etc.

Jean-Pierre Chevènement est devenu intenable, si ce n'est ingérable par son propre camp. Il est acclamé à gauche pour sa magnifique résurrection. Et à droite pour sa miraculeuse conversion. Il parle plus haut, plus fort que Lionel Jospin, au risque de contraindre le premier ministre à devoir atténuer la portée de ces tonitruantes initiatives.

D'évidence, dans la gauche prurielle, on commence à s'interroger – tout bas, vu le respect dû à Lazare – sur la meilleure façon de faire taire le singulier imprécateur : comment faire en sorte que l'admirable, le merveilleux, l'ami retrouvé, Jean-Pierre Chevènement cesse ses abus de parole ?

Ce questionnement nous semble bien vain. Jean-Pierre Chevènement ne se taira plus ! Dans l'émerveillement constant de sa propre résurrection, il a repris la parole : je dis, donc je suis. Son cas n'est pas clinique, il serait malséant de le supposer, mais il n'est plus simplement politique.

Jean-Pierre Chevènement revient simplement de l'Ailleurs. De très loin, de fort loin, avec la conviction de l'urgence du temps et la détermination de ne plus ménager personne, amis comme ennemis. La preuve, cette remarque à propos de John Glenn, le papy de l'espace qui rendait visite, mercredi, à l'Assemblée nationale. Il se trouve que Jean-Pierre Chevènement y revenait lui aussi pour la première fois, après son long voyage à lui. Qu'a dit, en plaisantant, le ministre de l'Intérieur à propos de John Glenn ? *« L'astronaute ? Y en a qui sont allés plus haut que lui ! »* Et questionné sur le fait de savoir s'il faisait allusion à son propre accident d'anesthésie, il a répondu : *« Oui ! »* Ajoutant, à propos de John Glenn : *« C'est un saut de puce, çà ! »*

Sous la plaisanterie, il y avait bien d'évidence cette part de véritéqui laisse à penser, on le répète, que la gauche vient vraiment de toucher son ministre de l'Extérieur. Pauvre d'elle !

La France condamnée pour violation de la liberté d'expression

Ultime décision dans l'affaire opposant M. Calvet au « Canard enchaîné »

LA COUR EUROPÉENNE des droits de l'homme de Strasbourg a condamné la France, jeudi 21 janvier, dans l'affaire de la publication, par *Le Canard enchaîné*, en 1989, des feuilles d'imposition de Jacques Calvet, alors PDG de Peugeot. En sanctionnant Roger Fressoz, directeur de l'hebdomadaire, et Claude Roire, rédacteur, la justice française a, selon les magistrats européens, violé le principe de la liberté d'expression affirmé dans la Convention européenne des droits de l'homme de 1950. La Cour demande à la France de rembourser les amendes infligées aux deux journalistes, auxquels elle accorde un dédommagement de 60 000 francs (9 146 euros).

En septembre 1989, un conflit social avait éclaté chez le constructeur automobile à la suite du refus de la direction de procéder à des augmentations de salaires. *Le Canard enchaîné* avait alors publié un article de Claude Roire détaillant l'évolution des rémunérations de Jacques Calvet à partir de photocopies de ses trois derniers avis d'imposition. L'article mettait en évidence l'augmentation de salaire du président de Peugeot et titrait : *« M. Calvet met un turbo sur son salaire. Ses feuilles d'impôt sont plus bavardes que lui. Le patron s'est accordé 45,9 % de mieux en deux ans. »*

Peu après la publication, M. Calvet avait porté plainte avec constitution de partie civile pour *« détournement d'actes ou de titres par fonctionnaire public »* tandis que le ministre du budget faisait de même pour *« soustraction de documents administratifs et violation du secret professionnel »*. MM. Fressoz et Roire avaient été relaxés en première instance mais, le 10 mars 1993, la cour d'appel de Paris les avait reconnus coupables de recel de photocopies provenant de la violation du secret professionnel. Le directeur de la publication et le rédacteur avaient été condamnés à des amendes de 10 000 et 5 000 francs. En 1995, après le rejet de leur pourvoi par la Cour de cassation, les deux journalistes avaient saisi la Cour européenne des droits de l'homme.

« INGÉRENCE » COUPABLE

Dans leur arrêt, les juges de Strasbourg considèrent que la condamnation des deux journalistes constitue une *« ingérence »* dans le droit à la liberté d'expression reconnu par l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme. *« L'article incriminé intervenait dans le cadre d'un conflit social largement invoqué par la presse*, écrivent-ils. *Il démontrait que le dirigeant avait bénéficié d'importantes augmentations de salaire. Son but n'était pas de porter préjudice à la réputation de M. Calvet mais, plus largement, de débattre d'une question d'actualité intéressant le public. »*

La Cour souligne que *« ni la matérialité des faits relatés, ni la bonne foi de MM. Fressoz et Roire n'ont été mises en cause »*. *« Le second, qui a vérifié l'authenticité des avis d'imposition, a agi dans le respect des règles de la profession journalistique. La publication constestée servait ainsi non seulement l'objet mais aussi la crédibilité des informations communiquées »*, note la Cour de Strasbourg. Aussi conclut-elle que *« la condamnation des journalistes ne représentait pas un moyen raisonnablement proportionné à la poursuite des buts légitimes visés, compte tenu de l'intérêt de la société démocratique à assurer et à maintenir la liberté de la presse »*.

En revanche, les juges européens n'ont pas suivi MM. Fressoz et Roire qui estimaient que la France n'avaient pas *« légalement établi »* leur culpabilité au sens de la Convention européenne des droits de l'homme. La Cour a estimé qu'*« aucun problème distinct ne se posait en regard »* de cette disposition.

Marcel Scotto

M. Jospin appelle les patrons à se mobiliser pour les 35 heures

INVITÉ du « Forum de *L'Expansion* », jeudi 21 janvier, Lionel Jospin s'est livré à un exercice délicat. Il a, tout à la fois, cherché à rassurer son auditoire, composé de chefs d'entreprise, mais sans répondre directement aux critiques que la politique économique et sociale du gouvernement suscite parfois dans le monde patronal.

Evoquant la réforme des 35 heures, le premier ministre a ainsi lancé un appel à la mobilisation en direction des chefs d'entreprise. *« Vous êtes pragmatiques dans la vie économique, dans la réalité de vos entreprises »*, leur a-t-il dit, avant d'ajouter : *« Là aussi, soyez-le. Saisissez-vous de l'instrument que représentent les 35 heures pour négocier. Conduisez les négociations dans un esprit ouvert et réaliste afin de construire des accords qui soient favorables à vos entreprises comme aux salariés qui les font vivre. »*

Mais le premier ministre s'est bien gardé d'apporter la moindre précision sur les dispositions qui pourraient figurer dans la seconde loi. Alors qu'une fraction du patronat, emmenée par le Medef (ex-CNPF), plaide pour que cette seconde loi prenne en compte tous les accords conclus, y compris ceux qui ont suscité des controverses, M. Jospin s'est borné a faire ce commentaire : *« La deuxième loi sur les 35 heures viendra dans les délais prévus. Elle sera équilibrée. Elle sera fidèle à l'esprit de la première loi, qui fait du passage aux 35 heures un instrument de création d'emplois. Elle tiendra compte des réussites de la négociation. »*

Dans deux dossiers, pourtant, le premier ministre a apporté des précisions nouvelles sur les projets du gouvernement pour les prochains mois. D'abord, il n'a pas exclu des privatisations d'entreprises publiques. Expliquant que la France avait besoin *« d'ensembles industriels puissants »*, il a expliqué que cela pouvait *« exiger des ouvertures de capital des entreprises publiques »* pouvant, *« dans certains cas, aboutir à des privatisations »*.

Dans le cas de la réforme des retraites, M. Jospin a eu cette phrase sibylline : *« Les césures jusqu'ici fortement marquées que sont la jeunesse et la formation, l'activité professionnelle et la retraite, s'estomperont progressivement. »* Ce qui laisse à penser que, parmi les pistes de réforme possibles, le gouvernement pourrait remettre en cause la retraite à 60 ans et promouvoir un système de retraite à la carte.

Laurent Mauduit

La marche des « gueules noires » sur Bucarest menace le gouvernement roumain

BUCAREST
de notre correspondant

Tentative de coup d'Etat ou élections prématurées, comme le demande l'opposition ? La presse roumaine évoquait ces enjeux politiques de la descente des mineurs de la vallée du Jiu sur Bucarest, alors que les « gueules noires » étaient bloquées, mercredi 20 janvier, à l'entrée du village de Horezu, à 200 kilomètres de la capitale, par un impressionnant dispositif de police. Lundi, les mineurs avaient franchi tous les barrages dans la vallée du Jiu, aidés en sous-main, selon des sources officielles, par un commandant de police et par le sous-préfet local. La mise à leur disposition d'une soixantaine de bus laisse aussi penser que ce mouvement n'est pas que spontané.

L'heure n'est plus aux revendications salariales. Les mineurs demandent la démission de ministres et lancent des menaces contre le gouvernement et le président chrétien-démocrate, Emil Constantinescu. Affamés, fatigués par cette longue marche à pied, ils semblent de plus en plus en proie à une psychose collective. *« J'annonce la chute du régime mafieux instauré par Emil Constantinescu »*, clame Corneliu Vadim Tudor, chef du parti extrémiste Romania Mare, rêvant à la présidentielle prévue à l'automne 2000. Après un score de 6 % à celle de novembre 1996, Vadim Tudor aurait grimpé à 18 %, selon un sondage publié en décembre 1998. Son entente récente avec l'ancien président Ion Iliescu, chef du principal parti d'opposition, a donné au personnage un poids inespéré.

Ion Iliescu s'était déjà servi des mineurs comme d'une milice privée pour contrer les manifestations anticommunistes de 1990. En 1991 également, pour se débarrasser de son premier ministre récalcitrant, Petre Roman, il avait mobilisé les mineurs. Aujourd'hui, il accuse les autorités de maltraiter les mineurs, invoque le respect des droits de l'homme et la liberté de circulation... *« On croit rêver ! »*, s'indigne un habitant de Bucarest.

La marche des mineurs pèse déjà sur les négociations avec la Banque mondiale et avec le FMI, qui s'annoncent tendues. Mercredi, le président Constantinescu est sorti de sa réserve. Il a convoqué le Parlement en session extraordinaire et a invité les leaders politiques à une réunion de médiation. Il y sera probablement confronté à l'épreuve la plus dure depuis son élection, en novembre 1996.

Mirel Bran

Le Parti libéral-démocrate britannique va changer de chef

PADDY ASHDOWN, le chef du Parti libéral-démocrate (PLD), troisième force politique de Grande-Bretagne, quittera ses fonctions en juin et ne se représentera pas à la députation aux prochaines élections. A cinquante-huit ans, M. Ashdown, leader de sa formation depuis plus de dix ans, a simplement annoncé, mercredi 20 janvier, qu'il voulait *« retrouver une vie de famille »*. En abandonnant en 1994 la tactique dite *« d'équidistance »* entre conservateurs et travaillistes, il avait ouvert la voie à la stratégie actuelle *« d'opposition constructive »* vis-à-vis du gouvernement Blair, qui a permis d'amener le PLD et ses idées au plus près du pouvoir depuis des générations. Après la fusion avec le Parti social-démocrate, le Parti libéral a obtenu 16,8 % des voix aux élections de 1997, soit 46 sièges, son meilleur score depuis 1929. Mais, avec la pléthore de successeurs potentiels que Paddy Ashdown laisse derrière lui, rien ne dit que le prochain patron des libéraux-démocrates poursuivra la même stratégie à l'endroit du gouvernement. – *(Corresp.)*

Jean Tiberi précise le programme des célébrations de l'an 2000 à Paris

PARIS vivra le passage d'un siècle et d'un millénaire à l'autre en mariant *« la fête et la réflexion »*, a déclaré, mercredi 20 janvier, Jean Tiberi, maire de Paris en annonçant son programme de célébrations de l'an 2000. Paris a choisi *« la taille humaine »*, écartant *« le surdimensionné »*, a-t-il précisé. Une quarantaine d'événements (au moins un par mois à partir de septembre 1999) ont obtenu le label « programme 2000 », dont le logo est un pont évoquant les arches du Pont-Neuf. Outre des manifestations populaires et festives (un concert gratuit de Johnny Hallyday, une fresque historique de Robert Hossein en bord de Seine), la mairie a privilégié des aménagements *« pérennes »*, comme l'illumination des ponts et l'aménagement des berges de la Seine. Le budget consacré à l'an 2000 par l'Hôtel de Ville est de 40 millions de francs (6,1 millions d'euros), les projets festifs retenus étant largement autofinancés.

Bertrand Delanoë, président du groupe PS du Conseil de Paris, regrette l'absence de *« précisions budgétaires »*. *« En dépit de quelques idées positives, on est en droit de s'interroger sur la trace qu'un tel programme lèguera aux générations futures »*, estime-t-il.

Les cheminots grévistes du Sud-Est ont voté la reprise du travail

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE CHEMINOTS réunies dans les différents établissements de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont voté très majoritairement, mercredi 20 janvier, la reprise du travail *(Le Monde* du 21 janvier*)*. Des concessions réalisées de part et d'autre ont permis de sortir de ce conflit lancé jeudi 14 janvier par les agents de conduite du dépôt de Marseille-Blancarde pour s'opposer à la volonté de la direction régionale de radier trois responsables CGT et un leader de Sud-rail qui avaient séquestré des cadres en novembre 1998. – *(Corresp.)*

Italie : première crise ministérielle pour M. D'Alema

ROME
de notre correspondant

Trois mois, jour pour jour, après l'investiture du gouvernement de Massimo D'Alema, le 21 octobre 1998, le nouveau président du conseil italien doit faire face à sa première crise politique. Comme prévu, elle est provoquée par le nouvel allié du pouvoir, l'imprévisible Francesco Cossiga, président de l'UDR (Union démocratique pour la République), qui a présenté sa démission de dirigeant du parti créé en juillet 1998 et a demandé à ses trois ministres, Carlo Scognamiglio (défense), Salvatore Cardinale (communications) et Guido Folloni (relations avec le Parlement), de quitter le gouvernement tout en maintenant néanmoins *« son soutien externe »* à celui-ci.

La colère de celui que l'on appelle *il picconatore* (le piocheur) a été provoquée par la relance, mardi 19 janvier, de la coalition de L'Olivier, cette alliance des partis de centre-gauche qui avait obtenu la victoire le 21 avril 1996. Sous l'impulsion de Romano Prodi, à l'occasion des pourparlers en cours pour la formation des listes aux élections européennes, il a été décidé que la bannière de L'Olivier serait commune à toutes ces formations et que celles-ci adopteraient un programme commun. La reconstitution de ce cartel a été considérée par M. Cossiga comme *« un complot »*. Il refuse d'être *« la roue de secours de L'Olivier »*.

Face à cette situation, Massimo D'Alema, le président du conseil, a multiplié au cours de la journée de mercredi les déclarations apaisantes allant même jusqu'à critiquer ouvertement Romano Prodi. Il a dit qu'il conduisait une majorité faite de différents partis dans laquelle chacun avait sa place pleine et entière et que l'UDR n'était en rien une *« roue de secours »*. Dans la soirée, Massimo D'Alema a reçu les trois ministres UDR pendant une heure et demie afin d'éviter leur départ et la rupture de l'équilibre gouvernemental. Une réunion qualifiée de *« constructive »*.

Cet épisode devait néanmoins contraindre le chef du gouvernement à préciser, jeudi, la nature et la philosophie de son gouvernement. Les instances politiques de l'UDR apprécieront la teneur de cette déclaration et feront part de la décision prise aux trois ministres en suspens, lesquels ont remis leur sort entre les mains de leur parti. Cette bourrasque au sein de la majorité illustre la fragilité du gouvernement D'Alema.

Michel Bole-Richard

Tirage du *Monde* daté jeudi 21 janvier 1999 : 482 362 exemplaires.